

Délibération portant
Sur la création du parcours « Management de projets industriels complexes » pour le Master
Management (IAE)

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU CONSEIL ACADEMIQUE
Réunion du 19 mai 2026

Vu l'article L712-6-1 du code de l'éducation,

La commission donne un avis favorable à la création du parcours « Management de projets industriels complexes » pour le Master Management

Annexes : Présentation et maquette du parcours

Résultat du vote : Adopté à la majorité.

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 2

Fait à Caen, le 01/06/26

Le Président du conseil académique,

Lamri ADOUI.

Pour le Président et par délégation
la Vice-Présidente
de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire

Hélène Bouraïma-Lelong

Délibération publiée le : 01/06/26

Délibération transmise à Madame la Rectrice : 01/06/26

**Délibération portant
Sur le dossier d'accréditation de l'ESIX**

**COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU CONSEIL ACADEMIQUE
Réunion du 19 mai 2026**

Vu l'article L712-6-1 du code de l'éducation,

La commission donne un avis favorable au dossier d'accréditation de l'ESIX.

Annexes : Présentation du dossier et maquettes des formations.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

Fait à Caen, le 01/06/26

Le Président du conseil académique,

Lamri ADOUL.

Pour le Président et par délégation
la Vice-Présidente
de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire

Hélène Bouraïma-Lelong

Délibération publiée le :

Délibération transmise à Madame la Rectrice :

} 01/06/26

Délibération portant
Sur la création et la modification de passerelles (UFR HSS et UFR des sciences)

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU CONSEIL ACADEMIQUE
Réunion du 19 mai 2026

Vu l'article L712-6-1 du code de l'éducation,

La commission donne un avis favorable aux demandes de création et modification de passerelles.

Annexes : Tableaux des passerelles créées et modifiées.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

Fait à Caen, le 01/06/26

Le Président du conseil académique,

Lamri ADOUL.

Pour le Président et par délégation
la Vice-Présidente
de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire

Hélène Bouraïma-Lelong

Délibération publiée le :

Délibération transmise à Madame la Rectrice :

} 01/06/26

Délibération portant sur
la demande d'accréditation du Bachelor agro – Mention « Génie agronomique et Transitions » en
partenariat avec l'EPLFPA Le Robillard (UFR des sciences).

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU CONSEIL ACADEMIQUE
Réunion du 19 mai 2026

- Vu la Loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture du 24 mars 2025 ;
- Vu le Décret n° 2025-960 du 8 septembre 2025 relatif au diplôme national de premier cycle en sciences et techniques de l'agronomie dénommé "bachelor agro" ;
- Vu l'Arrêté du 8 septembre 2025 relatif au diplôme national de premier cycle en sciences et techniques de l'agronomie dénommé "bachelor agro" ;
- Vu l'Arrêté du 8 septembre 2025 portant nomenclature des mentions et définissant les référentiels d'activités, référentiels de compétences et référentiels d'évaluation du diplôme national de premier cycle en sciences et techniques de l'agronomie dénommé "bachelor agro" ;
- Vu la délibération du Conseil d'administration de l'EPLFPA Le Robillard du 25 novembre 2025 ;
- Vu les articles L712-6 et L712-3 du code de l'éducation ;
- Vu l'avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire du 19 mai 2026 ;

La commission donne un avis favorable à la demande d'accréditation du Bachelor agro – Mention « Génie agronomique et Transitions » à compter de la rentrée universitaire 2027.

Annexes : Convention de consortium, décrets du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Résultat du vote : Adopté à la majorité.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 1

Fait à Caen, le 01/06/26

Le Président du conseil académique,

Lamri ADOUL.

Délibération publiée le :

Délibération transmise à Madame la Rectrice :

} 01/06/26

Pour le Président et par délégation
la Vice-Présidente
de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire

Hélène Bouraïma-Lelong

Délibération portant

Sur la création des diplômes d'Études spécialisées en pharmacie et la création de la maquette du DES officine (UFR Santé)

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

DU CONSEIL ACADEMIQUE

Réunion du 19 mai 2026

Vu l'article L712-6-1 du code de l'éducation,

La commission donne un avis favorable à la demande de création des diplômes d'Études spécialisées en pharmacie et la création de la maquette du DES officine.

Annexes : Dossier d'accréditation et maquette du DES officine.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

Fait à Caen, le 01/06/26

Le Président du conseil académique,

Lamri ADOUI.

Pour le Président et par délégation
la Vice-Présidente
de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire

Hélène Bouraïma-Lelong

Délibération publiée le :

Délibération transmise à Madame la Rectrice :

} 01/06/26

Délibération portant

Sur la création du Diplôme de Formation Approfondie en sciences maïeutiques (UFR Santé)

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

DU CONSEIL ACADEMIQUE

Réunion du 19 mai 2026

Vu l'article L712-6-1 du code de l'éducation,

La commission donne un avis favorable à la demande de création du Diplôme de Formation Approfondie en sciences maïeutiques.

Annexes : Dossier d'accréditation, maquette du DFASMa, annexe du référentiel de formation, présentation de la réforme du 2^{ème} cycle.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

Fait à Caen, le 01/06/26

Le Président du conseil académique,

Lamri ADOUL.

Pour le Président et par délégation
la Vice-Présidente
de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Hélène Bouraima-Lelong

Délibération publiée le :

Délibération transmise à Madame la Rectrice :

} 01/06/26

Délibération portant
Sur la demande de modification du calendrier universitaire 2025/2026 (UFR Santé)

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU CONSEIL ACADEMIQUE
Réunion du 19 mai 2026

Vu l'article L712-6-1 du code de l'éducation,

La commission donne un avis favorable à la demande de modification du calendrier universitaire 2025/2026.

Annexe : Calendrier modifié.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

Fait à Caen, le 01/06/26

Le Président du conseil académique,

Lamri ADOUI.

Pour le Président et par délégation
la Vice-Présidente
de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Hélène Bouraïma-Lelong

Délibération publiée le :

Délibération transmise à Madame la Rectrice :

} 01/06/26

Délibération portant

Sur la modification de l'organisation des enseignements et des modalités de contrôle des connaissances et compétences (UFR Santé)

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

DU CONSEIL ACADEMIQUE

Réunion du 19 mai 2026

Vu l'article L712-6-1 du code de l'éducation,

La commission donne un avis favorable à la demande de modifications de l'organisation des enseignements pour les formations suivantes :

- DIU Dialyse péritonéale
- Premier cycle d'études maïeutiques

La commission approuve la demande de modifications de modalités de contrôle des connaissances et compétences pour les formations suivantes :

- DIU Dialyse péritonéale
- Premier cycle d'études maïeutiques
- Master Santé parcours « management des activités de santé »
- Diplôme de formation approfondie en odontologie 4ème et 5ème années

Annexes : Tableaux des MCCC et maquettes modifiées.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

Fait à Caen, le 01/06/26

Le Président du conseil académique, Lauri Adai

Délibération publiée le :

Délibération transmise à Madame la Rectrice :

} 01/06/26

Pour le Président et par délégation
la Vice-Présidente
de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire

Hélène Bouraïma-Lelong



Délibération portant

La modification du règlement des études pour l'accès en 2^{ème} ou 3^{ème} année des études de santé (UFR Santé)

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

DU CONSEIL ACADEMIQUE

Réunion du 19 mai 2026

Vu l'article L712-6-1 du code de l'éducation,

La commission approuve La Commission approuve la demande de modification du règlement des études de l'UFR Santé.

Annexe : Règlement des études de l'UFR Santé.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Fait à Caen, le 01/06/26

Le Président du conseil académique,

Lamri ADOUL.

Pour le Président et par délégation
la Vice-Présidente
de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire

Hélène Bouraïma-Lelong

Délibération publiée le :

Délibération transmise à Madame la Rectrice :

} 01/06/26

Délibération portant

Sur les modalités de contrôle des connaissances et compétences du Master Enseignement et Éducation et de la licence Professorat des Écoles (INSPE)

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

DU CONSEIL ACADEMIQUE

Réunion du 19 mai 2026

Vu l'article L712-6-1 du code de l'éducation,

La commission approuve les MCCC du Master Enseignement et Éducation et de la licence Professorat des Écoles

Annexes : Tableaux des MCCC

Résultat du vote : Adopté à la majorité.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 1

Fait à Caen, le 01/06/26

Le Président du conseil académique,

Lamri ADOUL.

Pour le Président et par délégation
la Vice-Présidente
de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire

Hélène Bouraïma-Lelong

Délibération publiée le :

Délibération transmise à Madame la Rectrice :

} 01/06/26

Délibération portant

Sur la transformation du parcours « Allemand » en « Allemand – sciences politiques / enseignement » pour la licence LLCER

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

DU CONSEIL ACADEMIQUE

Réunion du 19 mai 2026

Vu l'article L712-6-1 du code de l'éducation,

La commission donne un avis favorable à la transformation du parcours « Allemand » en « Allemand – sciences politiques / enseignement » pour la licence LLCER, à partir de la rentrée 2027/2028.

Annexe : Maquette.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

Fait à Caen, le 01/06/26

Le Président du conseil académique,

Lamri ADOUI.

Pour le Président et par délégation
la Vice-Présidente
de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire

Hélène Bouraïma-Lelong

Délibération publiée le :

Délibération transmise à Madame la Rectrice :

} 01/06/26

Délibération portant

Sur la préparation au CAPEPS (Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive) (UFR STAPS)

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

DU CONSEIL ACADEMIQUE

Réunion du 19 mai 2026

Vu l'article L712-6-1 du code de l'éducation,

La commission donne un avis favorable à la préparation de diplômés de licence au CAPEPS (Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive).

Annexe : Maquette.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

Fait à Caen, le 01/06/26

Le Président du conseil académique,

Lamri ADOUL.

Pour le Président et par délégation
la Vice-Présidente
de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire

Hélène Bouraïma-Lelong

Délibération publiée le :

Délibération transmise à Madame la Rectrice :

} 01/06/26



MASTER MPIC en FC

Master 2 Management parcours Management de projets industriels complexes en 1 an (Naval, nucléaire et offshore)



DIPLÔME : Master | **NIVEAU 7** : Grade de Master (Bac+5) | **CODE RNCP** : 35917

IAE CAEN, ÉCOLE UNIVERSITAIRE DE MANAGEMENT

MASTER MPIC EN 1 AN

C'est un **parcours en un an** qui se déroulera selon un rythme d'une semaine en formation et de trois semaines en entreprise de septembre à juin.

OBJECTIFS

Le Master MPIC - Management de Projets Industriels Complexes (en FC sur 1 an) s'adresse aux professionnels en activité ou en reconversion qui souhaitent renforcer leurs compétences en management de projets industriels ou faire reconnaître leur expérience par un diplôme de niveau master.

Cette formation prépare à piloter des projets complexes dans des secteurs exigeants comme le naval, le nucléaire ou l'offshore. À l'issue du master, les diplômés sont capables de piloter des projets d'envergure, d'anticiper et de maîtriser les risques, d'élaborer les chiffrages, de manager efficacement des équipes projet, de construire et répondre aux appels d'offres et de coordonner les activités avec l'ensemble des parties prenantes de l'écosystème.

COMPÉTENCES CLÉS DÉVELOPPÉES

- Management et pilotage de projets complexes
- Management de la sûreté et des risques
- Planification, suivi et contrôle des projets
- Leadership et management d'équipes projet
- Management des coûts, délais et qualité

PUBLIC CONCERNÉ

- Titulaires d'un Bac +3/4 et 240 ECTS dans le domaine de la gestion ou du management.
- Expérience professionnelle significative
- Adéquation du projet professionnel
- Possibilité d'effectuer une demande de validation d'acquis professionnels pour les personnes n'ayant pas le niveau académique requis.

LES +++ DE LA FORMATION

- Une formation éligible au CPF
- La formation est animée par des experts et enseignants chercheurs spécialisés
- Préparation aux certifications : Green Belt, Yellow Belt et Black Belt

DURÉE DE LA FORMATION

Master en **1 AN**

RYTHME DE LA FORMATION

Compatible avec une activité professionnelle

5 jours de formation par mois de septembre à juin.

LIEU(X) DE LA FORMATION

- **Campus universitaire de Cherbourg**
 - Inter-entreprises effectif maxi : 18.
 - Intra-entreprise (de 8 à 12 salariés).

MODALITÉ

- Formation en présentiel
- Date de rentrée : **14 septembre 2026**
- Promotion limitée à **18 apprenants**

COÛT DE LA FORMATION

12 250 €

PROGRAMME DE LA FORMATION

Composante : IAE
 Type de diplôme : MASTER MANAGEMENT
 Mention de diplôme : PARCOURS MANAGEMENT DE PROJETS INDUSTRIELS COMPLEXES
 Version d'étape : MPIC MASTER
 Type de formation : M2
 Volume horaire : 180 heures
 Lieu de formation : CAMPUS UNIVERSITAIRE DE CHERBOURG



PROGRAMME MASTER MPIC FC EN 1 AN		Vol horaire CM	ECTS
SEMESTRE 1	UE 1 : Environnement industriel et gouvernance des projets complexes	56	8
	Approches hybrides et agiles de gestion de projet	14	2
	Cadres de référence (PMBOK et ISO 21500)	14	2
	Management des appels d'offres industriels	14	2
	Gestion de projet appliquée	14	2
	UE 2 : Structuration et ingénierie des projets industriels	56	12
	Fondamentaux de l'ingénierie de projet industriel	21	5
	Structuration et planification des projets	21	5
	Management de la qualité et de l'innovation des projets industriels	14	2
	UE 3 : Management des risques et de la sûreté organisationnelle	63	9
SEMESTRE 2	Management des risques des projets industriels complexes	21	3
	Management stratégique de la sûreté et gestion des situations d'urgence	21	3
	Audit organisationnel des systèmes de sûreté	21	3
	UE 4 : Leadership et conduite du changement	56	8
	Posture managériale et leadership personnel	21	3
	Conduite du changement, communication et gestion des conflits	21	3
	Gestion des interfaces techniques et organisationnelles	14	2
	UE 5 : Pilotage économique des projets industriels complexes	56	8
	Construction du budget d'un projet industriel	14	2
	Analyse de rentabilité et choix d'investissement	21	3
	Contrôle de gestion et pilotage des coûts projet	21	3
	UE 6 : Excellence opérationnelle et pilotage de la performance	49	7
	Lean management et excellence opérationnelle	14	2
	Méthodes d'analyse et résolution de problèmes	21	3
	Management par les processus	14	2
	UE 7 : Conduire un projet professionnel et produire un mémoire	14	8
	Gestion de projet appliquée	14	3
	Mémoire et soutenance de fin d'études		5

PROCÉDURE D'INSCRIPTION : CANDIDATURE

- La sélection des candidats s'effectuera sur dossier et entretien individuel.
- L'inscription définitive sera conditionnée à l'obtention d'un accord de financement (entreprise, CPF, personnel ...).
- La décision définitive sera prise après analyse des prérequis nécessaires et du projet professionnel.
- Ouverture des candidatures : **Mai 2026 au 30 Août 2026** sur la plateforme E-candidat : <https://candidatures.unicaen.fr/ecandidat/>, puis sélectionner « **MASTER MPIC FC en 1 an** » dans la liste proposée.

RESPONSABLES FORMATION CONTINUE

ELISABETH ESNAULT
 RESPONSABLE
 FORMATION CONTINUE
ELISABETH.ESNAULT@UNICAEN.FR
 02.31.56.65.17

CÉLINE DUVAL
 RESPONSABLE ALTERNANCE
 CONSEILLÈRE FORMATION
CELINE.DUVAL@UNICAEN.FR
 02.31.56.65.12

JEAN-MRIE BRIQUET
 CONSEILLER
 FORMATION CONTINUE
JEAN-MARIE.BRIQUET@UNICAEN.FR
 02.31.56.65.14

RESPONSABLES PEDAGOGIQUES

Yassine ININOU
 Enseignant Chercheur
 IAE CAEN, École Universitaire de Management
yassine.ininou@unicaen.fr

Anne PETRON
 Enseignant Chercheur
 IAE CAEN, École Universitaire de Management
anne.petron@unicaen.fr

MPICFC EN 1 AN

Régulier : oui / non ?
Régime spécial : non

Enseignement à distance : non

						SESSION 1 en juin			SESSION 2 en septembre				
						Contrôle terminal			Contrôle terminal				
Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	ECTS	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Coefficient	Remarques éventuelles
MPICFCS1	MPICFC1E1			UE 1 : Environnement industriel et gouvernance des projets complexes	8							2	
		MPICFC1E11		Approches hybrides et agiles de gestion de projet	2	Ecrit	1H30	20%	Ecrit ou oral	3H/20 min	100%		Session 2 : si le nombre d'étudiant est >5 écrit, sinon oral. Le sujet portant sur au moins 2 matières de l'UE
		MPICFC1E12		Cadres de référence (PMBOK et ISO 21500)	2	Ecrit ou oral	1H30/20 min	20%					
		MPICFC1E13		Management des appels d'offres industriels	2	Ecrit	1H30	30%					
		MPICFC1E14		Gestion de projet appliquée	2	Dossier	Temps libre	30%					
	MPICFC1E2			UE 2 : Structuration et ingénierie des projets industriels	12							4	
		MPICFC1E21		Fondamentaux de l'ingénierie de projet industriel	5	Ecrit	1h00	40%	Ecrit ou oral	3H/20 min	100%		Session 2 : si le nombre d'étudiant est >5 écrit, sinon oral. Le sujet portant sur au moins 2 matières de l'UE
		MPICFC1E22		Structuration et planification des projets	5	Dossier/Pratique	Temps libre	40%					
		MPICFC1E23		Management de la qualité et de l'innovation des projets industriels	2	Ecrit	2h00	20%					
	MPICFC1E3			UE 3 : Management des risques et de la sûreté organisationnelle	9							4	
		MPICFC1E31		Management des risques des projets industriels complexes	3	Ecrit	2h00	40%	Ecrit ou oral	3H/20 min	100%		Session 2 : si le nombre d'étudiant est >5 écrit, sinon oral. Le sujet portant sur au moins 2 matières de l'UE
		MPICFC1E32		Management stratégique de la sureté et gestion des situations d'urgence	3	Ecrit	2h00	30%					
		MPICFC1E33		Audit organisationnel des systèmes de sûreté	3	Ecrit	2h00	30%					
	MPICFC2E4			UE 4 : Leadership et conduite du changement	8							4	
		MPICFC2E41		Posture managériale et leadership personnel	3	Ecrit	2h00	33%	Ecrit ou oral	3H/20 min	100%		Session 2 : si le nombre d'étudiant est >5 écrit, sinon oral. Le sujet portant sur au moins 2 matières de l'UE
		MPICFC2E42		Conduite du changement, communication et gestion des conflits	2	Ecrit	2h00	33%					
		MPICFC2E43		Gestion des interfaces techniques et organisationnelles	3	Ecrit	1H30	34%					
	MPICFC2E5			UE 5 : Pilotage économique des projets industriels complexes	8							2	

CFE

LE 12 MAI 2026



ORDRE DU JOUR



1. L'ESIX Normandie
2. Évaluation un an avant l'HCERES
3. CTI et Polytech, les règles et objectifs qui s'imposent à nous
4. Partie pédagogique de la CTI
5. Questions diverses



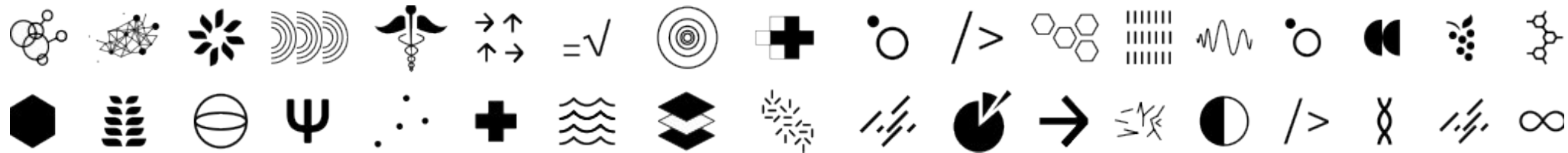
UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE



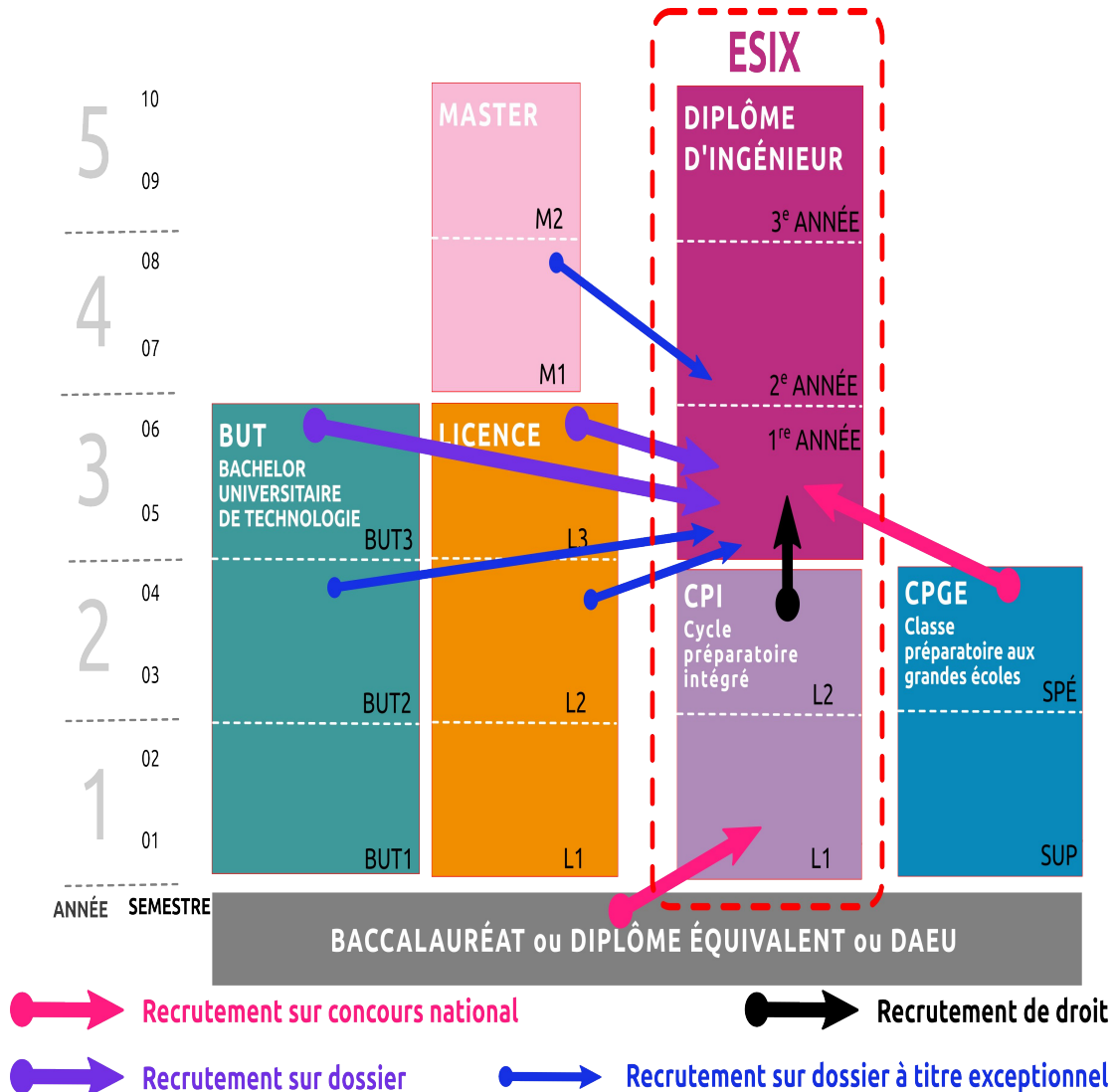
ESIX NORMANDIE
ÉCOLE SUPÉRIEURE
D'INGÉNIEURS



1. L'ESIX NORMANDIE



L'ESIX NORMANDIE



- L'école d'ingénieurs de l'Université Caen Normandie
- Une école **associée au réseau Polytech**
- Une école, 2 sites, 5 spécialités : Caen et Cherbourg
- 5 formations d'ingénieurs **habilitées par la Commission des Titres d'Ingénieurs (CTI) et labélisées EUR-ACE Master**
- Formation initiale, formation continue et apprentissage

L'ESIX NORMANDIE



344

Élèves à l'ESIX Normandie



125

En formation par apprentissage



135

Partenaires internationaux



32

Enseignants-chercheurs



2

Campus



500

Entreprises partenaires

2 SITES UNIVERSITAIRES



- **Cherbourg-en-Cotentin**

- Génie industriel (comme étudiant·e· ou apprenti·e)
- Génie nucléaire (comme apprenti·e uniquement)
- Génie énergétique (comme apprenti·e uniquement)

- **Caen – Campus 2**

- Agroalimentaire (comme étudiant·e· ou apprenti·e)
- Mécatronique et Systèmes Embarqués (comme étudiant·e· ou apprenti·e sur 2 ans)

À CAEN, INGÉNIEUR·E EN AGROALIMENTAIRE

Comme étudiant ou en alternance

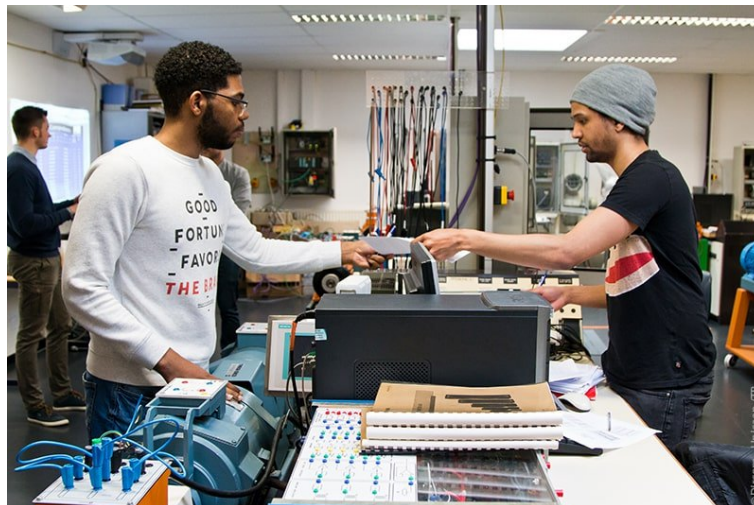
- La spécialité Agroalimentaire forme en 3 ans des **ingénieurs de terrain** opérationnels et capables d'innover, **spécialisés en production, qualité, et recherche et développement.**
- L'ingénieur AgroA peut prétendre à des fonctions d'encadrement aux profils variés :
 - **secteurs d'activité** : produits carnés, produits laitiers, produits de la mer, produits végétaux, alimentation santé, alimentation animale...
 - **services** : qualité, production, R&D, commerce / achat, distribution, logistique...



À CHERBOURG, INGÉNIEUR·E EN GÉNIE INDUSTRIEL

Comme étudiant ou en alternance

- La spécialité « Génie Industriel » forme
 - des **ingénieurs de production ou de projet**
 - intervenant sur des **activités pluri-technologiques, quels que soient les procédés mis en œuvre.**
- Ces connaissances leur permettent de conjuguer simultanément les objectifs de **sûreté et de performance économique, sociale et environnementale de l'entreprise.**



À CHERBOURG, INGÉNIEUR·E EN GÉNIE NUCLÉAIRE

En alternance uniquement

- Le diplôme d'ingénieur en Génie Nucléaire de l'ESIX Normandie forme des
 - **“ingénieurs chef de projet”**
 - **spécialisés dans la sûreté et le démantèlement**
 - **en milieu nucléaire ou électronucléaire.**
- Les ingénieurs formés peuvent intervenir dans l'environnement des installations nucléaires à différentes phases de leur cycle de vie, de la construction au démantèlement. Les missions incluent des études liées à l'activité industrielle nucléaire et des études de sûreté relatives aux installations nucléaires.



À CHERBOURG, INGÉNIEUR·E EN GÉNIE ÉNERGÉTIQUE

En alternance uniquement

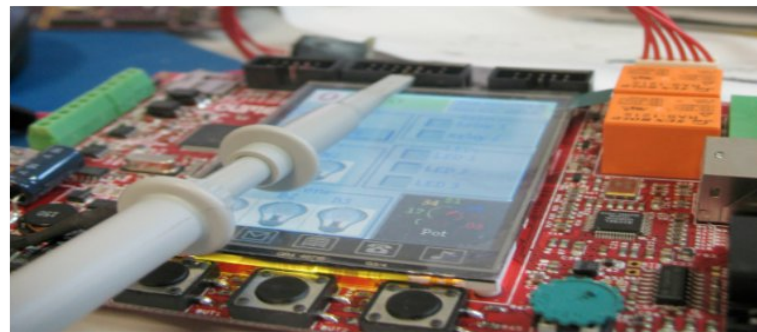
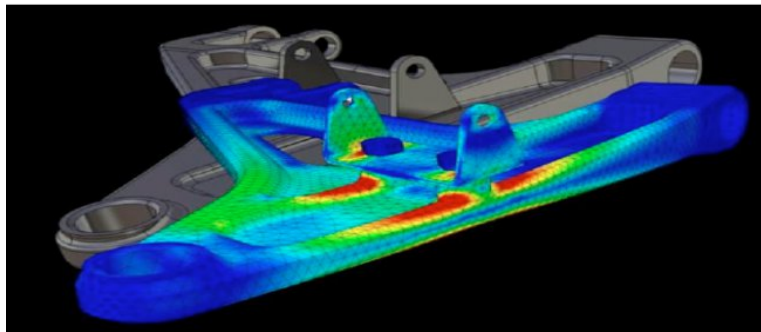
- Le diplôme d'ingénieur en Génie Énergétique de l'ESIX Normandie vise à former des ingénieurs pour
 - **la conception et le déploiement des énergies renouvelables marines et terrestres**, ainsi que
 - les solutions de **transfert** et de **stockage de l'énergie**.
- Cette formation prépare les étudiants à intervenir dans le domaine de l'énergie en mettant l'accent sur les solutions durables et les technologies émergentes.



À CAEN, INGÉNIEUR·E EN MÉCATRONIQUE ET SYSTÈMES EMBARQUÉS

Comme étudiant ou en alternance

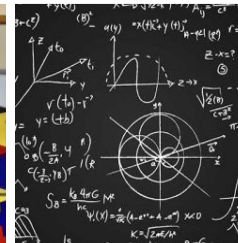
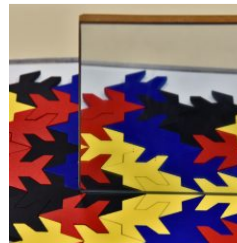
- Le diplôme d'ingénieur en « Mécatronique et Systèmes Embarqués » forme des ingénieurs spécialisés dans **la conception et le développement de systèmes complexes** alliant **mécanique, électronique, contrôle-commande, microprocesseurs et informatique.**
- Ces ingénieurs participent à la conception de systèmes intégrés intelligents et communicants dont l'usage peut être nomade et l'intelligence répartie ou collaborative.



LA RECHERCHE AU CŒUR DE LA FORMATION D'INGÉNIEUR

32 MCF et PU répartis dans 10 laboratoires de recherche universitaire :

- ABTE (6),
- EVA (1),
- MERSEA (1),
- GREYC (6),
- LMNO (1),
- LIS (2),
- M2C (2),
- LUSAC (11),
- CRISMAT (1),
- LPC (1)





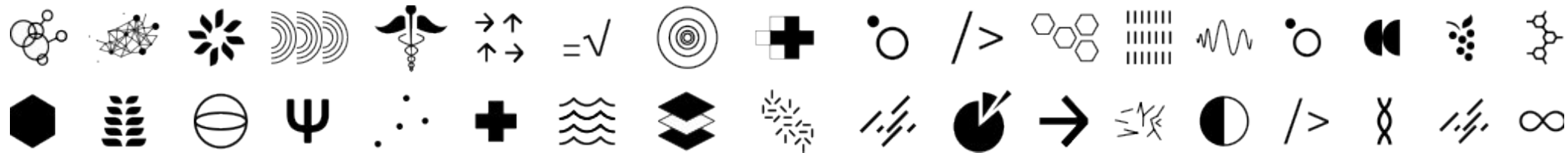
UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE



ESIX NORMANDIE
ÉCOLE SUPÉRIEURE
D'INGÉNIEURS



2. ÉVALUATION UN AN AVANT L'HCERES



APRÈS UNE NOMINATION MI-NOVEMBRE, UN CALENDRIER TRÈS SERRÉ

Pour les écoles d'ingénieurs, évaluation par la CTI

Évaluation périodique (vague B) :

- **Date dépôt dossier :** 12 juin 2026
- **Période visite :** entre le 01/09/26 et le 09/10/26
- Type d'audit : Périodique + Lettre d'intention
- Périmètre : PE5 + NV2
- **Séance plénière :** 08 décembre 2026
- Rapporteur principal : Gilles TRYSTRAM



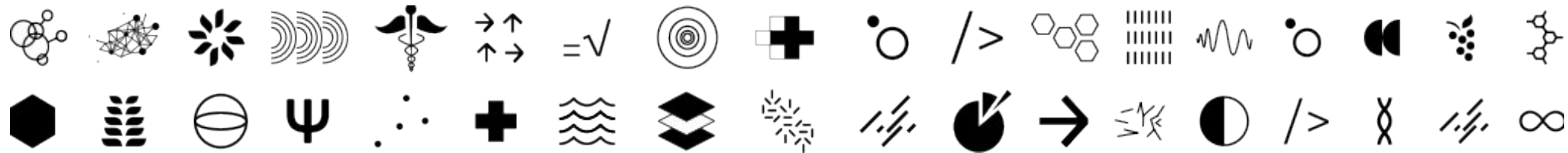
UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE



ESIX NORMANDIE
ÉCOLE SUPÉRIEURE
D'INGÉNIEURS



3. CTI ET POLYTECH, LES RÈGLES ET OBJECTIFS QUI S'IMPOSENT À NOUS



LA CTI, COMMISSION DES TITRES D'INGÉNIEUR

- La CTI est un organisme indépendant, chargé par la loi française depuis 1934 d'évaluer toutes les écoles d'ingénieurs françaises en vue de leur accréditation afin de développer la qualité des formations.
- pour les écoles publiques : « l'accréditation pour délivrer le titre d'ingénieur diplômé est accordée par l'autorité administrative compétente après avis de la CTI » (article L 642-1 du code de l'éducation)

ÉLÉMENTS IMPORTANT POUR L'ACCRÉDITATION (1)

- L'école a une stratégie, des objectifs, une organisation et des moyens conformes à ces missions.
- L'école a une identité effective et une implantation géographique identifiée et visible.
- L'école a une exigence de qualité et d'amélioration continue dans la définition, la réalisation et les résultats de ses différentes activités.
- L'école est fortement intégrée dans son environnement local, national, européen et international ; elle tisse des partenariats avec des entreprises et les collectivités territoriales.

ÉLÉMENTS IMPORTANT POUR L'ACCRÉDITATION (2)

- Et respect des critères majeurs de la formation, par exemple, en FISE,
 - au moins 28 semaines de stage,
 - mobilité à l'étranger de 16 semaines minimum
 - objectif d'un niveau minimal B2 en anglais
 - de 1800 à 2000h d'enseignements réalisées :
 - pour plus de 20 % par des EC et
 - pour plus de 20 % par des personnes issus du milieu socio- économique.

D'ASSOCIATION AU RÉSEAU POLYTECH À MEMBRE DU RÉSEAU POLYTECH

- Le réseau PolyTech rassemble des écoles d'ingénieurs polytechniques publiques des universités (16 écoles et 7 associées).
- ESIX associée depuis cette année
- Pour devenir membre, atteindre 2 objectifs :
 - 5 spécialités,
 - 250 diplômés par an.





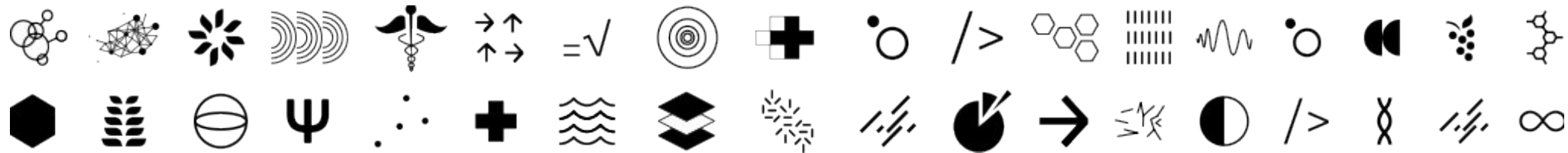
UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE



ESIX NORMANDIE
ÉCOLE SUPÉRIEURE
D'INGÉNIEURS



4. PARTIE PÉDAGOGIQUE DE LA CTI





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE

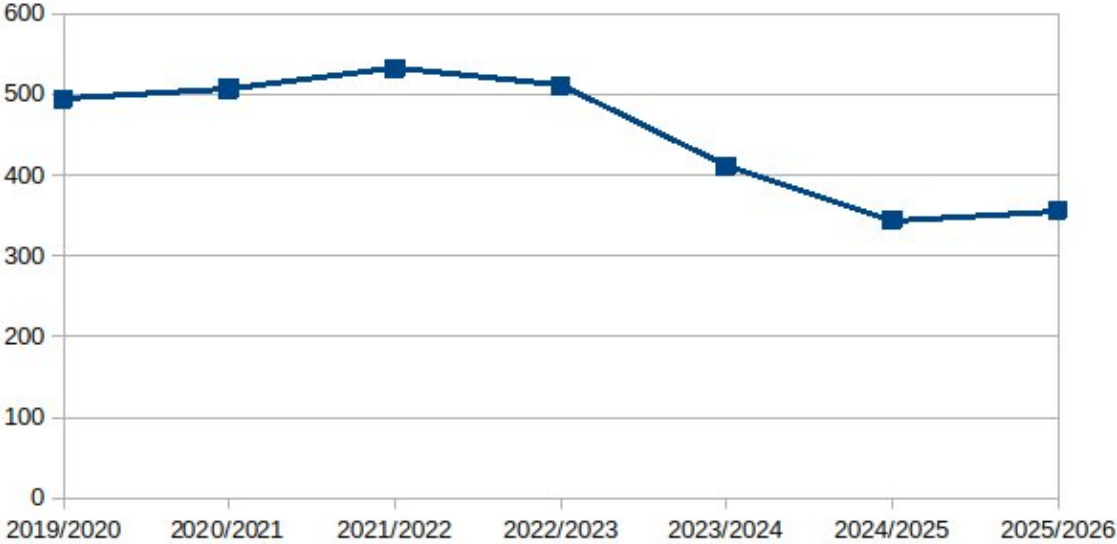


ESIX

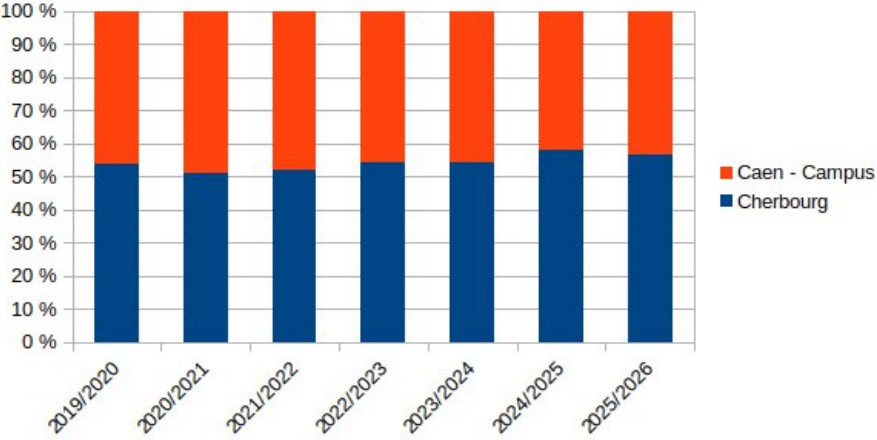
Un point sur les effectifs et les primo-entrants

LES EFFECTIFS EN FORMATION INGÉNIEUR

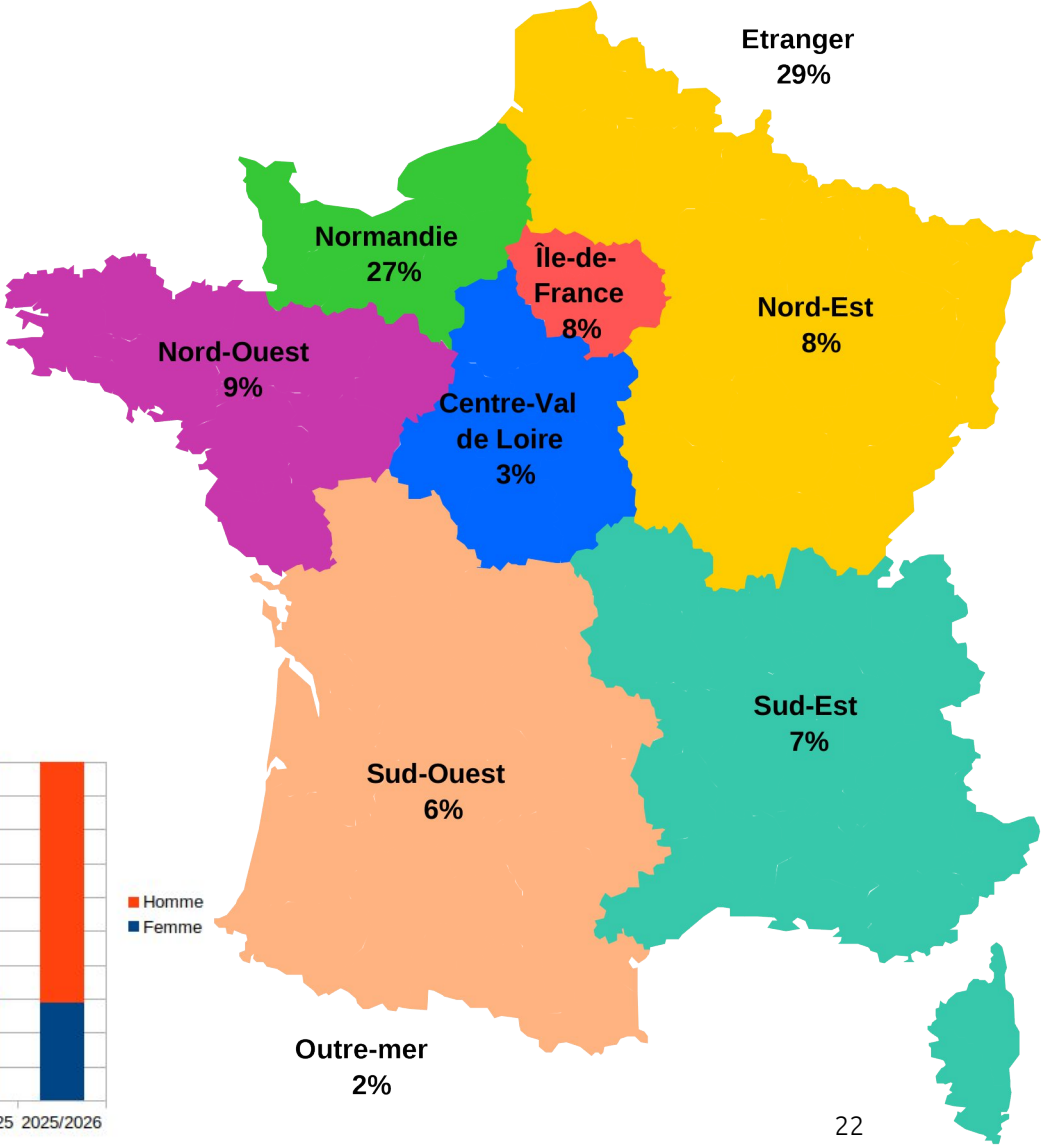
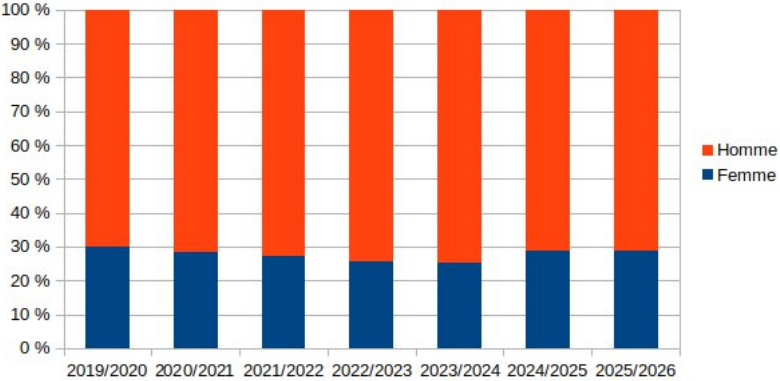
Total formation d'ingénieur



Effectifs ingénieurs pas site

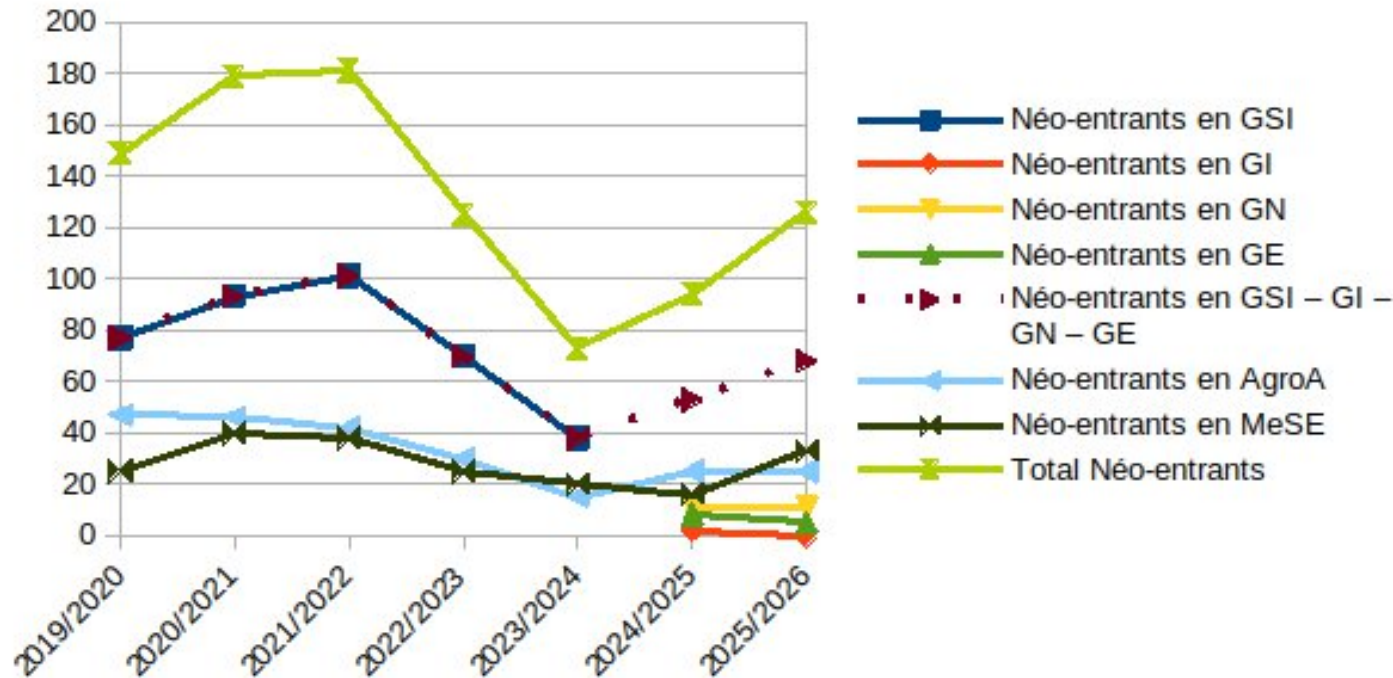


Effectif ingénieur par sexe

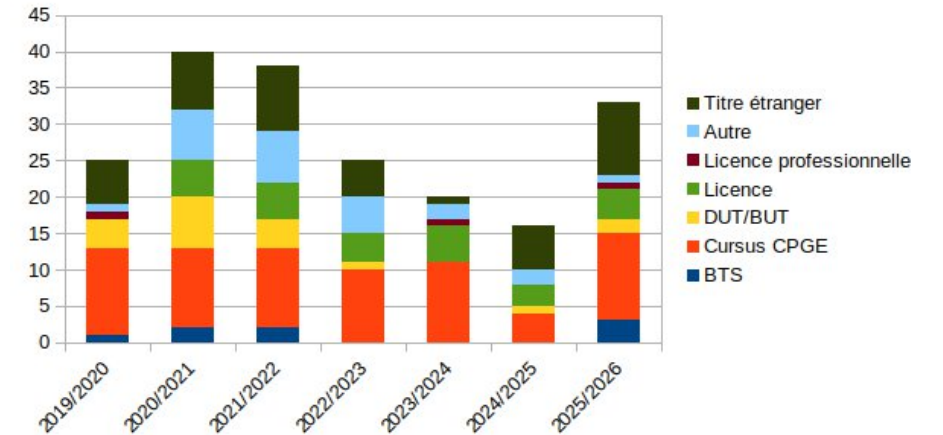


ZOOM SUR LES PRIMO-ENTRANTS 3A (L3)

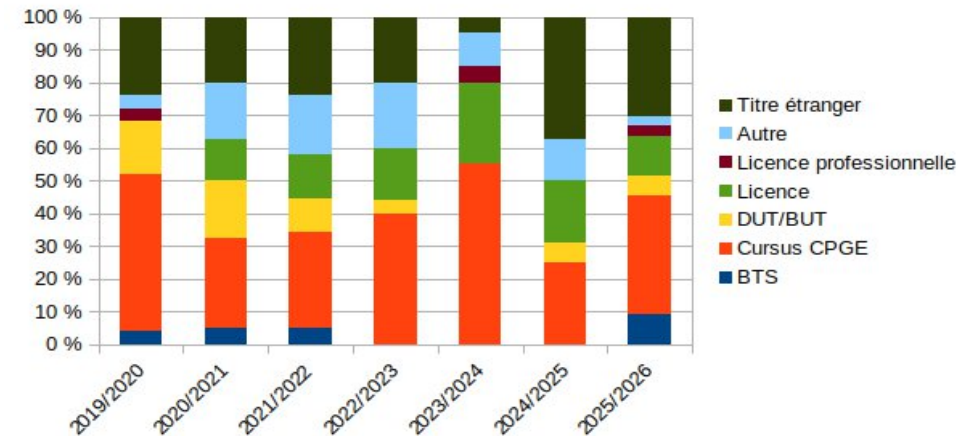
Évolution des effectifs de néo-entrants en 3A ESIX



Néo-entrants en MeSE

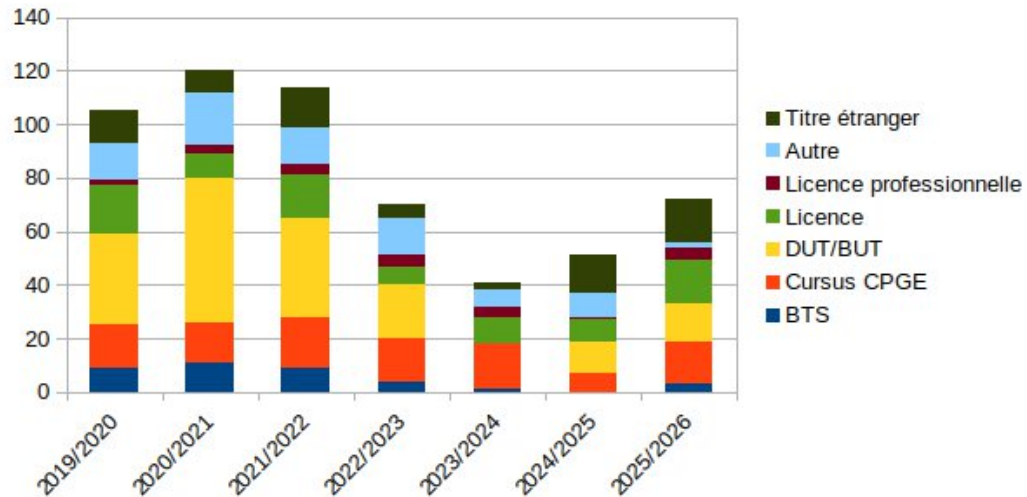


Néo-entrants en MeSE

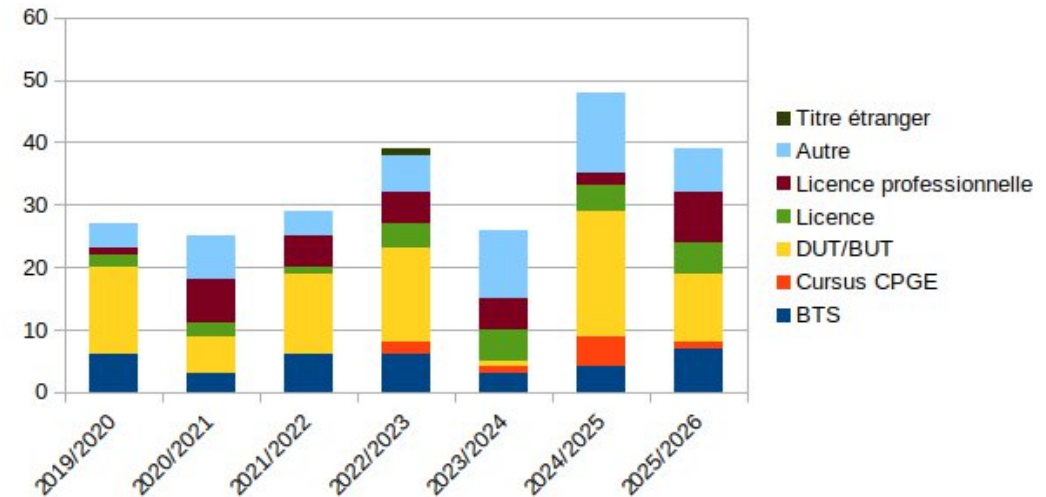


ZOOM SUR LES PRIMO-ENTRANTS 3A (L3)

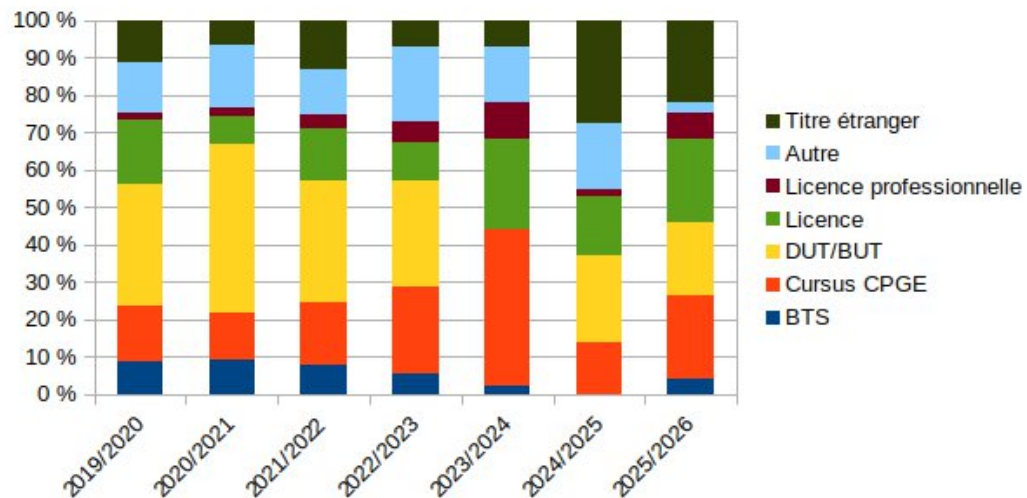
Néo-entrants en FISE 3A ESIX



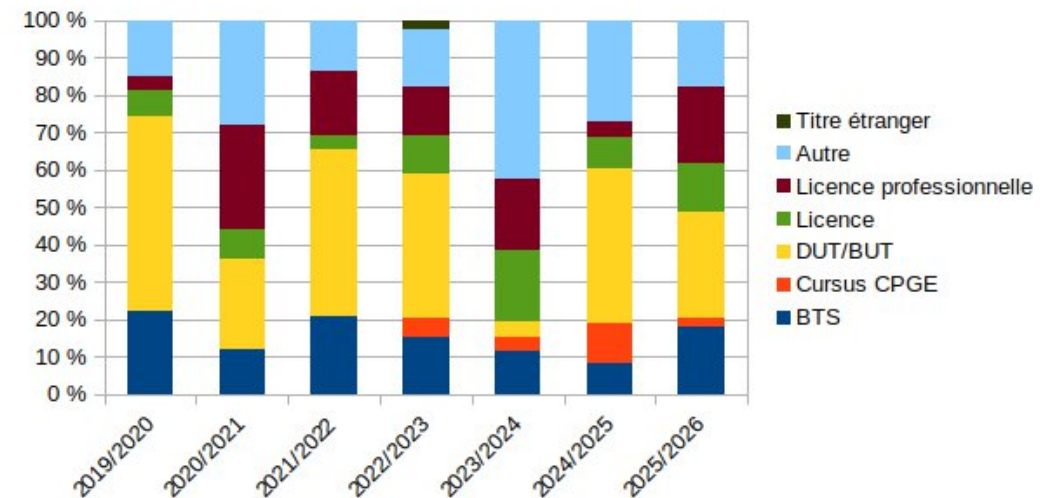
Néo-entrants en FISA 3A ESIX



Néo-entrants en FISE 3A ESIX



Néo-entrants en FISA 3A ESIX



Formation Agroalimentaire

ARCHITECTURE DE LA FORMATION ET ÉVOLUTION

COMPETENCE 1		<i>Composantes essentielles</i>
<i>Gérer et Optimiser un outil de production agroalimentaire</i> OP		En organisant les systèmes de productions et les différents flux
		En mettant en œuvre les indicateurs sur une chaîne de production
		En résolvant des problèmes techniques non familiers
		En intégrant une démarche d'amélioration continue sur la chaîne de production
		<i>Composantes essentielles</i>
COMPETENCE 2		
<i>Concevoir de nouveaux produits, process et services alimentaires</i> PP		En déployant les processus de veille scientifique, de créativité et d'innovation
		En réalisant des essais expérimentaux et pilote
		En prenant en compte les processus d'industrialisation
		En prenant en compte les enjeux de RSE
		<i>Composantes essentielles</i>
COMPETENCE 3		
<i>Déployer la qualité et la sécurité dans l'entreprise</i> QS		En appliquant les plans de contrôle
		En respectant les cahiers des charges des certifications et les contextes réglementaires
		En suivant/intégrant les règles d'éthique et de RSE
		En impliquant tous les acteurs de l'entreprise dans les processus
		<i>Composantes essentielles</i>
COMPETENCE 4		
Communiquer et conseiller dans un contexte industriel et international CC		En adaptant sa communication au public visé
		En s'inscrivant dans les enjeux du monde agricole et agroalimentaire
		En tenant compte des contraintes et opportunités en entreprise
		En respectant les règles de communication scientifique
		<i>Composantes essentielles</i>
COMPETENCE 5		
<i>Manager des équipes et des projets</i> MP		En accompagnant les personnes dans le changement
		En prenant en compte le contexte international et multiculturel
		En dimensionnant et conduisant un projet de l'idée à la réalisation
		En étant attentif au bien-être au travail en tant que manager

ARCHITECTURE DE LA FORMATION ET ÉVOLUTION

- Depuis septembre 2025, 5 réunions pédagogiques et 2 conseils de départements pour monter la nouvelle maquette
- **Objectifs :**
 - Équilibrer les semestres et les UE
 - Rendre plus visible certains enseignements dans les intitulés
 - Ajouter des Travaux Pratiques à l'ETA (rapatrier des enseignements)
 - Assurer les mobilités internationales
 - Créer les spécialités en 5^{ème}

ARCHITECTURE DE LA FORMATION ET ÉVOLUTION

Maquette Formation Initiale sous Statut Etudiant (FISE)

Ancienne Maquette 1979 h

	CM	TD	TP	TOTAL	
S5	186	111	175,5	454,5	891,5
S6	111,5	110	215,5	437	
S7	156	79,5	200	435,5	767,5
S8	112,5	105	114,5	332	
S9	171,5	84,5	64	320	

Nouvelle Maquette 1974 h

	CM	TD	TP	TOTAL	
S5	141	124,5	183,5	431	878,5
S6	179	100,5	168	447,5	
S7	133,5	81	204	427,5	737,5
S8	108	97,5	113,5	319	
S9	202,5	82	64	348,5	

Maquette Formation Initiale sous Statut Apprenti (FISA)

Ancienne Maquette 1807 h

	CM	TD	TP	REX	TOTAL
S5	162	94,5	127,5	20,5	386,5
S6	98	94	183	15	390
S7	139,5	48	163	22,5	373
S8	152	79,5	89,5	16,5	337,5
S9	171,5	84,5	64		320

Nouvelle Maquette 1803 h

	CM	TD	TP	REX	TOTAL
S5	124,5	112,5	160,5	16,5	396
S6	159,5	88,5	125	16,5	389,5
S7	123	39	165	31,5	358,5
S8	102	94,5	99	22,5	318
S9	202,5	84	54		340,5

- Intégration de l'université d'été en S6 (+ 50 h de CM) pour les 2 promotions
- Changement répartition CM en 3ème année : ne pas compter 50h d'université d'été, diminution en S5 (passage en FISE de 297,5 h à 270 h et FISA de 260 à 234 heures)
- Passage de TP en interne pour valoriser l'ETA et équilibrer l'utilisation (S5, S7)

PROPOSITIONS D'OPTIONS EN 5^{ÈME} ANNÉE

- Rapprochements avec des Masters pour pouvoir ouvrir de spécialités

5^{ème} année
200 heures + 60h projet

Ouverture de spécialités
3 semaines sur 12, 90 heures

Innovation &
Nutrition

Spécialité
Qualité

Spécialité
Production

Master Innovation (IAE)
Masters Nutrition,
Agrosciences (BST)

Master QHSE (IAE)

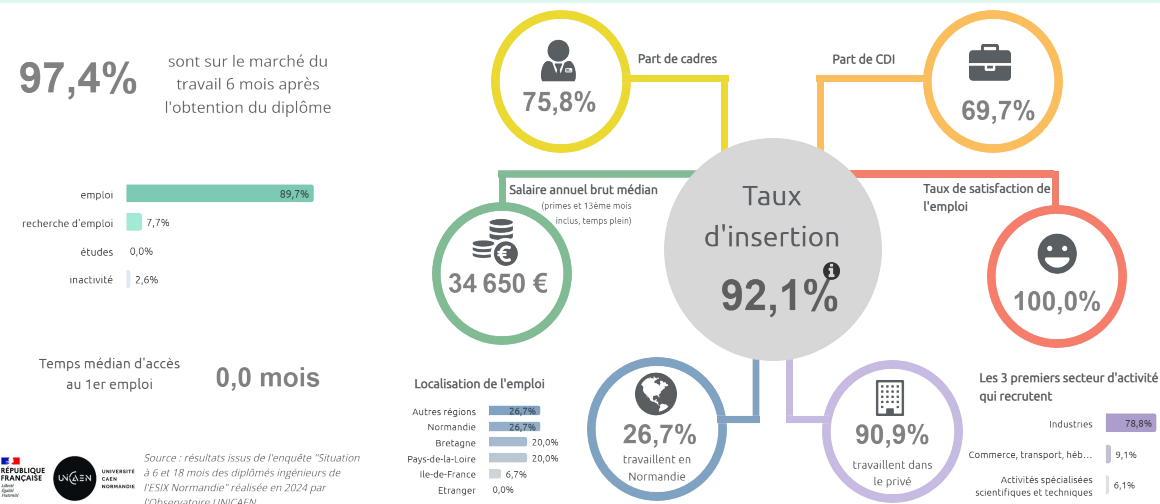
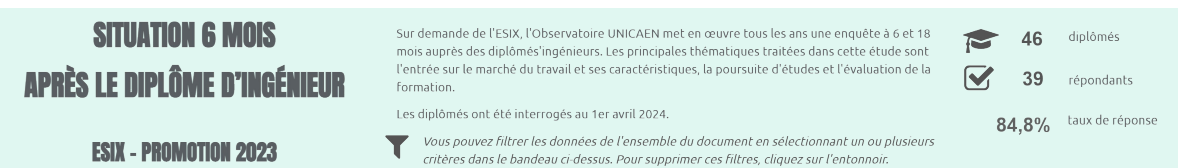
Master Supply Chain
(IAE)

INTERNATIONALISATION/ FORMATION AU CONTEXTE INTERNATIONAL ET MULTICULTUREL

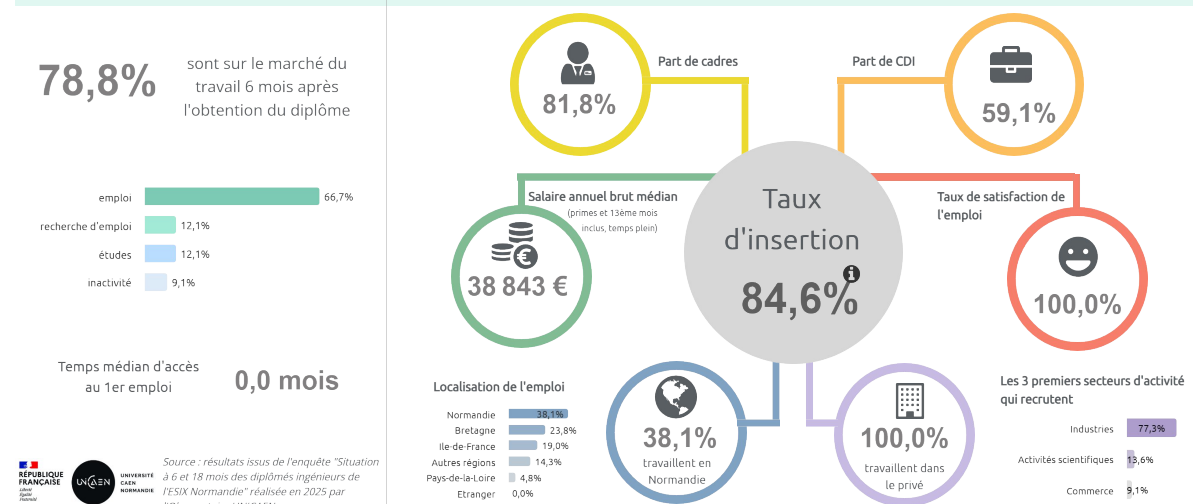
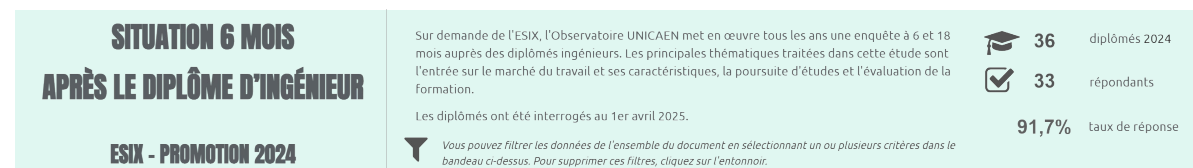
- Tous les étudiants et apprentis font une mobilité collective (2 semaines) et une mobilité individuelle. La mobilité se fait majoritairement en 4ème année sur l'été pour les apprentis et les étudiants.
- Quelques étudiants en semestre Erasmus (étudiant et apprenti) mais candidatures en baisse.
- Une offre originale d'universités d'été (4ème édition) via des partenariats Erasmus+ partnership (projet Net-FOOT)
- Nouvel accord avec l'université francophone d'Alexandrie finalisé.
- Réponse de l'ambassade de France au Maroc à l'appel à projets pour le développement d'accords de double-diplomation avec École Nationale des Sciences Appliquées - Béni Mellal a été positive (visites été -automne 2026).
- Nouveau dépôt du projet Erasmus + partnership (GrainFermentEd: Supporting Sustainable Transitions in Food Science Education) avec les University des Foggia, Valencia et Czech University of Life Sciences Prague (CZU) déposé en mars.

INSERTION PROFESSIONNELLE

Population étudiée : Site parmi "Caen" Et mention parmi "Agro-Alimentaire" Et Promotion 2022-2023
Taille de l'échantillon 46 réponses

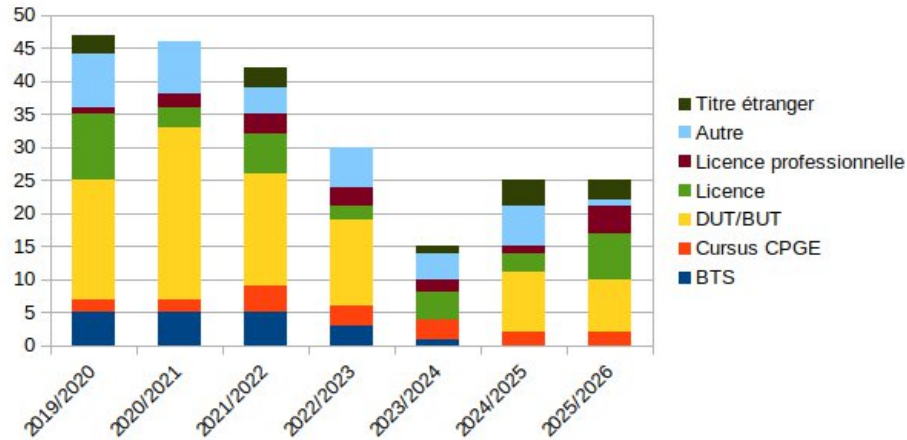


Population étudiée : mention parmi "Agro-Alimentaire" Et Promotion 2023-2024
Taille de l'échantillon 36 réponses

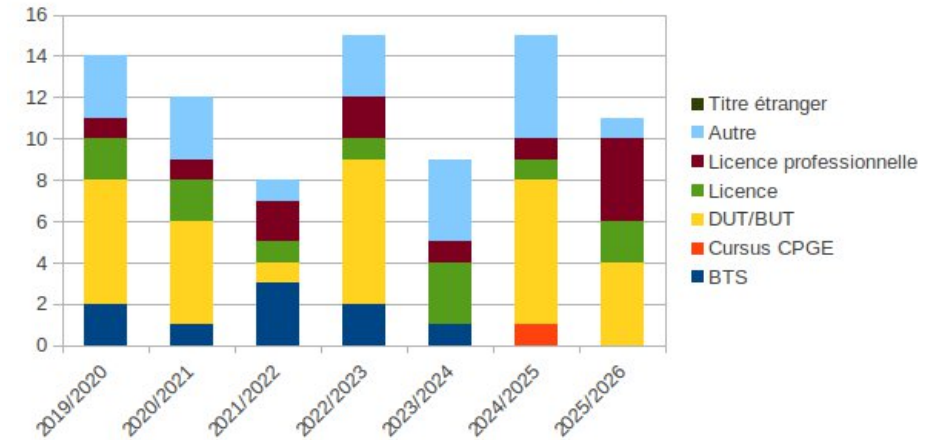


LES PRIMO-ENTRANTS 3A (L3)

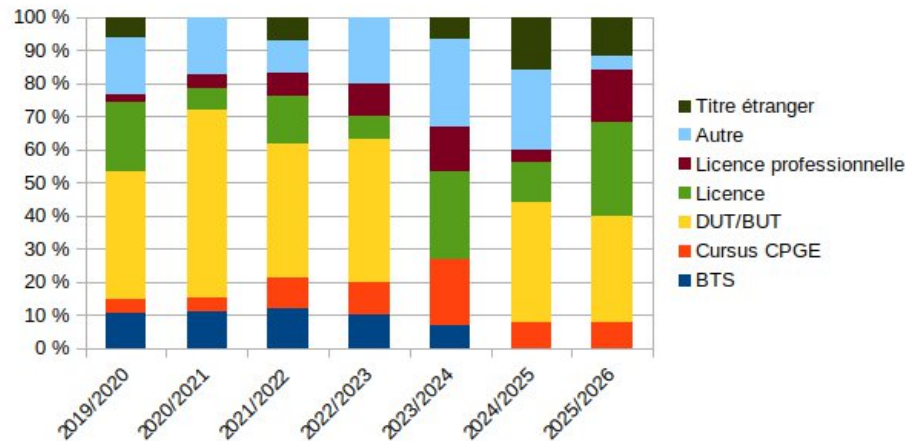
Néo-entrants en FISE 3A AgroA



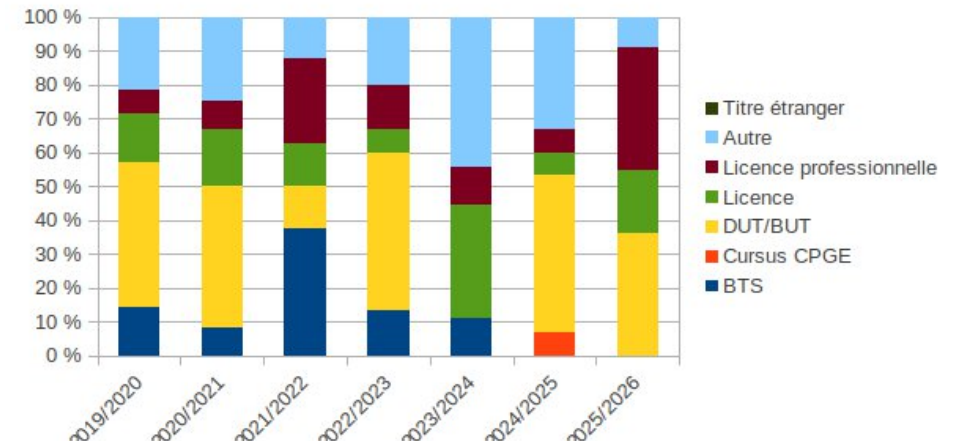
Néo-entrants en FISA 3A AgroA



Néo-entrants en FISE 3A AgroA



Néo-entrants en FISA 3A AgroA



OUVERTURE AU MONDE PROFESSIONNEL/ FORMATION AU MONDE DE L'ENTREPRISE

Répartition FISE (25h/sem)

Répartition FISA (30h/sem)

	École	Univ été	Stage	Vacances	Projet	
S5	17			3		
S6	16	2	9	5		52
S7	17			3		
S8	13		14	5		52
S9-S10	12		24		12	50

	Semaines	Univ été	Mobilité	Entreprise
S5	13			
S6	13	2		24
S7	12			
S8	11		7	22
S9-S10	12			40

Mobilité de stage encouragée à l'été de la 4ème année pour les deux promotions

Deux semaines de vacances possibles en année 3 et 4

Répartition de l'alternance : 63 semaines école et 93 entreprise

47 à 49 semaines de stage sur 3 années

ADOSSEMENT À LA RECHERCHE / FORMATION À ET PAR LA RECHERCHE

- Appui des laboratoires des enseignants-chercheurs (ABTE, MerSEA et EVA)
- Accès à la plateforme technologique alimentaire et de l'US Emerode
- Au contact avec la recherche au cours des 3 années : la veille bibliographique, projets innovants en 4ème et 5ème année
- Partenariats ESIX, Recherche et filières dans le cadre de projet de 5ème année (10 semaines)
- Présentation des résultats de recherche des laboratoires caennais et lors des universités d'été
- Intégration des thématiques DD et RSE au cours des 3 années
- Accompagnement à l'entrepreneuriat via Pepite

SWOT

FORCES	FAIBLESSES
• Reconnaissance forte de la formation au niveau national et régional par les partenaires socio-économiques • Une formation agile avec une forte capacité d'adaptation aux transitions du secteur agroalimentaire • Une plateforme technologique bien équipée et gérée par une ingénieure de recherche • Implication des enseignants chercheurs et personnel technique en enseignement et en recherche (liens forts avec la recherche académique et partenariale) • Fort réseau de partenaires et bonne implantation locale (entreprises, associations, acteurs socio-culturels, institutions régionales, autres composantes de l'université...)	• Manque de visibilité de la formation • Des effectifs maintenus à 50 % des capacités • Communication non ciblée avec des moyens limités • Identité de la formation agroalimentaire à renforcer
OPPORTUNITES	RISQUES
• Intégration au réseau Polytech et échanges de pratiques avec d'autres formations en biologie • Offre internationale originale et pérenne • Mise en place de doubles diplômes avec une forte demande de formation dans ce domaine à l'international • Formation apprentissage attractive auprès des entreprises et candidats • Projet d'options en 5^{ème} année avec l'IAE pour renforcer l'attractivité • Intégration aux Cordées de la réussite (dont lycées agricoles)	• Manque d'attractivité du secteur • Démobilisation d'une équipe restreinte • Reforme du financement de l'apprentissage



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE



GI-GN-GE

Formations GSI GI – GN – GE

ARCHITECTURE DE LA FORMATION ET ÉVOLUTION

Composantes essentielles	
COMPÉTENCE 1 (MP) Manager un projet technique dans un environnement industriel et dans un contexte international	En veillant au bon déroulement du projet En manquant une équipe En maîtrisant les enjeux internationaux
Composantes essentielles	
COMPÉTENCE 2 (GP) Gérer l'exploitation d'une ligne de production	En gérant l'outil de fabrication En veillant à la bonne mise en œuvre du procédé de fabrication et à la bonne réalisation du produit (qualité, coût, délai) En participant à la conception, à la définition et au développement de nouveaux procédés, ainsi qu'aux études d'amélioration des procédés existants.
Composantes essentielles	
COMPÉTENCE 3 (AP) Améliorer la production et les conditions de travail	En s'appuyant sur la connaissance de l'outil de production En organisant les programmes de production, les méthodes de fabrication et de maintenance En gérant la documentation technique de la chaîne de fabrication et de son environnement En participant à l'optimisation de la performance économique et écologique de l'entreprise En assurant la gestion de son personnel dans le respect de la réglementation du travail
Composantes essentielles	
COMPÉTENCE 4 (PC) Prévenir les contaminations	En veillant au respect des règles de sécurité au travail et des comportements en ambiance contrôlée En exploitant et maintenant les dispositifs de contrôle d'ambiance En faisant évoluer la performance d'une installation en ambiance contrôlée Prévenir les risques d'exploitation et jouer un rôle actif en cellule de crise
Composantes essentielles	
COMPÉTENCE 5 (ON) Maîtriser les outils numériques de l'industrie 4.0	En s'assurant de la sécurité des systèmes d'exploitation informatique et de l'adéquation des systèmes d'information relatifs à la production En gérant les systèmes d'information de l'unité de production

GÉNIE INDUSTRIEL FISE

- Architecture actuelle de la formation
 - 5 semestres école
 - 3 stages (4 sem., 4 sem. et 22-26 sem.)
- International : mobilité de 16 semaines obligatoires
 - Validée par toute la promo 2022-2025
 - En bonne voie pour la promo 2023-2026
 - Grande diversité de mobilités (semestre Erasmus, hors Europe, stages,...)
- Ouverture au monde de l'entreprise
 - 5 Projets (1 tous les semestres = 5x30h), Job dating , conférences entreprises, REX Anciens
 - Nombreux intervenants extérieurs (e.g., Argumentation et négociation, Décision d'investissement, Doc. Comptables et financiers...)
- **Évolutions majeures :**
 - **Intégration d'un stage long en A4 (4 à 16 sem) pour favoriser la mobilité en 4A**
 - **Stages notés dans leur semestre**
 - **Structurer avec des EC plus volumineux pour favoriser lisibilité et MCC**
 - **Nouveaux cours (e.g., cybersécurité, IA et RSE)**

TOTAL HEURE FISE (ancien)				
	h cours / semestre	h cours/ année	nb semaine école	
Semestre 5	380	785	16	31
Semestre 6	405		15	
Semestre 7	380	766	16	31
Semestre 8	386		15	
Semestre 9	408	508	18	23
Semestre 10	projet		5	
Total 3 années		1959		



TOTAL HEURE FISE (nouveau)				
	heures cours / semestre	heures cours/ année	nb semaine école	
Semestre 5	435	853	16	31
Semestre 6	418		15	
Semestre 7	424	684	16	26
Semestre 8	260		10	
Semestre 9	427	427	18	18
Semestre 10	projet		0	
Total 3 années		1964		38

GÉNIE INDUSTRIEL FISA

- Architecture de la formation
 - 2/3 en entreprise – 1/3 à l'école
 - **Pas d'évolution de l'architecture mais des nouveaux cours (e.g., cybersécurité ou RSE)**
- International :
mobilité de 9 semaines obligatoires
 - Validée par toute la promo 2022-2025
 - En bonne voie pour la promo 2023-2026
 - Grande diversité de mobilités (travail dans une filiale, stages, projets, séjours d'étude au Maroc, ...)
- Ouverture au monde de l'entreprise
 - Par définition (formation par apprentissage)
 - Nombreux intervenants extérieurs (e.g., Argumentation et négociation, Décision d'investissement, Doc. Comptables et financiers...)

TOTAL HEURE APPRENTISSAGE						
	heures cours / semestre	heures cours/ année	nb semaine école		nb semaine entreprise	
Semestre 5	385	735	11	21	15	31
Semestre 6	350		10		16	
Semestre 7	315	595	9	17	17	35
Semestre 8	280		8		18	
Semestre 9	245	449	7	13	19	39
Semestre 10	210h		6		20	
Total 3 années		1779				

GÉNIE INDUSTRIEL

- Adossement à la recherche
 - Enseignement dispensé principalement par des EC
 - Quelques projets et stages en lien avec la recherche
 - 3 thèses ces dernières années
- DD&RS, Innovation et entrepreneuriat
 - Cours de QSE, Intél. éco., Innovation, Organisation de l'entreprise; Marketing. ind., Propr. intél., Usine du futur, Sécurité et conditions de travail...

FORCES	FAIBLESSES
• Taux d'insertion, • Bon retour des étudiants et des professionnels, • Services administratifs de qualité (organisation des cours), • Réseau des anciens	• Niveau scientifique de certains étudiants (en baisse)
OPPORTUNITES	RISQUES
• Dynamisme des entreprises locales, • intégration au réseau Polytech, • Double diplomation ESAM Maroc, • Forte demande d'étudiants étrangers	• Baisse démographique, • Baisse des aides de l'état, • Concurrence ECAM...

ARCHITECTURE DE LA FORMATION ET ÉVOLUTION

	Composantes essentielles
COMPÉTENCE 1 (Tronc commun) Manager un projet technique dans un environnement industriel et dans un contexte international	En veillant au bon déroulement du projet En respectant les normes nationales et internationales En maîtrisant les enjeux internationaux En animant des réunions ou des groupes de travail
COMPÉTENCE 2 Réaliser des analyses de sûreté et radioprotection aussi bien en exploitation nucléaire qu'en démantèlement	Composantes essentielles En permettant de garantir la sûreté des installations En prévenant les incidents. En préservant l'homme et l'environnement de la dispersion de matières radioactives. En évaluant l'état de sûreté des installations En vérifiant le respect des règles et des procédures En tenant compte des normes de sûreté nucléaire En garantissant la radioprotection
COMPÉTENCE 3 Gérer les interventions dans un milieu radioactif	Composantes essentielles En analysant et cadrant le projet En rédigeant les documents techniques, de sûreté et de sécurité En gérant des équipes d'intervention et en maîtrisant le coût En participant à la rédaction des comptes rendus En contrôlant la mise en œuvre des consignes de radioprotection
COMPÉTENCE 4 Piloter le démantèlement, la gestion des déchets et l'assainissement d'une installation nucléaire	Composantes essentielles En rédigeant des documents techniques En évaluant l'impact économique En présentant un plan de démantèlement En estimant les coûts du chantier En maîtrisant le cycle du combustible
COMPÉTENCE Maîtriser les outils numériques de l'industrie 4.0	Composantes essentielles En tenant compte de la digitalisation des centrales En s'investissant dans les programmes de réacteur numérique: jumeau numérique (<i>clone digital permet de s'immerger virtuellement dans le fonctionnement d'un réacteur...</i>) En s'assurant de la sécurité des systèmes d'exploitation informatique et de l'adéquation des systèmes d'information relatifs à la production. En évaluant les risques d'attaques informatiques

GÉNIE NUCLEAIRE FISA

- Architecture de la formation

- 2/3 en entreprise – 1/3 à l'école
- **Pas d'évolution de l'architecture depuis création (sept. 2024)**

- International :
mobilité de 9 semaines obligatoires

- 1ère promo 2024, 1 étudiant a déjà validé sa mobilité
- 5 ont programmé leur mobilité en 2026 et les 5 autres en recherche.
 - Grande diversité de mobilités (travail dans une filiale, stages, projets, séjours linguistiques...)
 - Mobilité au CNESTEN (Kenitra-Maroc) en cours de discussion

- Ouverture au monde de l'entreprise

- Par définition (formation par apprentissage)
- Visites pédagogiques en entreprise
- Nombreux intervenants extérieurs (e.g., Sûreté nucléaire, Neutronique, Radionucléides dans l'environnement, Démantèlement, Boucle thermo-hydraulique, Décontamination, Déchets nucléaires, Maîtrise des risques, Argumentation et négociation, Doc. Comptables et financiers, conférences...)
- Projets S10 + journées "Materclass nucléaire"

TOTAL HEURE APPRENTISSAGE						
	h cours / semestre	h cours/ année	nb semaine école		nb semaine entreprise	
Semestre 5	385	735	11	21	15	31
Semestre 6	350		10		16	
Semestre 7	315	595	9	17	17	35
Semestre 8	280		8		18	
Semestre 9	245	449	7	13	19	39
Semestre 10	210		6		20	
Total 3 années		1779				

GÉNIE NUCLEAIRE

DEMANDE OUVERTURE FISE

- Architecture de la formation
 - Identique à celle de GI FISE pour permettre des mutualisations
 - Attention spé = 50% de cours scientifiques et techniques spécifiques
- **Hérite de GN FISA :**
 - dans les partenariats internationaux
 - l'ouverture au monde industriel
 - et les attendues des cours de spécialités
- International : mobilité de 14 semaines obligatoires
- Ouverture au monde de l'entreprise
 - Visites pédagogiques en entreprise
 - Nombreux intervenants extérieurs
 - Projets S10 + journées "Materclass nucléaire"



TOTAL HEURE FISE (nouveau)				
	heures cours / semestre	heures cours/ année	nb semaine école	
Semestre 5	435	855	16	31
Semestre 6	420		15	
Semestre 7	420	690	16	26
Semestre 8	270		10	
Semestre 9	420	420	18	18
Semestre 10	projet		0	
Total 3 années		1965		

GÉNIE NUCLÉAIRE

- Adossement à la recherche
 - Enseignement dispensé principalement par des EC
 - Conférences en lien avec les activités de recherche (e.g: Fusion nucléaire...)
 - Projets dans le cadre des cours menés par des EC des laboratoires LPC, LUSAC, GREYC et CRISMAT
- DD&RS, Innovation et entrepreneuriat
 - Documents comptables et financiers, Maîtrise des coûts, Décision d'investissement, RSE, droit du travail, droit lié aux ERTM, Innovation et éco-conception, Organisation de l'entreprise, Comportement stratégique des entreprises, Marketing industriel, propriété industrielle , ...

FORCES	FAIBLESSES
• Bon retour des étudiants, • Services administratifs de qualité (organisation des cours, gestion des contrats, relation entreprise, ...) • Fort intérêt pour les cours de sciences nucléaires • Des travaux pratiques sont prévus à l'école de métiers d'ORANO et sur le simulateur de l'EPR à Flamanville. • Financement CMA 3NC	• Pas de recul sur l'insertion et les recrutements
OPPORTUNITES	RISQUES
• la CPI et l'intégration au réseau Polytech, • Dynamisme du secteur du nucléaire dans le Cotentin • Financement CMA 3NC (halle de TP à Cherbourg) • Validation de la PPE 3	• Baisse des aides de l'état, • Concurrence ISEN, ECAM...

ARCHITECTURE DE LA FORMATION ET ÉVOLUTION

Composantes essentielles	
COMPÉTENCE 1 Manager un projet technique dans un environnement industriel et dans un contexte international	En veillant au bon déroulement du projet En respectant les normes nationales et internationales En maîtrisant les enjeux internationaux En animant des réunions ou des groupes de travail
Composantes essentielles	
COMPÉTENCE 2 Innovier/Concevoir et/ou améliorer des systèmes de production d'Énergies Renouvelables Terrestres et Marines (ERTM), de stockage d'énergie et de production d'hydrogène	En respectant les règles de la conception (CdC, Pré-étude, Étude de définition), les contraintes liées au milieu des ERTM (Terrestre et marin), En tenant compte des impacts des dysfonctionnement liés à l'environnement d'exploitation En tenant compte de l'éloignement et des moyens de pilotage à distance (cybersécurité du contrôle à distance) En garantissant les fonctions mécaniques et énergétiques, y compris en environnement extérieur exposé
Composantes essentielles	
COMPÉTENCE 3 Mettre en place des solutions intégrées de production d'ERTM (en particulier marine), de son transport et de son stockage.	En garantissant une capacité énergétique En respectant les règles de sécurité et les contraintes environnementales, en particulier pour les sites isolés En tenant compte des particularités des solutions de production d'énergies renouvelables et des moyens de stockages En considérant les nouvelles solutions de stockage comme l'hydrogène
Composantes essentielles	
COMPÉTENCE 4 Monter des projets d'installation de systèmes de récupération d'ERTM en tenant compte des contraintes environnementales du déploiement (composante essentielle)	En tenant compte des contraintes environnementales du déploiement. En tenant compte des règles d'implantation, des méthodes d'implantation et des moyens disponibles, des contraintes environnementales En maîtrisant le planning et le budget
Composantes essentielles	
COMPÉTENCE Maîtriser les outils numériques de l'industrie 4.0	En s'assurant de la sécurisation des données du bureau d'étude En s'assurant de la sécurité des systèmes d'exploitation informatique En tenant compte du pilotage à distance des dispositifs de récupération d'énergie renouvelable, de son stockage, et de son injection sur le réseau En évaluant les risques d'attaques informatiques En s'investissant dans la mise en place de clones digitaux de systèmes ERTM

GÉNIE ÉNERGÉTIQUE FISA

- Architecture de la formation

- 2/3 en entreprise – 1/3 à l'école
- **Pas d'évolution de l'architecture depuis création (sept. 2024)**

- International :
mobilité de 9 semaines obligatoires

- 1ère promo 2024, 5/8 ont programmé leur mobilité en 2026, les autres en recherche.
- 5 ont programmé leur mobilité en 2026 et les 5 autres en recherche.
 - Grande diversité de mobilités (travail dans une filiale, stages, projets, séjours linguistiques...)
 - Mise en place d'une mobilité à l'ENSA Kenitra

- Ouverture au monde de l'entreprise

- Par définition (formation par apprentissage)
- Visites pédagogiques en entreprise
- Nombreux intervenants extérieurs (e.g., Economie des ERTM, Design des système d'Enr, Calcul de structure, Règles d'implantation terrestre et maritime, Etudes d'impact sur environnement, Analyse du cycle de vie, Argumentation et négociation, Doc. Comptables et financiers...)

TOTAL HEURE APPRENTISSAGE						
	h cours / semestre	h cours/ année	nb semaine école		nb semaine entreprise	
Semestre 5	385	735	11	21	15	31
Semestre 6	350		10		16	
Semestre 7	315	595	9	17	17	35
Semestre 8	280		8		18	
Semestre 9	245	449	7	13	19	39
Semestre 10	210		6		20	
Total 3 années		1779				

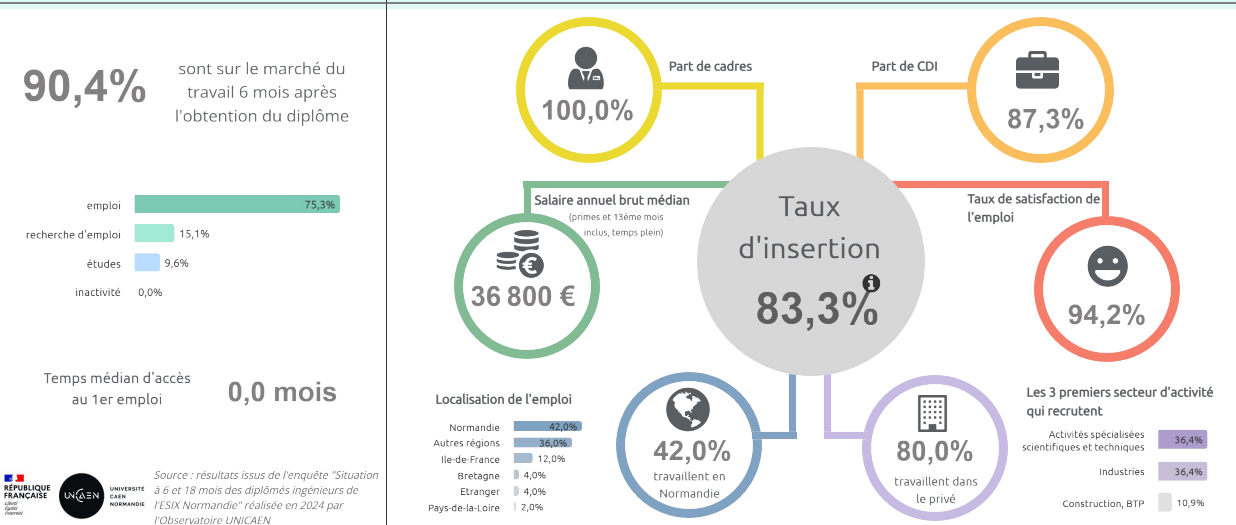
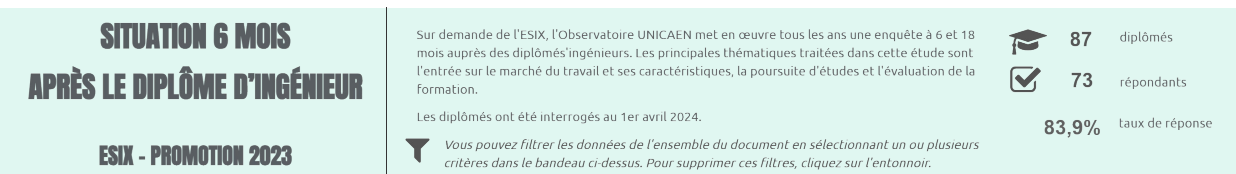
GÉNIE ÉNERGÉTIQUE

- Adossement à la recherche
 - Enseignement dispensé principalement par des EC
 - Sujet en relation directe avec les activités de recherche du LUSAC UR 4253 : énergie renouvelable et environnement (optimisation, design, stockage,...)
 - Projets dans le cadre des cours menés par des EC du LUSAC
 - Des projets S10 seront en lien avec la recherche (donnés par de EC)
- DD&RS, Innovation et entrepreneuriat
 - Documents comptables et financiers, Maîtrise des coûts, Décision d'investissement, RSE, droit du travail, droit lié aux ERTM, Innovation et éco-conception, Organisation de l'entreprise, Comportement stratégique des entreprises, Marketing industriel, propriété industrielle , ...

FORCES	FAIBLESSES
• Bon retour des étudiants, • Services administratifs de qualité (organisation des cours, gestion des contrats, relation entreprise, ...) • Intérêt accru pour les EnR et le stockage de l'énergie • Financement CMA H2NC	• Pas de recul sur l'insertion et les recrutements • Retard dans la rédaction de la PPE 3 (programmation pluriannuelle de l'énergie)
OPPORTUNITES	RISQUES
• Intégration au réseau Polytech (induit de nouvelles candidatures) • Participation à CMA H2NC • Validation de la PPE 3	• Baisse des aides de l'état, • Concurrence ISEN, ECAM...

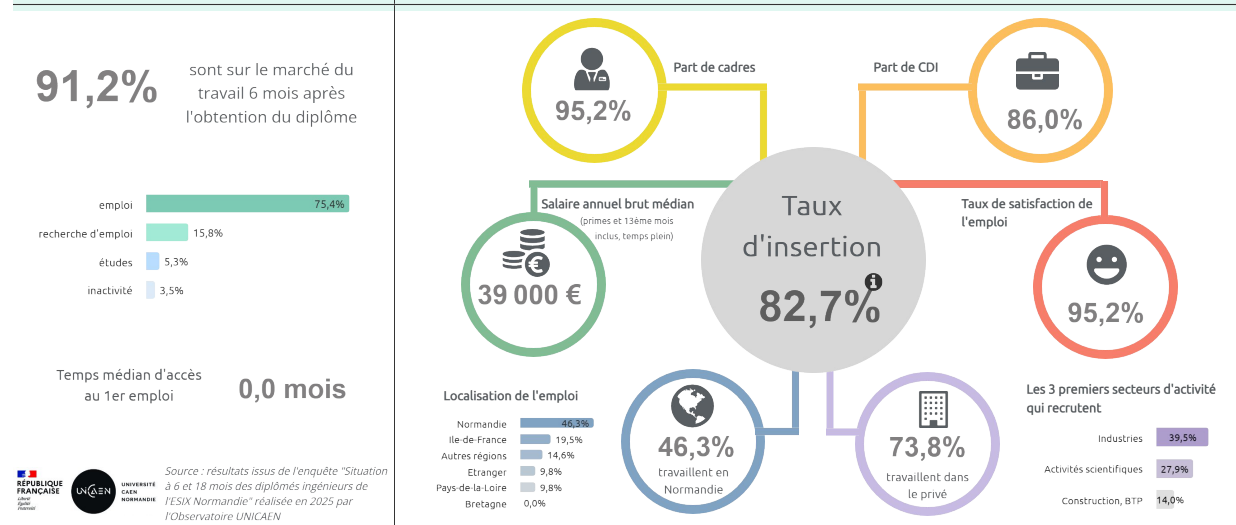
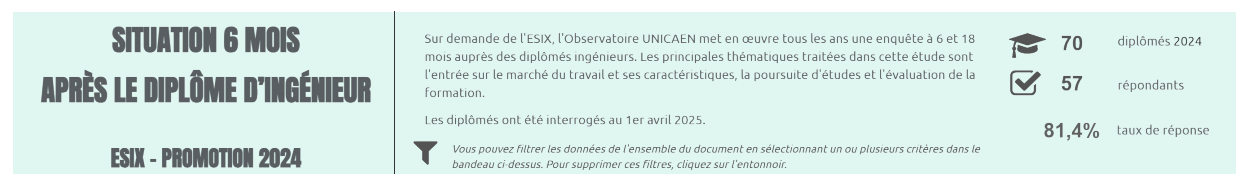
INSERTION PROFESSIONNELLE

Population étudiée : **mention parmi "Génie des systèmes industriels" Et Promotion 2022-2023**
Taille de l'échantillon 87 réponses



Source : résultats issus de l'enquête "Situation à 6 et 18 mois des diplômés ingénieurs de l'ESIX Normandie" réalisée en 2024 par l'Observatoire UNICAEN

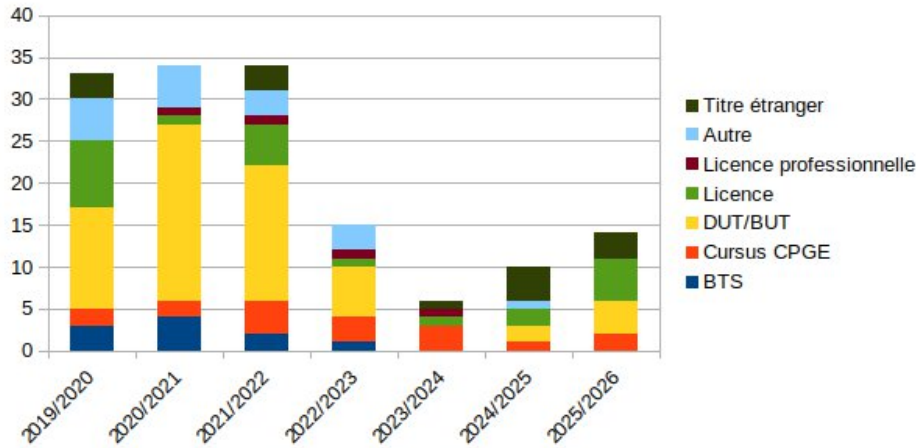
Population étudiée : **mention parmi "Génie des systèmes industriels" Et Promotion 2023-2024**
Taille de l'échantillon 70 réponses



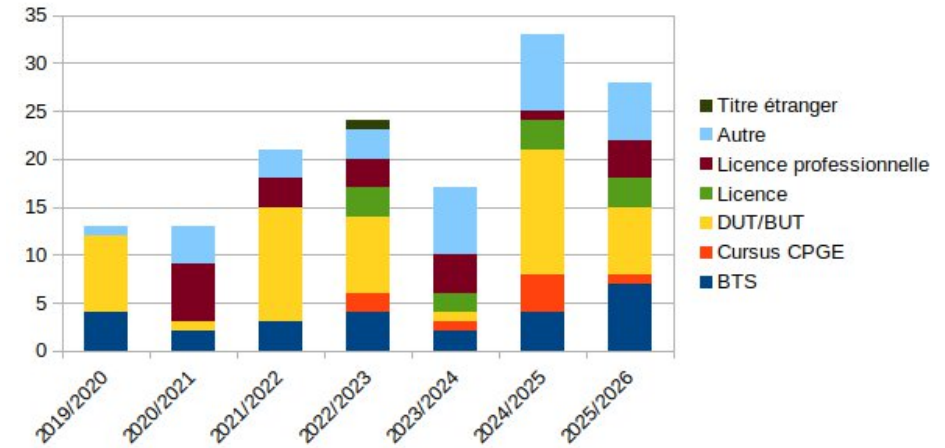
Source : résultats issus de l'enquête "Situation à 6 et 18 mois des diplômés ingénieurs de l'ESIX Normandie" réalisée en 2025 par l'Observatoire UNICAEN

LES PRIMO-ENTRANTS 3A (L3)

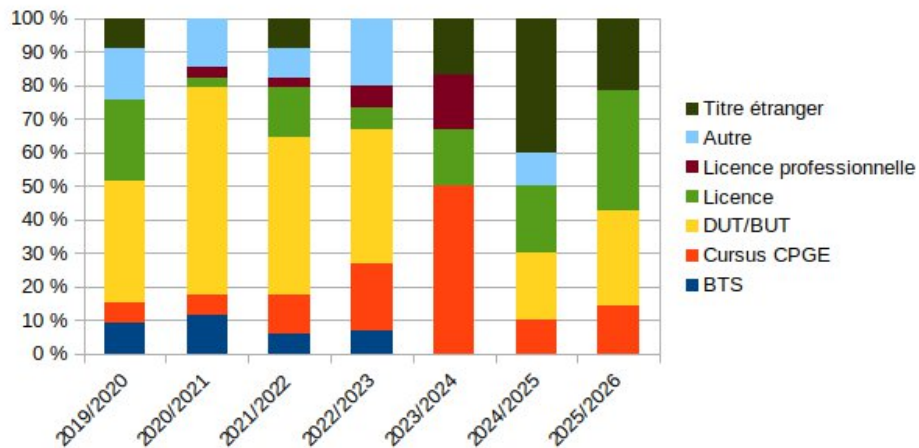
Néo-entrants en FISE 3A GSI - GI



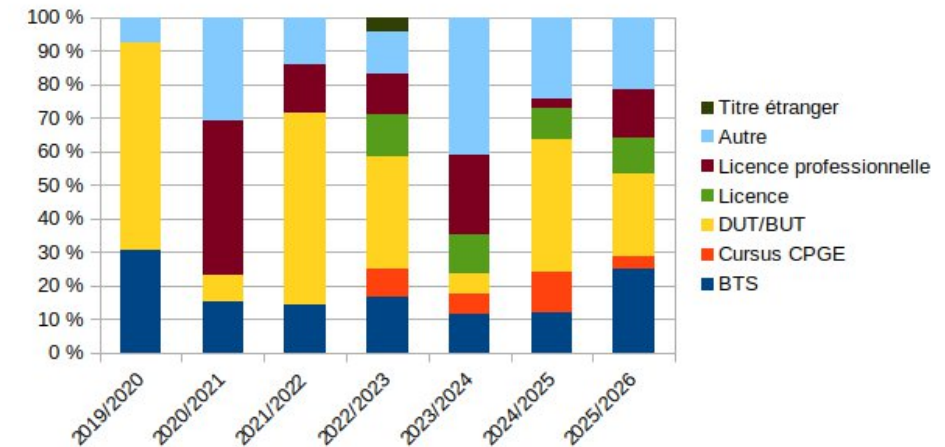
Néo-entrants en FISA 3A GSI - GI - GN - GE



Néo-entrants en FISE 3A GSI - GI



Néo-entrants en FISA 3A GSI - GI - GN - GE



Formation MeSE

ARCHITECTURE DE LA FORMATION ET ÉVOLUTION

COMPÉTENCE – C1 (PI) Gérer collectivement des projets innovants dans un contexte international	Composantes essentielles en tenant compte des attentes des clients en se conformant à la stratégie d'entreprise en respectant les valeurs d'éthique, de déontologie, de QVT et de RSE et de sécurité au travail en s'engageant personnellement au service de l'équipe pour la réussite du projet en communiquant en français ou en anglais
COMPÉTENCE – C2 (PT) Développer des systèmes complexes innovants et sûrs	Composantes essentielles s'appuyant sur une approche systémique et transversale en prenant en compte les besoins des utilisateurs finaux et les attentes du client en prenant en compte le cycle de vie du produit/système et les démarches d'éco-conception en s'assurant du fonctionnement fiable et global du système
COMPÉTENCE – C3 (EM) Concevoir la partie matérielle d'un système embarqué	Composantes essentielles en respectant les interdépendances avec la partie logicielle du système en respectant un cahier des charges techniques, notamment en terme de contraintes énergétiques, d'entrées/sorties en concevant la validation matérielle du système
COMPÉTENCE – C4 (EL) Concevoir la partie logicielle ou de contrôle d'un système embarqué	Composantes essentielles en respectant les interdépendances avec la partie matérielle du système en respectant un cahier des charges techniques, notamment en terme de contraintes de temps réels et de performances dynamiques du système en concevant la validation logicielle du système
COMPÉTENCE – C5 (SM) – Option Systèmes Mécatroniques Concevoir la partie mécanique d'un système mécatronique intégré	Composantes essentielles en dimensionnant correctement le système et ses sous-systèmes à partir de modèles physiques analytiques ou numériques globaux en s'assurant de la pertinence et de la robustesse des modèles numériques mise en œuvre en intégrant les différents aspects de la mécanique (solide, fluide, système) et leurs interactions
COMPÉTENCE – C6 (SA) – Option Systèmes Mécatroniques Concevoir la partie électronique et de commande d'un système mécatronique intégré	Composantes essentielles en dimensionnant correctement une électronique intégrée à partir des modèles de signal, de bruit et de puissance en mettant en œuvre une modélisation du système temporelle ou fréquentielle à partir de son principe physique ou de son comportement en choisissant les composants et les montages suivant les contraintes de signal, de bruit, de puissance et de stockage d'énergie
COMPÉTENCE – C7 (II) – Option Systèmes Nomades et Répartis Concevoir de manière avancée l'informatique machine des systèmes nomades et répartis	Composantes essentielles en mettant en œuvre la communication numérique entre systèmes en prenant en compte des données numériques issues de sources hétérogènes en optimisant les performances par l'utilisation de systèmes numériques complexes hétérogènes adaptés
COMPÉTENCE – C8 (IN) – Option Systèmes Nomades et Répartis Concevoir des algorithmes d'intelligence artificielle dédiés aux systèmes nomades et répartis	Composantes essentielles en mettant en œuvre des méthodes classiques d'IA (apprentissage, réseau de neurones ...) en construisant des stratégies de coopération entre agents en prenant en compte la géolocalisation dans les algorithmes développés

ARCHITECTURE DE LA FORMATION ET ÉVOLUTION

- Depuis septembre 2025, 5 réunions pédagogiques et 3 conseils de départements pour monter la nouvelle maquette
- **Objectifs :**
 - Limiter l'échec en 4A en réduisant l'écart de niveau 3A → 4A
 - Accroître le nb d'heures de cours en 3A
 - Mieux s'adapter aux prérequis des entrants en 3A
 - Avoir une approche plus progressive en électronique
 - Rendre plus digeste « hyperfréquence / antenne »
 - Éviter que « auto des systèmes linéaires échantillonnés » soit le seul module scientifique de son UE
 - **Permettre une mobilité académique en S8**

ARCHITECTURE DE LA FORMATION ET ÉVOLUTION

Maquette Formation Initiale sous Statut Etudiant (FISE)

<étu>	FISE				
OLD	MeSN	Me	SN	parcours	%
IM5	435			435	22 %
IM6	429			429	22 %
IM7	345	90	90	435	22 %
IM8	99	135	135	234	12 %
IM9	171	252	252	423	22 %
IMA					
total	1479	477	477	1956	100 %

<étu>	FISE				
NEW	MeSN	Me	SN	parcours	%
IM5	480			480	25 %
IM6	462			462	24 %
IM7	225	180	180	405	21 %
IM8	117	90	90	207	11 %
IM9	186	216	216	402	21 %
IMA					
total	1470	486	486	1956	100 %

Maquette Formation Initiale sous Statut Apprenti (FISA)

<étu>	FISEA				
OLD	MeSN	Me	SN	parcours	%
IM5	435			435	25 %
IM6	429			429	25 %
IM7	255	78	78	333	19 %
IM8	63	117	117	180	10 %
IM9	45	210	210	255	15 %
IMA	93			93	5 %
total	1320	405	405	1725	100 %

<étu>	FISEA				
NEW	MeSN	Me	SN	parcours	%
IM5	480			480	28 %
IM6	462			462	27 %
IM7	174	156	156	330	19 %
IM8	95	78	78	173	10 %
IM9	98	183	183	281	16 %
IMA					0 %
total	1308	417	417	1725	100 %

et
- 141 h
de cours
spécifiques
aux
apprentis

INTERNATIONALISATION/ FORMATION AU CONTEXTE INTERNATIONAL ET MULTICULTUREL

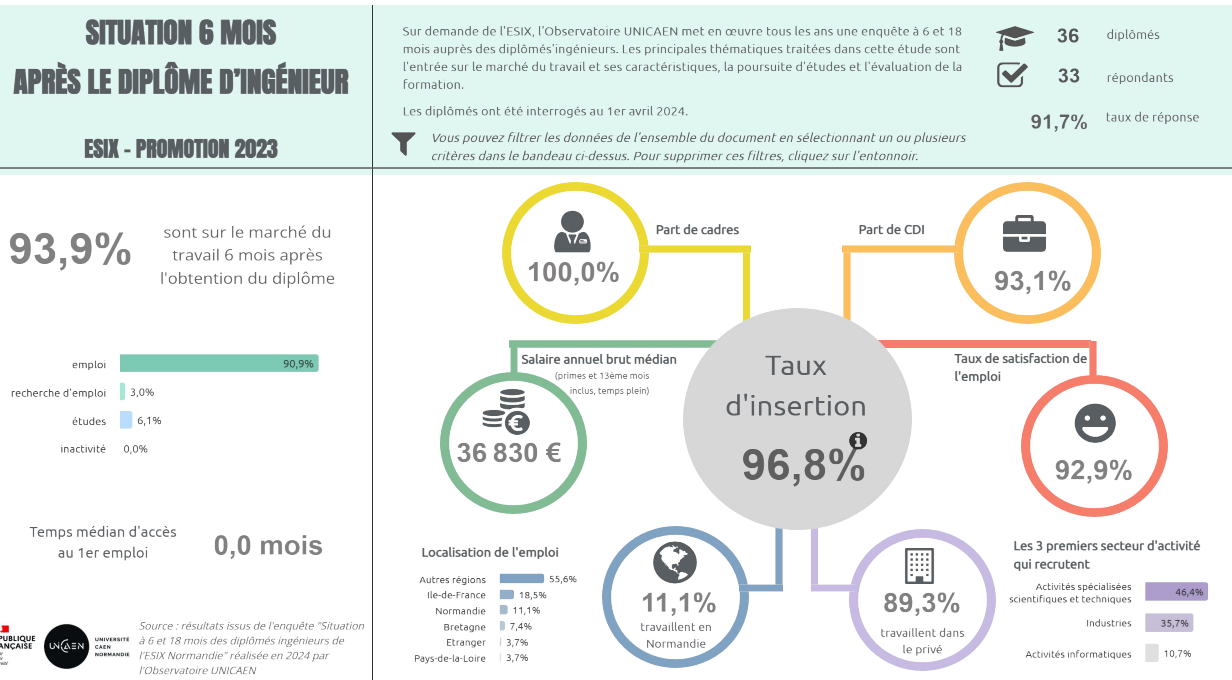
- LV2 obligatoire parmi 15 langues, avec une forte attractivité pour les langues asiatiques (près d'un tiers des étudiants choisissent le coréen ou le japonais)
- Mobilité de 16 semaines obligatoires validée par toute la promo 2022-2025
 - Très majoritairement en mobilité académique S9

ADOSSEMENT À LA RECHERCHE / FORMATION À ET PAR LA RECHERCHE ET INNOVATION

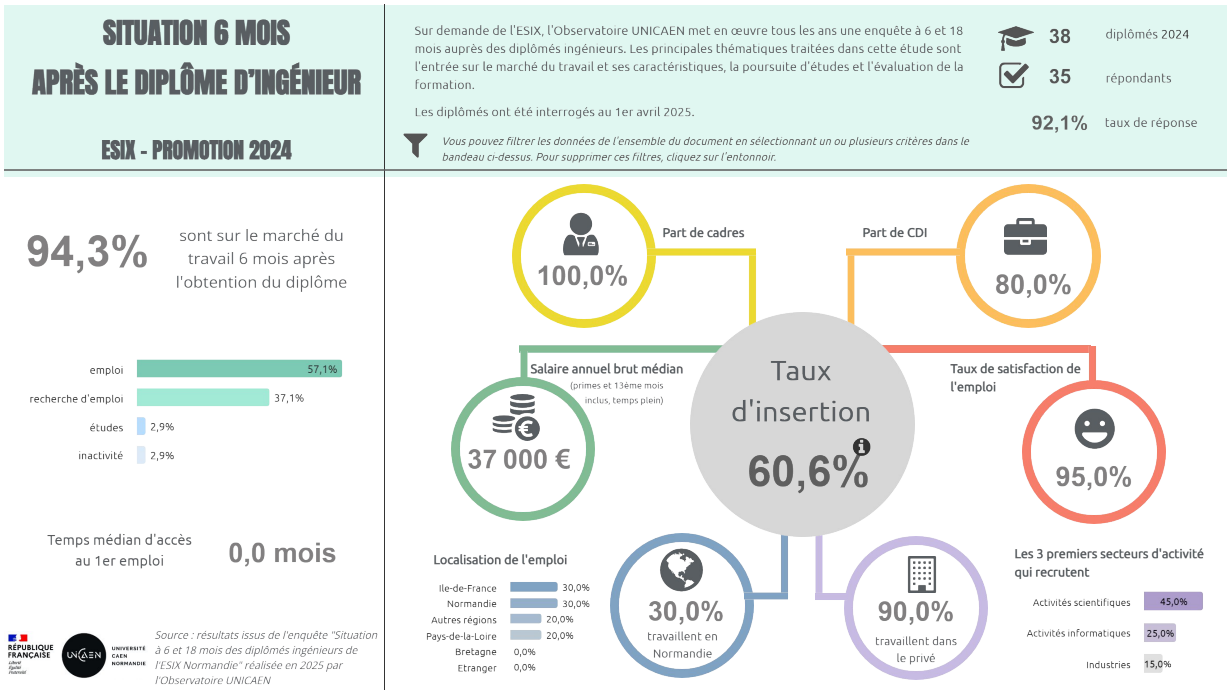
- Formation en lien direct avec la recherche notamment en S9 sur les thématiques de recherche des enseignants-chercheurs (GREYC, LMNO, LYS, M2C): analyse numérique multi-physique, capteurs, commande des systèmes, énergie, stockage et informatique nomade/répartie.
- En FISE, le projet de S9 (60h) confronte les étudiants à des sujets ouverts, développant autonomie, analyse et esprit critique. Le stage de fin d'études peut être réalisé en laboratoire pour les étudiants souhaitant poursuivre en thèse.
- 8 doctorats à ce jour.
- En FISA, l'alternance facilite la mise en relation entre recherche académique et besoins industriels
- Fort lien avec l'innovation notamment en Start-up
- Des interventions extérieures abordent l'innovation, la propriété intellectuelle et le business plan, complétées en 3e année par des enseignements de stratégie et de marketing produit
- Deux lauréats du prix national PEPITE (DAE System en 2020 et DataDunk en 2022).

INSERTION PROFESSIONNELLE

Population étudiée : mention parmi "Mécatronique et systèmes embarqués" Et Promotion 2022-2023
Taille de l'échantillon 36 réponses

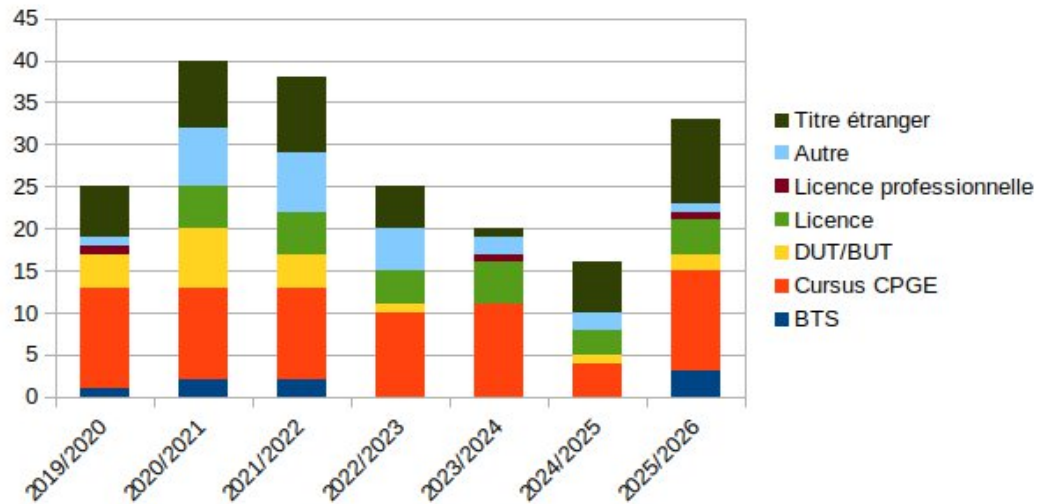


Population étudiée : mention parmi "Mécatronique et systèmes embarqués" Et Promotion 2023-2024
Taille de l'échantillon 38 réponses

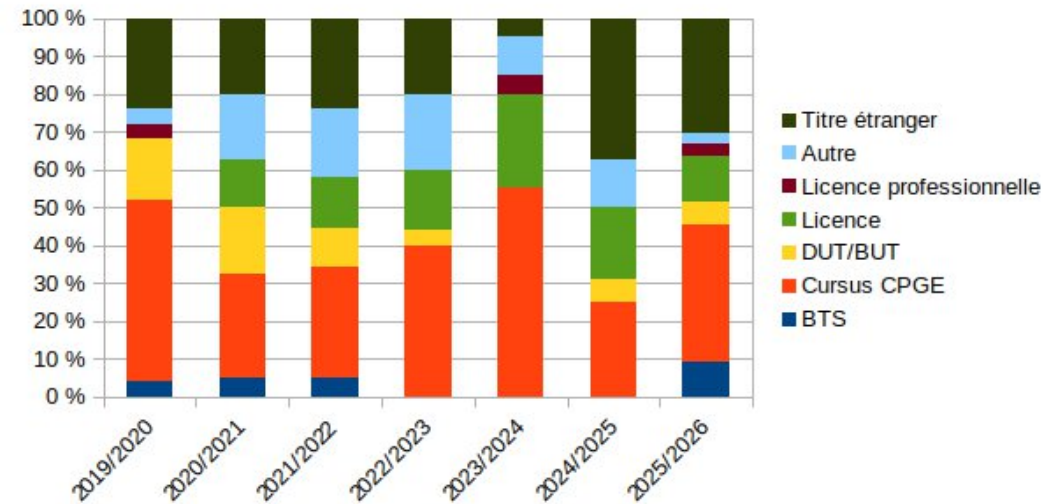


LES PRIMO-ENTRANTS 3A (L3)

Néo-entrants en FISE 3A MeSE



Néo-entrants en FISE 3A MeSE



SWOT

FORCES	FAIBLESSES
• Implication des enseignants chercheurs et personnel technique • Fort lien avec la recherche académique • Dynamisme du secteur industriel en SE, IA et mécatronique • Financement CMA Normanthiia	• Manque de visibilité de la formation • Difficulté de recrutement d'enseignants-chercheurs, de contractuels et de vacataires
OPPORTUNITES	RISQUES
• Proposition d'alternance original répondant aux besoins des start-ups et des grands groupes • Renforcement des liens avec nos partenaires industriels via l'apprentissage • Participation à des AMI CMA Normanthiia et Cyrce	• Démobilisation d'une équipe restreinte



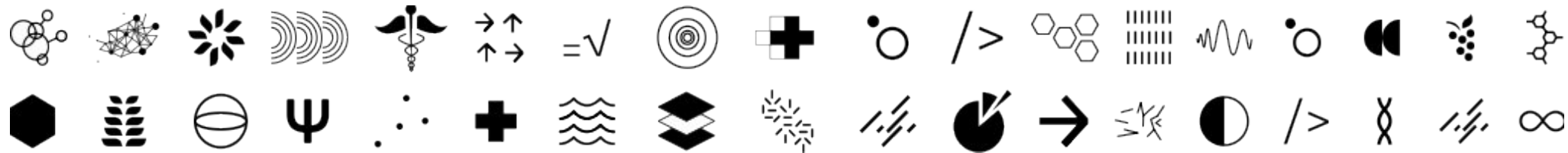
UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE



ESIX NORMANDIE
ÉCOLE SUPÉRIEURE
D'INGÉNIEURS



5. QUESTIONS DIVERSES



Proposition de maquette ESIX AgroA -Formation Initiale sous staut apprenti pour 2027-2028									
Semestre	UE	EC	Libellé	CM	TD	TP	REX	ECTS	Total H.E
IA5I	IA51A		Bases générales et scientifiques pour l'ingénieur					4	
		IA5CC11A	Rédaction et expression scientifiques	3	9	6		1	18
		IA5PP11A	Biologie	10,5	7,5			1	18
		IA5OP11A	Mathématiques	3	9	6		1	18
		IA5PP12A	Chimie et Biochimie	10,5	7,5			1	18
		IA5PP13A	Techniques de laboratoire		3	15		1	18
	IA52A		Sciences des aliments 1					5	
		IA5PP21A	Bases d'agronomie 1 (2 filières sur 4)	16,5	3	7	3	1	29,5
		IA5PP22A	Biochimie	16,5	10,5	16	1,5	2	44,5
		IA5OP21A	Opérations unitaires (PL, PV)	16,5	10,5	10,5	1,5	2	39
	IA53A		Genie industriel alimentaire 1					6	
		IA5OP31A	Systèmes automatisés	9	6	20	1,5	2	36,5
		IA5OP32A	Genie des procédés	12	15	12	3	2	42
		IA5OP33A	Biodiversité des microbiotes alimentaires	18	10,5	24	3	2	55,5
	IA54A		Communication & Management 1					7	
		IA5MP41A	Outils de gestion de projets	9		12	1,5	2	22,5
		IA5MP42A	Projet			6	1,5	2	7,5
		IA5CC41A	Anglais		21	10		2	31
		IA5IC42A	Ouverture culturelle et internationale			16		1	16
	IA55A		Evaluation en entreprise 1					8	
		IA5OP51A	Evaluation						
			Bilan semestre (-18 heures suivant profil)	124,5	112,5	160,5	16,5	30	396
IA6I	IA61I		Sciences des aliments 2					4	
		IA6PP11A	Bases d'agronomie 2 (2 filières sur 4)	16,5	3	7	3	1	29,5
		IA6PP12A	Biochimie alimentaire	16,5	15	24	1,5	3	57
	IA62I		Génie industriel alimentaire 2					5	
		IA6OP21A	Opérations unitaires	16,5	9	15	1,5	2	42
		IA6QS21A	Maitrise des procédés	12	12	10	1,5	2	35,5
		IA6OP22A	Contrôle par echantillonnage et plan d'experiences	6	3	12	1,5	1	22,5
	IA63I		Génie des bioprocédés					4	
		IA6PP31A	Fermentations & Ferments	18	12	28	3	3	61
		IA6PP32A	Génie enzymatique	9	4,5	8	1,5	1	23
	IA64I		Communication & Management 2					9	
		IA6MP41A	Management de projets	15	9	6	3	2	33
		IA6MP42A	Projet			6		2	6
		IA6CC31A	Anglais		21	9		2	30
		IA6CC32A	Ouverture culturelle et internationale (Univ été)	50				3	50
	IA65A		Evaluation en entreprise 2					8	
		IA5OP51A	Evaluation						
		IATB1	Toeic B1						
			Bilan semestre (dont 50h université d'été)	159,5	88,5	125	16,5	30	389,5
IA7I	IA71A		Technologies et Innovation en produits laitiers					5	
		IA7OP11A	Filières fromagères	18		28	6	3	52
		IA7OP12A	Autres produits laitiers	16,5		20	6	2	36,5
	IA72A		Technologies et Innovation en produits végétaux					5	
		IA7OP21A	Filière des produits végétaux	18		24	6	3	42
		IA7PP22A	Innovation en produits végétaux	16,5		8	6	2	24,5
	IA73A		Qualité, Sécurité et Environnement					6	
		IA7QS31A	Démarche qualité en entreprise	15	1,5	12	1,5	2	16,5
		IA7QS32A	Qualité des produits alimentaires	15	1,5	28	1,5	2	16,5
		IA7QS33A	Rheologie et Analyse sensorielle	12	6	8	1,5	2	18
	IA74A		Communication & Management 3					6	
		IA7MP41A	Management de projets et marketing	12	9	7,5	3	2	31,5
		IA7MP42A	Projet			4,5		1	4,5
		IA7CC41A	Anglais		21	9		2	30
		IA7CC42A	Ouverture culturelle et internationale			16		1	16
	IA75A		Evaluation en entreprise 3					8	
		IA5MP51A	Evaluation						
			Bilan semestre	123	39	165	31,5	30	358,5
IA8I	IA81A		Technologies et Innovation des produits carnés et aquatiques					9	
		IA8OP11A	Filière des produits carnés	18	10,5	28	6	3	62,5
		IA8OP12A	Charcuterie & Volailles	16,5	1,5		3	2	21
		IA8OP21A	Filière des produits aquatiques	18	12	22	3	3	55
		IA8OP22A	Alimentation animale	9	4,5	4	1,5	1	19
	IA82A		Management et Pilotage					7	
		IA8MP31A	Outils de management de la production	18	15	14	3	3	50
		IA8MP32A	Gestion des flux et Distribution	7,5	6	3	3	1	19,5
		IA8MP33A	Pilotage des organisations et stratégie RSE	12	12	6	1,5	3	31,5
	IA83A		Communication & Management 4					6	
		IA8MP41A	Management de projet et leadership opérationnel	3	12	8,5	1,5	2	25
		IA8MP42A	Projet			4,5		2	4,5
		IA8CC41A	Anglais		21	9		2	30
	IA84A		Evaluation en entreprise 4					8	
		IA5MP51A	Evaluation						
			Bilan semestre	102	94,5	99	22,5	30	318
IA9A	IA91A		Quelles entreprises et filières demain?					6	
		IA9OP11I	Accompagner la performance industrielle	19,5	12	14		2	45,5
		IA9MP11I	Accompagner la performance collective	19,5	12			2	31,5
		IA9CC11I	Faire face à des enjeux complexes et interdépendants	19,5	12			2	31,5
	IA92A		L'innovation dans l'alimentaion					6	
		IA9PP21I	Intégrer la durabilité	18	12			2	30
		IA9PP22I	Favoriser la santé par l'alimentation	18	12			2	30
		IA9PP23I	Utiliser les outils d'innovation	18	12			2	30
	IA93A		Projet					5	
		IA9PP31I	Projet		12	40			52
	IA94A		Spécialité au choix					6	
		IA9PP41I	Innovation & Nutrition	90					90
		IA9QS41I	Qualité, Sécurité, Environnement	90					90
		IA9OP41I	Management de la production	90					90
	IA95A		Evaluation en entreprise 5					7	
		IA5QF51A	Evaluation						
			Bilan semestre	202,5	84	54		30	340,5
IA10I	IA101I		Mémoire de fin d'études					30	
		IA10PP1I	Rapport écrit					20	
		IA10PP2I	Soutenance orale					10	
			Bilan semestre					30	

Proposition de maquette ESIX AgroA -Formation Initiale sous staut étudiant pour 2027-2028								
Semestre	UE	EC	Libellé	CM	TD	TP	ECTS	Total H.E
IA5I	IA51I		Bases générales et scientifiques pour l'ingénieur				4	
		IA5CC11I	Rédaction et expression scientifiques	3	9	6	1	18
		IA5PP11I	Biologie	10,5	7,5		1	18
		IA5OP11I	Mathématiques	3	9	6	1	18
		IA5PP12I	Chimie et Biochimie	10,5	7,5		1	18
		IA5PP13I	Techniques de laboratoire		3	15	1	18
	IA52I		Sciences des aliments 1				9	
		IA5PP21I	Bases d'agronomie 1 (2 filières sur 4)	19,5	6	7	2	32,5
		IA5PP22I	Biochimie	19,5	12	28	4	59,5
		IA5OP21I	Opérations unitaires	19,5	12	10,5	3	42
	IA53I		Genie industriel alimentaire 1				9	
		IA5OP31I	Systèmes automatisés	9	6	20	2	35
		IA5OP32I	Genie des procédés	15	18	12	3	45
		IA5OP33I	Biodiversité des microbiotes alimentaires	19,5	12	32	4	63,5
	IA54I		Communication & Management 1				8	
		IA5MP41I	Outils de gestion de projets	12	1,5	12	2	25,5
		IA5MP42I	Projet			6	2	6
		IA5CC41I	Anglais		21	9	2	30
		IA5IC42I	Ouverture culturelle et internationale			20	2	20
	Bilan semestre (-18 heures suivant profil)			141	124,5	183,5	30	431
IA6I	IA61I		Sciences des aliments 2				5	
		IA6PP11I	Bases d'agronomie 2 (2 filières sur 4)	19,5	6	7	2	32,5
		IA6PP12I	Biochimie alimentaire	19,5	15	32	3	66,5
			Génie industriel alimentaire 2				5	
		IA6OP21I	Opérations unitaires	19,5	9	20	2	48,5
		IA6QS21I	Maitrise des procédés	12	16,5	15	2	43,5
		IA6OP22I	Contrôle par echantillonnage et plan d'experiences	6	4,5	12	1	10,5
	IA63I		Génie des bioprocédés				5	
		IA6PP31I	Fermentations & Ferments	19,5	12	48	3	79,5
		IA6PP32I	Génie enzymatique	13,5	6	12	2	31,5
	IA64I		Communication & Management 2				10	
		IA6MP41I	Management de projets	19,5	10,5	6	2	36
		IA6MP42I	Projet			6	3	6
		IA6CC31I	Anglais		21	10	2	31
		IA6CC32I	Ouverture culturelle et internationale (Univ été)	50			3	50
	IA65I		Stage ou Expérience en milieu professionnel				5	
		IA6OP51I	Stage de 6 à 10 semaines					
		IATB1	Toeic B1					
	Bilan semestre			179	100,5	168	30	447,5
IA7I	IA71I		Technologies et Innovation en produits laitiers				7	
		IA7OP11I	Filières fromagères	18	6	30	4	54
		IA7OP12I	Autres produits laitiers	18	6	30	3	54
			Technologies et Innovation en produits végétaux				6	
		IA7OP21I	Filière des produits végétaux	18	6	30	4	54
		IA7PP22I	Innovation en produits végétaux	18	6	8	2	32
	IA73I		Qualité, Sécurité et Environnement				9	
		IA7QS31I	Démarche qualité en entreprise	16,5	3	12	3	19,5
		IA7QS32I	Qualité des produits alimentaires	15	1,5	32	3	16,5
		IA7QS33I	Rheologie et Analyse sensorielle	12	7,5	12	3	19,5
	IA74I		Communication & Management 3				8	
		IA7MP41I	Management de projets et marketing	18	24	9	2	42
		IA7MP42I	Projet			12	2	0
		IA7CC41I	Anglais		21	9	2	21
		IA7CC42I	Ouverture culturelle et internationale			20	2	0
	Bilan semestre			133,5	81	204	30	418,5
IA8I	IA81I		Technologies et Innovation des produits carnés et aquatiques				10	
		IA8OP11I	Filière des produits carnés	18	10,5	32	3	28,5
		IA8OP12I	Charcuterie & Volailles	18	1,5		2	19,5
		IA8OP21I	Filière des produits aquatiques	19,5	12	22	3	31,5
		IA8OP22I	Alimentation animale	10,5	4,5	4	2	15
			Management et Pilotage				8	
		IA8MP21I	Outils de management de la production	18	18	14	3	36
		IA8MP22I	Gestion des flux et Distribution	7,5	15	3	2	22,5
		IA8MP23I	Pilotage des organisations et stratégie RSE	13,5	12	6	3	25,5
	IA83I		Communication & Management 4				6	
		IA8MP31I	Management de projet et leadership opérationnel	3	12	8,5	2	23,5
		IA8MP32I	Projet			12	2	12
		IA8CC31I	Anglais		21	12	2	33
	IA84I		Stage thématique				6	
		IA8CC41I	Stage de 14 à 18 semaines					
	Bilan semestre			108	106,5	113,5	30	328
IA9I	IA91I		Quelles entreprises et filières demain?				6	
		IA9OP11I	Accompagner la performance industrielle	19,5	12	14	2	45,5
		IA9MP11I	Accompagner la performance collective	19,5	12		2	31,5
		IA9CC11I	Faire face à des enjeux complexes et interdépendants	19,5	12		2	31,5
			L'innovation dans l'alimentaion				6	
		IA9PP21I	Intégrer la durabilité	18	12		2	30
		IA9PP22I	Favoriser la santé par l'alimentation	18	12		2	30
		IA9PP23I	Utiliser les outils d'innovation	18	12		2	30
	IA93I		Projet				12	
		IA9PP31I	Projet		10	50		60
	IA94I		Spécialité au choix				6	
		IA9PP41I	Innovation & Nutrition	90				90
		IA9QS41I	Qualité, Sécurité, Environnement	90				90
		IA9OP41I	Management de la production	90				90
	Bilan semestre (hors spécialité)			202,5	82	64	30	348,5
IA10I	IA101I		Stage de fin d'études (22 à 24 semaines)				30	
		IA10MP11I	Rapport écrit				20	
		IA10MP12I	Soutenance orale				10	
	Bilan semestre						30	

ESIX GE - SEMESTRE 5 - APPRENTISSAGE

												Total (h)	Coef TP	Coef écrit	Coef module dans l'UE	Durée examen	Crédits ECTS
Total heures cours :												327					
				CM	TD		TP		SALLE TP			193,5					15
Tronc Commun II5UE1A	II5MP11A	TC	Mathématiques pour l'ingénieur	24	M. Grondeau	16,5	M. Grondeau	6	JM Reboul	Multimédia	46,5		0,2	0,8	25%	1h30	
	II5MP12A	TC	Théorie des mécanismes	4,5	M.Sbayti	6	M.Sbayti	6	M.Sbayti	Bureau d'études	16,5		0,5	0,5	10%	1h	
	II5MP13A	TC	Mécanique générale	15	A. Santa Cruz	18	A. Santa Cruz	3	L. Jegou	Méca	36		0,3	0,7	20%	2h	
	II5MP14A	TC	Cristallographie	9	J. Noudem	6	J. Noudem	3	M.Mouyane	TP Matériaux 1	18		0,5	0,5	10%	1h30	
	II5MP15A	TC	Diagramme	9	M. Mouyane	6	M. Mouyane	3	M:Mouyane	TP Matériaux 1	18		0,5	0,5	10%	1h	
	II5MP16A	TC	Gestion de projet	10,5	J. Nicoleau		-	6	M. Mouyane	Multimédia	16,5		0,5	0,5	5%	1h	
	II5MP17A	TC	Outils de l'intelligence économique	3			-	6		Info UFR ou BE	9		1	-	5%	CC	
	II5MP18A	TC	Qualité - Sécurité - Environnement	16,5	P.Allaire	7,5	P.Allaire		-	-	24		-	1	10%	CC	
	II5MP19A	TC	Fiabilité humaine et machine	6	J. Nicoleau	3	J. Nicoleau		-	-	9		-	1	5%	1h	
Spé GE IE5UE2A	IE5IC21A	GE	Contexte des énergies et Energies Renouvelables	12	S. Guillou (3 h)-H. Gualous (9 h)	6	S. Guillou (1,5h)-H. Gualous (4,5h)	9	S. Guillou (3h)-H. Gualous (6h)	EMR	27	79,5	0,4	0,6	40%	1h30	7
	II5MP21A	TC	Composants de l'électronique	18	Y. Guhel	13,5	Y. Guhel	6	Y. Guhel	Electronique	37,5		0,4	0,6	40%	1h30	
	IE5IC23A	GE	Conception de réseaux électriques	6	JM Reboul (3 h) F. Gire (3 h)	0	-	9	JM Reboul (6 h) F. Gire (3 h)	BE	15		0,4	0,6	20%	1h30	
Langues et unités professionnelles IE5UE3A	II5MP31A	GE	Anglais		-		-	30	S.Poujade/A.Souchet /L. Walker	-	30	54	0,5	0,5	20%	2h	8
	II5MP32A	GN/GE	Langue 2 (Chinois)		-		-	15	S.Mutel	-	15		0,5	0,5	10%	1h	
	II5MP33A	TC	Communication orale	1,5	C.Abikhalil	7,5	C.Abikhalil		-	-	9		1	-	20%	CC	
	IE5IC34A		Soutenance (0,4)-Rapport (0,4)-Retour exp.(0,20)												25%	CC	
	IE5IC35A		Unité de pratique prof.(note MA : 0,6, note Tuteur 0,4)												25%	CC	

infos réunions rentrée	15
Méthodologie (Révisions, Examens, soutenance)	37
Rex (4 séances de 1h30)	6

Contrôle continu
TP = Contrôle Continu

réunion de rentrée 2*1h
présentation REX 1h
réunion MA 5h
remise code info 1h30
présentation SUAPS BU MDE

Total : 15h

385	h
-----	---

11 semaines
35
0

MAJ 10/09/2025

ESIX GE - SEMESTRE 6 - APPRENTISSAGE

												Total (h)	Coef TP	Coef Ecrit	Coef module dans l'UE	Durée examen	Crédits ECTS
Total heures cours :												291					
CM				TD		TP		SALLE TP									
Tronc Commun II6UE1A	II6MP11A	TC	Résistance des matériaux	9	J.Thiebot	9	J.Thiebot	9	A.Swissi	Mécanique	27	70,5	0,4	0,6	40%	1h	5
	II6MP12A	TC	Matériaux métalliques- Céramique	16,5	9h D. Briand 7h30 M.Mouyane	6	3h D. Briand 3h M.Mouyane	6	B.Misski	Matériaux 1	28,5		0,4	0,6	40%	1h	
	II6MP13A	TC	Polymères et composites	9	M. Mouyane	3	M. Mouyane	3	B.Misski	Matériaux 1	15		0,3	0,7	20%	0h45	
Spé GE IE6UE2A	IE6SP21A	GE	Thermodynamique et Transferts thermiques	10,5	7h30 D. Briand 3h JM Reboul	6	4h30 D. Briand 1h30 JM Reboul	3	D.Briand	Multimédia UFR	19,5	169,5	-	1	10%	1h30	15
	II6MP23A	GI/GE	Mécanique analytique et vibration	9	A.Swissi	10,5	A.Swissi		-	-	19,5		-	1	10%	1h30	
	IE6IC21A	GE	Filtrage, Logique et Traitement du signal	13,5	B.Boudart	15	B.Boudart	6	F. Guilbert/F.Gire	Info Indus/ Automation	34,5		0,4	0,6	20%	1h30	
	IE6IC22A	GE/GN	Mécanique des fluides	10,5	S.Guillou	10,5	S.Guillou	6	F.Ghouini	EMR	27		0,4	0,6	10%	1h30	
	IE6CE23A	GE	Connaissance de l'environnement et ressources, système d'information géographique	18	13h30 E.Poizot 4h30 L. Furgerot		-	21	9h E.Poizot 12h F.Ghouini	BE EMR	39		0,4	0,6	20%	1h30	
	IE6IC24A	GE	Economie des ERTM	12	A.Voisin		-		-	-	12		-	1	10%	CC	
	IE6CE25A	GE	Langage de programmation		-		-	9	F. Guilbert	Info Indus	9		1	-	10%	CC	
	IN6RS26A	GN/GE	Mécanique des sols	9	J.Thiebot		-		-	-	9		-	1	10%	1h30	
Langues et unités professionnelles IE6UE3A	II6MP31A	GE	Anglais		-		-	30	S.Poujade/A.Souchet	-	30	51	0,5	0,5	20%	2h30	10
	II6MP32A	GE/GN	Langue 2 (Chinois)		-		-	15	S.Mutel	-	15		0,5	0,5	10%	1h	
	II6MP33A	TC	Communication écrite			6	C.Abikhalil		-	-	6		-	1	20%	CC	
	IE6IC34A		Soutenance (0,4)-Rapport (0,4)-Retour exp.(0,20)										25%	CC			
	IE6IC35A		Unité de pratique prof.(note MA : 0,6, note Tuteur 0,4)										25%	CC			

Méthodologie (Révisions, Examens, Soutenance, Réunions...) 53

Rex (4 séances de 1h30) 6

350 h

10 semaines

35

0

MAJ 10/09/2025

Contrôle continu

TP = Contrôle Continu

ESIX GE - SEMESTRE 7 - APPRENTISSAGE

Total (h)												Coef TP	Coef Ecrit	Coef module dans l'UE	Durée examen	Crédis ECTS		
Total heures cours :												264						
			CM			TD		TP		SALLE TP		27					4	
Tronc Commun II7UE1A	II7GP11A	TC	Prévention des risques électriques (1)	3	F.Gire	1,5	F.Gire		-	-	4,5		-	1	15%	1		
	II7GP12A	TC	Réseaux et distribution électriques (1)	3	JM.Reboul	3	JM.Reboul		-	-	6		-	1	25%	1		
	II7AP13A	TC	Convertisseurs électriques (2)	7,5	F.Gire	3	F.Gire	6	F.Gire	Automation & drive	16,5		0,4	0,6	60%	1		
Spé GE IE7UE2A	II7PC21A	TC	Réseaux et communications numériques, cybersécurité	7,5	1- F. Guilbert (1,5 h) 2- F. Gire (1,5 h) 3- C. Condette (1,5 h) Exterieur (3 h)			15	1- F. Guilbert (6 h) 2- F. Gire (6) 3- C. Condette (3 h)	Info indus Automation & drive Régulation	22,5	186	0,4	0,6	12%	1h30	15	
	IE7SP22A		Energies Renouvelables 2 ①	12	S. Guillou	6	S. Guillo	15	M. Sbayti	EMR	33		0,4	0,6	18%	1h		
	IE7SP23A		Matériaux pour les énergies	9	D. Houivet			9	D. Houivet	Matériaux	18			1	10%	CC		
	IE7SP24A		Génératrices électriques	9	JM Reboul	6	JM Reboul	6	JM Reboul	Automation & drive	21		0,3	0,7	11%	1h		
	IE7SP25A		Design des systèmes d'énergie renouvelable ③	9	Ancellin (3h) S. Guillou (6h)	6	S. Guillou (6h)	15	Ancellin (6h) M. Sbayti (9h)	BE	30		0,5	0,5	16%	1h30		
	IE7IC26A		Stockage de l'énergie② (entre octobre/novembre)	12	S. Guillou (9h) M. Mouyane (3h)	3	S. Guillou (3h)	12	M. Sbayti (9h) M. Mouyane (3h)	EMR	27		0,4	0,6	15%	1h30		
	IE7IC27A		Contrôle commande des systèmes d'énergie renouvelable	7,5	C. Condette (3h) F.Guilbert (3h) F.Gire (1,5h)			9	C. Condette (3h) F.Guilbert (3h) F.Gire (3h)	Régulation	16,5		0,5	0,5	9%	1h30		
	IE7IC28A		Calcul de structures	9	L. Dagba	3	L. Dagba	6	L. Dagba	BE	18		0,4	0,6	9%	1h30		
Langues et unités professionnelles IE7UE3A	II7MP31A	GE	Anglais		-		-	30	S.Poujade/A.Souchet	-	30	51	0,5	0,5	20%	1h30	11	
	II7MP32A	GE/GN	Langue 2 (Chinois)		-		-	15	S.Mutel	-	15		0,5	0,5	10%	1h		
	II7MP33A	TC	Animation de réunion	3	C.Abikahlil	3	C.Abikahlil		-	-	6		-	1	20%	CC		
	IE7IC34A		Soutenance (0,4)-Rapport (0,4)-Retour exp.(0,20)												25%	CC		
	IE7IC35A		Unité de pratique prof.(note MA : 0,6, note Tuteur 0,4)												25%	CC		

Méthodologie (Révisions, Examens, Soutenance, Réunions..)

45

315 h

9 semaines

Rex (4 séances de 1h30)

6

35

0

MAI 28/05/2025

Contrôle continu

TP = Contrôle Continu

ESIX GE - SEMESTRE 8 - APPRENTISSAGE

												Total (h)	Coef TP	Coef Ecrit	Coef module dans l'UE	Durée examen	Crédits ECTS	
Total heures cours :												226,5						
CM				TD			TP			SALLE TP								
Tronc Commun II8UE1A	II8MP11A	TC	Corrosion	13,5	D.Houivet						13,5	33	-	1	40%	1h	4	
	II8MP12A	TC	Organisation de l'entreprise	3	H.Hélie						3			1	10%	CC		
	II8MP13A	TC	Comportement stratégique des entrepr.	6	H.Hélie	3	H.Hélie				9		-	1	30%			
	II8MP14A	TC	Marketing industriel, propriété industrielle	6	3h S.Marde/ 3h V.Chapelain	1,5	S.Marde				7,5		-	1	20%	1h		
Spé GE IE8UE2A	II8GP21A	GI/GE	Transmission mécanique de la puissance	10,5	G.Roubaud		-	6	G.Roubaud	BE	16,5	148,5	0,4	0,6	11%	1h30	16	
	II8ON22A	GI/GE	Guidage	6	J.Nicoleau		-		-		6		-	1	5%	0h30		
	IE8IC23A	GE	Innovation et éco-conception	9	F. Gesdon	9	F. Gesdon		-		18		-	1	12%	1h30		
	IE8IC24A	GE	Dimensionnement des turbines hydrauliques	10,5	S. Guillou	3	S. Guillou		-		13,5		-	1	9%	1h30		
	IE8SP25A	GE	Efficacité et optimisation énergétique	10,5	H. Louahlia	6	H. Louahlia	9	H. Louahlia/ M. Marion	St-Lô	25,5		0,4	0,6	17%	1h30		
	IE8SP26A	GE	Hydrogène - production/stockage/utilisation	10,5	R. Petrone			12	M.Sbayti	EMR	22,5		0,6	0,4	15%	1h30		
	IE8IC27A	GE	Conception de systèmes multi énergies et hybridation	12	H Gualous	4,5	H Gualous	15	H Gualous	St-Lô	31,5		0,5	0,5	21%	1h30		
	IE8SP28A	GE	Dimensionnement des réseaux électriques	6	F.Gire /Reboul			9	F.Gire /Reboul	BE/Salle info	15		0,6	0,4	10%	1h30		
Langues et unités professionnelles IE8UE3A	II8MP31A	GE	Anglais		-		-	30	S.Poujade/A.Souchet	-	30	45	0,5	0,5	25%	1h30	10	
	II8MP32A	GE/GN	Langue 2 (Chinois)		-		-	15	S.Mutel	-	15		0,5	0,5	15%	1h		
	IE8IC34A		Soutenance (0,4)-Rapport (0,4)-Retour exp.(0,20)										30%	CC				
	IE8IC35A		Unité de pratique prof.(note MA : 0,6, note Tuteur 0,4)										30%	CC				

Méthodologie (Révisions, Examens, Soutenance, Réunions...)

47,5

280 h

8 semaines

Rex (4 séances de 1h30)

6

35

0

Contrôle continu
TP = Contrôle Continu

MAJ 06/03/2025

ESIX GE - SEMESTRE 9 - APPRENTISSAGE

												Total (h)	Coef TP	Coef Ecrit	Coef module dans l'UE	Durée examen	Crédits ECTS
Total heures cours : 201																	
			CM	TD			TP			SALLE TP							
Tronc Commun II9UE1A	II9GP11A	TC	Droit du travail	9	V.Haettel	0	-	1,5	V.Haettel	-	10,5	24	-	1	40%	1h	3
	II9MP12A	TC	L'individu et le groupe, psychologie	4,5	H.Hélie	0	-	0	-	-	4,5			1	20%		
	II9MP13A	TC	Encadrement d'équipe	6	H.Hélie	3	H.Hélie	0	-	-	9		-		40%		
Spé GE IE9UE2A	II9GP21A	GI/GE	Tenue et résistance des assemblages	6	M.Ermisse		-	9	P.Lecerf	Lycée Doucet	15	132	0,6	0,4	10%	1h30	16
	II9MP22A	GI/GE	Vibration des structures	10,5	A.Swissi	6	A.Swissi	9	A.Swissi	Méca	25,5		0,3	0,7	20%	1h30	
	IE9IC23A	GE	Outils de simulation CFD pour le dimensionnement des ERTM	12	S.Guillou		-	18	S..Guillou	BE UFR	30		0,5	0,5	25%	1h30	
	IE9IC24A	GE	Outils de dimensionnement des fermes de récupérateur d'énergie	6			-	15			21		0,7	0,3	15%	1h	
	IE9MP25A	GE	Turbulence et fatigue	6	M.Grondeau		-	6	M.Grondeau	BE	12		0,5	0,5	10%	1h	
	IE9CE26A	GE	Droit lié aux ERTM	15	C.Boutin		-		-		15			1	10%	1h	
	IE9CE27A	GE	Règles d'implantation terrestre et maritime	10,5			-	3			13,5		0,1	0,9	10%	1h	
Langues et unités professionnnelles IE9UE3A	II9MP31A	GE	Anglais		-		-	30	S.Poujade/A.Souchet	-	30	45	0,5	0,5	25%	1h30	11
	II9MP32A	GE/GN	Langue 2 (Chinois)		-		-	15	S.Mutel	-	15		0,5	0,5	15%	1h	
	IE9IC34A		Soutenance (0,4)-Rapport (0,4)-Retour exp.(0,20)										30%	CC			
	IE9IC35A		Unité de pratique prof.(note MA : 0,6, note Tuteur 0,4)										30%	CC			

Méthodologie (Révisions, Examens, Soutenance, Réunions...)

38

245 h

7 semaines

Rex (4 séances de 1h30)

6

35

0

MAJ 24/11/2025

Contrôle continu

TP = Contrôle Continu

ESIX GE - SEMESTRE 10 - APPRENTISSAGE

												Total (h)	Coef TP	Coef Ecrit	Coef module dans l'UE	Durée examen	Crédits ECTS	
Total heures cours :													156,5					
CM				TD			TP			SALLE TP								
Tronc Commun IIAUE1A	IIAMP11A	TC	Documents comptables et financiers	6	G.Fatout	3	G.Fatout	-	-		9	37,5	-	1	25%	1h	5	
	IIAMP12A	TC	Maîtrise des coûts	6	M.Huard	6	M.Huard	-	-		12			1	30%	1h		
	IIAMP13A	TC	Décision d'investissement	4,5	M.Huard	3	M.Huard	-	-		7,5				20%	1h		
	IIAMP14A	TC	RSE	9				-	-		9		-	1	25%	1h		
Spé GE IEAUE2A	IEASP21A	GE	Ouvrages et moyens à la mer	6			-		-		6	30		1	20%	1h	4	
	IEACE22A	GE	Etudes d'impact sur environnement	6				9			15		0,6	0,4	50%	1h		
	IEACE23A	GE	Analyse du cycle de vie	6			-	3			9		0,3	0,7	30%	1		
Langues et unités professionnelles IEAUE3A	IIAMP31A	GE	Anglais	0	-	0	-	30	S.Poujade/A.Souchet	-	30	89	0,5	0,5	17%	1h30	21	
	IEAON32A	GI	Réalité virtuelle	3	P.Belhomme			15	P.Belhomme	BE	18		1		10%	CC		
	IEAMP33A	TC	Argumentation et négociation	1,5	J.Renet	7,5	J.Renet			-	9		1		5%	oral		
	IEAMP34A	GI	Projet		-		-	32		-	32		1		18%			
	IEAIC34A		Soutenance (0,4)-Rapport (0,4)-Retour exp.(0,20)												25%	CC		
	IEAIC35A		Unité de pratique prof.(note MA : 0,6, note Tuteur 0,4)												25%	CC		

Méthodologie (Révisions, Examens, Soutenance, Réunions...)

47,5

210 h

6 semaines

Rex (4 séances de 1h30)

6

35

0

MAJ 02/12/2025

Contrôle continu
TP = Contrôle Continu

ESIX GI - SEMESTRE 5 - APPRENTISSAGE

											Total (h)	Coef TP	Coef écrit	Coef module dans l'UE	Durée examen	Crédits ECTS
Total heures cours :											318					
			CM	TD		TP		SALLE TP			193,5					15
Tronc Commun II5UE1A	II5MP11A	Mathématiques pour l'ingénieur	24	M.Grondeau	16,5	M.Grondeau	6	JM Reboul	Multimédia	46,5		0,2	0,8	25%	1h30	
	II5MP12A	Théorie des mécanismes (1)	4,5	M.Sbayti	6	M.Sbayti	6	M.Sbayti	Bureau d'études	16,5		0,5	0,5	10%	1h	
	II5MP13A	Mécanique générale (2)	15	A.Santa Cruz	18	A.Santa Cruz	3	L.Jouenne	Méca	36		0,3	0,7	20%	2h	
	II5MP14A	Cristallographie et verres	9	J.Noudem	6	J.Noudem	3	M.Mouyane/ J.Noudem	Matériaux 1	18		0,5	0,5	10%	1h30	
	II5MP15A	Diagramme d'équilibre	9	M.Mouyane	6	M.Mouyane	3	M.Mouyane/ J.Noudem	Matériaux 1	18		0,5	0,5	10%	1h	
	II5MP16A	Gestion de projet (2)	10,5	J.Nicoleau		-	6	M.Mouyane	Multimédia	16,5		0,5	0,5	5%	1h	
	II5MP17A	Outils de l'intelligence économique	3			-	6		Info UFR ou BE	9		1	0	5%	CC	
	II5MP18A	Qualité - Sécurité - Environnement	16,5	P.Allaire	7,5	P.Allaire		-	-	24		0	1	10%	CC	
	II5MP19A	Fiabilité humaine et machine (1)	6	J.Nicoleau	3	J.Nicoleau		-	-	9		0	1	5%	1h	
Spé GI II5UE2A	II5MP21A	Composants Electroniques	18	Y.Guhel	13,5	B.Boudart	6	Y.Guhel	Electronique	37,5	70,5	0,4	0,6	50%	1h30	7
	II5AP22A	Analyse des risques et Crise	7,5	J.Bernard/ J.Nicoleau		-	3	J.Bernard	BE	10,5		0,4	0,6	17%	1h	
	II5ON23A	Langage de programmation	4,5	F.Guilbert		-	18	C.Condette/F.Guilbert	Info indus/Régul	22,5		0,3	0,7	33%	1h	
Langues et unités professionnelles II5UE3A	II5MP31A	Anglais		-		-	30	S.Poujade/A.Souchet	-	30	54	0,5	0,5	20%	2h	8
	II5MP32A	Langue 2 (Chinois)		-		-	15	S.Mutel	-	15		0,5	0,5	10%	1h	
	II5MP33A	Communication orale	1,5	C.Abikhalil	7,5	C.Abikhalil		-	-	9		1	0	20%	CC	
	II5PC34A	Soutenance (0,4)-Rapport (0,4)-Retour exp.(0,20)												25%	CC	
	II5PC35A	Unité de pratique prof.(note MA : 0,6, note Tuteur 0,4)												25%	CC	

infos réunions rentrée	15
Méthodologie (Révisions, Examens, soutenance)	46
Rex (4 séances de 1h30)	6

Contrôle continu
TP = Contrôle Continu

réunion de rentrée 2h
présentation REX 1h
réunion MA 5h
remise code info 1h30
présentation SUAPS BU MDE

Total : 15h

385	h
-----	---

11 semaines
35
0

MAJ 23/10/24

ESIX GI - SEMESTRE 6 - APPRENTISSAGE

												Total (h)	Coef TP	Coef Ecrit	Coef module dans l'UE	Durée examen	Crédits ECTS
Total heures cours : 291																	
			CM		TD		TP		SALLE TP								
Tronc Commun II6UE1A	II6MP11A	TC	Résistance des matériaux	9	J.Thiebot	9	J.Thiebot	9	A.Swissi	Mécanique	27	70,5	0,4	0,6	40%	1h	5
	II6MP12A	TC	Matériaux métalliques- Céramique	16,5	9h D. Briand 7h30 M.Mouyane	6	3h D. Briand 3h M.Mouyane	6	M.Mouyane	Matériaux 1	28,5		0,4	0,6	40%	1h	
	II6MP13A	TC	Polymères et composites	9	M.Mouyane	3	M.Mouyane	3	M.Mouyane	Matériaux 1	15		0,3	0,7	20%	0h45	
Spé GI II6UE2A	II6MP21A	GI	Composants électroniques II	18	Y.Guhel	12	Y.Guhel	6	Y.Guhel	Electronique	36	169,5	0,4	0,6	20%	1h30	15
	II6ON22A	GI	Architecture des systèmes	4,5	C.Condette		-	18	C.Condette / F.Guilbert	Info Indus / Régul.	22,5		0,7	0,3	15%	0h30	
	II6MP23A	GI/GE	Mécanique analytique	9	A.Swissi	10,5	A.Swissi		-	-	19,5		-	1	10%	1h	
	II6GP24A	GI/GN	Gestion de base de données	3	F.Guilbert		-	9	F.Guilbert	Info Indus.	12		0,4	0,6	5%	1h	
	II6GP25A	GI	Logique et TDS en production	13,5	B.Boudart	15	B.Boudart	6	F.Gire	Automation	34,5		0,4	0,6	20%	2h	
	II6AP26A	GI	Proba-Stats	6	J.Bernard	7,5	J.Bernard		-	-	13,5		-	1	10%	1h	
	II6GP27A	GI	Pilotage des processus	1,5	M.Mouyane	1,5	M.Mouyane	3	M.Mouyane	BE	6		0,5	0,5	5%	CC	
	II6GP28A	GI	Maitrise statistique des procédés	6	M.Mouyane	6	M.Mouyane	9	J.Bernard / D.Houivet M.Mouyane	Multimédia/BE	21		0,4	0,6	10%	1h	
	II6ON29A	GI	Gestion de l'info.	3	JM Yvon	1,5	JM Yvon		-	-	4,5		-	1	5%	CC	
Langues et unités professionnelle II6UE3A	II6MP31A	GI	Anglais		-		-	30	S.Poujade/A.Souchet	-	30	51	0,5	0,5	20%	2h30	10
	II6MP32A	GI	Langue 2 (Chinois)		-		-	15	S.Mutel	-	15		0,5	0,5	10%	1h	
	II6MP33A	GI	Communication écrite		-	6	C.Abikhalil		-	-	6		-	1	20%	CC	
	II6PC34A		Soutenance (0,4)-Rapport (0,4)-Retour exp.(0,20)										25%	CC			
	II6PC35A		Unité de pratique prof.(note MA : 0,6, note Tuteur 0,4)										25%	CC			

Méthodologie (Révisions, Examens, Soutenance, Réunions...) 53

Rex (4 séances de 1h30) 6

350 h

10 semaines

35

0

MAJ 23/10/2024

Contrôle continu

TP = Contrôle Continu

ESIX GI - SEMESTRE 7 - APPRENTISSAGE

												Total (h)	Coef TP	Coef Ecrit	Coef module dans l'UE	Durée examen	Crédits ECTS
Total heures cours :												264					
Tronc Commun II7UE1A	II7AP11A	TC	Prévention des risques électriques (1)	3	F.Gire	1,5	F.Gire		-	-	4,5	27	-	1	15%	2h	5
	II7GP12A	TC	Réseaux et distribution électriques (1)	3	JM.Reboul	3	JM.Reboul		-	-	6		-	1	25%		
	II7GP13A	TC	Convertisseurs électriques (3)	7,5	F.Gire	3	F.Gire	6	F.Gire	Automation & drive	16,5		0,4	0,6	60%		
Spé GI II7UE2A	II7PC21A	GI-GE	Réseaux et Communications numériques, Cybersécurité	7,5	FG- FG- CC + Ext			4,5	FG- FG- CC		12	186	0,4	0,6	5%	1h	15
	II7PC22A	GI	Thermodynamique appliquée	7,5	D.Briand	4,5	D.Briand	3	D.Briand	Multimédia UFR	15		-	1	10%	1h	
	II7PC23A	GI	Mécanique des fluides	10,5	S.Guillou	10,5	S.Guillou	3	ATER	EMR	24		0,2	0,8	10%	1h30	
	II7PC24A	GI	Transferts Thermiques	3	JM Reboul	1,5	JM.Reboul		-		4,5		-	1	5%	0h30	
	II7MP25A	GI	Mat. III Opérations sur les liquides, milieux granulaires	9	M.Mouyane	3	M.Mouyane	3	M.Mouyane	Matériaux 2	15		0,3	0,7	10%	1h	
	II7MP26A	GI	Mat. III Choix des matériaux et Dév. Durable	9	D.Houivet	3	D.Houivet (salle info)	3	M.Mouyane	Matériaux 2	15		0,3	0,7	10%	CC	
	II7MP27A	GI	Opérations sur les solides - CND	7,5	M.Mouyane	1,5	M.Mouyane	6	M.Mouyane	GIM A1 A2	15		0,4	0,6	10%	1h	
	II7GP28A	GI	Gestion de la production	13,5	J.Nicoleau	4,5	J.Nicoleau	6	J.Nicoleau	BE	24		0,3	0,7	10%	0h30	
	II7GP29A	GI	Actionneurs électriques (2) (avant convertisseurs TC)	9	JM Reboul	6	JM.Reboul	6	JM.Reboul	Automation & drive	21		0,4	0,6	10%	1h	
	II7AP2AA	GI	Optimisation de l'outil de production	4,5	J.Nicoleau	6	J.Nicoleau	3	J.Nicoleau	BE	13,5		0,3	0,7	10%	0h30	
	II7ON2BA	GI	Innovation	9	L.Potin	18	L.Gonzalez		-		27		-	1	10%	CC	
Langues et unités professionnelles II7UE3A	II7MP31A	GI	Anglais		-		-	30	S.Poujade/A.Souchet	-	30	51	0,5	0,5	20%	1h30	10
	II7MP32A	GI	Langue 2 (Chinois)		-		-	15	S.Mutel	-	15		0,5	0,5	10%	1h	
	II7MP33A	GI	Animation de réunion	3	C.Abikhalil	3	C.Abikhalil		-	-	6		-	1	20%	CC	
	II7PC34A	GI	Soutenance (0,4)-Rapport (0,4)-Retour exp.(0,20)												25%	CC	
	II7PC35A	GI	Unité de pratique prof.(note MA : 0,6, note Tuteur 0,4)												25%	CC	

Méthodologie (Révisions, Examens, Soutenance, Réunions...) 45

Rex (4 séances de 1h30) 6

315 h

9 semaines

35

MAJ 05/03/2025

Contrôle continu
TP = Contrôle Continu

ESIX GI - SEMESTRE 8 - APPRENTISSAGE

												Total (h)	Coef TP	Coef Ecrit	Coef module dans l'UE	Durée examen	Crédits ECTS
Total heures cours :												219					
CM				TD		TP		SALLE TP									
Tronc Commun II8UE1A	II8MP11A	TC	Corrosion	13,5	D.Houivet		-		-	-	13,5	33	-	1	40%	1h	5
	II8MP12A	TC	Organisation de l'entreprise	3	H.Hélie		-		-	-	3				10%	CC	
	II8MP13A	TC	Comportement stratégique des entrepr.	6	H.Hélie	3	H.Hélie		-	-	9		-	1	30%		
	II8MP14A	TC	Marketing industriel, propriété industrielle	6	3h S.Marde/ 3h V.Chapelain	1,5	S.Marde		-	-	7,5		-	1	20%	1h	
Spé GI II8UE2A	II8GP21A	GI/GE	Transmission mécanique de la puissance	10,5	G.Roubaud		-	6	G.Roubaud	BE	16,5	141	0,4	0,6	10%	1h30	15
	II8ON22A	GI/GE	Guidage	6	J.Nicoleau		-		-		6		-	1	5%	0h30	
	II8GP23A	GI	Développement durable	3	Y.Guesdon		-	15	Y.Guesdon	Salle informatique	18		1	-	10%	TP	
	II8MP24A	GI	Usine du Futur	1,5	F.Gire		-	9	F.Gire	Automation	10,5		1	-	10%	TP	
	II8MP25A	GI	Hydraulique	10,5	A.Swissi		-		-		10,5		-	1	10%	1h30	
	II8MP26A	GI	Aéraulique	6	A.Santa Cruz	3	A.Swissi	6	A.Swissi	UFR BE/1 Prod	15		0,5	0,5	10%	1h	
	II8MP27A	GI	Confinement et traitement de l'Air	7,5	P.Schell	3	T.Herman	3	A.Swissi	Salle Prod	13,5		0,3	0,7	10%	CC	
	II8MP28A	GI	Aérocontamination	3	A.Santa Cruz		-		-	-	3		-	1	5%	0h30	
	II8PC29A	GI	Physico chimie des surfaces	18	D.Briand	3	D.Briand		-		21		-	1	15%	1h30	
	II8PC2AA	GI	Ambiance de travail	4,5	J.Nicoleau		-	6	J.Nicoleau	BE	10,5		0,6	0,4	5%	0h30	
	II8GP2BA	GI	Ergonomie	9	J.Nicoleau		-		-	-	9		-	1	5%	1h	
	II8MP2CA	GI	Sécurité et conditions de travail	4,5	A.Lalande	3	A.Lalande		-		7,5		-	1	5%	CC	
Langues et unités professionn elles II8UE3A	II8MP31A	GI	Anglais		-		-	30	S.Poujade/A.Souchet	-	30	45	0,5	0,5	25%	1h30	10
	II8MP32A	GI	Langue 2 (Chinois)		-		-	15	S.Mutel	-	15		0,5	0,5	15%	1h	
	II8PC34A	GI	Soutenance (0,4)-Rapport (0,4)-Retour exp.(0,20)										30%	CC			
	II8PC35A	GI	Unité de pratique prof.(note MA : 0,6, note Tuteur 0,4)										30%	CC			

Méthodologie (Révisions, Examens, Soutenance, Réunions...) 55

Rex (4 séances de 1h30) 6

280 h

8 semaines

35

Contrôle continu
TP = Contrôle Continu

MAJ 05/03/2025

ESIX GI - SEMESTRE 9 - APPRENTISSAGE

												Total (h)	Coef TP	Coef Ecrit	Coef module dans l'UE	Durée examen	Crédits ECTS	
Total heures cours :													201					
Tronc Commun II9UE1A				CM	TD			TP		SALLE TP		24					3	
	II9GP11A	TC	Droit du travail	9	V.Haettel	0	-	1,5	V.Haettel	-	10,5		-	1	40%	1h		
	II9MP12A	TC	L'individu et le groupe, psychologie	4,5	H.Hélie	0	-	0	-	-	4,5		1	20%				
	II9MP13A	TC	Encadrement d'équipe	6	H.Hélie	3	H.Hélie	0	-	-	9			40%				
Spé GI II9UE2A	II9GP21A	GI/GE	Tenue et résistance des assemblages	6	M.Ermisse	0	-	9	P.Lecerf	Lycée Doucet	15	132	0,5	0,5	10%	1h30	16	
	II9MP22A	GI/GE	Vibration des structures	10,5	A.Swissi	6	A.Swissi	9	A.Swissi	Méca	25,5		0,3	0,7	15%	1h30		
	II9GP23A	GI	Automatique	4,5	C.Condette	4,5	C.Condette	6	C.Condette	Régulation	15		0,4	0,6	10%	1h		
	II9ON24A	GI	Automatisme	4,5	F.Gire	0	-	6	F.Gire	Automation & Drives	10,5		0,5	0,5	10%	1h		
	II9GP25A	GI	Capteurs	3	JM.Reboul	3	JM.Reboul	6	JM.Reboul	Salle Prod	12		0,5	0,5	10%	0h30		
	II9ON26A	GI	Systèmes de l'échange d'information	3	C.Condette	0	-	6	C.Condette		9		0,5	0,5	10%	0h30		
	II9AP27A	GI	Implantation/organisation des ateliers	6	J.Bernard	3	J.Bernard	6	J.Bernard	BE	15		0,4	0,6	10%	1h		
	II9PC28A	GI	Maitrise du confinement	7,5	A.Santa Cruz	3	A.Santa Cruz	0			10,5		1	10%	2h			
	II9PC29A	GI	Méthodes d'analyses, organisation ambiance cor	6	A.Santa Cruz	1,5	A.Santa Cruz	0			7,5			5%				
	II9PC2AA	GI	Normes et contexte réglementaire	3	A.Santa Cruz	3	A.Santa Cruz	0			6			5%				
II9PC2BA	GI	Comportement en ambiance controlée	0		0		6	A.Santa Cruz	UFR BE	6	1		5%					
Langues et unités professionn elles II9UE3A	II9MP31A	GI	Anglais	0	-	0	-	30	S.Poujade/A.Souchet	-	30	45	0,5	0,5	25%	1h30	11	
	II9MP32A	GI	Langue 2 (Chinois)	0	-	0	-	15	S.Mutel	-	15		0,5	0,5	15%	1h		
	II9PC34A	GI	Soutenance (0,4)-Rapport (0,4)-Retour exp.(0,20)										30%	CC				
	II9PC35A	GI	Unité de pratique prof.(note MA : 0,6, note Tuteur 0,4)										30%	CC				

Méthodologie (Révisions, Examens, Soutenance, Réunions...) 38

245 h

Rex (4 séances de 1h30) 6

7 semaines

35

Contrôle continu
TP = Contrôle Continu

ESIX GI - SEMESTRE 10 - APPRENTISSAGE

												Total (h)	Coef TP	Coef Ecrit	Coef module dans l'UE	Durée examen	Crédis ECTS	
Total heures cours : 210																		
CM				TD		TP		SALLE TP				37,5					5	
Tronc Commun IIAUE1A	IIAMP11A	TC	Documents comptables et financiers	6	G.Fatout	3	G.Fatout	-	-		9		-	1	25%	1h		
	IIAMP12A	TC	Maîtrise des coûts	6	M.Huard	6	M.Huard	-	-		12		-	1	30%	1h		
	IIAMP13A	TC	Décision d'investissement	4,5	M.Huard	3	M.Huard	-	-		7,5		-		20%	1h		
	IIAMP14A	TC	RSE	9				-	-		9		-	1	25%	1h		
Spé GI IIAUE2A	IIAPC21A	GI	Maitrise du confinement	10,5	O.Crespin	0	-	0	-		10,5	30		1	35%	1h	4	
	IIAPC22A	GI	Normes et Methodes	3	A.Santa Cruz	0	-	0	-		3			1	15%	0h30		
	IIAPC23A	GI	Comportement en ambiance controlee	3	O.Crespin	0	-	9	O.Crespin	INSTN	16,5		1		25%			
				4,5	A.Santa Cruz	0	-								25%			
Langues et unités professionn elles IIAUE3A	IIAMP31A	GI	Anglais	0	-	0	-	30	S.Poujade/A.Souchet	-	30	89	0,5	0,5	15%	1h30	21	
	IIAON32A	GI	Réalité virtuelle	3	P.Belhomme			15	P.Belhomme	BE	18		1		10%	CC		
	IIAMP33A	TC	Argumentation et négociation	1,5	J.Renet	7,5	J.Renet			-	9		1		5%	oral		
	IIAMP34A	GI	Projet		-		-	32		-	32		1		10%			
	IIAPC34A	GI	Soutenance (0,4)-Rapport (0,4)-Retour exp.(0,20)												30%	CC		
	IIAPC35A	GI	Unité de pratique prof.(note MA : 0,6, note Tuteur 0,4)												30%	CC		

Méthodologie (Révisions, Examens, Soutenance, Réunions...) 47,5

Rex (4 séances de 1h30) 6

210 h

6 semaines

35

MAJ 02/12/2025

Contrôle continu
TP = Contrôle Continu

Maquette FISE GI

Semestre 5 : 16 semaines

Semestre 5 : 16 semaines	CM	TD	TP	tot	Coefficient ECTS			
I15C111I Mathématiques	15	24	0	39	58,5	4	10	
I16C116I Probabilités - Statistiques	7,5	12	0	19,5				
I15C112I Matériaux 1	12	9	3	24	48	3		
	10,5	7,5	6	24				
I15C334I Anglais	0	0	30	30	45	3		
I15C335I LV2	0	0	15	15				
I15C113I Mécanique générale et théorie des mécanismes	18	18	3	39	66	5	10	
	6	9	12	27				
I15C231I Gestion de projet	10,5	0	6	16,5	34,5	5		
I15C232I Analyse des risques et crise	10,5	0	3	13,5				
	3	1,5	0	4,5				
I16C131I Qualité et statistiques	7,5	6	9	22,5	46			
I16C232I Gestion de l'information & intelligence économique	4,5	0	3	7,5				
I16C233I Développement durable	3	4	0	7				
I15C336I Communication orale	1,5	7,5	0	9				
I15C121I Composants électroniques et blocs fonctionnels	15	10,5	9	34,5			136,5	9
I15C122I Logique et microprocesseurs	10,5	7,5	27	45				
I15C123I Langage de programmation	6	0	21	27				
I15C124I Capteurs usuels en production	12	9	9	30				
I15C233I Projet S5	0	0	0	30	30	1		
Total semestre	153	125,5	156	464,5	464,5	30	30	

Maquette FISE GI

Semestre 6 : 15 semaines

Semestre 6 : 15 semaines	CM	TD	TP	tot	Coefficient		ECTS
II6C111I Thermodynamique appliquée et prévention des risques thermiques	10,5	7,5	6	24	31,5	2	10
II6C112I Transferts thermiques	4,5	3	0	7,5			
II6C113I Mécanique analytique et vibration	13,5	15	0	28,5	102	7	
II6C114I Mécanique des fluides	16,5	16,5	6	39			
II6C115I Résistance des matériaux	13,5	12	9	34,5			
II6C234I Projet S6	0	0	0	30	30	1	
II6C121I Matériaux II	9	4,5	18	58,5	58,5	4	10
	9	4,5					
	9	4,5					
II6C123I Composants électroniques et blocs fonctionnels	22,5	16,5	9	48	93	6	
II6C124I Traitement du signal	9	10,5	6	25,5			
II6C125I Programmation et gestion de base de données	4,5	0	15	19,5			
II6C335I Anglais	0	0	30	30	45	3	10
II6C336I LV2	0	0	15	15			
II6C337I Communication écrite	0	9	3	12	88,5	6	
II7C431I Systèmes et gestion opérationnelle de la production	21	0	18	39			
II7C432I Maintenance	9	9	6	24			
II8C262I Ergonomie	13,5	0	0	13,5			
II7C271I Stage ouvrier	-	-	-	-	-	1	
Total semestre	165	112,5	141	448,5	448,5	30	30

Maquette FISE GI

Semestre 7 : 16 semaines

Semestre 7 : 16 semaines	CM	TD	TP	tot	Coefficient		ECTS
II7C111I Matériaux III : Matériaux et développement durable	15	6	12	33	87	6	10
	15	6		21			
II7C112I Opérations sur les solides (Fabrication)	6	4,5	22,5	33			
II8C411I Transmission mécanique de la puissance et prévention des risques	15	10,5	15	40,5	67,5	4	
II8C412I Guidage	6	4,5	0	10,5			
II8C413I Hydraulique	9	7,5	0	16,5			
II7C121I Actionneurs électriques	18	10,5	12	40,5	88,5	7	10
II7C122I Convertisseurs électriques	13,5	4,5	12	30			
II7C123I Réseaux et distribution électriques	6	4,5	0	10,5			
II7C124I Prévention des risques électriques	4,5	3	0	7,5	10,5	3	
II7C833I Cybersécurité	7,5	0	3	10,5			
II7C353I Animation de réunion	3	3	0	6			
II8C261I Ambiance de travail	15	3	6	24	48	3	
II8C263I Hygiène sécurité et conditions de travail	12	6	0	18			
II7C641I Surfaces : Physico-chimie, traitement et nettoyage	27	6	3	36	78	5	
II7C142I Corrosion	12	6	3	21			
II7C144I Contrôle non destructif	10,5	1,5	9	21			
II7C351I Anglais	0	0	30	30	45	3	
II7C352I LV2	0	0	15	15			
II7C261I Projet disciplinaire		-		70	70	2	
Total semestre	195	87	142,5	494,5	494,5	30	30

Maquette FISE GI

Semestre 8 : 10 semaines

Semestre 8 : 10 semaines	CM	TD	TP	tot	Coefficient ECTS		
II8C421I Automatique	12	9	9	30	75	5	10
II8C422I Automatismes	6	0	12	18			
II8C423I Systèmes de l'échange d'information	6	0	9	15			
II8C424I Robotique industrielle	9	3	0	12			
II8C841I Innovation en EEAI	7	0	3	10	10	2	
II8C842I Innovation en mécanique	7	0	3	10	10		
II8C843I Usine du futur	1,5		9	10,5	10,5		
II8C231I Organisation de l'entreprise	6	0	0	6	45	3	
II8C232I Comportement stratégique des entreprises et environnement concurrentiel	12	4,5	0	16,5			
II8C233I Marketing industriel, propriété intellectuelle	10,5	3	0	13,5			
II8C373I Argumentation et négociation	0	9	0	9			
II8C651I Aéraulique	12	4,5	12	28,5	66	4	10
II8C652I Confinement et traitement de l'air	12	4,5	3	19,5			
II8C653I Aérocontamination	4,5	1,5	0	6			
II8C654I Traitement des gaz	10,5	1,5	0	12			
II8C371I Anglais	0	0	30	30	45	3	
II8C372I LV2	0	0	15	15			
II8C374I Projet Voltaire				20	20	1	
II8C281I Projet disciplinaire	-	-		70	70	2	
II9C271I Stage assitant ingénieur	-	11-16 semaines	-	-	-	10	10
Total semestre	116	40,5	105	351,5	351,5	30	30

Maquette FISE GI

Semestre 9 : 18 semaines

	CM	TD	TP	tot		Coefficient	ECTS
II9C411I Résistance des structures	7,5	6	3	16,5	94,5	6	10
II9C412I Tenue et résistance des assemblages	12	9	15	36			
II9C413I Vibration des structures	18	9	15	42			
II9C631I Confinement et transferts	16,5	4,5	6	27	64,5	4	
II9C632I Méthodes et normes	15	3	3	21			
II9C633I Comportement en ambiance contrôlée	7,5	0	9	16,5			
II9C421I optimisation de la chaine de production et gestion des déchets	10,5	7,5	12	30	30	2	
II9C822I éco-conception de dév durable	6			6	6		
II9C241I Analyse des coûts et budgets	15,5	12	0	27,5	125	8	10
II9C242I Responsabilité sociétale des entreprises	9			9			
II9C243I Comptabilité et choix des investissements	6	3	0	9			
II9C244I Management QSE	18	1,5	0	19,5			
II9C245I Management d'équipe	21	4,5	3	28,5			
II9C246I Droit du travail	18	0	3	21			
II9C353I Entretien individuel	1,5	9	0	10,5	45	3	10
II9C821I Usine du futur / industrie 4,0	8,5	0	12	20,5			
II9C823I Réalité virtuelle et augmentée	3	0	18	21			
II.....I Initiation à l'intelligence artificielle	8,5	0	12	20,5			
II9C351I Anglais	0	0	30	30			
II9C352I LV2	0	0	15	15			
II9C261I Projet de fin d'études	-	-		70	70	2	
Total semestre	202	69	156	497	497	30	30

Maquette FISE GI

Semestre 10

	CM	TD	TP	tot		Coefficient	ECTS
IIAC221I Stage de fin d'études	-	24-26 semaines	-	-	-	30	30
Total semestre	0	0	0	0	0	30	30

Total GI FISE	831	434,5	700,5	2256	2256	180	180
----------------------	------------	--------------	--------------	-------------	-------------	------------	------------

ESIX GN - SEMESTRE 5 - APPRENTISSAGE

										Total (h)	Coef TP	Coef écrit	Coef module dans l'UE	Durée examen	Crédits ECTS
Total heures cours : 330															
		CM	TD		TP		SALLE TP			193,5					15
Tronc Commun IISUE1A	IISMP11A	TC	Mathématiques pour l'ingénieur	24	M. Grondeau	16,5	M. Grondeau	6	JM Reboul	Multimédia	46,5	0,2	0,8	25 %	1h30
	IISMP12A	TC	Théorie des mécanismes	4,5	M. Sbayli	6	M. Sbayli	6	M. Sbayli	Bureau d'études	16,5	0,5	0,5	10 %	1h
	IISMP13A	TC	Mécanique générale	15	A. Santa Cruz	18	A. Santa Cruz	3	L. Jégo	Méca	36	0,3	0,7	20 %	2h00
	IISMP14A	TC	Cristallographie	9	J. Noudem	6	J. Noudem	3	B. Misski	TP Matériaux 1	18	0,5	0,5	10 %	1h30
	IISMP15A	TC	Diagramme	9	M. Mouyane	6	M. Mouyane	3	B. Misski	TP Matériaux 1	18	0,5	0,5	10 %	1h
	IISMP16A	TC	Gestion de projet	10,5	J. Nicoleau	0	-	6	M. Mouyane	Multimédia	16,5	0,5	0,5	5 %	1h
	IISMP17A	TC	Outils de l'intelligence économique	3	JM Yvon	0	-	6	JM Yvon	Info UFR ou BE	9	1	-	5 %	CC
	IISMP18A	TC	Qualité - Sécurité - Environnement	16,5	P. Allaire	7,5	P. Allaire	0	-	-	24	-	1	10 %	CC
	IISMP19A	TC	Fiabilité humaine et machine	6	J. Nicoleau	3	J. Nicoleau	0	-	-	9	-	1	5 %	1h
Spé GN IN5UE2A	IN5MP21A	TC	Composants de l'électronique	18	Y. Guhel	13,5	Y. Guhel	6	Y. Guhel	Electronique	37,5	0,4	0,6	50 %	1h30
	IN5RS22A	GN	Base de la radioprotection (2)	9	A. Bahini	3	A. Bahini	0	-	-	12	-	1	20 %	1h
	IN5RS24A	GN	Introduction à la physique nucléaire (1)	9	A. Bahini	4,5	A. Bahini	0	-	-	13,5	-	1	20 %	1h30
	IN5RS25A	GN	Langage de programmation/ Initiation à la labview	4,5	F. Guilbert	0	-	15	F. Guilbert (9 h) C. Conditte (6 h)	Esix régulation Esix info industr	19,5	1	-	10 %	CC
Langues et unités professionnelles IN5UE3A	IISMP31A	GN	Anglais	0	-	0	-	30	S.Poujade/A.Souchet /L. Walker	-	30	0,5	0,5	20 %	2h
	IISMP32A	GN/GE	Langue 2 (Chinois)	0	-	0	-	15	S. Mutel	-	15	0,5	0,5	10 %	1h
	IISMP33A	GN/GE	Communication orale	1,5	C. Abikhalil	7,5	C. Abikhalil	0	-	-	9	1	-	20 %	CC
	IN5IC34A		Soutenance (0,4)-Rapport (0,4)-Retour exp.(0,20)								25			25 %	CC
	IN5IC35A		Unité de pratique prof.(note MA : 0,6, note Tuteur 0,4)								15			25 %	CC

Infos réunions rentrée	15
Méthodologie (Révisions, Examens, soutenance)	34
Rex (4 séances de 1h30)	6

réunion de rentrée 2h
présentation REX 1h
réunion MA 5h
remise code info 1h30
présentation SUAPS BU MDE

385	h
11 semaines	
35	
0	

Contrôle continu
TP = Contrôle Continu

Total : 15h

MAI 16/10/24

ESIX GN - SEMESTRE 6 - APPRENTISSAGE

										Total (h)	Coef TP	Coef Ecrit	Coef module dans l'UE	Durée examen	Crédits ECTS
Total heures cours : 268,5															
		CM	TD		TP		SALLE TP			70,5					8
Tronc Commun IISUE1A	IISMP11A	TC	Résistance des matériaux	9	J.Thiebot	9	J.Thiebot	9	A.Swissi	Mécanique	27	0,4	0,6	40 %	1h
	IISMP12A	TC	Matériaux métalliques- Céramique	16,5	9h D. Briand 7h30 M. Mouyane	6	3h D. Briand 3h M. Mouyane	6	B. Misski	Matériaux 1	28,5	0,4	0,6	40 %	1h45 (RM 3h00 et C 0h45)
	IISMP13A	TC	Polymères et composites	9	M. Mouyane	3	MM. Mouyane	3	B. Misski	Matériaux 1	15	0,3	0,7	20 %	0h45
Spé GN IN6UE2A	IN6RS21A	GN	Composants électroniques II	18	B.Boudart	12	B.Boudart	6	F. Guilbert (3 h) F. Gire (3 h)	Info Indus automation & drives	36	0,4	0,6	20 %	1h30
	IN6RS22A	GN	Thermodynamique appliquée et Transferts thermiques pour le nucléaire (IN6RS27A)	10,5	7h30 D. Briand 3h JM Reboul	6	4h30 D. Briand 1h30 JM Reboul	3	D. Briand	Multimédia UFR	19,5	-	1	10 %	1h30
	IE6IC22A	GE/GN	Mécanique des fluides	10,5	S.Guillou	10,5	S.Guillou	3	F.Ghouini	EMR	24	0,4	0,6	15 %	1h30
	IN6RS24A	GN	Cryogénie	6	J.Noudem	3	J.Noudem	0	-	-	9	-	1	10 %	1h30
	IN6RS25A	GN	Introduction à la sûreté nucléaire	9	D. Quingare	1,5	D. Quingare	0	-	-	10,5	-	1	10 %	1h
	IN6RS26A	GN/GE	Mécanique des sols	9	J. Thiebot	0	-	0	-	-	9	-	1	5 %	1h
	IN6GP27A	GN	Thermohydraulique pour le nucléaire (fin de semestre)	9	D. Briand	3	D. Briand	0	-	-	12	-	1	10 %	1h
	IN6RS28A	GN	Bases de la Chimie	10,5	J. Noudem	4,5	J. Noudem	0	-	-	15	-	1	10 %	1h30
	IISGP24A	GI/GN	Gestion de base de données	3	F. Guilbert	0	-	9	F. Guilbert	Info Indus	12	0,4	0,6	10 %	1h
Langues et unités professionnelles IN6UE3A	IISMP31A	GN	Anglais	0	-	0	-	30	S. Poujade	-	30	0,5	0,5	20 %	2h30
	IISMP32A	GN/GE	Langue 2 (Chinois)	0	-	0	-	15	S. Mutel	-	15	0,5	0,5	10 %	1h
	IISMP33A	GN/GE	Communication écrite	0	-	6	C. Abikhalil	0	-	-	6	-	1	20 %	CC
	IN6GR34A		Soutenance (0,4)-Rapport (0,4)-Retour exp.(0,20)											25 %	CC
	IN6GR35A		Unité de pratique prof.(note MA : 0,6, note Tuteur 0,4)											25 %	CC

Méthodologie (Révisions, Examens, Soutenance, Réunions...)	75,5
Rex (4 séances de 1h30)	6

350	h
10 semaines	
35	
0	

Contrôle continu
TP = Contrôle Continu

MAI 28/01/2025

MAJ 01/10/2025

ESIX GN - SEMESTRE 8 - APPRENTISSAGE

MAJ 01/10/2025

ESIX GN - SEMESTRE 10 - APPRENTISSAGE

Maquette FISE GN

Sem	UE	Module	CM	TD	TP	Total heures module	Total heures UE	ECTS	Coeff	
S5	Tronc Commun : Fondamentaux pour l'ingénieur	IN5MP11A : Maths pour l'ingénieur	15	24	0	39	60,00	4	11	
		IN5MP12A:Méca générale	10,5	7,5	3	21				
		IN5MP13A Sciences des matériaux 1	10,5	9	3	22,5	45,00	3		
		IN5RS21A Composants de l'électronique	9	7,5	6	22,5				
		Capteurs	12	9	9	30,00				
	Connaissance de la physique nucléaire	Introduction à l'Interaction Rayonnement Matière	12	6	9	30	60,00	4	9	
		IN5RS22A : Bases de la radioprotection et dosimétrie	12	9						
		IN5RS24A : Introduction à la physique nucléaire	12	9						
	Sciences et techniques nucléaires	Bases de la Chimie	10,5	4,5		15	30	2		
		Cryogénie	6			6				
		IN6RS25A Mécanique des sols	9			9				
		IN9RS21A : Certification CEFRI-INSTN (radioprotection/dosimétrie/sûreté)	18	1,5	30	45	45	3		
	Tronc Commun	IN5MP14A Gestion de projet	12,00	0,00	6,00	18,00	45,00	3	10	
		II5C232I Analyse des risques et crise	10,5	0	3	13,5				
			3	1,5	0	4,5				
		II6C232I Gestion de l'information & intelligence économique	4,5	0	4,5	9	45,00	3		
		IN5MP31A Anglais	0,00	0,00	30,00	30,00				
		IN5MP32A LV2	0,00	0,00	15,00	15,00				
		IN5MP33A Communication orale	1,50	7,50	0,00	9,00	45,00	3		
		II6C233I Développement durable	4,5	6	0	10,5				
		IN5MP17A : fiabilité humaine et machine	7,5	4,5		12				
		Intelligence artificielle	1,5	3	9	13,5				
		Projet S5	0	0	0					
		Total semestre		196,5	115,5	127,5	435	435		30

Maquette FISE GN

Sem	UE	Module	CM	TD	TP	Total heures module	Total heures UE	ECTS	Coeff	
S6	Tronc Commun : Fondamentaux pour l'ingénieur	IN6PN12A Science des Matériaux II	9	6	18	60	60,00	4	14	
			9	4,5						
			9	4,5						
		N6PN11A Résistance des matériaux	10,5	9	9	28,5	60,00	4		
		IN6RS23A Mécanique des fluides	13,5	12	6	31,50				
		IN6RS24A Transferts thermiques	4,5	3	0	7,5	30,00	2		
		II6C111I Thermodynamique appliquée et prévention des risques thermiques	10,5	7,5	6	22,5				
		II6C123I Composants électroniques et blocs fonctionnels	16,5	12	9	37,5	60,00	4		
		II6C124I Traitement du signal	7,5	9	6	22,5				
		Sciences et sûreté nucléaires	Usages de la physique des réacteurs	15	10,5		25,5	60		4
	Composants électroniques : effets d'irradiations		9	6		15				
	IN6RS26A Introduction à la sûreté nucléaire		19,5			19,5				
	Outils numériques 1	Modélisation et animation 3D dans Blender - Introduction à la RV/RA	1,5		15	16,5	60	4	4	
		Animation physique dans Blender, export dans Godot								
		Initiation au logiciel Solidworks	1,5	1,5	12	15	4,5	24	28,5	18
		IN5RS25A Langage de programmation/Initiation à labview								
	Outils numériques 2	IN7RS22A : Travaux pratiques numériques de physique nucléaire/RV			18	18	45	3	3	
		IN6ON28A Gestion de base de données	4,5		9	13,5				
		Cybersecurité			13,5	13,5				
	Tronc commun	IN6MP31A Anglais	0	0	30	30	45,00	3	5	
		IN6MP32A LV2 (Chinois)	0	0	15	15				
		II6C234I Projet S6	0	0	Prj : 30	0				1
		II7C271I Stage ouvrier	-	-	-	-				1
	Total semestre			145,5	85,5	190,5	420	420	30	30

Maquette FISE GN

Sem	UE	Module	CM	TD	TP	Total heures module	Total heures UE	ECTS	Coeff
S7	Tronc commun	II7C122I Convertisseurs électriques	9	3	12	24	75	5	8
		II7C121I Actionneurs électriques	12	9	12	33			
		II7C123I Réseaux et distribution électriques	6	4,5	0	10,5			
		II7C124I Prévention des risques électriques	4,5	3	0	7,5	45	3	
		II7C142I Corrosion	12	7,5	3	22,5			
		II7C144I Contrôle non destructif	10,5	3	9	22,5			
	Sciences nucléaires 1	IN7RS22A Stabilité du noyau atomique et radioactivité	12	9	24	45	45	3	5
		UEN II8 : IN8GR25A Radionucléide dans l'environnement : sources et dispersion	18			18	30	2	
		310-5 Traitement des eaux	9		3	12			
	Sciences nucléaires 2	7RS24A Chimie des actinides et procédés	18		12	30	60	4	4
		IN7RS25A Dégradation des matériaux sous irradiation	12			12			
		IN7PN31A Matériaux pour le nucléaire	18			18			
	Sûreté nucléaire	IN7RS32A Connaissance, gestion et analyse de la sûreté, Codes de calcul et démonstration de sûreté + réglementation	27			27	60	4	4
		IN7RS23A Les réactions nucléaires	12	12		24			
		IN7RS34A Ethique, épistémologie et leçon du nucléaire	9			9			
	Sciences des techniques nucléaires	IN6RS27A Thermohydraulique pour le nucléaire	12	3		15	30	2	3
		IN7RS26A Production d'électricité	3	3	9	15			
	Tronc commun	IN7MP41A Anglais	0	0	30	30,00	45,00	3	6
		IN7MP42A LV2	0	0	15	15,00			
		II8C263I Hygiène sécurité et conditions de travail	12	9	0	21	30,00	2	
		IN7MP43A Animation de réunion	4,5	4,5	0	9,00			
		II7C261I Projet disciplinaire		-	Prj : 70			2	
		Total semestre		220,5	70,5	129	420	420	

Maquette FISE GN

Sem	UE	Module	CM	TD	TP	Total heures module	Total heures UE	ECTS	Coeff
S8	Tronc commun	I18C6511 Aéraulique	10,5	3	12	25,5	60	4	6
		I18C6521 Confinement et traitement de l'air	10,5	3	3	16,5			
		I18C6541 Traitement des gaz	4,5	1,5	0	6			
		I18C4231 Systèmes de l'échange d'information	10,5	1,5	0	12	30	2	
		I18C2211 Organisation de l'entreprise	6	0	9	15			
		I18C3731 Argumentation et négociation	6	0	0	6			
		IN8RS22A : Phénomènes physiques , Interaction Rayonnement-Matière	0	9	0	9			
	IRM	IN8GR23A : Mesures et instrumentation nucléaire	24	24	12	60	45	3	9
	Instrumentation nucléaire	IN8GR24 : Analyse de sûreté (2), Codes de calcul et demonstration de sûreté (2) Normes (à voir avec MQSE!)	30			30	60	4	
		Sûreté nucléaire	IN8MP31A : Anglais	0	0	30	30	30	
	Tronc commun	IN8MP32A LV2	0	0	15	15	45	3	15
		I18C3741 Projet Voltaire				-			
		I17C2611 Projet disciplinaire		-	Prj : 70			2	
		I19C2711 Stage assitant ingénieur*	-	-	0	-		10	
		* 11 à 16 semaines (avril-août)							
Total semestre			102	42	81	225	270	30	30

Maquette FISE GN

Sem	UE	Module	CM	TD	TP	Total heures module	Total heures UE	ECTS	Coeff
S9	Tronc commun	I19C6311 Confinement et transferts	15,00	4,50	6,00	25,50	60,00	4	10
		I19C6321 Méthodes et normes	12,00	3,00	3,00	18,00			
		I19C6331 Comportement en ambiance contrôlée	7,50	0,00	9,00	16,50			
		I19C8221 éco-conception de dév durable	9,00			9,00	60,00	4	
		I19C2421 Responsabilité sociétale des entreprises	9,00			9,00			
		I19C2451 Management d'équipe	15,00	4,50	3,00	22,50			
		I19C2441 Management QSE	18,00	1,50	0,00	19,50	30,00	2	
		I19C8231 Réalité virtuelle et augmentée: Jumeau numérique dans Godot- Jumeau numérique dans Godot			9,00	9,00			
		I19C8211 Usine du futur / industrie 4.0	9,00	0,00	12,00	21,00			
		Cycle du combustible	IN9GR22A Effets biologiques/Réglementationction	15			15	15	
	IN9RS23A Cycle du combustible/Boucle primaire		7,5	3	12	22,5	45	3	
	IN9RS23A Neutronique		13,5	6		19,5			
	INARS21A RSE Energies et société / Approche générale des questions énergétiques		3			3			
	Demantèlement-Déchets-Decontamination	IN9RS23A Démantèlement	15	3	15	33	60	4	
		IN9PN25A Décontamination-Assainissement	12			12			
		IN9GR26A Déchets/transport	12	3		15			
	Gestion de crise	IN9RS27A Maîtrise de risques/Gestion de crise	15			15	15	1	
	Contôle et commande	Contrôle et fiabilité des commandes des procédés	6		9	15	30	2	
		IN7ON27A Architecture et commande des systèmes	6		9	15			
	Tronc commun	I19C2411 Analyse des coûts et budgets	15,00	10,50	0,00	25,50	60,00	4	9
		I19C2431 Comptabilité et choix des investissements	6,00	3,00	0,00	9,00			
		I19C3531 Entretien individuel	1,50	9,00	0,00	10,50			
		I19C2461 Droit du travail	12,00	0,00	3,00	15,00	45,00	3	
		I19C3511 Anglais	0,00	0,00	30,00	30,00			
		I19C3521 LV2	0,00	0,00	15,00	15,00			
		I19C2611 Projet de fin d'études : Masterclass nucléaire	-	-	70,00	-			
Total semestre			234	51	205	420	420	30	

Maquette FISE GN

Sem	UE	Module	CM	TD	TP	Total heures module	Total heures UE	ECTS	Coeff
10	I1AUE2 stage ingénieur	I1AC2211 Stage de fin d'études						30	30

MCC - MeSE FISE

Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Parcours	CM	TD	TP	Projet	EAD	Heures encadrées face à face étudiants	Temps de travail estimé	Coef.	Crédits ECTS
IM5	IM5UE1		-	UE TRANSVERSALE 1										8
IM5	IM5UE1	O	IM5PI11	Anglais	MeSN	0	0	45	0		45	90	3	
IM5	IM5UE1	O	IM5PI12	Deuxième Langue	MeSN	0	0	15	0		15	30	1	
IM5	IM5UE1	O	IM5PI13	Culture de projets et des métiers des SE	MeSN	24	0	36	0		60	90	3	
IM5	IM5UE1	O	IM5PI15	Projet supervisé	MeSN	0	0	0	30		0	30	1	
IM5	IM5UE4		-	UE SYSTÈMES EMBARQUÉS 1										11
IM5	IM5UE4	C – 4 parmi 5	IM5EM41	Introduction à la conception de systèmes mécaniques	MeSN	18	0	27	0		45	82,5	2,75	
IM5	IM5UE4	C – 4 parmi 5	IM5EM42	Électrocinétique	MeSN	18	0	27	0		45	82,5	2,75	
IM5	IM5UE4	C – 4 parmi 5	IM5EL43	Signaux et systèmes déterministes	MeSN	18	0	27	0		45	82,5	2,75	
IM5	IM5UE4	C – 4 parmi 5	IM5EL44	Algorithmique et Introduction au langage C	MeSN	18	0	27	0		45	82,5	2,75	
IM5	IM5UE4	C – 4 parmi 5	IM5PI15	Mathématique pour l'ingénieur	MeSN	24	0	21	0		45	82,5	2,75	
IM5	IM5UE5		-	UE SYSTÈMES EMBARQUÉS 2										11
IM5	IM5UE5	C – 4 parmi 5	IM5EM51	Mécanique du solide	MeSN	18	0	27	0		45	82,5	2,75	
IM5	IM5UE5	C – 4 parmi 5	IM5EM52	Électronique fonctionnelle	MeSN	18	0	27	0		45	82,5	2,75	
IM5	IM5UE5	C – 4 parmi 5	IM5EL53	Introduction aux systèmes asservis continues	MeSN	18	0	27	0		45	82,5	2,75	
IM5	IM5UE5	C – 4 parmi 5	IM5EM54	Logique et CPU	MeSN	18	0	27	0		45	82,5	2,75	
IM5	IM5UE5	C – 4 parmi 5	IM5EL55	Langage C	MeSN	12	0	33	0		45	82,5	2,75	
IM6	IM6UE1		-	UE TRANSVERSALE 2										8
IM6	IM6UE1	O	IM6PI11	Anglais	MeSN	0	0	45	0		45	90	3	
IM6	IM6UE1	O	IM6PI12	Deuxième Langue	MeSN	0	0	15	0		15	30	1	
IM6	IM6UE1	O	IM6PI13	Gestion de projets et culture des SE 1	MeSN	27	0	15	0		42	60	2	
IM6	IM6UE1	O	IM6PI14	Projet supervisé	MeSN	0	0	0	30		0	30	1	
IM6	IM6UE1	O	IM6PI15	Stage exécutant	MeSN	0	0	0	0		0	140	1	
IM6	IM6UE4		-	UE SYSTÈMES EMBARQUÉS 3										11
IM6	IM6UE4	O	IM6EM41	Mécanique des systèmes	MeSN	18	0	27	0		45	82,5	2,75	
IM6	IM6UE4	O	IM6EM42	Châînes de mesure et d'action	MeSN	18	0	27	0		45	82,5	2,75	
IM6	IM6UE4	O	IM6EL43	Systèmes asservis continus	MeSN	18	0	27	0		45	82,5	2,75	
IM6	IM6UE4	O	IM6EL44	Microcontrôleurs 8 bits	MeSN	15	0	30	0		45	82,5	2,75	
IM6	IM6UE5		-	UE SYSTÈMES EMBARQUÉS 4										11
IM6	IM6UE5	O	IM6EM51	Thermodynamique et transfert thermique	MeSN	18	0	27	0		45	82,5	2,75	
IM6	IM6UE5	O	IM6EM52	Puissance électrique dans les systèmes embarqués	MeSN	18	0	27	0		45	82,5	2,75	
IM6	IM6UE5	O	IM6EL53	Probabilités et Signaux aléatoires	MeSN	18	0	27	0		45	82,5	2,75	
IM6	IM6UE5	O	IM6EL54	C pour l'embarqué	MeSN	15	0	30	0		45	82,5	2,75	
IM7	IM7UE1		-	UE TRANSVERSALE 3										8
IM7	IM7UE1	O	IM7PI11	Anglais	MeSN	0	0	30	0		30	60	2	
IM7	IM7UE1	O	IM7PI12	Deuxième Langue	MeSN	0	0	15	0		15	30	1	
IM7	IM7UE1	O	IM7PT14	Gestion de projets et culture des SE 2	MeSN	21	0	9	0		30	60	2	
IM7	IM7UE1	O	IM7PT15	Projet supervisé	MeSN	0	0	0	30		0	90	3	
IM7	IM7UE2		-	UE SYSTÈMES EMBARQUÉS 4										10
IM7	IM7UE2	O	IM7EL21	Représentation d'état et commande des systèmes continus	MeSN	18	0	27	0		45	90	3	
IM7	IM7UE2	O	IM7EM22	Hyperfréquence	MeSN	15	0	15	0		30	60	2	
IM7	IM7UE2	O	IM7EL23	Microcontrôleurs et programmation temps réel	MeSN	24	0	51	0		75	150	5	
IM7	IM7UE4		-	UE PARCOURS OPTIONNEL 1										24
IM7	IM7UE4	C – parcours SN	IM7IN41	Programmation Objet	SN	15	0	30	0		45	90	3	
IM7	IM7UE4	C – parcours SN	IM7IN42	Intelligence artificielle et systèmes communicants	SN	15	0	30	0		45	90	3	
IM7	IM7UE4	C – parcours SN	IM7SM43	Mécanique des solides déformables	Me	18	0	27	0		45	90	3	
IM7	IM7UE4	C – parcours SN	IM7SM44	Mécanique des fluides	Me	18	0	27	0		45	90	3	
IM7	IM7UE4	C – parcours SM	IM7IN45	Intelligence artificielle distribuée	SN	36	0	54	0		90	180	6	
IM7	IM7UE4	C – parcours SM	IM7SM46	Méthode des éléments finis	Me	18	0	27	0		45	90	3	
IM7	IM7UE4	C – parcours SM	IM7SA47	Bruit de fond en électronique	Me	18	0	27	0		45	90	3	

MCC - MeSE FISE

Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Parcours	CM	TD	TP	Projet	EAD	Heures encadrées face à face étudiants	Temps de travail estimé	Coef.	Crédits ECTS
IM8	IM8UE1		-	UE TRANSVERSALE 4										6
IM8	IM8UE1	O	IM8PI11	Anglais	MeSN	0	0	15	0		15	30	1	
IM8	IM8UE1	O	IM8PI12	Deuxième Langue	MeSN	0	0	15	0		15	30	1	
IM8	IM8UE1	O	IM8PT13	Conception de systèmes complexes	MeSN	12	0	18	0		30	60	2	
IM8	IM8UE1	O	IM8PT14	Projet supervisé	MeSN	0	0	12	30		12	60	2	
IM8	IM8UE2		-	STAGE DE SPÉCIALITÉ										15
IM8	IM8UE2	O	IM8PI21	Stage de spécialité	MeSN	0	0	0	0		0	450	15	
IM8	IM8UE3		-	UE PARCOURS OPTIONNEL 2										15
IM8	IM8UE3	C – parcours SN	IM8II31	Communication numérique	SN	15	0	30	0		45	90	3	
IM8	IM8UE3	C – parcours SN	IM8IN32	Interface Homme-Machine Embarqué et usages	SN	15	0	30	0		45	90	3	
IM8	IM8UE3	C – parcours SM	IM8SM33	Vibrations et dynamique des structures	Me	18	0	27	0		45	90	3	
IM8	IM8UE3	C – parcours SM	IM8SA34	Énergie dans les systèmes embarqués	Me	18	0	27	0		45	90	3	
IM8	IM8UE3	C – parcours SM	IM8EM36	Antennes	MeSN	18	0	27	0		45	90	3	
IM9	IM9UE1		-	UE PROJETS										6
IM9	IM9UE1	O	IM9PI11	Engagement étudiant	MeSN	0	0	0	60		0	60	2	
IM9	IM9UE1	O	IM9PT12	Projet supervisé	MeSN	0	0	0	120		0	120	4	
IM9	IM9UE2		-	UE TRANSVERSALE 5										9
IM9	IM9UE2	O	IM9PI22	Ingénieur éthique et innovant	MeSN	60	0	15	0		75	150	5	
IM9	IM9UE2	O	IM9PT23	Conception de systèmes complexes	MeSN	24	0	0	0		24	60	2	
IM9	IM9UE2	O	IM9PI24	Au choix : Anglais renforcé, LV2, ...	MeSN	15	0	0	0		15	30	1	
IM9	IM9UE2	C – 1 parmi 5	IM9PI210	Anglais renforcé	MeSN au choix									
IM9	IM9UE2	C – 1 parmi 5	IM9PI220	Deuxième Langue	MeSN au choix									
IM9	IM9UE2	C – 1 parmi 5	IM9PI230	Systèmes embarqués, agroalimentaire et agriculture	MeSN au choix									
IM9	IM9UE2	C – 1 parmi 5	IM9PI240	Systèmes embarqués et aéronautique/spatial/défense	MeSN au choix									
IM9	IM9UE2	C – 1 parmi 5	IM9PI250	Systèmes embarqués et la transition énergétique	MeSN au choix									
IM9	IM9UE5		-	UE SYSTÈMES EMBARQUÉS 5										4
IM9	IM9UE5	O	IM9EL51	Logique programmable	MeSN	12	0	24	0		36	60	2	
IM9	IM9UE5	O	IM9EL52	Analyse et commande des systèmes linéaires échantillonnés	MeSN	15	0	21	0		36	60	2	
IM9	IM9UE3		-	UE PARCOURS OPTIONNEL 1										12
IM9	IM9UE3	C – parcours SN	IM9II31	Informatique embarquée avancée	SN	12	0	24	0		36	60	2	
IM9	IM9UE3	C – parcours SN	IM9II32	Filtrage numérique	SN	15	0	21	0		36	60	2	
IM9	IM9UE3	C – parcours SN	IM9II36	Extraction de connaissances	SN	15	0	21	0		36	60	2	
IM9	IM9UE3	C – parcours SM	IM9SM33	Intégration de systèmes et micro-systèmes mécatroniques	Me	15	0	21	0		36	60	2	
IM9	IM9UE3	C – parcours SM	IM9SM34	Analyse numérique de problèmes multi-physiques	Me	15	0	21	0		36	60	2	
IM9	IM9UE3	C – parcours SM	IM9SA35	Électronique des circuits intégrés	Me	15	0	21	0		36	60	2	
IM9	IM9UE4		-	UE PARCOURS OPTIONNEL 2										12
IM9	IM9UE4	C – parcours SN	IM9II41	Linux embarqué	SN	15	0	21	0		36	60	2	
IM9	IM9UE4	C – parcours SN	IM9IN43	Systèmes mobiles et géoréférencés	SN	24	0	48	0		72	120	4	
IM9	IM9UE4	C – parcours SM	IM9SA44	Électronique faible bruit	Me	15	0	21	0		36	60	2	
IM9	IM9UE4	C – parcours SM	IM9SA46	Identification des systèmes mécatronique	Me	15	0	21	0		36	60	2	
IM9	IM9UE4	C – parcours SM	IM9SA47	Commande avancée des systèmes mécatronique	Me	15	0	21	0		36	60	2	
IMA	IMAUE1		-	UE DE PRÉ-PROFESSIONNALISATION										30
IMA	IMAUE1	O	IMAPT11	Stage de fin d'étude	MeSN	0	0	0	0		0	900	30	
Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Parcours	CM	TD	TP	Projet	EAD	Heures encadrées face à face étudiants	Temps de travail estimé	Coef.	Crédits ECTS
				total		755		1202	300		1956	5210	180	180
				Tronc Commun		567		903	300		1470	4310		
				Spécifique Me		198		288			486	900		
				Spécifique SN		177		309			486	900		
				parcours Me		765		1191	300		1956	5210		
				parcours SN		744		1212	300		1956	5210		
				% Spécifique Me		26%		24%			25%	17%		
				% Spécifique SN		24%		25%			25%	17%		

MCC - MeSE FISE

Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Parcours	CM	TD	TP	Projet	EAD	Heures encadrées face à face étudiants	Temps de travail estimé	Coef.	Crédits ECTS
IM5	IM5UE1		-	UE TRANSVERSALE 1										8
IM5	IM5UE1	O	IM5PI11	Anglais	MeSN	0	0	45	0		45	90	3	
IM5	IM5UE1	O	IM5PI12	Deuxième Langue	MeSN	0	0	15	0		15	30	1	
IM5	IM5UE1	O	IM5PI13	Culture de projets et des métiers des SE	MeSN	24	0	36	0		60	90	3	
IM5	IM5UE1	O	IM5PI15	Projet supervisé	MeSN	0	0	0	30		0	30	1	
IM5	IM5UE4		-	UE SYSTÈMES EMBARQUÉS 1										11
IM5	IM5UE4	C – 4 parmi 5	IM5EM41	Introduction à la conception de systèmes mécaniques	MeSN	18	0	27	0		45	82,5	2,75	
IM5	IM5UE4	C – 4 parmi 5	IM5EM42	Électrocinétique	MeSN	18	0	27	0		45	82,5	2,75	
IM5	IM5UE4	C – 4 parmi 5	IM5EL43	Signaux et systèmes déterministes	MeSN	18	0	27	0		45	82,5	2,75	
IM5	IM5UE4	C – 4 parmi 5	IM5EL44	Algorithmique et Introduction au langage C	MeSN	18	0	27	0		45	82,5	2,75	
IM5	IM5UE4	C – 4 parmi 5	IM5PI45	Mathématique pour l'ingénieur	MeSN	24	0	21	0		45	82,5	2,75	
IM5	IM5UE5		-	UE SYSTÈMES EMBARQUÉS 2										11
IM5	IM5UE5	C – 4 parmi 5	IM5EM51	Mécanique du solide	MeSN	18	0	27	0		45	82,5	2,75	
IM5	IM5UE5	C – 4 parmi 5	IM5EM52	Électronique fonctionnelle	MeSN	18	0	27	0		45	82,5	2,75	
IM5	IM5UE5	C – 4 parmi 5	IM5EL53	Introduction aux systèmes asservis continues	MeSN	18	0	27	0		45	82,5	2,75	
IM5	IM5UE5	C – 4 parmi 5	IM5EM54	Logique et CPU	MeSN	18	0	27	0		45	82,5	2,75	
IM5	IM5UE5	C – 4 parmi 5	IM5EL55	Langage C	MeSN	12	0	33	0		45	82,5	2,75	
IM6	IM6UE1		-	UE TRANSVERSALE 2										8
IM6	IM6UE1	O	IM6PI11	Anglais	MeSN	0	0	45	0		45	90	3	
IM6	IM6UE1	O	IM6PI12	Deuxième Langue	MeSN	0	0	15	0		15	30	1	
IM6	IM6UE1	O	IM6PI13	Gestion de projets et culture des SE 1	MeSN	27	0	15	0		42	60	2	
IM6	IM6UE1	O	IM6PI14	Projet supervisé	MeSN	0	0	0	30		0	30	1	
IM6	IM6UE1	O	IM6PI15	Stage exécutant	MeSN	0	0	0	0		0	140	1	
IM6	IM6UE4		-	UE SYSTÈMES EMBARQUÉS 3										11
IM6	IM6UE4	O	IM6EM41	Mécanique des systèmes	MeSN	18	0	27	0		45	82,5	2,75	
IM6	IM6UE4	O	IM6EM42	Châînes de mesure et d'action	MeSN	18	0	27	0		45	82,5	2,75	
IM6	IM6UE4	O	IM6EL43	Systèmes asservis continus	MeSN	18	0	27	0		45	82,5	2,75	
IM6	IM6UE4	O	IM6EL44	Microcontrôleurs 8 bits	MeSN	15	0	30	0		45	82,5	2,75	
IM6	IM6UE5		-	UE SYSTÈMES EMBARQUÉS 4										11
IM6	IM6UE5	O	IM6EM51	Thermodynamique et transfert thermique	MeSN	18	0	27	0		45	82,5	2,75	
IM6	IM6UE5	O	IM6EM52	Puissance électrique dans les systèmes embarqués	MeSN	18	0	27	0		45	82,5	2,75	
IM6	IM6UE5	O	IM6EL53	Probabilités et Signaux aléatoires	MeSN	18	0	27	0		45	82,5	2,75	
IM6	IM6UE5	O	IM6EL54	C pour l'embarqué	MeSN	15	0	30	0		45	82,5	2,75	
IM7	IM7UE1		-	UE TRANSVERSALE 3										8
IM7	IM7UE1	O	IM7PI11	Anglais	MeSN	0	0	30	0		30	60	2	
IM7	IM7UE1	O	IM7PI12	Deuxième Langue	MeSN	0	0	15	0		15	30	1	
IM7	IM7UE1	O	IM7PT14	Gestion de projets et culture des SE 2	MeSN	21	0	9	0		30	60	2	
IM7	IM7UE1	O	IM7PT15	Projet supervisé	MeSN	0	0	0	30		0	90	3	
IM7	IM7UE2		-	UE SYSTÈMES EMBARQUÉS 4										10
IM7	IM7UE2	O	IM7EL21	Représentation d'état et commande des systèmes continus	MeSN	18	0	27	0		45	90	3	
IM7	IM7UE2	O	IM7EM22	Hyperfréquence	MeSN	15	0	15	0		30	60	2	
IM7	IM7UE2	O	IM7EL23	Microcontrôleurs et programmation temps réel	MeSN	24	0	51	0		75	150	5	
IM7	IM7UE4		-	UE PARCOURS OPTIONNEL 1										24
IM7	IM7UE4	C – parcours SN	IM7IN41	Programmation Objet	SN	15	0	30	0		45	90	3	
IM7	IM7UE4	C – parcours SN	IM7IN42	Intelligence artificielle et systèmes communicants	SN	15	0	30	0		45	90	3	
IM7	IM7UE4	C – parcours SN	IM7SM43	Mécanique des solides déformables	Me	18	0	27	0		45	90	3	
IM7	IM7UE4	C – parcours SN	IM7SM44	Mécanique des fluides	Me	18	0	27	0		45	90	3	
IM7	IM7UE4	C – parcours SM	IM7IN45	Intelligence artificielle distribuée	SN	36	0	54	0		90	180	6	
IM7	IM7UE4	C – parcours SM	IM7SM46	Méthode des éléments finis	Me	18	0	27	0		45	90	3	
IM7	IM7UE4	C – parcours SM	IM7SA47	Bruit de fond en électronique	Me	18	0	27	0		45	90	3	

MCC - MeSE FISE

Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Parcours	CM	TD	TP	Projet	EAD	Heures encadrées face à face étudiants	Temps de travail estimé	Coef.	Crédits ECTS
IM8	IM8UE1		-	UE TRANSVERSALE 4										6
IM8	IM8UE1	O	IM8PI11	Anglais	MeSN	0	0	15	0		15	30	1	
IM8	IM8UE1	O	IM8PI12	Deuxième Langue	MeSN	0	0	15	0		15	30	1	
IM8	IM8UE1	O	IM8PT13	Conception de systèmes complexes	MeSN	12	0	18	0		30	60	2	
IM8	IM8UE1	O	IM8PT14	Projet supervisé	MeSN	0	0	12	30		12	60	2	
IM8	IM8UE2		-	STAGE DE SPÉCIALITÉ										15
IM8	IM8UE2	O	IM8PI21	Stage de spécialité	MeSN	0	0	0	0		0	450	15	
IM8	IM8UE3		-	UE PARCOURS OPTIONNEL 2										15
IM8	IM8UE3	C – parcours SN	IM8II31	Communication numérique	SN	15	0	30	0		45	90	3	
IM8	IM8UE3	C – parcours SN	IM8IN32	Interface Homme-Machine Embarqué et usages	SN	15	0	30	0		45	90	3	
IM8	IM8UE3	C – parcours SM	IM8SM33	Vibrations et dynamique des structures	Me	18	0	27	0		45	90	3	
IM8	IM8UE3	C – parcours SM	IM8SA34	Énergie dans les systèmes embarqués	Me	18	0	27	0		45	90	3	
IM8	IM8UE3	C – parcours SM	IM8EM36	Antennes	MeSN	18	0	27	0		45	90	3	
IM9	IM9UE1		-	UE PROJETS										6
IM9	IM9UE1	O	IM9PI11	Engagement étudiant	MeSN	0	0	0	60		0	60	2	
IM9	IM9UE1	O	IM9PT12	Projet supervisé	MeSN	0	0	0	120		0	120	4	
IM9	IM9UE2		-	UE TRANSVERSALE 5										9
IM9	IM9UE2	O	IM9PI22	Ingénieur éthique et innovant	MeSN	60	0	15	0		75	150	5	
IM9	IM9UE2	O	IM9PT23	Conception de systèmes complexes	MeSN	24	0	0	0		24	60	2	
IM9	IM9UE2	O	IM9PI24	Au choix : Anglais renforcé, LV2, ...	MeSN	15	0	0	0		15	30	1	
IM9	IM9UE2	C – 1 parmi 5	IM9PI210	Anglais renforcé	MeSN au choix									
IM9	IM9UE2	C – 1 parmi 5	IM9PI220	Deuxième Langue	MeSN au choix									
IM9	IM9UE2	C – 1 parmi 5	IM9PI230	Systèmes embarqués, agroalimentaire et agriculture	MeSN au choix									
IM9	IM9UE2	C – 1 parmi 5	IM9PI240	Systèmes embarqués et aéronautique/spatial/défense	MeSN au choix									
IM9	IM9UE2	C – 1 parmi 5	IM9PI250	Systèmes embarqués et la transition énergétique	MeSN au choix									
IM9	IM9UE5		-	UE SYSTÈMES EMBARQUÉS 5										4
IM9	IM9UE5	O	IM9EL51	Logique programmable	MeSN	12	0	24	0		36	60	2	
IM9	IM9UE5	O	IM9EL52	Analyse et commande des systèmes linéaires échantillonnés	MeSN	15	0	21	0		36	60	2	
IM9	IM9UE3		-	UE PARCOURS OPTIONNEL 1										12
IM9	IM9UE3	C – parcours SN	IM9II31	Informatique embarquée avancée	SN	12	0	24	0		36	60	2	
IM9	IM9UE3	C – parcours SN	IM9II32	Filtrage numérique	SN	15	0	21	0		36	60	2	
IM9	IM9UE3	C – parcours SN	IM9II36	Extraction de connaissances	SN	15	0	21	0		36	60	2	
IM9	IM9UE3	C – parcours SM	IM9SM33	Intégration de systèmes et micro-systèmes mécatroniques	Me	15	0	21	0		36	60	2	
IM9	IM9UE3	C – parcours SM	IM9SM34	Analyse numérique de problèmes multi-physiques	Me	15	0	21	0		36	60	2	
IM9	IM9UE3	C – parcours SM	IM9SA35	Électronique des circuits intégrés	Me	15	0	21	0		36	60	2	
IM9	IM9UE4		-	UE PARCOURS OPTIONNEL 2										12
IM9	IM9UE4	C – parcours SN	IM9II41	Linux embarqué	SN	15	0	21	0		36	60	2	
IM9	IM9UE4	C – parcours SN	IM9IN43	Systèmes mobiles et géoréférencés	SN	24	0	48	0		72	120	4	
IM9	IM9UE4	C – parcours SM	IM9SA44	Électronique faible bruit	Me	15	0	21	0		36	60	2	
IM9	IM9UE4	C – parcours SM	IM9SA46	Identification des systèmes mécatronique	Me	15	0	21	0		36	60	2	
IM9	IM9UE4	C – parcours SM	IM9SA47	Commande avancée des systèmes mécatronique	Me	15	0	21	0		36	60	2	
IMA	IMAUE1		-	UE DE PRÉ-PROFESSIONNALISATION										30
IMA	IMAUE1	O	IMAPT11	Stage de fin d'étude	MeSN	0	0	0	0		0	900	30	
Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Parcours	CM	TD	TP	Projet	EAD	Heures encadrées face à face étudiants	Temps de travail estimé	Coef.	Crédits ECTS
				total		755		1202	300		1956	5210	180	180
				Tronc Commun		567		903	300		1470	4310		
				Spécifique Me		198		288			486	900		
				Spécifique SN		177		309			486	900		
				parcours Me		765		1191	300		1956	5210		
				parcours SN		744		1212	300		1956	5210		
				% Spécifique Me		26%		24%			25%	17%		
				% Spécifique SN		24%		25%			25%	17%		

MCC - MeSE FISA

Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Parcours	CM	TD	TP	Projet	EAD	Heures encadrées face à face étudiants	Temps de travail estimé
IM5	IM5UE1		-	UE TRANSVERSALE 1								
IM5	IM5UE1	O	IM5PI11	Anglais	MeSN	0	0	45	0		45	90
IM5	IM5UE1	O	IM5PI12	Deuxième Langue	MeSN	0	0	15	0		15	30
IM5	IM5UE1	O	IM5PI13	Culture de projets et des métiers des SE	MeSN	24	0	36	0		60	90
IM5	IM5UE1	O	IM5PI15	Projet supervisé	MeSN	0	0	0	30		0	30
IM5	IM5UE4		-	UE SYSTÈMES EMBARQUÉS 1								
IM5	IM5UE4	C – 4 parmi 5	IM5EM41	Introduction à la conception de systèmes mécaniques	MeSN	18	0	27	0		45	82,5
IM5	IM5UE4	C – 4 parmi 5	IM5EM42	Électrocinétique	MeSN	18	0	27	0		45	82,5
IM5	IM5UE4	C – 4 parmi 5	IM5EL43	Signaux et systèmes déterministes	MeSN	18	0	27	0		45	82,5
IM5	IM5UE4	C – 4 parmi 5	IM5EL44	Algorithmique et Introduction au langage C	MeSN	18	0	27	0		45	82,5
IM5	IM5UE4	C – 4 parmi 5	IM5PI45	Mathématique pour l'ingénieur	MeSN	24	0	21	0		45	82,5
IM5	IM5UE5		-	UE SYSTÈMES EMBARQUÉS 2								
IM5	IM5UE5	C – 4 parmi 5	IM5EM51	Mécanique du solide	MeSN	18	0	27	0		45	82,5
IM5	IM5UE5	C – 4 parmi 5	IM5EM52	Électronique fonctionnelle	MeSN	18	0	27	0		45	82,5
IM5	IM5UE5	C – 4 parmi 5	IM5EL53	Introduction aux systèmes asservis continues	MeSN	18	0	27	0		45	82,5
IM5	IM5UE5	C – 4 parmi 5	IM5EM54	Logique et CPU	MeSN	18	0	27	0		45	82,5
IM5	IM5UE5	C – 4 parmi 5	IM5EL55	Langage C	MeSN	12	0	33	0		45	82,5
IM6	IM6UE1		-	UE TRANSVERSALE 2								
IM6	IM6UE1	O	IM6PI11	Anglais	MeSN	0	0	45	0		45	90
IM6	IM6UE1	O	IM6PI12	Deuxième Langue	MeSN	0	0	15	0		15	30
IM6	IM6UE1	O	IM6PI13	Gestion de projets et culture des SE 1	MeSN	27	0	15	0		42	60
IM6	IM6UE1	O	IM6PI14	Projet supervisé	MeSN	0	0	0	30		0	30
IM6	IM6UE1	O	IM6PI15	Stage exécutant	MeSN	0	0	0	0		0	140
IM6	IM6UE4		-	UE SYSTÈMES EMBARQUÉS 3								
IM6	IM6UE4	O	IM6EM41	Mécanique des systèmes	MeSN	18	0	27	0		45	82,5
IM6	IM6UE4	O	IM6EM42	Chaînes de mesure et d'action	MeSN	18	0	27	0		45	82,5
IM6	IM6UE4	O	IM6EL43	Systèmes asservis continus	MeSN	18	0	27	0		45	82,5
IM6	IM6UE4	O	IM6EL44	Microcontrôleurs 8 bits	MeSN	15	0	30	0		45	82,5
IM6	IM6UE5		-	UE SYSTÈMES EMBARQUÉS 4								
IM6	IM6UE5	O	IM6EM51	Thermodynamique et transfert thermique	MeSN	18	0	27	0		45	82,5
IM6	IM6UE5	O	IM6EM52	Puissance électrique dans les systèmes embarqués	MeSN	18	0	27	0		45	82,5
IM6	IM6UE5	O	IM6EL53	Probabilités et Signaux aléatoires	MeSN	18	0	27	0		45	82,5
IM6	IM6UE5	O	IM6EL54	C pour l'embarqué	MeSN	15	0	30	0		45	82,5
IM7	IM7UE1		-	UE TRANSVERSALE 3								
IM7	IM7UE1	O	IM7PI11	Anglais	MeSN	0	0	30	0		30	60
IM7	IM7UE1	O	IM7PI12A	Analyse d'un projet en entreprise	MeSN	0	0	3			3	60
IM7	IM7UE2	O	IM7EM13A	Mise en œuvre matérielle des SE en entreprise	MeSN	0	0	3	0		3	60
IM7	IM7UE2	O	IM7EL14A	Mise en œuvre logicielle des SE en entreprise	MeSN	0	0	3	0		3	60
IM7	IM7UE2		-	UE SYSTÈMES EMBARQUÉS 4								
IM7	IM7UE2	O	IM7EL21A	Représentation d'état et commande des systèmes continus	MeSN	18	0	21	0		39	90
IM7	IM7UE2	O	IM7EM22A	Hyperfréquence	MeSN	15	0	15	0		30	60
IM7	IM7UE2	O	IM7EL23A	Microcontrôleurs et programmation temps réel	MeSN	24	0	42	0		66	150
IM7	IM7UE4		-	UE PARCOURS OPTIONNEL 1								
IM7	IM7UE4	C – parcours SN	IM7IN41A	Programmation Objet	SN	15	0	24	0		39	90
IM7	IM7UE4	C – parcours SN	IM7IN42A	Intelligence artificielle et systèmes communicants	SN	15	0	24	0		39	90
IM7	IM7UE4	C – parcours SN	IM7SM43A	Mécanique des solides déformables	Me	18	0	21	0		39	90
IM7	IM7UE4	C – parcours SN	IM7SM44A	Mécanique des fluides	Me	18	0	21	0		39	90
IM7	IM7UE4	C – parcours SM	IM7IN45A	Intelligence artificielle distribuée	SN	36	0	42	0		78	180
IM7	IM7UE4	C – parcours SM	IM7SM46A	Méthode des éléments finis	Me	18	0	21	0		39	90
IM7	IM7UE4	C – parcours SM	IM7SA47A	Bruit de fond en électronique	Me	18	0	21	0		39	90

MCC - MeSE FISA

Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Parcours	CM	TD	TP	Projet	EAD	Heures encadrées face à face étudiants	Temps de travail estimé
IM8	IM8UE1		-	UE TRANSVERSALE 4								
IM8	IM8UE1	O	IM8PI11	Anglais	MeSN	0	0	15	0		15	30
IM8	IM8UE1	O	IM8PI12A	Conduite de projet en entreprise	MeSN	0	0	3	0		3	90
IM8	IM8UE1	O	IM8PT13A	Conception de systèmes complexes	MeSN	12	0	18	0		30	60
IM8	IM8UE2		-	STAGE DE SPÉCIALITÉ								
IM8	IM8UE2	O	IM8PI21A	Projet à l'étranger	MeSN	0	0	0	0		0	90
IM8	IM8UE2	O	IM8PI22A	Mise en situation professionnelle	MeSN	0	0	0	0		0	90
IM8	IM8UE2	O	IM8EM23A	Conception matérielle d'un SE	MeSN	0	0	0	0		0	90
IM8	IM8UE2	O	IM8EL24A	Conception logicielle d'un SE	MeSN	0	0	0	0		0	90
IM8	IM8UE2	O	IM8PT25A	Conception fiable et sûre	MeSN	0	0	0	0		0	90
IM8	IM8UE3		-	UE PARCOURS OPTIONNEL 2								
IM8	IM8UE3	C – parcours SN	IM8II31A	Communication numérique	SN	15	0	24	0		39	90
IM8	IM8UE3	C – parcours SN	IM8IN32A	Interface Homme-Machine Embarqué et usages	SN	15	0	24	0		39	90
IM8	IM8UE3	C – parcours SM	IM8SM33A	Vibrations et dynamique des structures	Me	18	0	21	0		39	90
IM8	IM8UE3	C – parcours SM	IM8SA34A	Énergie dans les systèmes embarqués	Me	18	0	21	0		39	90
IM8	IM8UE3	C – parcours SM	IM8EM36A	Antennes	MeSN	18	0	21	0		39	90
IM9	IM9UE1		-	UE PROJETS								
IM9	IM9UE1	O	IM9PI11A	Engagement étudiant	MeSN	0	0	0	60		0	60
IM9	IM9UE1	O	IM9PT12A	Projet supervisé	MeSN	0	0	0	120		0	120
IM9	IM9UE2		-	UE TRANSVERSALE 5								
IM9	IM9UE2	O	IM9PI22A	Ingénieur éthique et innovant	MeSN							
IM9	IM9UE2	O	IM9PT23A	Conception de systèmes complexes	MeSN							
IM9	IM9UE3	O	IM9SM24A	Mise en œuvre SM en entreprise	Me							
IM9	IM9UE4	O	IM9SA25A	Mise en œuvre SA en entreprise	Me							
IM9	IM9UE5	O	IM9IN26A	Mise en œuvre IN en entreprise	SN							
IM9	IM9UE6	O	IM9SM24A	Mise en œuvre SM en entreprise	Me							
IM9	IM9UE7	O	IM9PI28A	Management de projet en entreprise	MeSN	0	0	0	0		0	90
IM9	IM9UE5		-	UE SYSTÈMES EMBARQUÉS 5								
IM9	IM9UE5	C – parcours SN	IM9EL51A	Logique programmable	MeSN							
IM9	IM9UE5	C – parcours SN	IM9EL52A	Analyse et commande des systèmes linéaires échantillonnés	MeSN	15	0	15	0		30	60
IM9	IM9UE3		-	UE PARCOURS OPTIONNEL 1								
IM9	IM9UE3	C – parcours SN	IM9II31A	Informatique embarquée avancée	SN	12	0	18	0		30	60
IM9	IM9UE3	C – parcours SN	IM9II32A	Filtrage numérique	SN	15	0	15	0		30	60
IM9	IM9UE3	C – parcours SN	IM9II36A	Extraction de connaissances	SN	15	0	15	0		30	60
IM9	IM9UE3	C – parcours SM	IM9SM33A	Intégration de systèmes et micro-systèmes mécatroniques	Me	15	0	15	0		30	60
IM9	IM9UE3	C – parcours SM	IM9SM34A	Analyse numérique de problèmes multi-physiques	Me	15	0	15	0		30	60
IM9	IM9UE3	C – parcours SM	IM9SA35A	Électronique des circuits intégrés	Me	15	0	15	0		30	60
IM9	IM9UE4		-	UE PARCOURS OPTIONNEL 2								
IM9	IM9UE4	C – parcours SN	IM9II41A	Linux embarqué	SN	15	0	15	0		30	60
IM9	IM9UE4	C – parcours SN	IM9IN43A	Systèmes mobiles et géoréférencés	SN	24	0	36	0		60	120
IM9	IM9UE4	C – parcours SN	IM9SA44A	Électronique faible bruit	Me	15	0	15	0		30	60
IM9	IM9UE4	C – parcours SM	IM9SA46A	Identification des systèmes mécatronique	Me	15	0	15	0		30	60
IM9	IM9UE4	C – parcours SM	IM9SA47A	Commande avancée des systèmes mécatronique	Me	15	0	15	0		30	60
IMA	IMAUE1		-	UE DE PRÉ-PROFESSIONNALISATION								
IMA	IMAUE1	O	IMAPT11A	Mémoire d'alternance	MeSN	0	0	0	0		0	810
IMA	IMAUE1	O	IMAPT12A	Projet de recherche	MeSN	0	0	0	0		0	90
Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Parcours	CM	TD	TP	Projet	EAD	Heures encadrées face à face étudiants	Temps de travail estimé
				total		671		1049	240		1719	5270
				Tronc Commun		483		816	240		1299	4310
				Spécifique Me		198		222			420	960
				Spécifique SN		177		243			420	960
				parcours Me		681		1038	240		1719	5270
				parcours SN		660		1059	240		1719	5270
				% Spécifique Me		29%		21%			24%	18%
				% Spécifique SN		27%		23%			24%	18%

Coef.	Crédits ECTS
	8
3	
1	
3	
1	
	11
2,75	
2,75	
2,75	
2,75	
2,75	
	11
2,75	
2,75	
2,75	
2,75	
2,75	
	8
3	
1	
2	
1	
1	
	11
2,75	
2,75	
2,75	
2,75	
	11
2,75	
2,75	
2,75	
2,75	
	8
2	
2	
2	
2	
	10
3	
2	
5	
	24
3	
3	
3	
3	
6	
3	
3	

Coef.	Crédits ECTS
	6
1	
3	
2	
	15
3	
3	
3	
3	
3	
	15
3	
3	
3	
3	
3	
	6
2	
4	
	10
3	
	4
2	
	12
2	
2	
2	
2	
2	
2	
	12
2	
4	
2	
2	
2	
	30
27	
3	

Nouvelles passerelles et modifications des passerelles 2026-2027

COMPOSANTE : UFR des Sciences

Légende :

Surligné en bleu	Nouvelles passerelles (ouverture de nouvelles formations)
Surligné en rose	Modifications de passerelles

COMPOSANTE	VET L1	INTITULE VET L2	PASSAGE Sans condition (AUTO)	VET L2 POSSIBLE	INTITULE VET L2 POSSIBLE	Commentaires
UFR des Sciences	XSIME1-501	Licence 1 CPI - Sciences de l'ingénieur	VE	EEEAL2-201	Licence 2 EEEA	Suite à l'ouverture du parcours CPI Esix/UFR des Sciences.
	XSIME1-501	Licence 1 CPI - Sciences de l'ingénieur	VE	MECAL2-201	Licence 2 Mécanique	

COMPOSANTE	VET L1	INTITULE VET	PASSAGE Sans condition (AUTO)	VET L2 NOF POSSIBLE	INTITULE VET L2 POSSIBLE	Commentaires
UFR des Sciences	MATHL1-203	Licence 1 CUPGE Maths/Info	~~VE~~ >> AUTO	MATHL2-201	L2 Mathématiques	Erreur dans le paramétrage initial. Une passerelle automatique est souhaitée par l'équipe pédagogique la rentrée 2026-2027.

COMPOSANTE	VET L1 NOF	INTITULE VET L1	Passerelles EOI	PASSAGE Sans condition (AUTO)	VET L2 NOF POSSIBLE	INTITULE VET L2 NOF POSSIBLE
12 - HSS	ARSL1 200	Licence 1 Arts du Spectacle		AUTO	ARSL2 201	Licence 2 Arts du Spectacle P.Etudes théâtrales
		LICENCE 1 LETTRES	X	VE		
	ARSL1 200	Licence 1A Arts du Spectacle		AUTO	ARS2L2 202	Licence 2 Arts du Spectacle P.Etudes cinématographiques
		LICENCE 1 LETTRES	X	VE		
	EDUL1 201	Licence 1 Sciences de l'Éducation et de la Formation		AUTO	EDUL2 201	Licence 2 Sciences de l'Education et de la Formation
	PSYCL1 201	Licence 1A Psychologie	X	AUTO		
		Licence 1A Sociologie		VE		
	HISL1 200	Licence 1 Histoire		AUTO	HIS1L2 201	Licence 2 Histoire P. Archéologie
	HISL1 209	Licence 1 Histoire EAD		AUTO		
		Licence 1 Humanités parcours Humanités classiques		VE		
		Licence 1 Humanités parcours Humanités numériques		VE		
		Licence 1 Géographie et Aménagement		VE		
		LICENCE 1 SOCIO	X	VE		
		LICENCE 1 PHILO	X	VE		
	HISL1 200	Licence 1 Histoire		AUTO	HIS2L2 202	Licence 2 Histoire P. Histoire et Sciences Politiques
	HISL1 209	Licence 1 Histoire EAD		AUTO		
		Licence 1 Humanités parcours Humanités classiques		VE		
		Licence 1 Humanités parcours Humanités numériques		VE		
		Licence 1 Géographie et Aménagement		VE		
		LICENCE 1 SOCIO	X	VE		
		LICENCE 1 PHILO	X	VE		
	HISL1 200	Licence 1 Histoire		AUTO	HIS3L2 203	Licence 2 Histoire P. Histoire et Sciences Sociales
	HISL1 209	Licence 1 Histoire EAD		AUTO		
		Licence 1 Humanités parcours Humanités classiques		VE		
		Licence 1 Humanités parcours Humanités numériques		VE		
		Licence 1 Géographie et Aménagement		VE		
		LICENCE 1 SOCIO	X	VE		
		LICENCE 1 PHILO	X	VE		
	HISL1 200	Licence 1 Histoire		AUTO	HIS3L2 209	Licence 2 Histoire P. Histoire et Sciences Sociales EAD
	HISL1 209	Licence 1 Histoire EAD		AUTO		
		Licence 1 Humanités parcours Humanités classiques		VE		
		Licence 1 Humanités parcours Humanités numériques		VE		
		Licence 1 Géographie et Aménagement		VE		
		Licence 1 Lettres EAD		VE		
		LICENCE 1 SOCIO	X	VE		
		LICENCE 1 PHILO	X	VE		
	HUM1L1 201	Licence 1 Humanités parcours Humanités classiques		AUTO	HUM1L2 201	Licence 2 Humanités P. Humanités classiques
	HUM2L1 202	Licence 1 Humanités parcours Humanités numériques		VE		
		Licence 1 Histoire		VE		
		Licence 1 Philosophie		VE		
		LICENCE 1 LETTRES	X	VE		
	HUM2L1 202	Licence 1 Humanités parcours Humanités numériques		AUTO	HUM2L2 202	Licence 2 Humanités P. Humanités numériques
	HUM1L1 201	Licence 1 Humanités parcours Humanités classiques		VE		
		Licence 1 Histoire		VE		
		Licence 1 Sciences du langage		VE		
		LICENCE 1 LETTRES	X	VE		
	SLANL1 201	Licence 1 Sciences du langage		AUTO	SLANL2 201	Licence 2 Sciences du Langage
	SLANL1 209	Licence 1 Sciences du langage EAD		AUTO		
		Licence 1 LLCER Anglais		VE		
		Licence 1 LLCER Anglais EAD		VE		
		Licence 1 LLCER Allemand		VE		
		Licence 1 LLCER Espagnol		VE		
		Licence 1 LLCER Italien		VE		
		Licence 1 LLCER Langues Nordiques		VE		
		Licence 1 LLCER Russe		VE		
		LICENCE 1 LETTRES	X	VE		
		LICENCE 1 HUMANITES	X	VE		
	SLANL1 201	Licence 1 Sciences du langage		AUTO	SLANL2 209	Licence 2 Sciences du Langage EAD
	SLANL1 209	Licence 1 Sciences du langage EAD		AUTO		
		Licence 1 LLCER Anglais		VE		
		Licence 1 LLCER Anglais EAD		VE		
		Licence 1 LLCER Allemand		VE		
		Licence 1 LLCER Espagnol		VE		
		Licence 1 LLCER Italien		VE		

		Licence 1 LLCER Langues Nordiques		VE		
		Licence 1 LLCER Russe		VE		
		LICENCE 1 LETTRES	X	VE		
		LICENCE 1 HUMANITES	X	VE		
LETTL1 201		Licence 1 Lettres modernes		AUTO		
LETTL1 209		Licence 1 Lettres modernes EAD		AUTO		
LETEL1 401		Licence 1 Lettres Enseigner et éduquer		AUTO		
		LICENCE 1 ARTS DU SPECTACLE	X	VE	LETTL2 201	Licence 2 Lettres modernes
		LICENCE 1 SCIENCES DU LANGAGE	X	VE		
		LICENCE 1 HUMANITES	X	VE		
LETTL1 201		Licence 1 Lettres modernes		AUTO		
LETTL1 209		Licence 1 Lettres modernes EAD		AUTO		
LETEL1 401		Licence 1 Lettres Enseigner et éduquer		AUTO		
		Licence 1 Histoire EAD		VE	LETTL2 209	Licence 2 Lettres modernes EAD
		LICENCE 1 ARTS DU SPECTACLE	X	VE		
		LICENCE 1 SCIENCES DU LANGAGE	X	VE		
		LICENCE 1 HUMANITES	X	VE		
LETEL1 401		Licence 1 Lettres Enseigner et éduquer		AUTO	LETEL2 401	Licence 2 Lettres Enseigner et éduquer
		Licence 1 Professeur des écoles		VE		
PHIL1 200		Licence 1 Philosophie		AUTO		
		LICENCE 1 SOCIO	X	VE	PHI1L2 201	Licence 2 Philosophie P. Sciences Politiques
		LICENCE 1 HISTOIRE	X	VE		
PHIL1 200		Licence 1 Philosophie		AUTO		
		LICENCE 1 SOCIO	X	VE	PHI2L2 202	Licence 2 Philosophie P. Sciences Sociales
		LICENCE 1 HISTOIRE	X	VE		
SOCL1 200		Licence 1 Sociologie		AUTO		
SOCL1 209		Licence 1 Sociologie EAD		AUTO		
		Licence 1 Sciences de l'Éducation et de la Formation		VE	SOC1L2 201	Licence 2 Sociologie P. sociologie et sciences sociales
		Licence 1 Géographie et Aménagement		VE		
		LICENCE 1 HISTOIRE	X	VE		
		LICENCE 1 PHILO	X	VE		
SOCL1 200		Licence 1 Sociologie		AUTO		
SOCL1 209		Licence 1 Sociologie EAD		AUTO		
		Licence 1 Sciences de l'Éducation et de la Formation		VE	SOC2L2 202	Licence 2 Sociologie P. sociologie et sciences politiques
		Licence 1 Géographie et Aménagement		VE		
		LICENCE 1 HISTOIRE	X	AUTO		
		LICENCE 1 PHILO	X	AUTO		
SOCL1 200		Licence 1 Sociologie		VE		
SOCL1 209		Licence 1 Sociologie EAD		AUTO		
		LICENCE 1 HISTOIRE	X	AUTO	SOC3L2 203	Licence 2 Sociologie P. métiers du social, du médico-social et de l'insertion
		LICENCE 1 PHILO	X	AUTO		
SOCL1 200		Licence 1 Sociologie		AUTO		
SOCL1 209		Licence 1 Sociologie EAD		AUTO		
		Licence 1 Sciences de l'Éducation et de la Formation		VE	SOC1L2 209	Licence 2 Sociologie P. sociologie et sciences sociales EAD
		Licence 1 Géographie et Aménagement		VE		
		LICENCE 1 HISTOIRE	X	AUTO		
		LICENCE 1 PHILO	X	AUTO		

COMPOSANTE	VET L2 NOF	INTITULE VET L2 NOF	Passerelles EOI	PASSAGE Sans condition (AUTO)	VET L3 NOF POSSIBLE	INTITULE VET L3 POSSIBLE
12 - HSS	ARS2L2 202	Licence 2 Arts du Spectacle parcours Études cinématographiques		AUTO	ARS2L3 212	Licence 3 Arts du Spectacle P. Etudes cinématographiques
		Licence 2 Arts du Spectacle parcours Études théâtrales		VE		
	ARS1L2 201	Licence 2 Arts du Spectacle parcours Études théâtrales		AUTO	ARS1L3 211	Licence 3 Arts du Spectacle P. Etudes théâtrales
		Licence 2 Arts du Spectacle parcours Études cinématographiques		VE		
	EDUL2 201	Licence 2 Sciences de l'Éducation et de la Formation		AUTO	EDU1L3 211	Licence 3 Sciences de l'Education et de la Formation P. Enseignement et éducation scolaires
	EDUL2 201	Licence 2 Sciences de l'Éducation et de la Formation		AUTO	EDU2L3 212	Licence 3 Sciences de l'Education et de la Formation P. Intervention sociale et accompagnement éducatif
	HIS1L2 201	Licence 2 Histoire parcours Histoire-Archéologie		AUTO	HIS1L3 211	Licence 3 Histoire P. Archéologie
	HIS2L2 202	Licence 2 Histoire parcours Histoire-Sciences Politiques		AUTO	HIS2L3 212	Licence 3 Histoire P. Histoire et Sciences Politiques
		Licence 2 Philosophie parcours Philosophie-Sciences Politiques		VE		
	HIS3L2 203	Licence 2 Histoire parcours Histoire-Sciences Sociales		AUTO	HIS3L3 213	Licence 3 Histoire P. Histoire et Sciences Sociales
	HIS3L2 209	Licence 2 Histoire parcours Histoire-Sciences Sociales EAD		AUTO		
		Licence 2 Humanités parcours Humanités numériques		VE		
		Licence 2 Humanités parcours Humanités classiques		VE		
		Licence 2 Philosophie parcours sociologie et sciences sociales		VE		
	HIS3L2 209	Licence 2 Histoire parcours Histoire-Sciences Sociales EAD		AUTO	HIS3L3 219	Licence 3 Histoire P. Histoire et Sciences Sociales EAD
		Licence 2 Humanités parcours Humanités numériques		VE		
		Licence 2 Humanités parcours Humanités classiques		VE		
		Licence 2 Lettres EAD		VE		
		Licence 2 Philosophie parcours sociologie et sciences sociales		VE		
	HUM1L2 201	Licence 2 Humanités parcours Humanités classiques		AUTO	HUM1L3 211	Licence 3 Humanités P. Humanités classiques
		Licence 2 Histoire parcours sciences politiques		VE		
	HUM2L2 202	Licence 2 Humanités parcours Humanités numériques		AUTO	HUM2L3 212	Licence 3 Humanités P. Humanités numériques
		Licence 2 Histoire parcours sciences politiques		VE		
	SLANL2 201	Licence 2 Sciences du Langage		AUTO	SLANL3 211	Licence 3 Sciences du Langage
	SLANL2 209	Licence 2 Sciences du Langage EAD		AUTO		
	SLANL2 209	Licence 2 Sciences du Langage EAD		AUTO	SLANL3 219	Licence 3 Sciences du Langage EAD
	SLANL2 201	Licence 2 Sciences du Langage		AUTO		
	LETTL2 201	Licence 2 Lettres modernes		AUTO	LETTL3 211	Licence 3 Lettres modernes
	LETEL2 401	Licence 2 Lettre Enseigner et éduquer		AUTO		
		LICENCE 2 SCIENCES DU LANGAGE	X	VE		
	LETTL2 209	Licence 2 Lettres modernes EAD		AUTO	LETTL3 219	Licence 3 Lettres modernes EAD
	LETEL2 401	Licence 2 Lettre Enseigner et éduquer		AUTO		
		Licence 2 Histoire EAD		VE		
		LICENCE 2 SCIENCES DU LANGAGE	X	VE		
	LETEL2 401	Licence 2 Lettres Enseigner et éduquer		AUTO	LETEL3 411	Licence 3 Lettres Enseigner et éduquer
		Licence 2 Professeur des écoles		VE		
	PHI2L2 202	Licence 2 Philosophie parcours Philosophie-Sciences Sociales		AUTO	PHI2L3 212	Licence 3 Philosophie P. Sciences Sociales
		Licence 2 Humanités parcours Humanités numériques		VE		
		Licence 2 Humanités parcours Humanités classiques		VE		
		Licence 2 Philosophie parcours Philosophie-Sciences Politiques		VE		
	PHI1L2 201	Licence 2 Philosophie parcours Philosophie-Sciences Politiques		AUTO	PHI1L3 211	Licence 3 Philosophie P. Sciences Politiques
		Licence 2 Humanités parcours Humanités numériques		VE		
		Licence 2 Humanités parcours Humanités classiques		VE		
		Licence 2 Philosophie parcours Philosophie-Sciences Sociales		VE		
	SOC1L2 201	Licence 2 Sociologie parcours sociologie et sciences sociales		AUTO	SOC1L3 211	Licence 3 Sociologie P. sociologie et sciences sociales
	SOC1L2 209	Licence 2 Sociologie parcours sociologie et sciences sociales EAD		AUTO		
		Licence 2 Philosophie parcours Philosophie-Sciences Sociales		VE		
	SOC1L2 201	Licence 2 Sociologie parcours sociologie et sciences sociales		VE	SOC1L3 219	Licence 3 Sociologie P. sociologie et sciences sociales EAD
	SOC1L2 209	Licence 2 Sociologie parcours sociologie et sciences sociales EAD		AUTO		
		Licence 2 Philosophie parcours Philosophie-Sciences Sociales		VE		

	SOC2L2 202	Licence 2 Sociologie parcours sociologie et sciences politiques		AUTO	SOC2L3 212	Licence 3 Sociologie P. sociologie et sciences politiques
		Licence 2 Histoire parcours Philosophie-Sciences Sociales		VE		
		Licence 2 Philosophie parcours Philosophie-Sciences Sociales		VE		
	SOC3L2 203	Licence 2 Sociologie parcours métiers du social, du médico-social et de l'insertion		AUTO	SOC3L3 213	Licence 3 Sociologie P. métiers du social, du médico-social et de l'insertion

COMPOSANTE	VET master 1NOF	INTITULE VET master 1 NOF	PASSAGE	VET M2 NOF POSSIBLE	INTITULE VET M2 POSSIBLE
			AUTOMATIQUE sans condition (AUTO)		
12 - HSS	ART2M1 202	Master 1 Arts, Lettres, Civilisations parcours Cinéma	AUTO	ART2M2 212	Master 2 Arts, Lettres, Civilisations P. Cinéma
	ART4M1 204	Master 1 Arts, Lettres, Civilisations parcours Théâtre	AUTO	ART4M2 214	Master 2 Arts, Lettres, Civilisations P. Théâtre
	ART1M1 201	Master 1 Arts, Lettres, Civilisations parcours Lettres	AUTO	ART1M2 211	Master 2 Arts, Lettres, Civilisations P. Lettres
	ART1M1 209	Master 1 Arts, Lettres, Civilisations parcours Lettres EAD	AUTO	ART1M2 211	Master 2 Arts, Lettres, Civilisations P. Lettres
	ART1M1 201	Master 1 Arts, Lettres, Civilisations parcours Lettres	AUTO	ART1M2 219	Master 2 Arts, Lettres, Civilisations P. Lettres EAD
	ART1M1 209	Master 1 Arts, Lettres, Civilisations parcours Lettres EAD	AUTO	ART1M2 219	Master 2 Arts, Lettres, Civilisations P. Lettres EAD
	ART3M1 203	Master 1 Arts, Lettres, Civilisations parcours Métiers de la production cinématographique	AUTO	ART3M2 213	Master 2 Arts, Lettres, Civilisations P. Métiers de la production cinématographique et audiovisuelle
	EDUFM1 201	Master 1 Sciences de l'Education et de la Formation	AUTO	EDU1M2 211	Master 2 Sc. de l'Education P. Ing. de la formation des adultes, de la coordination et de l'insertion
	EDUFM1 201	Master 1 Sciences de l'Education et de la Formation	AUTO	EDU2M2 212	Master 2 Sc. de l'Education P. Ing. numériques dans l'enseignement supérieur et la formation des adultes
	HIS1M1 201	Master 1 Histoire parcours Histoire : Sources, sociétés et cultures de l'Antiquité à nos jours	AUTO	HIS1M2 211	Master 2 Histoire P. Histoire : Sources, sociétés et cultures de l'Antiquité à nos jours
	HIS2M1 202	Master 1 Histoire parcours Histoire, cultures et sciences politiques	AUTO	HIS2M2 212	Master 2 Histoire P. Histoire, cultures et sciences politiques
	HIS3M1 203	Master 1 Histoire parcours Métiers du Patrimoine : archives et musées	AUTO	HIS3M2 213	Master 2 Histoire P. Métiers du patrimoine : archives et musées
	HIS4M1 204	Master 1 Histoire parcours Métiers de la recherche en archéologie	AUTO	HIS4M2 214	Master 2 Histoire P. Métiers de la recherche en archéologie
	LAN2M1 202	Master 1 Sciences du Langage parcours Didactique du Français Langue Étrangère	AUTO	LAN2M2 212	Master 2 Sc. du Langage P. Didactique du Français Langue Étrangère
	LAN1M1 201	Master 1 Sciences du Langage parcours Linguistique et traitement de données	AUTO	LAN1M2 211	Master 2 Sc. du Langage P. Linguistique et traitement des données
	LIV2M1 202	Master 1 Métiers du livre et de l'édition parcours Édition	AUTO	LIV2M2 212	Master 2 Métiers du livre et de l'édition P. Edition
	LIV1M1 201	Master 1 Métiers du Livre et de l'Édition parcours Métiers des bibliothèques	AUTO	LIV1M2 211	Master 2 Métiers du Livre et de l'Édition P. Métiers des bibliothèques
	PHILM1 201	Master 1 Philosophie	AUTO	PHILM2 211	Master 2 Philosophie
	SOC3M1 203	Master 1 Sociologie parcours Vulnérabilités	AUTO	SOC3M2 213	Master 2 Sociologie P. Vulnérabilités
			AUTO	SOC3M2 219	Master 2 Sociologie P. Vulnérabilités EAD
	SOC3M1 209	Master 1 Sociologie parcours Vulnérabilités EAD	AUTO	SOC3M2 219	Master 2 Sociologie P. Vulnérabilités EAD
			AUTO	SOC3M2 213	Master 2 Sociologie P. Vulnérabilités
	SOC2M1 202	Master 1 de Sociologie parcours Gouvernance des risques et environnement (GREEN)	AUTO	SOC2M2 212	Master 2 de Sociologie P. Gouvernance des risques et environnement (GREEN)

Commentaire



Convention de consortium

3^{ème} année de Bachelor

Bachelor agro – Mention « *Génie agronomique et Transitions* »
Consortium EPLEFPA Le Robillard/Université de Caen

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'EPLEFPA Le Robillard,

Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole,
Dont le siège social est situé L'Oudon 938 Route du Lycée Agricole – 14170 SAINT-PIERRE-EN-AUGE,
Identifié sous le numéro SIRET : 191 411 123 00018,
Identifié sous le numéro de déclaration d'activité : 251 401 832 14,
Représenté par Monsieur Saïdi LAWAL, en sa qualité de Directeur,
Certifié QualiFormAgri et Qualiopi,

Agissant pour le compte de l'EPLEFPA Le Robillard,

Ci-après dénommé l'« **Établissement porteur administratif** »,

D'une part,

ET

L'Université de Caen Normandie,

Établissement public national à caractère scientifique, culturel et professionnel,
Dont le siège social est situé Esplanade de la Paix, CS 14032, 14032 Caen Cedex 5,
Identifiée sous le numéro SIRET 191 414 085 000 16,
Identifiée sous le numéro de déclaration d'activité 251 4P6 000 14 auprès de la DREETS de Normandie,
Certifié Qualiopi,
Représenté par Monsieur Lamri ADOUI, en sa qualité de Président,
Agissant pour le compte de l'Université de Caen Normandie

Ci-après dénommé l'« **Établissement d'enseignement supérieur** ».

D'autre part,

Ci-après dénommés ensemble les « **Parties** » et individuellement la « **Partie** ».

REFERENCES :

Vu la Loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture du 24 mars 2025 ;

Vu le Décret n° 2025-960 du 8 septembre 2025 relatif au diplôme national de premier cycle en sciences et techniques de l'agronomie dénommé « bachelor agro »;

Vu l'Arrêté du 8 septembre 2025 relatif au diplôme national de premier cycle en sciences et techniques de l'agronomie dénommé « bachelor agro » ;

Vu l'Arrêté du 8 septembre 2025 portant nomenclature des mentions et définissant les référentiels d'activités, référentiels de compétences et référentiels d'évaluation du diplôme national de premier cycle en sciences et techniques de l'agronomie dénommé « bachelor agro ».

PRÉAMBULE

Les Parties entendent solliciter conjointement l'accréditation du bachelor agro, mention « **Génie agronomique et Transitions** », » par les voies de la formation initiale, de l'apprentissage et de la formation continue.

Les Parties constituent à cette fin un consortium d'établissements destiné à mutualiser leurs compétences, leurs moyens et leurs réseaux pour assurer la formation menant au diplôme dans le respect du cadre réglementaire de l'enseignement supérieur agricole.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention a pour objet :

- d'organiser la coopération entre les établissements signataires dans le cadre de la préparation du bachelor agro, mention « Génie agronomique et transitions », par les voies de la formation initiale, de l'apprentissage et de la formation continue.
- de formaliser, dans la perspective de la demande d'accréditation, la désignation de l'établissement responsable administratif de la formation, de l'établissement d'inscription principale et, le cas échéant, des modalités d'inscription secondaire ;
- de définir la répartition des rôles, compétences, obligations et responsabilités respectives des parties en matière de pilotage administratif, d'organisation pédagogique, de suivi des apprenants, d'évaluation, de fonctionnement des instances de gouvernance et de diplomation ;
- de fixer les règles de fonctionnement, de gouvernance, de communication et les modalités financières applicables au consortium.

Le consortium ainsi constitué a vocation à être intégré au dossier de demande d'accréditation déposé auprès de l'autorité compétente.

ARTICLE 2 – DOCUMENTS CONTRACTUELS

L'accord entre les Parties est intégralement et exclusivement constitué par les documents définis ci-après, classés par ordre hiérarchique décroissant :

- La présente convention et ses éventuels avenants qui en font partie intégrante ;
- Les annexes contractuelles qui, au jour de la signature des présentes, sont au nombre de vingt et un(21) :
 - Annexe 1 : Délibération n°2025 03 66 de l'Établissement porteur administratif ;
 - Annexe 2 : Origine du projet
 - Annexe 3 : Note synthétique
 - Annexe 4 : Contexte territorial et professionnel
 - Annexe 5 : Note de démonstration du dispositif permettant de répondre aux besoins d'emplois
 - Annexe 6 : Calendrier pédagogique de la formation
 - Annexe 7 : Présentation des UE
 - Annexe 8 : Description des situations d'évaluation
 - Annexe 9 : Projet tutoré
 - Annexe 10 : Equipe mixte enseignante
 - Annexe 11 : Note des capacités d'accueil
 - Annexe 12 : Note de recrutement
 - Annexe 12 : Commission d'examen des candidatures
 - Annexe 13 : Note de démonstration du dispositif permettant aux étudiants l'acquisition de capacités d'analyse et de contribution aux innovations (adossement à la recherche)
 - Annexe 14 : Mobilité internationale
 - Annexe 15 : Politique sociale
 - Annexe 16 : Modalités d'obtention du diplôme
 - Annexe 17 : Jury de délivrance du diplôme
 - Annexe 18 : Comité de la formation (Conseil de perfectionnement)
 - Annexe 18 : Démarche qualité
 - Annexe 19 : Justificatif de certification Qualiopi des Parties
 - Annexe 20 : Présentation du bachelor agro aux instances (CNEA/CNESERAAV et CNESER le cas échéant)
 - Annexe 21 : Modalités de financement

Il est expressément convenu entre les Parties qu'en cas de contradiction entre une ou plusieurs stipulations figurant dans l'un quelconque des documents ci-dessus, les stipulations du document juridique de rang supérieur prévaudront pour l'obligation en cause

ARTICLE 3 – RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DU CONSORTIUM

3.1. Rôle de l'Établissement porteur administratif

L'Établissement porteur administratif est désigné, pour les besoins de la présente convention, comme établissement responsable administratif de la formation.

À ce titre, il assure, sous réserve de l'obtention de l'accréditation :

- la transmission du dossier de demande d'accréditation auprès de l'autorité compétente ;
- le pilotage administratif, pédagogique et financier de la formation ;
- la coordination administrative générale du parcours ;
- l'organisation matérielle de la formation ;
- le suivi administratif des apprenants ;
- l'organisation des instances de gouvernance prévues par la présente convention.

Pour l'année de diplomation, l'Établissement porteur administratif est désigné comme établissement d'inscription principale des apprenants. Il procède à l'enregistrement de cette inscription principale. Les apprenants font également l'objet d'une inscription secondaire à titre gracieux au sein de l'Etablissement d'enseignement supérieur signataire.

Un coordonnateur de la formation est désigné par l'Établissement porteur administratif. Il assure le suivi opérationnel du parcours, la coordination entre les équipes pédagogiques et administratives des Parties et constitue l'interlocuteur privilégié de l'Etablissement d'enseignement supérieur.

3.2. Rôle de l'Etablissement d'enseignement supérieur

L'Établissement d'enseignement supérieur contribue à la conception, à la mise en œuvre pédagogique, à l'évaluation et à la diplomation de la formation.

A ce titre, il assure :

- La désignation du jury et du président du jury de diplomation ;
- Le secrétariat et le fonctionnement du jury de diplomation ;
- La délivrance du parchemin ;
- La délivrance du diplôme dans les conditions prévues par les textes applicables.

Le jury est composé de représentants de l'Établissement porteur administratif et de l'Établissement d'enseignement supérieur. Il prend toutes les décisions relevant de son champ de compétences, conformément au règlement des études. Il délibère sur les notes et les résultats obtenus à l'issue des épreuves d'examen, sur les redoublements, ainsi que sur la délivrance du diplôme aux étudiants, apprentis et stagiaires inscrits.

L'Établissement d'enseignement supérieur désigne un enseignant-chercheur référent pédagogique qui assurera le lien avec les équipes pédagogiques de l'Établissement porteur administratif.

Les étudiants feront l'objet d'une inscription secondaire dans l'Etablissement d'enseignement supérieur et dans ses outils de gestion de la scolarité en vue de la diplomation.

Le parchemin délivré par l'Etablissement d'enseignement supérieur devra mentionner la signature et les entêtes de tous les établissements co-accrédités. L'Etablissement d'enseignement supérieur se chargera d'éditer les parchemins et de les faire signer par les établissements co-accrédités.

ARTICLE 4 – ORGANISATION DE LA FORMATION

4.1. Organisation pédagogique générale

La formation est organisée conjointement par les Parties, dans le respect du dossier de demande d'accréditation, du référentiel de formation, du règlement des études et des textes applicables au bachelor agro.

La répartition des unités d'enseignement, l'organisation des enseignements, leur volume, leur calendrier, leurs modalités pédagogiques ainsi que les modalités d'évaluation des apprenants sont arrêtées d'un commun accord entre les Parties et précisés dans une annexe pédagogique. **Les modalités de délégation de la mise en œuvre de la formation seront précisées par une convention distincte de délégation d'enseignement conclue entre les Parties concernées.**

4.2. Lieux de formation

Les enseignements seront assurés dans les locaux de l'Etablissement porteur administratif, et pourront être assurés de manière ponctuelle, dans les locaux de l'Etablissement d'enseignement supérieur, ou dans tout autre site pédagogique ou professionnel préalablement validé par les Parties.

4.3. Suivi des apprenants

Le suivi pédagogique et administratif des apprenants est assuré conjointement par les Parties.

Dans le cadre de la formation initiale, de l'apprentissage et de la formation continue, ce suivi comprend notamment des échanges réguliers entre les équipes pédagogiques, des entretiens avec les apprenants ainsi qu'un suivi en entreprise, notamment au moyen de visites sur le lieu d'apprentissage ou de stage.

4.4. Transmission des éléments nécessaires à l'évaluation et à la diplomation

Les Parties s'engagent à transmettre en temps utile l'ensemble des éléments nécessaires au suivi des apprenants, à l'organisation des évaluations, à la préparation du jury et à la diplomation, dans les conditions prévues par les textes applicables et le règlement des études.

ARTICLE 5 – EVALUATION INTERNE ET DEMARCHE QUALITE

Conformément à l'article D. 812-90 du code rural et de la pêche maritime, les Parties mettent en place, pour la formation, un dispositif d'évaluation interne et d'amélioration de la qualité.

Ce dispositif comprend notamment :

- l'évaluation des enseignements et de la formation par les candidats, dont les résultats sont soumis pour examen au conseil interne compétent et au conseil des enseignants, ou aux instances qui en tiennent lieu ;
- le suivi des promotions, de leur taux de réussite aux examens, des difficultés rencontrées ainsi que des actions d'accompagnement et de soutien mises en place ;
- la mesure de l'insertion professionnelle ou, le cas échéant, des poursuites d'études, notamment agronomiques, à l'issue de la certification intermédiaire puis du diplôme.

Les Parties s'engagent à se communiquer les éléments utiles à cette évaluation et à mettre en œuvre, dans leur champ de compétence respectif, toute mesure corrective ou d'amélioration nécessaire.

À l'issue de la période d'accréditation, l'établissement responsable administratif de la formation établit, sur cette base, un rapport d'évaluation interne.

ARTICLE 6 – GOUVERNANCE DU CONSORTIUM

Le consortium repose sur trois instances : un comité de pilotage, un conseil de perfectionnement et des réunions pédagogiques.

6.1 Le comité de pilotage

Le comité de pilotage se réunit une fois par an. Il a pour objet l'organisation de la formation, l'évaluation de la collaboration entre les établissements co-accrédités, de veiller au respect des conditions de l'accréditation et la préparation, au moment échéant, du renouvellement de l'accréditation.

Il est composé de représentants de direction de chacune des Parties, du coordonnateur de la formation et de l'enseignant-chercheur référent pédagogique de l'Établissement d'enseignement supérieur, et, en tant que de besoin, des personnels administratifs ou pédagogiques concernés.

L'Établissement porteur administratif en assure le secrétariat permanent.

6.2 Le conseil de perfectionnement

Les Parties instituent un conseil de perfectionnement tenant lieu du comité prévu par les textes applicables au bachelor agro.

Ce conseil de perfectionnement a pour mission de contribuer à l'amélioration continue de la formation, à son adaptation aux besoins des milieux professionnels et à l'évaluation de sa mise en œuvre.

Il comprend des représentants des Parties ainsi que des représentants des milieux professionnels.

Il est consulté sur le fonctionnement de la formation, sur les évolutions pédagogiques envisagées, sur le rapport d'évaluation interne de la formation et, le cas échéant, sur le renouvellement de l'accréditation.

Il se réunit au moins une fois par an. Son organisation matérielle et son secrétariat sont assurés par l'Établissement porteur administratif.

6.3 Les réunions pédagogiques

Les réunions pédagogiques se dérouleront deux (2) fois par an et seront initiées par le coordonnateur de la formation de l'Établissement porteur administratif.

Elles associent les équipes pédagogiques des Parties et ont pour objet d'assurer le suivi du déroulement de la formation, de coordonner les enseignements et les évaluations, d'examiner la situation des apprentis et étudiants, et de préparer, le cas échéant, les délibérations du jury.

ARTICLE 7 – PRINCIPES FINANCIERS

L'Établissement porteur administratif verse à l'Établissement d'enseignement supérieur une quote-part forfaitaire égale à **13%** des produits perçus au titre de la troisième année de la formation, comprenant les droits d'inscription en formation initiale ainsi que les frais de formation au titre de l'apprentissage et de la formation continue, afin de couvrir les charges liées à la diplomation, à la gestion des inscriptions et à l'usage des locaux, à l'exclusion des heures d'enseignement mentionnées à l'article 8.

Les consommables liés à l'utilisation des laboratoires de l'Établissement d'enseignement supérieur sont remboursés par l'Établissement porteur administratif sur présentation de facture.

Les présentes modalités financières pourront être révisées d'un commun accord entre les Parties en cas de déséquilibre économique constaté.

ARTICLE 8 – VALORISATION DES HEURES ASSUREES PAR L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Chaque Partie assure la rémunération de ses propres intervenants.

En sus de la quote-part forfaitaire prévue à l'article 7, l'Etablissement porteur administratif reverse à l'Etablissement d'enseignement supérieur le montant correspondant aux heures d'enseignement et de suivi effectivement assurées par ses personnels, sur la base du tarif réglementaire en vigueur applicable aux heures complémentaires dans l'enseignement supérieur.

Le paiement est effectué en heures chargées.

À titre indicatif, la rémunération brute d'une heure de TD est actuellement de 43,50 €, à laquelle s'appliquent les charges patronales en vigueur, soit 5 % pour les enseignants titulaires et 41,9 % pour les intervenants non titulaires.

Pour le décompte des heures, une heure de cours magistral est comptabilisée pour 1,5 heure équivalent TD et une heure de travaux pratiques pour 1 heure équivalent TD. Sont également comptabilisées en équivalent TD 5 heures par enseignant pour l'encadrement et l'évaluation d'un projet tuteuré, 2 heures par enseignant pour l'encadrement et l'évaluation d'un stage professionnel, ainsi que 8 heures au titre de la mission de référent pédagogique.

ARTICLE 9 - ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} septembre 2027 et s'achève le 30 juin 2031.

Elle pourra être prolongée ou renouvelée par avenant exprès signé par les Parties, sous réserve, le cas échéant, du renouvellement de l'enregistrement de la certification au RNCP ainsi que du maintien ou du renouvellement de l'accréditation correspondante.

ARTICLE 10 – RÉSILIATION ANTICIPEE

En cas de manquement par l'une ou l'autre des Parties à l'une quelconque des obligations mises à sa charge dans le cadre de la présente convention, l'autre Partie pourra la mettre en demeure de réparer ce manquement dans un délai maximum de trente (30) jours, sous réserve de l'en avoir informée préalablement par tout moyen.

Si, à l'issue de ce délai, la Partie concernée ne s'est pas mise en conformité, l'autre Partie pourra de plein droit résilier la présente convention, à effet immédiat, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, sans préjudice de tous les dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre.

Le cas échéant, la Partie à l'initiative de la résiliation pourra imposer à la Partie défaillante de s'engager à poursuivre l'exécution de ses engagements contractuels jusqu'à la fin de la Formation en cours et ce, sans préjudice des éventuels dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre.

ARTICLE 11 - MODIFICATIONS

Toute modification de la présente convention devra être faite par voie d'avenant, signé par les représentants des parties dûment habilitées à cet effet.

ARTICLE 12 - LOI APPLICABLE ET RÈGLEMENT DES LITIGES

La présente convention est régie par les lois et règlements français. En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'inexécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, le tribunal administratif de Caen sera compétent pour connaître le litige.

Fait en deux (2) exemplaires originaux, dont un (1) pour chaque Partie.

A :

Le :

Pour l'EPLEFPA Le Robillard
Saïdi LAWAL, Directeur

Pour l'UNIVERSITÉ de Caen Normandie
Lamri ADOUI, Président

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Décret n° 2025-960 du 8 septembre 2025 relatif au diplôme national de premier cycle en sciences et techniques de l'agronomie dénommé « bachelor agro »

NOR : AGRE2523660D

Publics concernés : étudiants, apprentis, stagiaires, établissements d'enseignement agricole publics et privés, établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, établissements privés d'enseignement supérieur agricole à but non lucratif relevant de l'article L. 813-10 du code rural et de la pêche maritime et reconnus d'intérêt général en application de l'article L. 732-1 du code de l'éducation, établissements mentionnés aux articles L. 811-8, L. 813-8 ou L. 813-9 assurant une formation de technicien supérieur agricole, directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, inspection de l'enseignement agricole, conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux.

Objet : le décret organise le diplôme national de premier cycle en sciences et techniques de l'agronomie, dénommé « bachelor agro » et actualise en conséquence des dispositions du code rural et de la pêche maritime.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Application : le présent décret est pris pour l'application des articles L. 812-12 et L. 813-12 du code rural et de la pêche maritime.

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 812-12 et L. 813-12 ;

Vu le code du travail ;

Vu l'avis de la commission professionnelle consultative « Agriculture, agroalimentaire et aménagement des espaces » du 2 juillet 2025 ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement agricole du 3 juillet 2025 ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire du 10 juillet 2025 ;

Vu l'avis du comité social d'administration de l'enseignement agricole du 4 septembre 2025,

Décète :

Art. 1^{er}. – La section 6 du chapitre I^{er} du titre I^{er} du livre VIII de la partie réglementaire du code rural et de la pêche maritime est ainsi modifiée :

1° Le 2° de l'article D. 811-139 est remplacé par les dispositions suivantes :

« 2° Soit par la voie de l'apprentissage définie au livre II de la sixième partie du code du travail dans les établissements mentionnés aux *a*, *b* et *c* du 1°, ainsi que dans tout autre établissement privé ayant obtenu une habilitation dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de l'agriculture » ;

2° Au II de l'article D. 811-139-5 du code rural et de la pêche maritime, après les mots : « directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt », sont insérés les mots : « , ou par le ministre chargé de l'agriculture dans les cas prévus au II de l'article D. 812-73, » ;

3° A l'article D. 811-140-1 :

a) A la fin du 2°, le point est remplacé par un point-virgule ;

b) A la fin du 3°, le point est remplacé par un point-virgule ;

c) Après le 3°, il est inséré un nouvel alinéa ainsi rédigé :

« 4° Soit avoir suivi les deux premières années de la préparation du bachelor agro en trois années mentionnées au II de l'article D. 812-73. »

Art. 2. – A l'intitulé du chapitre II du titre premier du livre VIII du code rural et de la pêche maritime, le mot : « public » est supprimé.

Art. 3. – Le chapitre II du titre I^{er} du livre VIII de la partie réglementaire du code rural et de la pêche maritime est complété par les dispositions suivantes :

« *Section 5*

« *Dispositions relatives au diplôme national de premier cycle en sciences et techniques de l'agronomie, dénommé "bachelor agro"*

« *Sous-section 1*

« *Dispositions générales et principes d'organisation du diplôme*

« *Art. D. 812-70.* – I. – Le diplôme national de premier cycle en sciences et techniques de l'agronomie est dénommé "bachelor agro".

« II. – Le diplôme du bachelor agro est structurée en mentions. Au sein des mentions, les établissements accrédités organisent, sous leur responsabilité et en tant que de besoin, les différents parcours de formation dont ils fixent l'intitulé, dans le respect des présentes dispositions.

« III. – Pour son enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles, chaque mention du diplôme est présentée en activités professionnelles et en blocs de compétences. Le bachelor agro est classé au niveau 6 des niveaux de qualification du cadre national des certifications professionnelles mentionné au livre I^{er} de la sixième partie du code du travail.

« IV. – Le ministre chargé de l'agriculture arrête la nomenclature des mentions, le référentiel d'activités professionnelles et le référentiel de compétences pour chaque mention ainsi que les principes de l'évaluation relatifs au bachelor agro.

« *Art. D. 812-71.* – I. – Par son adossement à la recherche, notamment agronomique, le bachelor agro confère à ses titulaires la capacité d'analyser des problèmes complexes liés aux transitions climatique et environnementale, d'une part, et les moyens de s'adapter aux évolutions futures des métiers, de contribuer aux innovations des secteurs agricoles, agroalimentaires et forestiers et de maîtriser le développement de leur carrière professionnelle, notamment dans un contexte européen ou international, d'autre part. Il comprend une initiation à la recherche.

« II. – Les formations conduisant au bachelor agro favorisent la diversité des recrutements dans un objectif de réussite des candidats.

« Elles sont organisées en partenariat avec le monde professionnel et répondent aux besoins d'emplois et de qualifications exprimés par les responsables socio-économiques de chaque territoire. Le bachelor agro permet l'accès à des activités d'encadrement, de responsable d'entreprise agricole et d'assistance d'ingénieur agronome.

« Le ministre chargé de l'agriculture fixe un objectif minimal d'insertion professionnelle des diplômés dans les secteurs d'activité visés par les mentions du bachelor agro.

« III. – Dans le cadre de la procédure nationale d'accréditation, l'évaluation de chaque formation de bachelor agro est confiée à l'inspection de l'enseignement agricole. Le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur est tenu informé dans le cadre de l'évaluation de l'établissement d'enseignement supérieur prévue à l'article L. 613-1 du code de l'éducation. »

« Conformément à l'article D. 612-32-2 du code de l'éducation, le bachelor agro fait l'objet d'une évaluation nationale périodique. Elle est réalisée par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur en y associant l'inspection de l'enseignement agricole. Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire et le Conseil national de l'enseignement agricole sont informés des résultats de cette évaluation.

« *Art. D. 812-72.* – Le bachelor agro est préparé :

« 1^o Soit par la voie de la formation initiale, sous statut étudiant ;

« 2^o Soit par la voie de l'apprentissage, définie au livre II de la sixième partie du code du travail ;

« 3^o Soit par la voie de la formation professionnelle continue, définie au livre III de la sixième partie du code du travail.

« Il peut également être obtenu, en tout ou partie, par validation des acquis de l'expérience dans les conditions prévues par le livre IV de la sixième partie du code du travail.

« Pour l'application de la présente section, un candidat s'entend de toute personne préparant le bachelor agro, quelle que soit la voie de préparation.

« *Art. D. 812-73.* – I. – Les formations préparant au bachelor agro s'inscrivent dans l'architecture européenne des études définie à l'article D. 123-13 du code de l'éducation. Le bachelor agro sanctionne un niveau correspondant à l'obtention de 180 crédits européens capitalisables et transférables (ECTS) au-delà du baccalauréat.

« II. – Le bachelor agro peut être préparé en trois années.

« Dans ce cas, la préparation intègre une formation de technicien supérieur agricole régie, sous réserve des dispositions de la présente section, par la section 6 du chapitre I^{er} du livre VIII. Cette formation est organisée en semestres selon les modalités prévues à l'article D. 811-139-5.

« La validation de cette formation donne lieu à la délivrance, à titre de certification intermédiaire, du brevet de technicien supérieur agricole.

« III. – Le bachelor agro peut être préparé en une année unique en complément d'un brevet de technicien supérieur agricole ou d'une formation équivalente sanctionnée par 120 crédits-ECTS.

« IV. – Pour l'application de la présente section, l'année de diplomation est la troisième année ou l'année unique de préparation.

La liste des spécialités de sections de techniciens supérieurs agricoles susceptibles d'être intégrées à une mention du bachelor agro ou susceptibles d'être complétées par une mention de bachelor agro est définie par le ministre chargé de l'agriculture.

« *Sous-section 2*

« *Conditions d'admission*

« Art. D. 812-74. – L'admission en bachelor agro est sélective.

« Art. D. 812-75. – L'admission en première année de la préparation du bachelor agro en trois années est régie par les dispositions suivantes :

« I. – La procédure nationale de préinscription prévue à l'article L. 612-3 du code de l'éducation s'applique.

« II. – L'admission est subordonnée à la satisfaction de l'une des conditions suivantes :

« 1° Etre titulaire d'un titre ou diplôme mentionné au 2° de l'article D. 811-138-1 ;

« 2° Par exception, par la voie de la formation professionnelle continue, justifier au début de la formation d'une activité professionnelle de trois années en lien avec la mention préparée.

« III. – Le ministre chargé de l'agriculture arrête le pourcentage minimal de bacheliers technologiques et professionnels admis à s'inscrire.

« IV. – Le chef de l'établissement assurant la formation de technicien supérieur agricole se prononce sur la demande d'inscription dans la limite des capacités d'accueil prévues par l'accréditation, dans le respect de l'arrêté prévu au III et après avis de la commission d'examen des vœux prévue à l'article D. 612-1-13 du code de l'éducation.

« Art. D. 812-76. – L'admission en année de diplomation du bachelor agro est régie par les dispositions suivantes :

« I. – L'admission est subordonnée à la satisfaction de l'une des conditions suivantes :

« 1° Etre titulaire du brevet de technicien supérieur, du brevet de technicien supérieur agricole ou du brevet de technicien supérieur maritime ;

« 2° Etre titulaire d'un diplôme universitaire de technologie ;

« 3° Avoir obtenu 120 crédits-ECTS d'une mention du diplôme national de licence ou d'une licence professionnelle liée à l'agriculture ou à l'agroalimentaire ;

« 4° Etre titulaire d'une certification professionnelle classée au niveau 5 du cadre national des certifications professionnelles mentionné au 6° du III de l'article D. 6113-19 du code du travail et liée à l'agriculture ou à l'agroalimentaire ;

« 5° Par exception, par la voie de la formation professionnelle continue, justifier au début de la formation d'une activité professionnelle de trois années en lien avec la mention préparée.

« II. – Le ministre chargé de l'agriculture arrête le pourcentage minimal des titulaires des diplômes énumérés au 1° du I admis à s'inscrire.

« III. – Dans la limite des capacités d'accueil acceptées par l'accréditation et dans le respect de l'arrêté prévu au II, le chef de l'établissement responsable administratif de la formation se prononce dans les conditions suivantes :

« a) S'agissant des titulaires du brevet de technicien supérieur agricole à titre de certification intermédiaire du bachelor agro, après avis du conseil de classe ou de l'instance qui en tient lieu ;

« b) Dans les autres cas, après avis d'une commission d'examen des candidatures associant les établissements conjointement accrédités, dans des conditions prévues par l'accréditation.

« Art. D. 812-77. – L'admission en cours de cycle de formation par la validation des acquis de l'expérience est régie par les dispositions suivantes :

« Le chef de l'établissement responsable administratif de la formation se prononce, après avis d'une commission qu'il préside composée de membres de l'équipe pédagogique.

« Les candidats peuvent bénéficier, dans les conditions appréciées par cette commission, d'enseignements d'adaptation.

« *Sous-section 3*

« *Cadre national de la formation*

« Art. D. 812-78. – Le cadre national de l'année de diplomation du bachelor agro est fixé par les dispositions suivantes :

« I. – L'année comprend des enseignements théoriques et pratiques, dont l'utilisation d'outils numériques, des mises en situation professionnelle, des stages ou des périodes de formation en milieu professionnel, un projet tuteuré ainsi que l'apprentissage d'une langue vivante étrangère.

« L'équipe pédagogique assurant les enseignements théoriques et pratiques, dont la composition est prévue par l'accréditation, est constituée, d'une part, d'enseignants ou de formateurs exerçant leurs fonctions dans les établissements mentionnés aux articles L. 812-12 et L. 813-12 et, d'autre part, de professionnels exerçant dans les secteurs d'activité correspondant aux mentions du bachelor agro.

« Les stages professionnels et les périodes de formation en milieu professionnel impliquent, pour l'obtention de la mention préparée, l'élaboration et la soutenance d'un mémoire.

« Les blocs de compétence validés sont capitalisables.

« Les unités d'enseignement validées donnent lieu à l'attribution de crédits-ECTS.

« Chaque candidat bénéficie d'un accompagnement personnalisé et, s'il y a lieu, d'un soutien personnalisé.

« II. – Le ministre chargé de l'agriculture arrête :

« 1° Le volume horaire des activités de formation ;

« 2° La durée totale et la part des stages professionnels ;

« 3° L'objectif de maîtrise d'une langue vivante étrangère par référence à un niveau certifié du cadre européen commun de référence pour les langues.

« Art. D. 812-79. – Par dérogation au cadre national de la formation et de l'accréditation, avec l'accord du chef de l'établissement responsable administratif de la formation et sous réserve de cohérence pédagogique avec la formation, des périodes d'études ou d'apprentissage peuvent être effectuées à l'étranger, dans des conditions définies par convention entre l'établissement accrédité et l'établissement d'accueil.

« Cette convention, notamment, comporte la reconnaissance mutuelle des connaissances et des compétences acquises, précise les conditions de leur validation dans l'établissement d'accueil et prévoit l'acquisition corrélative de crédits-ECTS pour la préparation du bachelor agro.

« Sous-section 4

« Evaluation des candidats et délivrance du diplôme

« Art. D. 812-80. – L'obtention de chaque mention du bachelor agro procède de la compensation des résultats obtenus au titre de l'année de diplomation.

« Les modalités d'évaluation, de compensation et le cas échéant de rattrapage sont définies par les établissements conjointement accrédités. Elles peuvent tenir compte des compétences acquises dans le cadre de la reconnaissance de l'engagement des candidats dans la vie associative, sociale ou professionnelle, dans les conditions prévues par la section 2 du chapitre I^{er} du titre I^{er} du livre VI de la partie réglementaire du code de l'éducation.

« Ces modalités sont prévues par l'accréditation.

« Art. D. 812-81. – Le bachelor agro est délivré après délibération d'un jury présidé par un enseignant d'un établissement public d'enseignement supérieur, dont les règles générales de composition sont arrêtées par le ministre chargé de l'agriculture et dont les règles particulières de composition sont acceptées par l'accréditation.

« Le chef de l'établissement d'enseignement supérieur accrédité en désigne le président et les membres pour un an.

« Le procès-verbal de la délibération du jury, comportant la liste des candidats lauréats et ajournés, est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui.

« Le secrétariat du jury est assuré par le chef de l'établissement d'enseignement supérieur accrédité.

« Art. D. 812-82. – Le diplôme du bachelor agro est délivré par le chef de l'établissement public d'enseignement supérieur agricole ou de l'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ayant dispensé la formation.

« Ce diplôme est délivré par le ministre chargé de l'agriculture lorsque la formation a été accréditée dans les conditions fixées à l'article L. 813-12 selon des modalités de délivrance précisées à l'article D. 813-70-5.

« Art. D. 812-83. – Le diplôme comporte :

« 1° L'indication de la mention du bachelor agro et du parcours le cas échéant ;

« 2° La mention des autres établissements conjointement accrédités ayant dispensé la formation ;

« 3° Le diplôme est accompagné d'une annexe descriptive au diplôme dite "supplément au diplôme" mentionnée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation. Elle est délivrée par le chef d'établissement responsable administratif de la formation. Cette annexe permet de rendre compte des connaissances et compétences acquises par le candidat ; des particularités du parcours de formation et des acquis spécifiques, y compris lorsqu'ils ont été acquis au sein d'une autre formation, interne ou externe à l'établissement afin d'assurer, dans le cadre de la mobilité internationale, la lisibilité des connaissances et aptitudes acquises. Tout candidat non diplômé peut également en faire la demande.

« Art. D. 812-84. – Le chef de l'établissement d'enseignement supérieur accrédité, après consultation du jury, peut autoriser à redoubler le candidat qui, à l'issue de l'année de diplomation, n'a pas obtenu le diplôme. Le candidat ainsi autorisé à redoubler conserve le bénéfice des unités d'enseignement qu'il a validées. Il ne prépare que les unités d'enseignement correspondantes aux compétences non validées.

*« Sous-section 5**« Accréditation et dispositifs d'évaluation de la formation*

« Art. D. 812-85. – L'accréditation conjointe prévue aux articles L. 812-12 et L. 812-13 peut porter sur la préparation du bachelor agro en trois années ou en une année unique. Dans le premier cas, elle emporte habilitation à organiser la formation de technicien supérieur agricole en semestres.

« Elle vaut acceptation du projet figurant au dossier de demande.

« Elle précise la mention et le cas échéant le parcours de formation pour lesquels elle a été obtenue.

« Elle est consentie pour une durée maximale de cinq ans.

« Art. D. 812-86. – Les établissements souhaitant obtenir l'accréditation prévue aux articles L. 812-12 ou L. 813-12 :

« 1° Conçoivent dans le respect de la présente section, la formation de bachelor agro structurée en un ensemble cohérent d'unités d'enseignement permettant l'acquisition de blocs de compétences ainsi que les modalités d'évaluation ;

« 2° Elaborent conjointement le dossier de demande d'accréditation ;

« 3° S'accordent par convention notamment, pour l'année de diplomation, sur la désignation de l'établissement d'inscription principale et éventuellement sur des établissements d'inscription secondaire à titre gracieux, sur l'établissement responsable administratif de la formation qui est un établissement d'enseignement technique sauf exception prévue par la convention, sur la répartition des rôles et responsabilités, et le cas échéant, sur l'association d'autres établissements ou organismes qui contribuent à la formation sans être accrédités ;

« 4° Délibèrent chacun, selon les règles qui leur sont propres, sur l'adoption du dossier de demande d'accréditation.

« Art. D. 812-87. – La demande d'accréditation comporte notamment, pour chaque mention du bachelor agro préparée, la composition et les modalités de fonctionnement d'un comité, qui tient lieu du conseil de perfectionnement prévu à l'article L. 611-2 du code de l'éducation, associant des représentants des milieux professionnels afin d'adapter le contenu de la formation aux besoins économiques, compte tenu notamment de l'insertion professionnelle des diplômés, des évolutions technologiques et du contexte socio-économique territorial, national ou international. Ce comité est consulté sur le rapport d'évaluation interne et sur la demande de renouvellement de l'accréditation.

« Art. D. 812-88. – Le chef de l'établissement responsable administratif de la formation adresse au ministre chargé de l'agriculture le dossier de demande d'accréditation, accompagné des délibérations visées au 4° de l'article D. 812-86.

« Pour le renouvellement d'une accréditation, il produit en outre le rapport d'évaluation interne de la formation prévu à l'article D. 812-90.

« Le ministre chargé de l'agriculture arrête les modalités d'organisation des campagnes d'accréditation et le contenu du dossier de demande ou de renouvellement de l'accréditation.

« Art. D. 812-89. – Le ministre chargé de l'agriculture se prononce sur l'accréditation après avoir consulté les autorités suivantes :

« 1° Pour avis conforme, le ministre chargé de l'enseignement supérieur lorsque l'accréditation est demandée pour un établissement public placé sous sa tutelle ;

« 2° Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région du siège de l'établissement responsable administratif de la formation, notamment au regard de la répartition territoriale des établissements dispensant des formations de l'enseignement supérieur agricole ;

« 3° Le cas échéant, les directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du siège des autres établissements sollicitant leur accréditation conjointe ;

« 4° Le doyen de l'inspection de l'enseignement agricole qui procède à une évaluation de la demande d'accréditation au regard du respect de l'article L. 812-12 et des dispositions de la présente section et de l'article L. 813-12 le cas échéant ;

« 5° Le Conseil national de l'enseignement agricole ;

« 6° Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire ;

« 7° Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche lorsque l'accréditation est demandée pour un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel placé sous la tutelle du ministre de l'enseignement supérieur.

« Dans le cas d'un renouvellement, il est tenu compte en outre du rapport d'évaluation interne de la formation prévu à l'article D. 812-90.

« Art. D. 812-90. – Les établissements conjointement accrédités mettent en place un dispositif d'évaluation interne et d'amélioration de la qualité des formations du bachelor agro. Ce dispositif comprend notamment :

« 1° L'évaluation des enseignements et des formations par les candidats. Les résultats de cette évaluation sont soumis pour examen au conseil interne compétent et au conseil des enseignants, ou les instances qui en tiennent lieu ;

« 2° Le suivi des promotions et de leur taux de réussite aux examens, des difficultés rencontrées et des actions d'accompagnement et de soutien mises en place ;

« 3° La mesure de l'insertion professionnelle ou des poursuites d'études, notamment agronomiques, à l'issue, le cas échéant, de la certification intermédiaire puis du diplôme.

« Sur cette base et à l'issue de la période d'accréditation, l'établissement responsable administratif de la formation établit un rapport d'évaluation interne.

« *Sous-section 6*

« *Poursuite d'études agronomiques*

« *Art. D. 812-91.* – Une voie d'accès en première année du cycle de formation d'ingénieurs d'un établissement public d'enseignement supérieur agronomique est réservée aux inscrits en dernière année des formations de bachelor agro pour lesquels il est accrédité.

« Le nombre maximal de places offertes par établissement à cette voie du concours est fixé chaque année par les ministres chargés de l'agriculture et de l'enseignement supérieur.

« Les modalités des épreuves sur titre et ou sur entretien, les modalités d'affectation dans les formations de l'établissement, la composition du jury, les frais d'inscription, sont fixées par le conseil d'administration de l'établissement public d'enseignement supérieur agronomique.

« Les dates d'ouverture et de clôture des inscriptions à cette voie du concours, les dates des éventuelles épreuves, sont fixées annuellement par le directeur de l'établissement public d'enseignement supérieur agronomique. Elles sont publiées sur le site internet de l'établissement public d'enseignement supérieur agronomique, ainsi que la liste des lauréats.

« *Art. D. 812-92.* – Un établissement privé d'enseignement supérieur agricole accrédité sur la base de l'article L. 813-12 peut organiser un concours en vue de l'admission en première année du cycle de formation d'ingénieurs pour les inscrits en dernière année des formations de bachelor agro pour lesquels il est accrédité.

« *Sous-section 7*

« *Régime administratif, disciplinaire et financier*

« *Art. D. 812-93.* – L'établissement d'inscription principale prévu par la convention mentionnée au 3° de l'article D. 812-86 :

« 1° Enregistre les inscriptions des candidats, sans préjudice d'inscriptions secondaires auprès des autres établissements dispensant la formation ;

« 2° Perçoit les droits de scolarité, fixés par arrêté du ministre chargé de l'agriculture sur la base de l'article L. 811-6, puis peut les redistribuer aux autres établissements conjointement accrédités dans les conditions prévues par ladite convention.

« Les bénéficiaires d'une bourse d'enseignement supérieur accordée par l'Etat, les pupilles de la Nation et les pupilles de la République sont exonérés de plein droit du paiement des droits de scolarité. Le chef de l'établissement d'inscription principale peut exonérer les candidats qui en font la demande en raison de leur situation personnelle, dans la limite de 10 % des candidats inscrits compte non tenu de ceux qui sont exonérés de plein droit.

« Conformément aux dispositions de l'article L. 6211-1 du code du travail, les apprentis sont exonérés de droits de scolarité.

« Les candidats admis en année de diplomation s'acquittent de la contribution de vie étudiante et de campus prévue à l'article L. 841-5 du code de l'éducation si l'établissement d'inscription principale est un établissement d'enseignement supérieur.

« *Art. D. 812-94.* – Le régime disciplinaire auquel les candidats sont soumis est celui de l'établissement d'inscription principale.

« *Art. D. 812-95.* – L'établissement responsable administratif de la formation remet une carte d'étudiant ou une carte d'étudiant des métiers aux candidats admis en année de diplomation. »

Art. 4. – A la section 2 du chapitre III du titre premier du livre VIII du code rural et de la pêche maritime, il est créé une sous-section 4 *ter* intitulée « Dispositions particulières aux établissements mentionnés à l'article L. 813-12 » avec l'article suivant :

« *Art. D. 813-70-5.* – Nonobstant du respect des dispositions prévues à la section 5 du chapitre II du titre premier du livre VIII du code rural et de la pêche maritime, les établissements d'enseignement supérieur agricole privés accrédités, dans les conditions fixées à l'article L. 813-12, pour dispenser des formations conduisant à un diplôme national de premier cycle en sciences et techniques de l'agronomie, sont soumis aux conditions particulières suivantes :

« 1° Par dérogation à l'article D. 812-81, le jury est nommé annuellement, sur proposition du chef d'établissement privé d'enseignement supérieur agricole accrédité, par le ministre chargé de l'agriculture. Le ministre chargé de l'agriculture désigne également le président du jury qui est issu du conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux ou de l'inspection de l'enseignement agricole. A la clôture des opérations, le président du jury adresse au ministre chargé de l'agriculture le procès-verbal signé par les membres du jury et son rapport ;

« 2° Par dérogation à l'article D. 812-82, le parchemin du "diplôme national de premier cycle en sciences et techniques de l'agronomie", portant indication de la mention du bachelor agro et d'un parcours, le cas échéant,

précisant les autres établissements accrédités ayant participé à la formation, est délivré par le ministre chargé de l'agriculture au nom de l'Etat. L'établissement d'enseignement supérieur agricole privé est chargé des opérations d'édition du parchemin de diplôme ;

« 3° Par dérogation à l'article D. 812-93, si l'établissement d'inscription principale est un établissement privé d'enseignement supérieur agricole, les droits de scolarité pour les étudiants et stagiaires et les exonérations possibles sont fixés selon les règles qui leur sont propres. »

Art. 5. – La section 1 du chapitre I^{er} du titre IV du livre VIII de la partie réglementaire du code rural et de la pêche maritime est ainsi modifiée :

1° L'article D. 841-2 est remplacé par les dispositions suivantes :

« *Art. D. 841-2.* – Pour l'application du présent livre en Guyane, les références à la région, au conseil régional, au président du conseil régional, à la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et au directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont remplacées respectivement par les références à la collectivité territoriale de Guyane, à l'Assemblée de Guyane, au président de l'Assemblée de Guyane, à la direction générale des territoires et de la mer et au directeur général des territoires et de la mer. » ;

2° L'article D. 841-3 est remplacé par les dispositions suivantes :

« *Art. D. 841-3.* – Pour l'application du présent livre en Martinique :

« 1° Les références à la région, au conseil régional et au président du conseil régional sont remplacées respectivement par les références à la collectivité territoriale de Martinique, à l'Assemblée de Martinique et, selon les cas, au président de l'assemblée de Martinique pour les attributions liées à la présidence de l'assemblée délibérante et au président du conseil exécutif de Martinique pour les attributions dévolues à l'autorité exécutive de la collectivité ;

« 2° Les références à la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, et au directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont remplacées respectivement par les références à la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et au directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt. » ;

3° Après l'article D. 841-3, il est inséré un article D. 841-3-1 ainsi rédigé :

« *Art. D. 841-3-1.* – Pour l'application du présent livre en Guadeloupe et à La Réunion, les références à la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, et au directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont remplacées respectivement par les références à la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et au directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt. »

Art. 6. – La ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire est chargée de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 8 septembre 2025.

FRANÇOIS BAYROU

Par le Premier ministre :

*La ministre de l'agriculture,
et de la souveraineté alimentaire,*

ANNIE GENEVARD

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Arrêté du 8 septembre 2025 relatif au diplôme national de premier cycle en sciences et techniques de l'agronomie dénommé « bachelor agro »

NOR : AGRE2523661A

La ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 812-12, L. 813-12, D. 812-70 à D. 812-95 et D. 813-70-15 ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2021 relatif à la formation semestrielle du brevet de technicien supérieur agricole prévue par l'article D. 811-139-5 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement agricole en date du 3 juillet 2024 ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire en date du 10 juillet 2024 ;

Vu l'avis du Comité social d'administration de l'enseignement agricole du 4 septembre 2025,

Arrête :

CHAPITRE I^{er}

DISPOSITIONS RELATIVES AUX FORMATIONS CONDUISANT AU BACHELOR AGRO

Art. 1^{er}. – En application du III de l'article D. 812-75 du code rural et de la pêche maritime, lors de l'admission en première année du bachelor agro préparé en trois années dans la modalité prévue au II de l'article D. 812-73, le pourcentage minimal cumulé de bacheliers technologiques et de bacheliers professionnels est de 50 %.

En application du II de l'article D. 812-76 du code rural et de la pêche maritime, lors de l'admission en troisième année ou année unique du bachelor agro dans sa modalité prévue au III de l'article D. 812-73, le pourcentage minimal cumulé de titulaires d'un brevet de technicien supérieur agricole, d'un brevet de technicien supérieur ou d'un brevet de technicien supérieur maritime est de 70 %.

Art. 2. – En application de II de l'article D. 812-78 du code rural et de la pêche maritime, la troisième année ou année unique du bachelor agro comprend des activités de formation correspondant à l'équivalent de 600 heures d'enseignement encadré ou 17 à 18 semaines pour la formation en apprentissage.

Art. 3. – En application du II de l'article D. 812-78 du code rural et de la pêche maritime, la troisième année ou année unique du bachelor agro comprend, dans le cas de la formation par la voie scolaire, 12 à 16 semaines de stages professionnels correspondant au minimum à un tiers des crédits européens capitalisables et transférables (ECTS). Dans le cas de la formation par la voie de l'apprentissage ou la voie de la formation professionnelle continue, le temps de formation en entreprise correspond au minimum à un tiers des crédits européens capitalisables et transférables (ECTS).

En application du II de l'article D. 812-78 du code rural et de la pêche maritime, le niveau minimum atteint à l'issue de l'apprentissage d'une langue étrangère en bachelor agro, évalué par l'équipe pédagogique, est le niveau B2 dans le cadre européen commun de référence pour les langues.

Art. 4. – En application du II de l'article D. 812-71 du code rural et de la pêche maritime, l'objectif minimal d'insertion professionnelle des diplômés dans les secteurs de débouchés correspondant à la mention de bachelor agro préparée est de 50 %.

Art. 5. – En application de l'article D. 812-81 du code rural et de la pêche maritime, la composition du jury comprend :

- pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés par la mention du diplôme ;
- un ou plusieurs enseignants-chercheurs ou enseignants des établissements publics d'enseignement supérieur accrédités, qui le préside ;
- un ou plusieurs enseignants et formateurs ayant participé à la formation.

Le jury et son président sont désignés annuellement par le chef d'établissement de l'enseignement supérieur.

Art. 6. – En application de l'article D. 813-70-5 du code rural et de la pêche maritime, la composition du jury comprend :

- pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés par la mention du diplôme ;
- un ou plusieurs enseignants permanents mentionnés à l'article R. 813-64 du code rural et de la pêche maritime de l'établissement d'enseignement supérieur agricole privé accrédité ;
- un ou plusieurs enseignants et formateurs ayant participé à la formation ;
- un membre du conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux ou de l'inspection de l'enseignement agricole qui le préside.

Le jury et son président sont désignés annuellement par arrêté du ministre chargé de l'agriculture sur proposition du chef d'établissement d'inscription principale.

CHAPITRE II

COMPOSITION ET ORGANISATION DU DOSSIER DE DEMANDE D'ACCREDITATION DU BACHELOR AGRO

Art. 7. – Le dossier de demande d'accréditation, transmis par le chef d'établissement responsable administratif de la formation, comporte pour chaque mention de bachelor agro les éléments suivants :

1° Périmètre des établissements accrédités et gouvernance du consortium :

- a) La convention, prévue à l'article D. 812-86 du code rural et de la pêche maritime, liant les établissements accrédités, désignant notamment la répartition des rôles et des responsabilités entre établissements ;
- b) Les délibérations des instances visées au 4° de l'article D. 812-86 du code rural et de la pêche maritime, approuvant le dossier de demande d'accréditation ;
- c) Le nom et la qualification du responsable de la mention du bachelor agro au sein de l'établissement d'inscription principale ;
- d) La composition, les règles relatives au fonctionnement et les derniers comptes-rendus, dans le cas d'un renouvellement, du comité prévu à l'article D. 812-87 du code rural et de la pêche maritime ;

2° Organisation pédagogique de la formation :

- a) La présentation synthétique du projet de « bachelor agro » dans la mention choisie avec, le cas échéant, le parcours proposé et son articulation avec l'offre de formation des établissements, en veillant au respect des attendus fixés par le décret relatif au bachelor agro ;
- b) Les principes d'organisation de la mention de bachelor agro demandée, en précisant la voie de formation (formation initiale, apprentissage, formation professionnelle continue) et la modalité du diplôme (bachelor agro en un an ou en trois ans), telles que définies aux articles D. 812-72 et D. 812-73 du code rural et de la pêche maritime ;
- c) Le référentiel de formation pour chaque parcours de formation tel que prévu à l'article D. 812-78 :
 - répondant au référentiel de compétences et au référentiel d'activités professionnelles de la mention du bachelor agro demandée ;
 - précisant la répartition, l'organisation et le volume des enseignements ;
- d) Le référentiel d'évaluation des étudiants, apprentis ou stagiaires, avec les modalités des situations d'évaluation, les modalités d'obtention du diplôme, comprenant le cas échéant les modalités de rattrapage tel que prévu à l'article D. 812-80 ;

3° Constitution de l'équipe mixte enseignante prévue au I. de l'article D. 812-78 :

- a) La composition de l'équipe mixte d'enseignants ou de formateurs des établissements d'enseignement technique et d'enseignants-chercheurs des établissements publics d'enseignement supérieur ou d'enseignants à titre permanent des établissements privés d'enseignement supérieur agricole et de professionnels exerçant leur activité dans les secteurs de débouchés ;
- b) Les enseignants qui pourront être associés de manière ponctuelle, notamment doctorants, experts-associés prévus à l'article L. 820-2 du code rural et de la pêche maritime ;
- c) Les membres pressentis, avec leurs qualités, pour constituer le jury de délivrance du diplôme prévu à l'article D. 812-81 ou à l'article D. 813-70-5 et à l'article 5 ou à l'article 6 du présent arrêté, complétés lors du renouvellement de l'accréditation par les derniers rapports du jury ;

4° Adossement à la recherche et à l'innovation et partenariats avec le monde professionnel (article D. 812-71) :

- a) Une note de démonstration qui détaille l'organisation pédagogique de la formation et la constitution de l'équipe mixte enseignante pour répondre aux exigences du diplôme mentionnées au I de l'article D. 812-71 ;
- b) Une note de démonstration qui présente l'organisation pédagogique de la formation et la constitution de l'équipe mixte pour répondre aux exigences du diplôme mentionnées au II de l'article D. 812-71 ;

5° Recrutement des étudiants, apprentis, stagiaires :

- a) La description des capacités d'accueil pour la troisième année ou l'année unique de bachelor agro ;

b) La présentation des recrutements d'étudiants, d'apprentis ou stagiaires envisagés :

- pour un bachelor agro en trois ans : viviers de recrutement et critères d'admission post baccalauréat, viviers de recrutement complémentaires et critères d'admission pour la troisième année ; critères de poursuite d'études pour les étudiants diplômés du brevet de technicien supérieur agricole intégrés au bachelor agro, dans le respect de l'article D. 812-75 ;
- pour un bachelor agro en un an : viviers de recrutement et critères d'admission à bac+2, dans le respect du I de l'article D. 812-76 ;

c) La présentation de la politique d'attractivité mise en place pour le recrutement des étudiants, apprentis ou stagiaires et, à compter du premier renouvellement, un bilan de ces recrutements ;

d) La présentation de la composition et du fonctionnement de la commission d'examen des candidatures prévue à l'article D. 812-76 ;

e) La composition, le cas échéant, de la commission de validation des études supérieures ou d'acquis de l'expérience, prévue à l'article D. 812-77 ;

6° Politique sociale, suivi individualisé et reconnaissance de l'engagement étudiant :

a) La part envisagée des étudiants boursiers sur critères sociaux et, le cas échéant, description des autres dispositifs d'aides ;

b) Les services à disposition des étudiants, apprentis ou stagiaires (internats, résidences, restauration...) ;

c) La description des actions d'accompagnement et de soutien mises en place ;

d) La description des parcours de formation personnalisée et la part envisagée des étudiants, apprentis et stagiaire bénéficiant d'un accompagnement pédagogique ;

e) La description de la politique d'accueil des étudiants, apprentis ou stagiaires en situation de handicap et la part envisagée des étudiants, apprentis ou stagiaires en situation de handicap ;

f) Le cas échéant, les modalités de prise en compte des compétences acquises dans le cadre de la reconnaissance de l'engagement des étudiants, des apprentis ou des stagiaires dans la vie associative, sociale ou professionnelle, prévues à l'article D. 812-80 ;

7° Mobilité internationale :

a) La part envisagée des étudiants, apprentis ou stagiaires en mobilité entrante/sortante ;

b) Le cas échéant, conventions de partenariat international prévues à l'article D. 812-79, conclues ou en projet ;

8° A compter du premier renouvellement, suivis de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études notamment agronomiques, prévus à l'article D. 812-90 :

a) Les mesures des taux d'emploi à 18 mois et à 30 mois des diplômés notamment dans des fonctions d'encadrement, de responsable d'entreprise agricole, d'assistance d'ingénieur ;

b) La part des diplômés en emploi en contrat à durée indéterminée à 18 mois et à 30 mois ;

c) Le suivi de la rémunération des diplômés et de leurs secteurs d'emplois ;

d) Le nombre pressenti d'étudiants, apprentis ou stagiaires poursuivant des études agronomiques prévues aux articles D. 812-91 et D. 812-92 et le bilan des poursuites d'études ;

9° Démarche qualité :

a) La description du dispositif d'évaluation interne et d'amélioration de la qualité des formations, tel que prévu à l'article D. 812-90 ;

b) Pour le renouvellement de l'accréditation, le rapport d'auto-évaluation sur la base de l'évaluation interne.

Les différents indicateurs de réalisation distinguent les femmes et les hommes.

Art. 8. – Dans les cas prévus à l'article D. 812-85 pour le bachelor en trois ans, le dossier d'accréditation au bachelor agro est déposé en commun avec le dossier d'habilitation à la semestrialisation du brevet de technicien supérieur agricole prévu par l'arrêté susmentionné. Les établissements déposent un dossier d'habilitation à la semestrialisation du brevet de technicien supérieur agricole complété des pièces spécifiques au bachelor agro précitées, en veillant à la cohérence des deux parcours de formation.

Art. 9. – Pour chaque campagne annuelle d'accréditation, le ministre chargé de l'agriculture fixe par instruction l'organisation et le calendrier de candidatures et d'instruction des dossiers. Il en est de même pour les évaluations confiées à l'inspection de l'enseignement agricole prévues au III de l'article D. 812-71.

Art. 10. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 8 septembre 2025.

Pour la ministre et par délégation :
*Le directeur général de l'enseignement
et de la recherche,*
B. BONAIME

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Arrêté du 8 septembre 2025 portant nomenclature des mentions et définissant les référentiels d'activités, référentiels de compétences et référentiels d'évaluation du diplôme national de premier cycle en sciences et techniques de l'agronomie dénommé « bachelor agro »

NOR : AGRE2523662A

La ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 812-12, L. 813-12, D. 614-2, D. 812-70 à D. 812-95 et D. 813-70-15 ;

Vu l'avis de la commission professionnelle consultative « Agriculture, agroalimentaire et aménagement des espaces » du 2 juillet 2025 ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement agricole en date du 3 juillet 2024 ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire en date du 10 juillet 2024 ;

Vu l'avis du comité social d'administration de l'enseignement agricole du 4 septembre 2025,

Arrête :

Art. 1^{er}. – La nomenclature des mentions du diplôme national de premier cycle en sciences et techniques de l'agronomie dénommé « bachelor agro » prévue à l'article D. 812-70 du code rural et de la pêche maritime est la suivante :

- Alimentation et agroalimentaire durables ;
- Elevage et transitions ;
- Entreprendre, accompagner et manager en agriculture ;
- Génie agronomique et transitions ;
- Sciences et techniques de l'agronomie pour la formation ;
- Systèmes robotiques et numériques pour l'agriculture.

Art. 2. – Chaque mention de diplôme national de premier cycle en sciences et techniques de l'agronomie dénommé « bachelor agro » est définie par un référentiel de diplôme qui comporte :

- a) Un référentiel d'activités ;
- b) Un référentiel de compétences ;
- c) Un référentiel d'évaluation.

Les référentiels de diplôme de chaque mention sont publiés au *Bulletin officiel* du ministère chargé de l'agriculture.

Art. 3. – Au 3.1 de la section 3 diplômes, titres et certificats de niveau 6 de l'annexe de l'arrêté du 24 avril 2023 pris en application du 3° de l'article D. 614-2 du code rural et de la pêche maritime, sont insérés les diplômes suivants :

- diplôme national de premier cycle en sciences et techniques de l'agronomie dénommé « bachelor agro » mention Elevage et transitions ;
- diplôme national de premier cycle en sciences et techniques de l'agronomie dénommé « bachelor agro » mention Entreprendre, accompagner et manager en agriculture ;
- diplôme national de premier cycle en sciences et techniques de l'agronomie dénommé « bachelor agro » mention Génie agronomique et transitions ;
- diplôme national de premier cycle en sciences et techniques de l'agronomie dénommé « bachelor agro » mention Systèmes robotiques et numériques pour l'agriculture.

Art. 4. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 8 septembre 2025.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général
de l'enseignement et de la recherche,
B. BONAIME

DOSSIER DE DEMANDE D'ACCREDITATION DU 3EME CYCLE COURT

DES DE PHARMACIE OFFICINALE ET DES DE PHARMACIE INDUSTRIELLE ET RECHERCHE

I. UNIVERSITE ET UFR ASSURANT LA FORMATION EN SCIENCES PHARMACEUTIQUES

Etablissement		UNIVERSITE Caen Normandie	
Adresse		Esplanade de la Paix	
Code postal	CS14032	Commune	14032 Caen Cedex5
N° SIRET		Code APE	85.42Z – Enseignement supérieur
Statut juridique : Etablissement Public National à caractère scientifique culturel et professionnel			
Représentant légal :			
Prénom	Lamri	Nom	ADOUI
Fonction	Président		
Téléphone	0231565570	Email	Lamri.adoui@unicaen.fr
UFR SANTE, Faculté des Sciences Pharmaceutiques			
Adresse		Pôle des formations et de recherche en santé (PFRS) – 2 rue des Rochambelles	
Code postal	CS 14032	Commune	14032 Caen Cedex 5
Téléphone	02 31 56 60 05	Email	Pascale.schumann-bard@unicaen.fr

II. STATUT DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION

La Faculté des sciences pharmaceutiques assure les formations de DES de Pharmacie Officinale et de DES de Pharmacie Industrielle et Recherche.

La Faculté fait partie de l'UFR Santé qui regroupe les Facultés de Médecine, Odontologie et des Sciences Pharmaceutiques

La Faculté est représentée par sa Doyenne Pascale Schumann-Bard

L'UFR est représentée par son Directeur, Paul Milliez

III. NOMBRE D'ETUDIANTS INSCRITS DANS LES DEUX DES « COURTS » A LA RENTREE UNIVERSITAIRE 2026

DES de Pharmacie Officinale : environ 55 étudiants

IV. NOM ET QUALITE DU RESPONSABLE DE LA FORMATION

Mme SCHUMANN-BARD Pascale, Doyenne de la Faculté des Sciences Pharmaceutiques

V. PRESENTATION DE L'EQUIPE ENSEIGNANTE

Coordonnateurs :

DES de Pharmacie Officinale : Mme Johanna GIOVANNINI

DES de Pharmacie Industrielle et Recherche : Mme Marianne LEGER

Liste de l'équipe enseignante de l'UFR :

PROFESSEURS DES UNIVERSITES (PU et PU-PH)

BOULOUARD Michel Physiologie, Pharmacologie
BUREAU Ronan Biophysique, Chémoinformatique
COLLOT Valérie Pharmacognosie
DALLEMAGNE Patrick Chimie médicinale
DAUPHIN François Physiologie, Pharmacologie
DELEPEE Raphaël Chimie analytique
FABIS Frédéric Chimie organique
FRERET Thomas Physiologie, Pharmacologie
GARON David Botanique, Mycologie, Biotechnologies
GIARD Jean-Christophe Bactériologie, Virologie
MALZERT-FREON Aurélie Pharmacie galénique
ROCHAIS Christophe Chimie organique
SCHUMANN-BARD Pascale Physiologie, Pharmacologie
SICHEL François Toxicologie
SOPKOVA Jana Biophysique, Drug design
VILLEDIEU Marie Biologie et thérapies innovantes des cancers
VOISIN-CHIRET Anne-Sophie Chimie médicinale

MAITRES DE CONFERENCES DES UNIVERSITES (MCU et MCU-PH)

ANDRE Véronique – HDR Biochimie, Toxicologie
BOUET Valentine – HDR Physiologie, Pharmacologie
CAILLY Thomas – HDR Chimie bio-inorganique, Chimie organique
DENOYELLE Christophe – HDR Biologie cellulaire et moléculaire, Biochimie, Cancérologie
DHALLUIN Anne Bactériologie, Virologie, Immunologie
DUBOST Emmanuelle – HDR Chimie organique
ELDIN de PECOULAS Philippe – HDR Parasitologie, Mycologie médicale
GIOVANNINI Johanna Biophysique
GROO Anne-Claire Pharmacie galénique
KIEFFER Charline Chimie médicinale
KRIEGER Sophie (Praticien hospitalier) – HDR Biologie clinique
LEBAILLY Pierre – HDR Santé publique
LECHEVREL Mathilde – HDR Toxicologie
LEGER Marianne Physiologie, Pharmacologie
LEPAILLEUR Alban – HDR Modélisation moléculaire
LOHARD Steven..... Biologie cellulaire et moléculaire, Biochimie, Cancérologie

N'DIAYE Monique - HDR Parasitologie, Mycologie médicale, Biochimie clinique
 PAIZANIS Eleni Physiologie, Pharmacologie
 POTTIER Ivannah Chimie et toxicologie analytiques
 PREVOST Virginie – HDR Chimie analytique, Nutrition, Education thérapeutique du patient
 QUINTIN Jérôme Pharmacognosie
 RIOULT Jean-Philippe Botanique, Mycologie, Biotechnologies
 SAINT-LORANT Guillaume – HDR (Praticien hospitalier) Pharmacie clinique, Assurance qualité
 SINCE Marc– HDR Chimie analytique
 THEAULT BRYERE Joséphine Biostatistiques

PROFESSEUR AGREGÉ (PRAG)

PRICOT Sophie Anglais

PERSONNEL ASSOCIÉ À TEMPS PARTIEL (PAST)

LECOUFLET Pierre Pharmacie officinale
 RICHARD Estelle Pharmacie officinale
 SEDILLO Patrick Pharmacie officinale
 SEGONZAC Virginie Pharmacie officinale

VI. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS DU TROISIÈME CYCLE COURT

CF MAQUETTE JOINTE AU DOSSIER

DES de Pharmacie Officinale :

Le Diplôme d'Études Spécialisées de Pharmacie Officinale est accessible aux étudiants titulaires du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques en filière professionnelle "Officine".

La formation conduisant au diplôme est composée de deux semestres (12 mois). Elle permet à l'étudiant :

- 1° D'acquérir et d'approfondir les connaissances et les compétences afférentes à la filière professionnelle officine ;
- 2° De préparer sa thèse en vue de l'obtention du Diplôme d'État de Docteur en Pharmacie.

La formation comprend deux stages de pratique professionnelle, d'une durée de six mois chacun :

- 1° Un stage d'approfondissement en pratique officinale au cours du premier semestre ;
- 2° Un stage de pratique officinale en autonomie supervisée au cours du second semestre.

L'un des deux stages est à effectuer en priorité dans une zone caractérisée par une offre de soins insuffisante ou des difficultés dans l'accès aux soins, telles que définies par les ARS.

Ces deux périodes de stage comprennent :

- 1° Un temps de formation en stage à l'officine ;
- 2° Un temps de formation à l'université incluant des enseignements théoriques et pratiques, dirigés et en autonomie représentant entre 200 heures et 350 heures maximum répartis sur deux semestres.

Les enseignements font appel aux technologies de l'information et de la communication appliquées à l'enseignement et aux soins, ainsi qu'à des approches pédagogiques variées, incluant la simulation.

Ils font aussi appel à la participation de patients, en binôme avec un personnel enseignant.

L'enseignement est réalisé dans une approche par compétences en s'appuyant sur le référentiel de compétences du Pharmacien d'Officine (RNCP 39499) et l'arrêté du 31 décembre 2025 (la matrice croisée de compétences est jointe au dossier).

Il est ainsi divisé en 4 domaines de compétences :

1. Dispenser des médicaments et produits de Santé
2. Accompagner le patient dans son parcours de soins
3. Exploiter et gérer une officine
4. Déployer des actions de prévention et de santé publique

Les Unités d'Enseignements participent à ces différents domaines de compétences.

La validation de l'année de DES s'appuie sur :

- la validation des enseignements
- la validation des 2 stages de pratique professionnelle,
- la validation du portfolio de compétences.

DES de Pharmacie Industrielle et Recherche :

Le Diplôme d'Etudes Spécialisées de Pharmacie Industrielle et Recherche est accessible aux étudiants titulaires du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques filière professionnelle " Industrie-Recherche ".

La formation conduisant au Diplôme d'Etudes Spécialisées de Pharmacie Industrielle et Recherche est composée de deux semestres. Elle permet à l'étudiant :

- D'approfondir les connaissances et les compétences afférentes à l'orientation professionnelle et au parcours de formation choisi ;
- De préparer sa thèse en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie.

La formation comprend des enseignements théoriques et pratiques, dirigés et en autonomie, ainsi qu'un stage de pratique professionnelle d'une durée de six mois à temps plein ou d'une période équivalente en alternance avec les périodes de formation théorique.

Les enseignements universitaires font appel aux technologies de l'information et de la communication appliquées à l'enseignement.

L'enseignement est réalisé dans une approche par compétences en s'appuyant sur le référentiel de compétences du pharmacien d'officine (RNCP 39499) et l'arrêté du 31 décembre 2025.

Il est ainsi divisé en 7 domaines de compétences :

1. Être acteur du cycle de vie des médicaments et autres produits de santé dans un contexte de recherche et développement
2. Produire et garantir la qualité des médicaments et autres produits de santé

3. Assurer le suivi réglementaire des médicaments et autres produits de santé
4. Gérer, informer et accéder au marché des médicaments et autres produits de santé
5. Être acteur de santé publique dans la distribution en gros du médicament
6. Se former à la recherche dans le domaine de la santé
7. Compétences transversales

Les étudiants devront tous valider le domaine 7 et au moins un des autres domaines.

La validation de l'année de DES s'appuie sur :

- la validation d'enseignements pouvant être issus d'autres formations (Master, diplômes d'ingénieur, ...) et concourant à l'acquisition de compétences listées ci-dessus,
- la validation d'un stage de pratique professionnelle,
- la validation d'un portfolio de compétences.

Chaque étudiant, quel que soit le DES, sera suivi par un enseignant référent de (Art. 36 de l'arrêté du 31 décembre 2025).

- Mutualisation des enseignements :

Non

VII. PARTENARIATS MIS EN PLACE OU ENVISAGES

VIII. AVIS DES INSTANCES (à joindre)

- De la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU)
- Du conseil d'administration (CA)

Dossier à déposer via l'application fresq

Diplôme d'Etudes Spécialisées (DES) de Pharmacie officinale										
DC/UE	Compétences	Responsable UE	h CM	h TD	h TP	Total h	Coefficient	MCC	Remarques	
DC1 : Dispenser des médicaments et autres produits de santé			52	68	2	122	10	Le domaine de compétences est validé si l'étudiant.e obtient 10 de moyenne dans chaque UE (validation des connaissances et des compétences). Il est impératif de valider le stage pour valider le DC.		
UE1	Dispenser les médicaments et autres produits de santé chez le patient adulte	Virginie SEGONZAC & Pascale SCHUMANN-BARD								
		Total UE	5	50,5	2	57,5	5	ECI	Mises en situation : pour obtenir la moyenne, l'étudiant.e doit démontrer l'acquisition de la compétence en respectant les composantes essentielles	
UE2	Dispenser les médicaments et autres produits de santé à des étapes clés de la vie	Virginie SEGONZAC & Pascale SCHUMANN-BARD								
		Total UE	41	11,5	0	52,5	3	ECI	Mises en situation : pour obtenir la moyenne, l'étudiant.e doit démontrer l'acquisition de la compétence en respectant les composantes essentielles	
UE3	Dispenser les dispositifs médicaux	Patrick SEDILLO								
		Total UE	6	6	0	12	2	ECI	Mises en situation : pour obtenir la moyenne, l'étudiant.e doit démontrer l'acquisition de la compétence en respectant les composantes essentielles	
UE4	DC1 : Tableau de bord/Stage	Johanna GIOVANNINI						Val/non val	La/le Maître.sse de stage coche les apprentissages critiques et les composantes essentielles validés par l'étudiant.e. Tous les apprentissages critiques et les composantes essentielles doivent être validés.	
DC2 : Accompagner le patient dans son parcours de soins			29,5	11	0	40,5	5	Le domaine de compétences est validé si l'étudiant.e obtient 10 de moyenne dans chaque UE (validation des connaissances et des compétences). Il est impératif de valider le stage pour valider le DC.		
UE1	Accompagner le patient dans sa prise en charge globale	Virginie SEGONZAC & Pascale SCHUMANN-BARD								
		Total UE	25,5	10	0	35,5	2,5	ECI	Mises en situation : pour obtenir la moyenne, l'étudiant.e doit démontrer l'acquisition de la compétence en respectant les composantes essentielles	
UE2	Accompagner le patient dans des situations particulières	Anne DHALLUIN & David GARON								
		Total UE	4	1	0	5	2,5	ECI	Mises en situation : pour obtenir la moyenne, l'étudiant.e doit démontrer l'acquisition de la compétence en respectant les composantes essentielles	
UE3	DC2 : Tableau de bord/Stage	Johanna GIOVANNINI						Val/non val	La/le Maître.sse de stage coche les apprentissages critiques et les composantes essentielles validés par l'étudiant.e. Tous les apprentissages critiques et les composantes essentielles doivent être validés.	
DC3 : Exploiter et gérer une officine			42	30,5	12	84,5	8	Le domaine de compétences est validé si l'étudiant.e obtient 10 de moyenne dans chaque UE (validation des connaissances et des compétences). Il est impératif de valider le stage pour valider le DC.		
UE1	Gérer, manager	Patrick SEDILLO & Aurélie MALZERT-FREON								
		Total UE	36	25	0	61	5	ECI	Mises en situation : pour obtenir la moyenne, l'étudiant.e doit démontrer l'acquisition de la compétence en respectant les composantes essentielles	
UE2	Délivrer des préparations à l'officine	Aurélie MALZERT-FREON								
		Total UE	6	5,5	12	23,5	3	ECI	Mises en situation : pour obtenir la moyenne, l'étudiant.e doit démontrer l'acquisition de la compétence en respectant les composantes essentielles	
UE3	DC3 : Tableau de bord/Stage	Johanna GIOVANNINI						Val/non val	La/le Maître.sse de stage coche les apprentissages critiques et les composantes essentielles validés par l'étudiant.e. Tous les apprentissages critiques et les composantes essentielles doivent être validés.	
DC4 : Déployer des actions de prévention et santé publique			25	29,5	14,5	69	7	Le domaine de compétences est validé si l'étudiant.e obtient 10 de moyenne dans chaque UE (validation des connaissances et des compétences). Il est impératif de valider le stage pour valider le DC.		
UE1	Vacciner	Anne DHALLUIN								
		Total UE	12,5	3	2,5	18	2	ECI	Mises en situation : pour obtenir la moyenne, l'étudiant.e doit démontrer l'acquisition de la compétence en respectant les composantes essentielles	
UE2	Identifier et prévenir le risque végétal et fongique	David GARON								
		Total UE	6	9	12	27	2	ECI	Mises en situation : pour obtenir la moyenne, l'étudiant.e doit démontrer l'acquisition de la compétence en respectant les composantes essentielles	
UE3	Eduquer le patient à sa santé	Virginie PREVOST								
		Total UE	3,5	17,5	0	21	2	ECI	Mises en situation : pour obtenir la moyenne, l'étudiant.e doit démontrer l'acquisition de la compétence en respectant les composantes essentielles	
UE4	Mener des actions de prévention et de veille sanitaire	Anne DHALLUIN & David GARON								
		Total UE	3	0	0	3	1	ECI	Mises en situation : pour obtenir la moyenne, l'étudiant.e doit respecter les composantes essentielles et évaluation du portolio	
UE5	DC4 : Tableau de bord/Stage	Johanna GIOVANNINI						Val/non val	La/le Maître.sse de stage coche les apprentissages critiques et les composantes essentielles validés par l'étudiant.e. Tous les apprentissages critiques et les composantes essentielles doivent être validés.	
DC5 : Portfolio			0	4	0	4	8	Le domaine de compétences est validé si l'étudiant.e obtient 10 de moyenne dans le DC.		
UE1	Portfolio	Johanna GIOVANNINI								
		Total UE	0	4	0	4	8	ECI	Pendant le stage, l'étudiant.e compile des traces de développement de sa compétence et les commente de façon réflexive. Elle/Il cherche à démontrer qu'elle/il a su exercer sa compétence dans le respect des composantes essentielles.	
Total DES de Pharmacie Officinale			148,5	143	28,5	320	38	La validation du DES de Pharmacie officinale est subordonnée à la validation de chacun des domaines de compétences du référentiel. Ces domaines de compétences sont indépendants les uns des autres et ne peuvent se compenser. La validation d'un domaine de compétences est subordonnée à la validation de chacune des unités d'enseignement (UE) qui le composent. Les UE peuvent correspondre à des enseignements (théoriques, dirigés et pratiques), au stage de pratique professionnelle et au portfolio.		

DOSSIER DE DEMANDE D'ACCREDITATION A DELIVRER LE DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE

EN SCIENCES MAIEUTIQUES (DFASMa)

Arrêté du 11 février 2026

I. NOM DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION DE SAGE-FEMME

École de sages-femmes du CHU de Caen – Département pédagogique de maïeutique de l'UFR Santé de l'Université Caen Normandie

II. STATUT DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION

Organisation actuelle :

Suite à l'universitarisation débutée en 2009, les étudiants sages-femmes sont inscrits à l'Université Caen Normandie tout au long de leur formation. En 2022, le projet d'intégration universitaire a été mené plus loin, sans pour autant réaliser une intégration organique. Le projet était de renforcer l'intégration pédagogique, sans modifier les autres aspects (administration, flux financiers). Le but de ce renforcement était de permettre l'identification de l'École de sages-femmes par les instances pédagogiques de l'Université grâce à la création d'un Département pédagogique de maïeutique rattaché à l'UFR en Santé. Le règlement de ce Département (Cf. pièce jointe n°1), proposé par la directrice du Département de maïeutique, est annexé à celui de l'UFR en Santé et a été validé au Conseil de l'UFR le 16/06/2022. Ce Département a été intégré à la composition de l'UFR en Santé dans ses statuts qui ont été validés par la Commission des statuts de l'Université Caen Normandie le 14/10/2022 (Cf. pièce jointe n°2).

Date prévisionnelle d'intégration à l'université (au plus tard 1^{er} septembre 2027) et modalité d'intégration à l'université choisie ou envisagée :

Intégration organique prévue au 1^{er} septembre 2027

☒ Département de maïeutique rattaché à une UFR (préciser le nom de l'UFR) :

Département de sciences maïeutiques au sein de l'UFR Santé de l'Université Caen Normandie

☐ UFR de maïeutique

III. NOM ET QUALITE DU RESPONSABLE DE LA FORMATION

Mme Nathalie BRIELLE, sage-femme, directrice de l'École de sages-femmes, coordonnatrice en maïeutique, docteure en Santé publique

IV. MODALITES DE GOUVERNANCE DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION DE SAGE-FEMME

Le Département pédagogique de maïeutique est administré par son **Conseil de Gestion et de Perfectionnement (CGP)**, présidé par la directrice du Département.

Le CGP est composé comme suit :

- La Directrice de l'Ecole : Présidente,
- Le Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche en Santé de Caen ou son représentant,
- Le Directeur Général de l'ARS ou son représentant médecin,
- Le Directeur Général du CHU de Caen ou son représentant,
- Le Président du Conseil Régional de Normandie ou son représentant,
- Quatre représentants des enseignants de l'Ecole dont deux Professeurs des Universités-Praticiens Hospitaliers ou Maîtres de Conférences Universitaires-Praticiens Hospitaliers, et deux Praticiens Hospitaliers dont au moins un issu du service de gynécologie-obstétrique et/ou du service de néonatalogie du CHU de Caen,
- Deux sages-femmes issues du secteur d'activité professionnel (secteur hospitalier public ou privé, ou secteur libéral),
- Les sages-femmes enseignantes,
- Un représentant-étudiant élu pour chaque année d'étude

Selon les questions inscrites à l'ordre du jour, des personnalités qualifiées ou tout autre membre du personnel de l'Ecole, peuvent être appelés à participer aux réunions avec voix consultative.

Le CGP se réunit une fois par an et est notamment appelé à donner son avis sur :

- L'avant-projet du budget de l'Ecole ; le CGP peut faire des propositions d'utilisation des crédits de fonctionnement ;
- Le Projet pédagogique ;
- Le Règlement Intérieur de l'Ecole ;
- Les Modalités de Contrôle des Connaissances ;
- Les demandes d'interruption et de reprise des études de sage-femme formulées par les étudiants reçus au concours et affectés à l'Ecole ;
- Le cas des étudiants présentant des inaptitudes pratiques ou théoriques est soumis au CGP qui donne son avis sur leur exclusion éventuelle de la formation.

Les Modalités de Contrôle de Connaissances (MCC), après avoir été validées par le CGP, sont, depuis 2022, validées tous les ans par la **Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)** de l'Université Caen Normandie après avis du **Conseil de l'UFR en Santé**.

En 2023, a été créée la **Commission pédagogique du Département** qui comprend la directrice du Département pédagogique de maïeutique, les sages-femmes enseignantes et les représentants des étudiants au Conseil de gestion et de perfectionnement.

La Commission se réunit au minimum une fois par année universitaire afin d'aborder les questions d'ordre pédagogique et d'ordre organisationnel :

- Préparation et exécution des délibérations du Conseil de gestion et de perfectionnement du Département,
- Réajustements pédagogiques portant sur le suivi pédagogique et l'évaluation des étudiants,
- La mise en œuvre du programme des études,
- La mise en œuvre du Projet pédagogique de l'Ecole,
- Définition de projets et organisation de groupes de travail.

V. PRESENTATION DE L'EQUIPE ENSEIGNANTE

- **Mme Nathalie BRIELLE** : Coordonnatrice - Direction de l'Ecole – ETP 100% Ecole (**Diplômes** : DE sage-femme - Certificat de conseillère conjugale et familiale - Master 2 Sciences, santé et société - Formatrice en simulation médicale et annonce de la mauvaise nouvelle – Doctorat en Santé publique)
- **Mme Caroline POTIER-YONNET** : Coordinatrice - Responsable pédagogique des SMA2 - ETP 100% Ecole (**Diplômes** : DE sage-femme - Master 2 Sciences humaines et sociales, Mention Sciences de l'éducation - Formatrice en simulation médicale)
- **Mme Saïda BOURAÏ-BENNIA** : Coordinatrice - Responsable pédagogique en transversal entre SMA2 et SMA3 - ETP 100% Ecole (**Diplômes** : DE sage-femme - Master 2 Sciences, Technologie, Santé - Formatrice en pédagogie des gestes mentaux)
- **Mme Isabelle GOUPILLE** : Coordinatrice - Responsable pédagogique des SMA3 - ETP 100% Ecole (**Diplômes** : DE sage-femme - Diplôme de cadre sage-femme - DU Suivi gynécologique de prévention, Sexualité et régulation des naissances - Formatrice en simulation médicale et annonce de la mauvaise nouvelle)
- **Mme Laura LEVALLOIS** : Coordinatrice - Responsable pédagogique des SMA4 - ETP : 91% Ecole, 9% exercice clinique au CHU de Caen, soit une garde en salle de naissance par mois (**Diplômes** : DE sage-femme - DIU Acupuncture obstétricale - Master 2 Santé publique, Méthodes en recherche clinique, épidémiologie - Formatrice en simulation médicale et annonce de la mauvaise nouvelle)
- **Mme Charlotte BELLAIS** : Coordinatrice - Responsable pédagogique en transversal entre SMA4 et SMA5 - ETP : 77% Ecole, 23% exercice clinique au CHU de Caen, soit une garde en salle de naissance et deux gardes en surveillance intensive de grossesse par mois (**Diplômes** : DE sage-femme - DIU de grossesses à haut risque - Formatrice en simulation médicale et annonce de la mauvaise nouvelle - Master 2 MEEF PIF et IFUNO)
- **Mme Séverine HAREL** : Coordinatrice - Responsable pédagogique des SMA5 - ETP : 82% Ecole - 18% exercice clinique CHU de Caen, 3 journées en Consultations Obstétricales Spécialisées (COS) par mois (**Diplômes** : DE sage-femme - Master de Droit, Economie, Gestion, Mention Management sectoriel, Parcours type hygiène et qualité des soins - DU Suivi gynécologique de prévention, Sexualité et régulation des naissances - Formatrice en simulation médicale et annonce de la mauvaise nouvelle)

VI. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET LES AXES DU PROJET PEDAGOGIQUE

- **Organisation des enseignements :**
 - o Annexe de l'arrêté complétée (Cf. pièce jointe n°3)
 - o Présentation de la réforme du 2ème cycle :
 - Calendrier universitaire - Répartition ECTS - Répartition des stages - Parcours personnalisé (Cf. pièce jointe n°4)
 - Maquettes DFGSMA2 et DFGSMA3 (Cf. pièces jointes n°5 et n°6)

- **Mutualisation des enseignements :**
 - Mutualisation de séances de simulation médicale haute-fidélité sur la réanimation néonatale et la prise en charge des urgences obstétricales avec l'École de puéricultrices et le Département de médecine (internes en pédiatrie et en anesthésie)
 - Journée de réflexion éthique autour des soins palliatifs en période néonatale avec l'École de puéricultrices et le Département de médecine (internes en pédiatrie)
- **Stages :**
 - Convention de stage tripartite entre l'étudiant, le terrain de stage et la structure de formation
 - Typologie des terrains de stage :
 - Centres Hospitaliers et Universitaires sur l'ensemble du territoire français ;
 - Maternités de niveaux 2 et 3 sur l'ensemble de territoire français et possiblement à l'étranger (SMa5) ;
 - Cabinets libéraux de sages-femmes et de gynécologues obstétriciens sur l'ensemble de territoire français et possiblement à l'étranger (SMa5) ;
 - Centre de Santé Sexuelle ;
 - Protection Maternelle et Infantile ;
 - Centres Périnataux de Proximité ;
 - Maisons de naissance.

VII. NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCUEILLIS

Le *Numérus Apertus* est de 28 places depuis la rentrée de septembre 2022.

Ces places sont réparties comme suit :

- 16 étudiants en LAS1
- 8 étudiants en Licence 2 et Licence 3
- 2 étudiants *via* le dispositif Passerelle
- 1 étudiant en parcours auxiliaires médicaux
- 1 étudiant étranger

Tous les étudiants ayant obtenu le Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutique à l'issue de l'année de SMa3 sont admis en SMa4.

Répartition des étudiants en formation continue et en formation initiale :

Les étudiants recrutés *via* le dispositif Passerelle peuvent, dans certains cas, bénéficier d'indemnités par Pôle Emploi. Cependant, le financement des études de sage-femme de chaque étudiant est assuré par la Région Normandie, que l'étudiant soit considéré par la Région en formation initiale ou en formation continue.

VIII. DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS MIS EN PLACE PAR LA STRUCTURE DE FORMATION ASSURANT LA FORMATION DE SAGE-FEMME

- Au cours de chaque année universitaire, les étudiants bénéficient de deux **entretiens pédagogiques individuels** avec une des sages-femmes enseignantes responsables pédagogiques.

- La **Commission pédagogique** du Département pédagogique de maïeutique, évoquée en page 2, se réunit une fois par année universitaire.
- La formation de Mme Bouraï-Bennia à la pédagogie des gestes mentaux (gestion mentale, initiation au dialogue pédagogique, projets de sens, neuroplasticité cérébrale) permet l'accompagnement des étudiants en maïeutique en éprouvant le besoin et en exprimant le souhait. De plus, Mme Bouraï-Bennia est membre du **Conseil d'Aide et d'Orientation** (CAO) mis en place par l'UFR en Santé pour l'accompagnement de tous les étudiants de cette UFR qui en font la demande, y compris les étudiants sages-femmes.
- Les étudiants bénéficient de **TP en groupes restreints** (environ 7 étudiants) au cours de chaque semestre de formation.
- Ils bénéficient aussi d'**évaluations cliniques formatives individuelles** par les sages-femmes enseignantes sur les terrains de stage, ainsi de d'**évaluations cliniques sommatives** durant chaque semestre de formation.

IX. PARTENARIATS ENVISAGES :

- Dans le cadre du **Parcours personnalisé** est mis en place pour le deuxième cycle et le troisième cycle un **Parcours recherche** permettant aux étudiants volontaires de valider un Master 1 recherche (validation d'UE théoriques, d'un mémoire et d'un stage au sein du laboratoire de recherche). Les partenariats avec les Masters concernés sont en cours de discussion et d'élaboration avec les personnes responsables de Master.
- Lors de l'année de SMa5, le stage long (type A) a été pensé pour pouvoir être envisagé par les étudiants dans une maternité d'un pays étranger. Un partenariat avec le **programme Erasmus** est à envisager par faciliter cette mobilité.

X. DISPOSITIF D'EVALUATION DE LA FORMATION ET DES ENSEIGNEMENTS :

Analyse et prise en compte des informations recueillies, dont l'évaluation des enseignements par les étudiants :

- **Evaluation des différents enseignements et du bien-être étudiant réalisée tous les deux ans :**
En 2022, a été mis en place une évaluation par questionnaire anonyme et en ligne sur la plateforme Lime Survey afin de permettre aux étudiants de se prononcer sur la vie au sein de l'Ecole, les enseignements théoriques, les stages, les évaluations et leur sentiment de bien-être durant leur formation.
Les résultats de cette évaluation réalisée tous les deux ans sont analysés statistiquement et pris en compte par l'équipe pédagogique et la Commission pédagogique afin de mettre en place d'éventuels réajustements pédagogiques ou la création de groupes de travail sur des projets précis.
- **Enquête de satisfaction à destination des professionnels accueillants les étudiants en stage :**
Dans un souci d'amélioration de la qualité de la communication avec les différents professionnels accueillants les étudiants en stage, l'équipe a construit un questionnaire de satisfaction évaluant l'organisation des stages, la préparation des étudiants avant l'arrivée en stage, la connaissance des étudiants de leurs objectifs de stage et l'accessibilité des professionnels à ces objectifs, l'Intégration et l'accueil des étudiants en stage et enfin la qualité des interactions avec l'équipe pédagogique. Ce questionnaire construit sur Lime Survey a été envoyé fin juin 2025 à tous les centres hospitaliers et tous les professionnels ayant accueilli des étudiants au cours de l'année universitaire 2024-2025.

XI. AVIS DES INSTANCES :

- Avis du Conseil de l'UFR en Santé de l'Université Caen Normandie (Cf. pièce jointe n°7)
- Avis de la CFVU de l'Université Caen Normandie (Cf. pièce jointe n°8)
- Avis du Conseil de Gestion et de Perfectionnement de l'Ecole de sages-femmes de Caen qui se réunira le 03/07/2026 (pièce jointe n°9 à venir)

DFASMa 4 Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maieutiques

SEMESTRE 7

	Enseignements										Modalités de contrôle des connaissances						Commentaire
					Volume horaire					Contrôle Continu		Contrôle terminal Session1		Contrôle terminal Session 2			
Compétences	CODE UE	UE	Responsable UE	CODE EC	Éléments constitutifs de l'UE	CM	TD TP	Stages	Total	ECTS	Nature examen	Coeff	Nature examen	Coeff	Nature examen	Part CT	
Domaine prénal	UE 1	Suivi de grossesses à bas risque	Mme Levallois		La consultation obstétricale - Jeux de rôle	2	2		4	1	Validation en présentiel	1			Validation en présentiel		
	UE 2	Accompagnement du projet de naissance	Mme Levallois		Projet de naissance - PEC des femmes en situation de vulnérabilité	5	2		7	1			Ecrit	1	Ecrit		
	UE3	Suivi des grossesses à haut risque	Mme Levallois		Pathologies de la grossesse - Exercices de raisonnement clinique	22	10		32	2	Ecrit	1	Ecrit	2	Ecrit		
Domaine pernatal	UE 5	Accompagnement de la parentalité en pernatal et postnatal	Mme Levallois		L'allaitement - Le don d'enfant - Le deuil périnatal	6,5	3		9,5	1			Ecrit	1	Ecrit		
	UE 6	Suivi des situations perpartum à haut risque	Mme Levallois		Analyse RCF - Situations perpartum à haut risque - Réanimation néonatale	13	9		22	2	Ecrit	1	Ecrit	2	Ecrit		
Domaine postnatal	UE 8	Suivi des situations postnatales à haut risque	Mme Levallois		Pathologies néonatales	18	1,5		19,5	2	Ecrit	1	Ecrit	2	Ecrit		
Domaine gynécologie	UE 9	Suivi gynécologique	Mme Levallois		La consultation gynécologique de prévention et de contraception (rappels)	0	3		3	1			ECOS	1	ECOS		
	UE 11	Suivi de situations gynécologiques particulières	Mme Levallois		Pathologies gynécologiques	10	2		12	1			Ecrit	1	Ecrit		
Domaine Recherche	UE 12	Recherche	Mme Levallois		Méthodologie de recherche - LCA	7,5	9		16,5	2			Ecrit	1	Ecrit		
Domaine générique	UE 13	Santé publique	Mme Levallois		Service Sanitaire des Etudiants en Santé (SSES) - Apports théoriques	30			30	2			Ecrit en distanciel	1	Ecrit en distanciel		
	UE 15	Société, Humanité, Ethique et Législation	Mme Levallois		Législation - Législation professionnelle	15			15	1			Ecrit	1	Ecrit		
Parcours personnalisé	UE 16	Parcours personnalisé	Mme Levallois et Mme Brielle		Parcours Recherche ou UELC ou Engagement étudiant					2	Parcours Recherche : Validation UELC : Validation Engagement étudiant : Validation du dossier de candidature						
Clinique	UE 17	Stages cliniques	Mme Bellais		Suivi prénatal et gynécologique - Suivi pernatal - Suivi postnatal (12 seamines)			366	366	12	Validation des stages	1	Epreuve clinique en surveillance intensive de grossesse ou viste de sortie d'une accouchée	1	Epreuve clinique et/ou stage		
	TOTAL					129	41,5	366	536,5	30							

SEMESTRE 8

	Enseignements										Modalités de contrôle des connaissances						Commentaire
						Volume horaire					Contrôle Continu		Contrôle terminal Session1		Contrôle terminal Session 2		
Compétences	CODE UE	UE	Responsable UE	CODE EC	Éléments constitutifs de l'UE	CM	TD TP	Stages	Total	ECTS	Nature	Coeff	Nature examen	Coeff	Nature examen	Part CT	
Domaine prénatal	UE 1	Suivi de grossesses à bas risque	Mme Levallois		Suivi échographique de la grossesse (simulation)	0	5		5	1	Validation en présentiel	1			Validation en présentiel		Une note 2 à 10/20 est requise pour la validation de chaque UE. Il n'y a pas de compensation possible entre les UE ou entre les deux semestres de SMA4. Pour l'UE 17 (UE clinique), la validation de chaque semaine de stage par les professionnels encadrants et une note ≥ à 10/20 à l'épreuve clinique est requise pour la validation de l'UE. Pour l'UE 17, 1 ECTS clinique = 1 semaine de stage (30 heures). Toutes les UE et tous les stages doivent être validés pour le passage en SMA5.
	UE 2	Accompagnement du projet de naissance	Mme Levallois		PEC des femmes en situation de vulnérabilité	5,5	2		7,5	1			Ecrit	1	Ecrit		
	UE3	Suivi des grossesses à haut risque	Mme Levallois		Pathologies de la grossesse - Exercices de raisonnement clinique	21,5	12		33,5	2	Ecrit	1	Ecrit	2	Ecrit		
Domaine pernatal	UE 4	Naissances eutociques	Mme Levallois		Suivi physiologiques en salle de naissance	8	0		8	1			Ecrit	1	Ecrit		
	UE 6	Suivi des situations perpartum à haut risque	Mme Levallois		Analyse RCF - Situations perpartum à haut risque - Réanimation néonatale (simulation)	4,5	11,5		16	1			Ecrit	1	Ecrit		
Domaine postnatal	UE 8	Suivi des situations postnatales à haut risque	Mme Levallois		Pathologies néonatales et exercices de raisonnement clinique	7,5	3		10,5	1			Ecrit	1	Ecrit		
Domaine gynécologie	UE 10	Santé sexuelle et reproductive	Mme Harel		Réalisation de deux interventions en lycée sur "Prévention sexualité et contraception - Vie affective"	0	4		4	1			Réalisation effective des deux interventions en lycée	1	Réalisation effective des deux interventions en lycée		
	UE 11	Suivi de situations gynécologiques particulières	Mme Levallois		Pathologies gynécologiques	8,5	9,5		18	2	Exposé oral	1	Ecrit	2	Ecrit		
Domaine Recherche	UE 12	Recherche	Mme Levallois		Méthodologie de recherche - Réalisation de la thèse	6,5	12		18,5	2			Dossier d'avancement de thèse	1	Dossier d'avancement de thèse		
Domaine générique	UE 13	Santé publique	Mme Levallois		Santé publique - SSES	10	60		70	2	SSES : Validation de l'action sur le terrain	1	Ecrit santé publique	1	Ecrit santé publique		
	UE 15	Société, Humanité, Ethique et Législation	Mme Levallois		Ethique - Législation professionnelle	6	8		14	1			Ecrit	1	Ecrit		
Parcours personnalisé	UE 16	Parcours personnalisé	Mme Levallois et Mme Brielle		Parcours Recherche ou UELC ou Engagement étudiant					3	Parcours Recherche : Validation UELC : Validation Engagement étudiant : Validation du dossier de preuve d'acquisition de compétences						
Clinique	UE 17	Stages cliniques	Mme Bellais		Suivi prénatal et gynécologique - Suivi pernatal - Suivi postnatal (12 seamines)			366	366	12	Validation des stages	1	Epreuve clinique en surveillance intensive de grossesse ou viste de sortie d'une accouchée	1	Epreuve clinique et/ou stage		
	TOTAL					78	127	366	571	30							

DFASMa 5 Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maieutiques

SEMESTRE 9

	Enseignements										Modalités de contrôle des connaissances						Commentaire
						Volume horaire					Contrôle Continu		Contrôle terminal Session1		Contrôle terminal Session 2		
Compétences	CODE UE	UE	Responsable UE	CODE EC	Éléments constitutifs de l'UE	CM	TD TP	Stages	Total	ECTS	Nature examen	Coeff	Nature examen	Coeff	Nature examen	Part CT	
Domaine prénatal	UE 2	Accompagnement du projet de naissance	Mme Harel		Préparation à la naissance et à la parentalité	2	4		6	1			Exposé oral	1	Exposé oral		Une note ≥ à 10/20 est requise pour la validation de chaque UE.
	UE3	Suivi des grossesses à haut risque	Mme Harel		Embryologie - Echographie (simulation)	11	3		14	1	Ecrit	1	Simulation échographie	1	Simulation échographie		
	UE 6	Suivi des situations perpartum à haut risque	Mme Harel		Analyse RCF - Situations perpartum à haut risque - Réanimation néonatale	2	21,5		23,5	3			Oral analyse RCF et/ou Simulation manœuvre obstétricale	1	Oral analyse RCF et/ou Simulation manœuvre obstétricale		
Domaine postnatal	UE 8	Suivi des situations postnatales à haut risque	Mme Harel		Pathologies néonatales et pédiatriques - Exercices de raisonnement clinique	21	2		23	3			Ecrit	1	Ecrit		Il n'y a pas de compensation possible entre les UE ou entre les deux semestres de SM a5.
	UE 11	Suivi de situations gynécologiques particulières	Mme Harel		Suivi gynécologique - AMP	8,5	0		8,5	2			Ecrit	1	Ecrit		
Domaine Recherche	UE 12	Recherche	Mme Harel		Méthodologie de recherche - Thèse	0	4,5		4,5	2	Exposé oral de méthodologie	1	Dossier d'avancement de thèse	1	Dossier d'avancement de thèse		Pour l'UE 17, 1 ECTS clinique = 1 semaine de stage (30 heures).
Parcours personnalisé	UE 16	Parcours personnalisé	Mme Harel et Mme Brielle		Parcours Recherche ou UELC ou Engagement étudiant					3	Parcours Recherche : Validation UELC : Validation Engagement étudiant : Validation du dossier de candidature						
Clinique	UE 17	Stages cliniques	Mme Bellais		Suivi prénatal et gynécologique - Suivi pernatal - Suivi postnatal - PMI - CSS (15 semaines)			456	456	15	Validation des stages	1	Epreuve clinique en consultation obstétricale ou en consultation gynécologique	1	Epreuve clinique et/ou stage		
	TOTAL					44,5	35	456	535,5	30							

SEMESTRE 10

	Enseignements										Modalités de contrôle des connaissances						Commentaire
						Volume horaire					Contrôle Continu		Contrôle terminal Session1		Contrôle terminal Session 2		
Compétences	CODE UE	UE	Responsable UE	CODE EC	Éléments constitutifs de l'UE	CM	TD TP	Stages	Total	ECTS	Nature	Coeff	Nature examen	Coeff	Nature examen	Part CT	
Domaine prénatal	UE3	Suivi des grossesses à haut risque	Mme Harel		Pathologies somatiques et grossesse - Psychiatrie et grossesse	28,5	0		28,5	2	Ecrit	1	Ecrit	2	Ecrit		Une note ≥ à 10/20 est requise pour la validation de chaque UE.
Domaine pernatal	UE 4	Naissances eutociques	Mme Harel		Suivi du travail physiologique en salle de naissance	4	0		4	1			Ecrit	1	Ecrit		
Domaine postnatal	UE 7	Suivi mère-enfant à bas risque	Mme Harel		L'allaitement - Retour d'expériences	0	6		6	1	Validation en présentiel						
	UE 8	Suivi des situations postnatales à haut risque	Mme Harel		Pathologies néonatales et pédiatriques	21,5	0		21,5	2	Ecrit	1	Ecrit	2	Ecrit		
Domaine gynécologie	UE 10	Santé sexuelle et reproductive	Mme Harel		Contraception - Sexologie - Santé sexuelle	8	2,5		10,5	1			Réalisation effective des deux interventions en lycée	1	Réalisation effective des deux interventions en lycée		Il n'y a pas de compensation possible entre les UE ou entre les deux semestres de SM45.
Domaine Recherche	UE 12	Recherche	Mme Harel		Thèse	0	0		0	2			Dossier d'avancement de thèse	1	Dossier d'avancement de thèse		
Domaine générique	UE 13	Santé publique	Mme Harel		Système de soins français - Prévention des addictions	14	3,5		17,5	1			Ecrit	1	Ecrit		Pour l'UE 17 (UE clinique), la validation de chaque semaine de stage par les professionnels encadrants et une note ≥ à 10/20 à l'épreuve clinique est requise pour la validation de l'UE.
	UE 14	Communication	Mme Harel		Annonce de la mauvaise nouvelle	0	5		5	1	Validation en présentiel						
		UE 15	Société, Humanité, Ethique et Législation	Mme Harel		Management - Législation professionnelle - Ethique	21,5	5		26,5	1			Ecrit	1	Ecrit	
Parcours personnalisé	UE 16	Parcours personnalisé	Mme Harel et Mme Brielle		Parcours Recherche ou UELC ou Engagement étudiant					2	Parcours Recherche : Validation UELC : Validation Engagement étudiant : Validation du dossier de preuve d'acquisition de compétences						
Clinique	UE 17	Stages cliniques	Mme Bellais		Suivi prénatal et gynécologique - Suivi pernatal - Suivi postnatal - PMI - CSS (15 semaines)			456	456	15	Validation des stages	1	Epreuve clinique en consultation obstétricale ou en consultation gynécologique	1	Epreuve clinique et/ou stage		
	TOTAL					97,5	22	456	575,5	29							

ANNEXE DU REFERENTIEL DE FORMATION CONDUISANT AU DIPLOME D'ETAT DE DOCTEUR EN MAÏEUTIQUE

UNIVERSITÉ DE CAEN NORMANDIE

Les titulaires du diplôme d'État de docteur en maïeutique exercent une profession médicale autonome à compétences définies et réglementées.

Toutes les compétences présentées dans le référentiel de formation ci-dessous s'exercent dans le respect de la réglementation, de la législation, de la déontologie et de l'éthique professionnelle. Dans une démarche inclusive, l'étudiant prend en compte tous les facteurs qui peuvent impacter ses activités (personnes en situation de handicap et de vulnérabilité, besoins spécifiques ...)

Les modalités pédagogiques mobilisables sont notamment : cours magistraux, classes inversées, apprentissages par problème, apprentissages du raisonnement clinique, exposés, analyses de cas, patients partenaires, enseignements en ligne et tout autre dispositif défini par les formateurs.

L'apprentissage clinique peut consister en :

- De la simulation en santé ;
- Des séances d'apprentissage du raisonnement clinique ;
- Des stages hospitaliers et extrahospitaliers.

Pour chacun des domaines de compétences, les modalités d'évaluation suivantes peuvent être mobilisées :

- Évaluation des ressources de la compétence : contrôle de connaissances, synthèse de documentation professionnelle... ;
- Évaluation de la combinatoire de ressources : études de cas clinique, analyse de situations problèmes, ECOS, simulations ... ;
- Évaluation de la mise en œuvre de la compétence : gestion de situations professionnelles en stage clinique, conduite de projet, gestion de situations professionnalisantes, analyses réflexives ... Ces évaluations peuvent bénéficier de la participation des référents professionnels des terrains de stages.

Domaine Prénatal : Assurer le suivi médical de la grossesse

Ce domaine de compétences est présent dans les 3 cycles.

Au 2 ^{ème} cycle	10 à 12 ECTS pour l'enseignement théorique 11 à 13 ECTS pour l'apprentissage clinique dont au minimum 85% de stage
Université de Caen Normandie	12 ECTS pour l'enseignement théorique 12 ECTS pour l'apprentissage clinique (stages uniquement)

Compétence 1 - Assurer le suivi des grossesses à bas risque en menant les différentes consultations de suivi prénatal et d'urgence obstétricale	UE ASSOCIEES
Cycle 2 - Réaliser les différentes consultations de suivi prénatal et d'urgence obstétricale dans les situations courantes : • Dépister les facteurs de risques et les vulnérabilités ayant un impact sur la grossesse • Diagnostiquer les troubles bénins liés à la grossesse • Elaborer le bilan de situation de la femme enceinte et du fœtus à partir de l'ensemble des données cliniques et paracliniques afin d'établir un diagnostic, de délivrer des conseils adaptés, de prescrire et/ou réaliser les examens complémentaires, les thérapeutiques nécessaires ou de repérer une situation pathologique ou une anomalie et orienter le cas échéant vers les professionnels et structures appropriés • Planifier le suivi de la femme enceinte à partir du bilan de situation effectué • Evaluer et adapter le parcours de soin mis en place	UE Suivi des grossesses à bas risque

Compétence 2 - Accompagner la femme et le couple dans son projet de naissance en menant l'entretien prénatal précoce, en concevant et animant des séances de préparation à la naissance et à la parentalité	UE ASSOCIEES
Cycle 2 - Réaliser l'entretien prénatal précoce dans les situations courantes et coanimer des séances de préparation à la naissance et à la parentalité : Concernant l'entretien prénatal précoce : • Dépister les situations de vulnérabilités et repérer les violences • Favoriser l'élaboration d'un projet autour de la naissance et de la vie familiale • Rédiger une synthèse de l'entretien avec les préconisations dans les situations courantes Concernant la préparation à la naissance et la parentalité : • Co-animer des séances en s'appuyant sur différentes techniques d'animations	UE Accompagnement du projet de naissance
Compétence 3 – Assurer, en collaboration, le suivi des grossesses à risque en dépistant les situations pathologiques, en participant à leur prise en charge pluridisciplinaire, en entreprenant la prise en charge lors de situations d'urgence	UE ASSOCIEES
Cycle 2 - Dépister les situations pathologiques, orienter et participer à leur prise en charge dans les situations courantes : • Identifier les situations pathologiques courantes au regard des données cliniques et paracliniques recueillies • Orienter vers les professionnels et structures appropriés afin d'assurer une continuité de prise en soin pluridisciplinaire • Alerter et mobiliser les professionnels appropriés • Entreprendre les soins d'urgence et de réanimation • Collaborer à une prise en charge pluridisciplinaire et opérationnelle • Assurer une surveillance adaptée et évaluer la stratégie mise en place	UE Suivi des grossesses à haut risque

Domaine Périnatal : Assurer le suivi médical de l'accouchement et de la naissance

Ce domaine de compétences est présent dans les 3 cycles.

Au 2 ^{ème} cycle	de 8 à 10 ECTS pour l'enseignement théorique de 20 à 24 ECTS pour l'apprentissage clinique dont minimum 85 % de stages
Université de Caen Normandie	10 ECTS pour l'enseignement théorique 20 ECTS pour l'apprentissage clinique (Stages uniquement)

Compétence 4 - Assurer la gestion des naissances eutociques en menant le suivi du travail, en pratiquant l'accouchement eutocique, en surveillant le post-partum immédiat en accueillant le nouveau-né	UE ASSOCIEES
Cycle 2 - Assurer la surveillance du travail, la réalisation d'un accouchement eutocique en présentation céphalique et la prise en charge du post-partum immédiat : • Favoriser la mise en place du projet de naissance • Analyser les données permettant d'identifier le stade du travail et d'établir le pronostic obstétrical, à partir des différents paramètres de la surveillance clinique et paraclinique • Adapter la prise en charge au regard de l'évolution du travail et de la santé maternelle et fœtale • Pratiquer un accouchement eutocique en présentation céphalique en autonomie (y compris la délivrance) • Evaluer les lésions périnéales et réaliser les sutures • Surveiller l'état de santé maternel en post-partum immédiat, en l'adaptant aux situations à risque	UE Naissances eutociques
Compétence 5 - Accompagner l'instauration des interactions précoces parent-enfant	UE ASSOCIEES
Cycle 2 - Réunir les conditions favorables à l'instauration des interactions précoces parent-enfant dans les situations courantes : • Transmettre aux parents l'ensemble des repères et des informations sur les besoins et les compétences sensorielles et sociales de l'enfant dans les situations courantes	UE Accompagnement de la parentalité en périnatal

Compétence 6 – Assurer, en collaboration, le suivi des situations pathologiques perpartum en dépistant les situations pathologiques, en participant à leur prise en charge pluridisciplinaire, en entreprenant la prise en charge lors de situations d'urgence	UE ASSOCIEES
Cycle 2 - Dépister les situations pathologiques courantes, orienter et participer à leur prise en charge : • Identifier les situations pathologiques des différents stades du travail et du postpartum immédiat et évaluer le caractère d'urgence au regard des données cliniques et paracliniques recueillies • Évaluer la nécessité d'une réanimation du nouveau-né et identifier les urgences médico-chirurgicales néonatales • Alerter et mobiliser les professionnels appropriés • Entreprendre les manœuvres et les soins d'urgence et de réanimation • Collaborer à une prise en charge pluridisciplinaire et opérationnelle • Assurer une surveillance adaptée et évaluer la stratégie mise en place	UE Suivi des situations perpartum à haut-risque

Domaine Postnatal : Assurer le suivi médical de la période postnatale

Ce domaine de compétences est présent dans les 3 cycles.

Au 2 ^{ème} cycle	de 8 à 10 ECTS pour l'enseignement théorique de 11 à 13 ECTS pour l'apprentissage clinique dont minimum 85 % de stages
Université de Caen Normandie	9 ECTS pour l'enseignement théorique 12 ECTS pour l'apprentissage clinique (stages uniquement)

Compétence 7 - Assurer le suivi postnatal de la mère et de l'enfant à bas risque en menant les visites postnatales mère/enfant, en menant une consultation postnatale, en menant une consultation de suivi néonatal	UE ASSOCIEES
Cycle 2 - Réaliser les visites post-natales mère-enfant, la consultation postnatale et les consultations de suivi néonatal dans les situations courantes : • Réaliser un débriefing du vécu maternel de l'accouchement et repérer les dysfonctionnements des interactions parentales • Dépister les situations de vulnérabilités et repérer les violences • Apprécier l'évolution staturo-pondérale et le développement neuro-sensori-moteur, psycho-affectif et cognitif de l'enfant • Elaborer le bilan de situation de la mère et de l'enfant à partir de l'ensemble des données cliniques et paracliniques afin d'établir un diagnostic, de délivrer des conseils adaptés, de prescrire les examens complémentaires, les thérapeutiques nécessaires ou de repérer une situation pathologique ou une anomalie et orienter vers les professionnels et structures appropriés le cas échéant • Organiser la continuité des soins dans ses dimensions médico-psycho-sociales	UE Suivi mère-enfant à bas risque
Compétence 8 - Accompagner la parentalité en menant un entretien postnatal, en animant des séances de soutien à la parentalité	UE ASSOCIEES
Cycle 2 - Réaliser l'entretien postnatal précoce dans les situations courantes et co-animer des séances de soutien à la parentalité : Concernant l'entretien post-natal précoce : • Instaurer un dialogue afin de recueillir le vécu de l'accouchement et du postpartum et les besoins	UE Accompagnement de la parentalité en postnatal

• Dépister les situations de vulnérabilités et repérer les violences • Rédiger une synthèse de l'entretien avec les préconisations dans les situations courantes Concernant les séances postnatales de soutien à la parentalité : • Co-animer des séances en s'appuyant sur différentes techniques d'animation	
Compétence 9 - Assurer en collaboration le suivi des situations pathologiques postnatales de la mère et de l'enfant en dépistant les situations pathologiques, en participant à leur prise en charge pluridisciplinaire, en entreprenant la prise en charge lors de situations d'urgence	UE ASSOCIEES
Cycle 2 - Dépister les situations pathologiques, orienter et participer à leur prise en charge dans les situations courantes : • Identifier les situations pathologiques courantes au regard des données cliniques et paracliniques recueillies • Orienter vers les professionnels et structures appropriés afin d'assurer une continuité de prise en soin pluridisciplinaire • Alerter et mobiliser les professionnels appropriés • Entreprendre les soins d'urgence et de réanimation • Collaborer à une prise en charge pluridisciplinaire et opérationnelle • Assurer une surveillance adaptée et évaluer la stratégie mise en place	UE Suivi des situations postnatales à haut risque

Domaine Gynécologique : Assurer le suivi gynécologique de prévention et de contraception et la promotion de la santé sexuelle et reproductive

Ce domaine de compétences est présent dans les 3 cycles.

Au 2 ^{ème} cycle	de 8 à 10 ECTS pour l'enseignement théorique de 6 à 8 ECTS pour l'apprentissage clinique dont minimum 85 % de stages
Université de Caen Normandie	8 ECTS pour l'enseignement théorique 8 ECTS pour l'apprentissage clinique (stages uniquement)

Compétence 10 - Assurer un suivi gynécologique en menant une consultation de suivi gynécologique de prévention et de contraception, et en réalisant la rééducation périnéo-sphinctérienne	UE ASSOCIEES
Cycle 2 - Réaliser dans les situations courantes les consultations gynécologiques et la rééducation périnéo-sphinctérienne : Concernant la consultation gynécologique : • Dépister les facteurs de risques et les vulnérabilités ayant un impact sur la santé génésique • Aborder la sexualité et identifier les éventuels troubles • Elaborer le bilan de situation de la femme, à partir de l'ensemble des données cliniques et paracliniques afin d'établir un diagnostic, de délivrer des conseils adaptés, de prescrire les examens complémentaires, les thérapeutiques nécessaires, repérer les situations pathologiques ou les éventuelles anomalies et orienter vers les professionnels et structures appropriés le cas échéant • Prescrire et réaliser les examens de dépistage des cancers gynécologiques et des I.S.T., y compris au(x) partenaire(s) • Planifier le suivi de la femme (et du ou de la partenaire) à partir du bilan de situation effectué • Evaluer et adapter la stratégie mise en place Concernant la rééducation périnéo-sphinctérienne : • Conduire une démarche de dépistage afin de repérer et traiter les éventuels troubles fonctionnels • Mettre en œuvre la rééducation périnéale, en choisissant la ou les techniques de rééducation adaptées	UE Suivi gynécologique

Compétence 11 - Assurer la promotion et le suivi de la santé sexuelle et reproductive en concevant et animant des séances éducatives sur la vie affective et sexuelle, en menant une consultation de contraception, en réalisant une interruption volontaire de grossesse	UE ASSOCIEES
Cycle 2 - Réaliser la consultation de contraception et assurer les différentes étapes d'une interruption volontaire de grossesse dans les situations courantes, concevoir et animer des séances éducatives sur la vie affective et sexuelle : Concernant la consultation de contraception : • Prescrire et renouveler les contraceptifs choisis ainsi que les examens complémentaires nécessaires • Réaliser la pose et le retrait des dispositifs contraceptifs • Planifier le suivi de la femme • Évaluer et adapter la contraception mise en place Concernant l'interruption volontaire de grossesse: • Réaliser une consultation pré-IVG, prescrire et ou réaliser les examens complémentaires • Conseiller et informer les femmes dans le choix de la méthode • Orienter la femme vers les professionnels et structures appropriés dans le cadre d'une prise en soin en réseau • Prescrire et pratiquer les IVG médicamenteuse et instrumentale • Réaliser une consultation post-IVG afin d'évaluer le succès ou l'échec de la méthode, les effets secondaires et les éventuelles complications, et de prescrire une contraception pour les suites de l'IVG • Traiter les effets secondaires et, en cas de complications, orienter la femme vers les professionnels et structures appropriés Concernant les séances éducatives sur la vie affective et sexuelle : • Concevoir des séances contenant toutes les informations essentielles aux attentes du groupe • Animer des séances interactives en s'appuyant sur des outils éducatifs et d'accompagnement adaptés • Evaluer les séances en s'appuyant sur des indicateurs afin de proposer des actions d'amélioration	UE Santé sexuelle et reproductive

Compétence 12 - Assurer en collaboration le suivi des situations gynécologiques particulières en identifiant les situations à risque et pathologiques, en entreprenant la prise en charge lors de situations d'urgence, en participant à l'assistance médicale à la procréation	UE ASSOCIEES
Cycle 2 - Dépister les situations pathologiques courantes, orienter et participer à leur prise en charge et identifier les différentes étapes de l'assistance médicale à la procréation (AMP): Concernant les situations pathologiques : • Identifier les situations pathologiques courantes au regard des données cliniques et paracliniques recueillies • Orienter vers les professionnels et structures appropriés afin d'assurer une continuité de prise en soin pluridisciplinaire • Alerter et mobiliser les professionnels appropriés • Entreprendre les soins d'urgence et de réanimation • Collaborer à une prise en charge pluridisciplinaire et opérationnelle • Assurer une surveillance adaptée et évaluer la stratégie mise en place Concernant l'assistance médicale à la procréation (AMP) : • Informer les femmes sur l'autoconservation des ovocytes • Prescrire les examens de première intention devant des difficultés à concevoir • Orienter vers un service d'AMP et rédiger un courrier de liaison • Décrire le parcours de l'AMP	UE Suivi des situations gynécologiques particulières

Domaine Recherche : Adosser sa pratique médicale à une démarche scientifique

Ce domaine de compétences est présent dans les 3 cycles.

Au 2 ^{ème} cycle	6 à 8 ECTS pour les unités d'enseignement Recherche
Université de Caen Normandie	8 ECTS pour les unités d'enseignement Recherche

Compétence 13 - Analyser des données scientifiques et professionnelles en mobilisant les outils de recherche bibliographiques, en réalisant la lecture critique d'articles	UE ASSOCIEES
Cycle 2 – Analyser et interpréter l'information scientifique avec des outils adaptés : • Réaliser la lecture critique d'articles scientifiques y compris en langue étrangère • Maîtriser les outils numériques et bibliographiques • S'initier à la revue systématique de littérature • Interpréter l'information scientifique et professionnelle • S'initier aux logiciels de traitement de données	UE Recherche
Compétence 14 : Expérimenter une démarche de recherche en développant une méthodologie appropriée, en faisant preuve d'intégrité et d'éthique scientifiques	UE ASSOCIEES
Cycle 2 - Rédiger un projet de thèse d'exercice : • Initier une démarche de recherche : conceptualiser et problématiser • Expérimenter les approches méthodologiques (quantitative, qualitative, mixte... avec un accompagnement individualisé en fonction du projet de thèse) et les outils de recueil de données • Valider les démarches d'autorisations institutionnelles et les aspects réglementaires de la recherche, de la collecte et gestion de données • Rédiger un protocole de recherche et d'expérimentation, dans le respect de l'intégrité et l'éthique scientifiques, en veillant aux autorisations institutionnelles et en développant une méthodologie appropriée (approche quantitative, qualitative, mixte...) pour répondre aux objectifs de la recherche • Présenter un projet de thèse d'exercice complet, cohérent et pertinent	UE Recherche

Domaine générique : Agir en professionnel de santé publique, médical et responsable

Ce domaine de compétences est présent dans les 3 cycles.

Au 2 ^{ème} cycle	6 à 10 ECTS pour les unités d'enseignement
Université de Caen Normandie	9 ECTS pour les unités d'enseignement

Compétence 15 – Participer à la politique de santé publique en prévenant, dépistant et éduquant en santé, en coordonnant le parcours de soins de la femme, l'enfant et son entourage		UE ASSOCIEES
Cycle 2 – Concevoir et mettre en œuvre un programme éducatif individuel ou collectif : • Identifier les thèmes prioritaires de santé publique afin de sensibiliser la femme/le couple ou un groupe de personnes • Élaborer un projet d'action en promotion de la santé sur des thèmes prioritaires de la santé publique, en déterminant les informations essentielles à transmettre • Appréhender le parcours de soin de la femme, l'enfant et son entourage		UE Santé publique
Compétence 16 - Communiquer et collaborer en situation professionnelle en établissant une relation adaptée, en assurant sa propre santé et son bien-être		UE ASSOCIEES
Cycle 2 : Communiquer efficacement à l'écrit et à l'oral avec différents interlocuteurs et renforcer son positionnement au sein de l'équipe: • Utiliser des techniques de communications appropriées afin de renforcer les comportements favorables à la santé • Accompagner la personne dans un processus décisionnel concernant sa santé lors de situations courantes • Rédiger un document professionnel (documents administratifs, certificats, comptes-rendus...) afin de caractériser un état de santé particulier ou d'assurer une continuité de soins • Participer à des retours d'expériences des situations difficiles, au sein de l'équipe pluridisciplinaire, afin de mettre en place des actions d'amélioration des pratiques professionnelles • Mobiliser les compétences non techniques (communication, leadership, prise de décision partagée, conscience de la situation) • Analyser l'impact des facteurs humains en santé sur la sécurité des soins et le travail en équipe • Intégrer le numérique dans l'exercice professionnel		UE Communication, Humanités, Société, Éthique et Législation

• Communiquer en langue vivante étrangère notamment par la capacité à lire, écrire, comprendre et s'exprimer • Participer à l'accueil et à la supervision d'apprenants	
Compétence 17 - Exercer une activité professionnelle conforme à la législation et à la déontologie, en prenant en compte la dimension éthique	UE ASSOCIEES
Cycle 2 - Positionner sa pratique dans une approche réflexive et responsable : • Positionner sa pratique dans une approche, éthique, sociétale, économique et environnementale • Élargir ses habiletés intellectuelles permettant de renforcer ses stratégies de mobilisation de connaissances actualisées • Définir la notion de médecine intégrative, la signification et la place, au sein du système de santé, d'une thérapie complémentaire utilisée en association aux soins conventionnels, en gardant un esprit critique • Illustrer l'intérêt, les bénéfices et les risques des thérapies complémentaires	UE Communication, Humanités, Société, Éthique et Législation

Parcours Personnalisé

Ces unités d'enseignement permettent à l'étudiant d'individualiser son parcours de formation.

Elles s'intègrent dans la formation théorique et clinique et peuvent s'inscrire dans « un parcours recherche » d'enseignement.

Elles peuvent être suivies dans une université en France ou à l'étranger.

Elles sont proposées soit par la structure de formation, soit par l'étudiant. Dans ce cas, l'étudiant en fait la demande qui est validée par le responsable pédagogique.

Elles vont permettre à l'étudiant :

- d'approfondir ses connaissances ou un domaine de compétences spécifiques
- de découvrir d'autres disciplines non strictement médicales : management, pédagogie...
- de valoriser un engagement dans la vie associative, sociale ou professionnelle, conformément aux articles D. 611-7 à D. 611-9 du code de l'éducation.
- de s'engager dans un parcours recherche

Au 2 ^{ème} cycle	Minimum 12 ECTS pour les unités d'enseignement et/ou les stages
Université de Caen Normandie	12 ECTS pour les unités d'enseignement dont 2 ECTS pour les stages

ECOLE DE SAGES-FEMMES DE CAEN

PRESENTATION DE LA REFORME

DU DEUXIÈME CYCLE DES ETUDES

ANNÉES UNIVERSITAIRES 2026-2027 et 2027-2028

DEUXIÈME CYCLE

Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques

Calendrier universitaire prévisionnel du Deuxième cycle

Répartition des ECTS

Répartition des stages

Parcours personnalisé

CALENDRIER UNIVERSITAIRE ECOLE DE SAGES-FEMMES DE CAEN - RÉFORME du 2ème CYCLE

		Semaines de cours	Stage soins généraux		Stages en prénatal et Gynécologie		Stages en pernatal			
UEM : UE mutualisées		Stages en postnatal	PP : Stage optionnel		PP : Stage handicap		Vacances			
N° de semaine		SMA2		SMA3		SMA4		SMA5		SMA6
35		C 1 - Rentrée : Mercredi		C 1 - Rentrée : Mercredi		C 1 - Rentrée : Mercredi		C 1 - Rentrée : Mercredi		Rentrée : Mercredi
36	S M A 2	C2	S M A 3	C2	S M A 4	C2	S M A 5	C2	S M A 6	
37		C3		C3		C3				
38		C4		C4		C4				
39		C5		C5		Prénatal et Gynécologie		Stages imposés (Cs. Écho et DAN)		
40		C6		C6				Stage long A ou B		
41	S E M E S T R E	C7	S E M E S T R E	C7	S E M E S T R E		S E M E S T R E		S E M E S T R E	
42		C8		C8						
43		C9		Postnatal		Pernatal				
44		C10								
45		C11				C5				
46	C12		Pernatal	C6						
47	3	Soins généraux	5		7	C7	9		1 1	
48										
49				Prénatal et Gynécologie						
50				Postnatal				Stage court C ou D		
51		1ère session S3 + UEM		1ère session S5 + UEM		1ère session S7		1ère session S9		
52	Vacances de Noël	Vacances de Noël	7	6 CA	9	6 CA	1 1			
1				6 CA		6 CA				
2										
3										
4										
5	S M A 3	C1	S M A 3	C1	S M A 4	C1	S M A 5	C1	S M A 6	
6		C2		C2		C2				
7		C3		C3		C3				
8		C4		Postnatal		C4		Stage optionnel		
9		C5				C5				
10	C6	Prénatal et Gynécologie	S M A 4	C6	S M A 5	C4	S M A 6	C4	S M A 6	
11	C7			C7		C5				
12	C8					C6				
13	C9			Postnatal et SSES		C6		Stage court C ou D		
14	C10									
15	C11		S E M E S T R E	C7	S E M E S T R E		S E M E S T R E		S E M E S T R E	
16	C12	C8								
17	C13	C9								
18	C14									
19	Prénatal libéral	Stage optionnel				Postnatal				
20	Vacances de printemps	Vacances de printemps	S E M E S T R E	6 CA	S E M E S T R E	6 CA	S E M E S T R E	6 CA	S E M E S T R E	
21	PP : Stage handicap	1ère session S6		6 CA		1ère session S8		1ère session S10		
22	1ère session S4 ESF + UEM	Prénatal et Gynécologie		1ère session S8		Pernatal		Stage long A ou B		
23	Pernatal									
24		Pernatal								
25	4		6		8		1 0		1 2	
26		Postnatal				Prénatal et Gynécologie				
27										
28										
29		2ème session		2ème session				2ème session		
30	R A T T R A G E S G E	ème session	R A T T R A G E S G E	Vacances d'été	R A T T R A G E S G E	6 CA	R A T T R A G E S G E	6 CA	R A T T R A G E S G E	
31						1 semaine de récup		1 semaine de récup		
32						4 semaines de travail de recherche universitaire		4 semaines de travail de recherche universitaire		
33										
34										
35		Rentrée universitaire								2 / 7

Réforme 2026 - Répartition des ECTS en Sciences Maïeutiques 4ème et 5ème années (Cycle 2)

DOMAINES DE COMPETENCES	UE THEORIQUES	ECTS	Réforme SMA4 : 36 ECTS 2026-2027		Réforme SMA5 : 30 ECTS 2027-2028		TOTAL ECTS	Attendus Arrêté
	Semestres de formation		S7	S8	S9	S10	Cycle 2	
PRENATAL	UE 1 : Suivi des grossesses à bas risque	2	1	1			12	10 à 12 ECTS
	UE 2 : Accompagnement du projet de naissance	3	1	1	1			
	UE 3 : Suivi des grossesses à haut risque	7	2	2	1	2		
PERNATAL	UE 4 : Naissances eutociques	2		1		1	10	8 à 10 ECTS
	UE 5 : Accompagnement de la parentalité en pernatal et postnatal	1	1					
	UE 6 : Suivi des situations perpartum à haut risque	7	2	1	3	1		
POSTNATAL	UE 7 : Suivi mère-enfant à bas risque	1				1	9	7 à 9 ECTS
	UE 8 : Suivi de situations postnatales à haut risque	8	2	1	3	2		
GYNECOLOGIE	UE 9 : Suivi gynécologique	1	1				8	8 à 10 ECTS
	UE 10 : Santé sexuelle et reproductive	2		1		1		
	UE 11 : Suivi des situations gynécologiques particulières	5	1	2	2			
RECHERCHE	UE 12 : Recherche	8	2	2	2	2	8	6 à 8 ECTS
GENERIQUE	UE 13 : Santé publique - Service Sanitaire des Étudiants en Santé (SSES)	5	2	2		1	9	6 à 10 ECTS
	UE 14 : Communication	1				1		
	UE 15 : Société - Humanités - Ethique - Législation	3	1	1		1		
PARCOURS PERSONNALISE	UE 16 : Parcours personnalisé théorique - UELC ou Engagement étudiant	10	2	3	3	2	10	10 ECTS
	Pharmacologie : enseignements en transversal							
	Sous total UE théoriques	66	18	18	15	15	66	

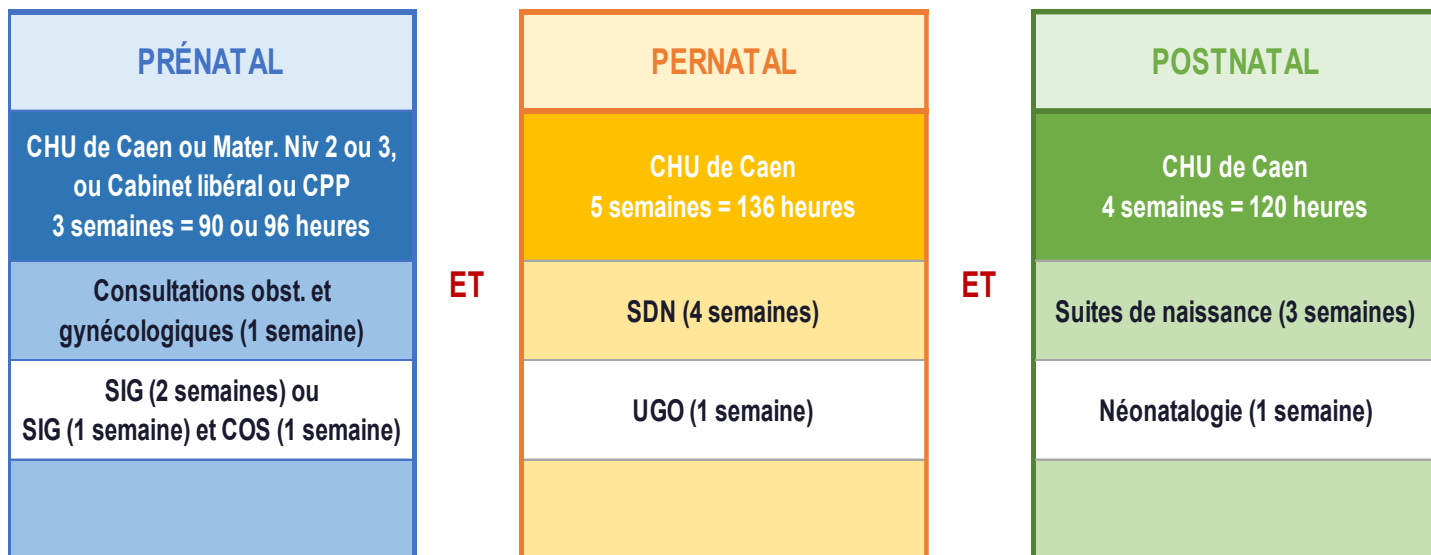
DOMAINES DE COMPETENCES	UE 17 : UE CLINIQUE (1 ECTS = 1 semaine de stage = 30 heures)	ECTS	Réforme SMA4 : 24 ECTS 2026-2027		Réforme SMA5 : 30 ECTS 2027-2028		TOTAL ECTS	Attendus Arrêté
	Semestres de formation		S7	S8	S9	S10	Cycle 2	
PRENATAL	Stages : Suivi prénatal	12	2	3	4	3	44	11 à 13 ECTS
PERNATAL	Stages : Suivi pernatal	20	5	5	5	5		20 à 24 ECTS
POSTNATAL	Stages : Suivi postnatal	12	4	3	2	3		11 à 13 ECTS
GYNECOLOGIE	Stages : Suivi gynécologique - Santé génésique	8	1	1	4	2	8	6 à 8 ECTS
PARCOURS PERSONNALISE	Stages optionnel	2	0	0	0	2	2	2 ECTS
	Sous total UE cliniques	54	12	12	15	15	54	

A et D B et C

TOTAL	120	30	30	30	30	120
--------------	------------	-----------	-----------	-----------	-----------	------------

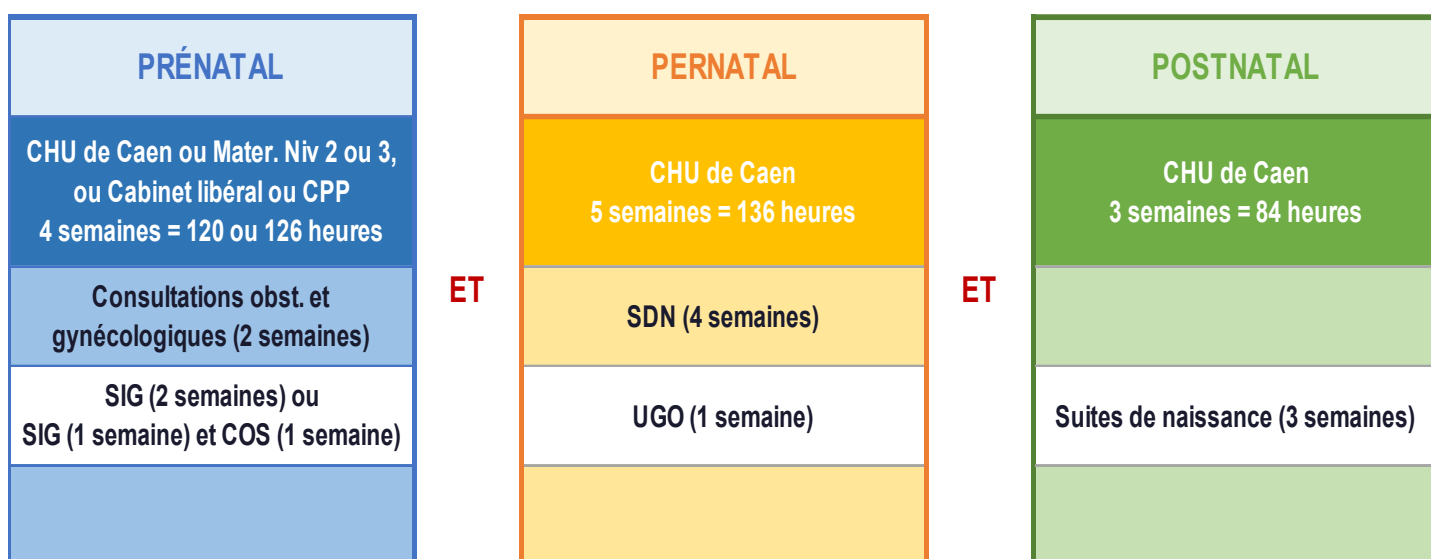
SMA 4 - Répartition des stages (Semestres 7 & 8) - 24 semaines de stages = 732 heures

Semestre 7 - 12 semaines de stage (366 heures ou 372 heures)



SDN : Salle de Naissance **SIG** : Surveillance Intensive de Grossesses **UGO** : Urgences Gynécologiques et Obstétricales **COS** : Consultations Obstétricales Spécialisées

Semestre 8 - 12 semaines de stage (360 heures ou 366 heures)



SDN : Salle de Naissance **SIG** : Surveillance Intensive de Grossesses **UGO** : Urgences Gynécologiques et Obstétricales **COS** : Consultations Obstétricales Spécialisées

SMa4 S7 et S8	PARCOURS PERSONNALISE UE 16 : Unité d'Enseignement Librement Choisi (UELC) ou Engagement Etudiant S7 + S8 : 5 ECTS
Intervenants	Intitulés Programmation et suivi : Mme Brielle et Mme Levallois
	<i>Le parcours personnalisé du deuxième cycle est validé soit par la validation d'une UELC, soit par la validation d'un Engagement étudiant.</i> <i>Au sein de l'UELC, l'étudiant doit choisir un des éléments de composante proposés. Cet élément de composante peut être mutualisé avec les étudiants des Facultés de Médecine, de Pharmacie et d'Odontologie</i>
	Parcours Recherche (en cours de construction)
Mme Brielle	Validation de 3 UE d'un Master 1 en recherche et d'un stage (8 semaines)
	UELC
Mme Brielle	Promotion de la formation et de la profession de sage-femme Formation théorique (1 heure) Participation aux différents événements à hauteur de 20 heures Salon Studyrama, Journée des Lycéens, Salon de l'étudiant, Salon des Métiers, Journée Portes Ouvertes, Forum des Métiers Séances d'information en lycée
Mme Levallois	Promotion de la santé publique Actions de prévention en santé publique à hauteur de 20 heures
Dr André Responsable du suivi des étudiants	Sport de haut niveau La pratique de sport de haut niveau valide le Parcours personnalisé.
	Engagement étudiant
Mme Levallois et Mme Brielle	La validation de l'Engagement étudiant valide UE16. L'étudiant ne peut s'inscrire qu'une fois par cycle (licence ou master) à l'Engagement étudiant.
UFR Santé	Activité bénévole au sein d'une association régie par la loi 1901 Tutorat
AESFC	Bureau restreint de l'AESFC + VP Communication Administrateurs ANESF Administrateurs FCBN
AFEV	Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) : mentorat bénévole 2 heures/semaine Toute autre association loi 1901
	Engagement auprès des étudiants internationaux ou engagement humanitaire ou solidaire Mandat au sein des conseils centraux de l'université Engagement dans le cadre d'actions du SSE, du relais handicap Mission de service civique Sapeur-Pompier volontaire Engagement dans la réserve opérationnelle de l'Armée ou de la Police Nationale Activité professionnelle (70 heures minimum au cours de l'année universitaire)
Evaluation	Nature des épreuves
UE16 S7 et S8	Parcours Recherche : Validation en fonction du Master 1 choisi UELC : Evaluation définie en fonction de l'UELC choisie Engagement étudiant : Dépôt de candidature sur E-candidat - Validation de candidature - Validation du dossier de preuve d'acquisition de compétences

SMA5 - Répartition des stages (Semestres 9 & 10) - 30 semaines de stages = 912 heures

Semestre 9 - 15 semaines de stage (450 heures ou 462 heures)

STAGES IMPOSÉS : 2 semaines	
Stages imposés au S9	
2 semaines = 60 heures 28 étudiants	
Cs échographiques CHU de Caen ou ext. : 1 semaine	
DAN FE : 1 semaine	

ET

STAGE LONG : 9 semaines	
Stage A	Stage B
Mater. Niv 2 ou 3 9 semaines = 270 heures 14 étudiants	Mater. Niv 3 9 semaines = 270 heures 14 étudiants
SDN : 5 semaines	SDN : 5 semaines
SDC : 2 semaines	SIG : 2 semaines
Cs obst. & gyn. ext. : 2 semaines	Cs obst. & gyn. ext. : 2 semaines

ET

STAGE COURT : 4 semaines	
Stage C	Stage D (CHU de Caen)
4 semaines = 120 heures 14 étudiants	4 semaines = 132 heures 14 étudiants
Cs obstétricales CHU de Caen : 1 semaine	Cs Gynécologiques / AMP : 1 semaine
PMI / CSS : 3 semaines	Orthogénie : 1 semaine
	COS : 2 semaines

DAN : DiagnosticAnté Natal SDN : Suites de Naissance SDC : Suites de Couches SIG : Surveillance Intensive de Grossesses PMI : Protection Maternelle et Infantile
CSS : Centre de Santé Sexuelle AMP : Assistance Médicale à la Procréation COS : Consultations Obstétricales Spécialisées

Semestre 10 - 15 semaines de stage (450 heures ou 462 heures)

STAGES IMPOSÉS : 2 semaines	
Stages imposés au S10	
2 semaines = 60 heures 28 étudiants	
Stage optionnel : 2 semaines	

ET

STAGE LONG : 9 semaines	
Stage A	Stage B
Mater. Niv 2 ou 3 9 semaines = 270 heures 14 étudiants	Mater. Niv 3 9 semaines = 270 heures 14 étudiants
SDN : 5 semaines	SDN : 5 semaines
SDC : 2 semaines	SIG : 2 semaines
Cs obst. & gyn. ext. : 2 semaines	Cs obst. & gyn. ext. : 2 semaines

ET

STAGE COURT : 4 semaines	
Stage C	Stage D (CHU de Caen)
4 semaines = 120 heures 14 étudiants	4 semaines = 132 heures 14 étudiants
Cs obstétricales CHU de Caen : 1 semaine	Cs gynécologiques / AMP : 1 semaine
PMI / CSS : 3 semaines	Orthogénie : 1 semaine
	COS : 2 semaines

DAN : DiagnosticAnté Natal SDN : Suites de Naissance SDC : Suites de Couches SIG : Surveillance Intensive de Grossesses PMI : Protection Maternelle et Infantile
CSS : Centre de Santé Sexuelle AMP : Assistance Médicale à la Procréation COS : Consultations Obstétricales Spécialisées

SMa5 S9 et S10	PARCOURS PERSONNALISE UE 16 : Unité d'Enseignement Librement Choisi (UELC) ou Engagement Etudiant S9 + S10 : 5 ECTS
Intervenants	Intitulés Programmation et suivi : Mme Brielle, Mme Harel et Mme Potier-Yonnet
	<i>Le parcours personnalisé du deuxième cycle est validé soit par la validation d'une UELC, soit par la validation d'un Engagement étudiant.</i> <i>Au sein de l'UELC, l'étudiant doit choisir un des éléments de composante proposés. Cet élément de composante peut être mutualisé avec les étudiants des Facultés de Médecine, de Pharmacie et d'Odontologie</i>
	Parcours Recherche (en cours de construction)
Mme Brielle	Validation de 3 UE d'un Master 1 en recherche et d'un stage (8 semaines)
	UELC
Mme Brielle	Promotion de la formation et de la profession de sage-femme Formation théorique (1 heure) Participation aux différents événements à hauteur de 20 heures : Salon Studyrama, Journée des Lycéens, Salon de l'étudiant, Salon des Métiers, Journée Portes Ouvertes, Forum des Métiers Séances d'information en lycée
Mme Harel	Interventions en lycées sur "Sexualité, vie affective, prévention" en autonomie (binome d'étudiants) 4 déplacements, soit 8 interventions
Mme Potier-Yonnet	EDUCTOUR Cette action vise à faire découvrir l'exercice professionnel en milieu rural et promouvoir le travail coordonné. Elle comprend : * Un séminaire interprofessionnel qui réunit les étudiants en fin d'études des instituts formateurs en santé (2 journées). * Une journée terrain en milieu rural qui vise à plonger ces étudiants dans le territoire d'application choisi pour rencontrer les acteurs de santé du territoire (1 journée).
Dr André Responsable du suivi des étudiants	Sport de haut niveau La pratique de sport de haut niveau valide le Parcours personnalisé.
	Engagement étudiant
Mme Harel et Mme Brielle	La validation de l'Engagement étudiant valide UE16. L'étudiant ne peut s'inscrire qu'une fois par cycle (licence ou master) à l'Engagement étudiant.
UFR Santé	Activité bénévole au sein d'une association régie par la loi 1901 Tutorat
AESFC	Bureau restreint de l'AESFC + VP Communication Administrateurs ANESF Administrateurs FCBN
AFEV	Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) : mentorat bénévole 2 heures/semaine Toute autre association loi 1901
	Engagement auprès des étudiants internationaux ou engagement humanitaire ou solidaire Mandat au sein des conseils centraux de l'université Engagement dans le cadre d'actions du SSE, du relais handicap Mission de service civique Sapeur-Pompier volontaire Engagement dans la réserve opérationnelle de l'Armée ou de la Police Nationale Activité professionnelle (70 heures minimum au cours de l'année universitaire)
Evaluation UE16 S9 et S10	Nature des épreuves Parcours Recherche : Validation en fonction du Master 1 choisi UELC : Evaluation définie en fonction de l'UELC choisie Engagement étudiant : Dépôt de candidature sur E-candidat - Validation de candidature -Validation du dossier de preuve d'acquisition de compétences

Calendrier universitaire 2025-2026

UFR Santé												
				1er semestre				2ème semestre				
Site	composante	diplôme /année	Intitulé légal de la formation	Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.	Période d'activités de formation*	Vacances de Toussaint	Période d'examens Semestre 1	Période d'activités de formation*	Vacances d'Hiver	Vacances de Printemps	Période d'examens Semestre 2	Examens Session 2
PRFS	UFR Santé	Orthophonie 4A	Certificat de capacité d'orthophonie	Le 01/09/2025	Du 01/09/2025 au 19/12/2028	Du 27/10/2025 au 31/10/2025	Du 15/12/2025 au 17/12/2025	Du 05/01/2026 au 12/06/2026	Les 16 et 17/02/2026 et le 20/02/2026 + 2 jours soit 18 et 19/02 soit 25 et 26/02 soit 202 et 03/03	Les 13 et 14/04/2026 et le 17/04/2026 + 2 jours soit 08 et 09/04 soit 15 et 16/04 soit 22 et 23/04 soit 29 et 30/04	Du 01/06 au 03/06/2026 et le 27/05/2026	Les 02/07 et 03/07/2026

Composante
Type de diplôme
Mention de diplôme
Version d'étape

14
Master
MAACSA
1MACSA_102

UFR SANTÉ
SANTÉ
Master 1 SANTÉ Parcours Management des a

Régulier : oui

Régime spécial : non

Erasmus : non
Enseignement à distance : oui

Régime spécial : non Erasmus : non Enseignement à distance : oui							ORGANISATION ACTUELLE								MODIFICATION		Précisions complémentaires sur les règles de compensation et validation :	
							SESSION UNIQUE											
							Contrôle continu			Contrôle terminal					contrôle continu			
Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET porteuse	Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagé	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Coefficient	remarques éventuelles		Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)		
S1MACSA	UE1S1MAS	UE1 Manager				11												** stage en entreprise (UE1STAGE) : attente d'un résultat uniquement (ADMIS ou AJOURNÉ) / validation finale par l'équipe pédagogique. L'étudiant devra fournir une attestation et une évaluation de stage complétées par le lieu de stage.
S1MACSA	UE1S1MAS	O	UE1STAGE	Stage PACTE	3		pratique	1	100%						attente d'un résultat uniquement (ADM/AJ) si le stage est réalisé (pas de note)		Validation des UE2, UE3, UE4, UE5, UE6, UE7, UE8, UE9 : Une UE est validée lorsque l'étudiant obtient une note supérieure ou égale à 10 sur 20 selon les coefficients affectés entre les éléments constitutifs (=CC) qui la composent. L'assiduité et la participation aux cours pourra être prise en compte dans la notation de chaque épreuve.	
S1MACSA	UE1S1MAS	O	S1UE1	UE1 Manager	8		écrit	1	50%	oral	20 min	50%	3		note minimale de 10/20 pour valider à chaque semestre.		Validation des semestres : - Le semestre 1 est validé lorsque l'étudiant obtient une moyenne générale des UE théoriques supérieure ou égale à 10 sur 20 (compensation entre les UE théoriques selon les coefficients affectés) et valide le stage en entreprise (= UE1 STAGE). - Le semestre 2 est validé lorsque l'étudiant obtient une moyenne générale des UE théoriques supérieure ou égale à 10 sur 20 (compensation entre les UE théoriques selon les coefficients affectés). La compensation ne s'applique pas dès lors que l'étudiant a obtenu une note de 0 sur 20 pour au moins une UE.	
S1MACSA	UE2S1MAS	UE2 Organisme				8	écrit	2	100%				2					
S1MACSA	UE3S1MAS	UE3 Sociologie				6	écrit	2	100%				2					
S1MACSA	UE4S1MAS	UE4 Outils de				5	écrit	2	100%				2					
S2MACSA	UE5S2MAS	UE5 Économie				8	écrit	3	100%				3					
S2MACSA	UE6S2MAS	UE6 Droit de				6	écrit	2	100%				2					
S2MACSA	UE7S2MAS	UE7 Anglais				2	écrit	2	100%				1					
S2MACSA	UE8S2MAS	UE8 Déontologie				5	écrit/assiduité	2	100%				1		écrit/assiduité	L'année est validée lorsque l'étudiant obtient une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 et valide le stage en entreprise (= UE1 STAGE).		
S2MACSA	UE9S2MAS	UE9 Méthode				9	écrit/assiduité	2	100%				2				écrit/assiduité	

Composante : 14 Type de diplôme : Master Mention de diplôme : MAACSAN Version d'étape : 2MACS2_112														UFR Santé Santé Master 2 Santé parcours Management des activités de santé spéc Prévention et contrôle des infections associées aux soins														DEMANDE CFVU 2026																											
Régulier : oui Régime spécial non Erasmus : non														ORGANISATION ACTUELLE														MODIFICATION														Précisions complémentaires sur les règles de compensation et validation : Validation des UE : L'UEH3 Prévention des ILAS est validée lorsque l'étudiant obtient une note supérieure ou égale à 10 sur 20 selon les coefficients affectés entre les éléments constitutifs (=CC et/ou CT) qui la composent <u>et</u> une note supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'épreuve orale du CC. Les autres UE sont validées lorsque l'étudiant obtient une note supérieure ou égale à 10 sur 20 selon les coefficients affectés entre les éléments constitutifs (=CC et/ou CT) qui la composent. L'assiduité et la participation aux cours pourra être prise en compte dans la notation de chaque épreuve. Validation des semestres : Le semestre 1 est validé lorsque l'étudiant obtient une moyenne générale des UE théoriques supérieure ou égale à 10 sur 20 (compensation entre les UE théoriques selon les coefficients affectés). Le semestre 2 est validé lorsque l'étudiant réunit les trois conditions suivantes : - obtenir une moyenne générale des UE théoriques supérieure ou égale à 10 sur 20 (compensation entre les UE théoriques selon les coefficients affectés). - obtenir une note supérieure ou égale à 10 sur 20 pour l'UER Méthodologie de la recherche. - valider le stage en entreprise (UES). La compensation ne s'applique pas dès lors que l'étudiant a obtenu une note de 0 sur 20 pour au moins une UE. Validation à l'année : L'année est validée lorsque l'étudiant réunit les trois conditions suivantes : - obtenir une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 (compensation entre les 2 semestres). - obtenir une note supérieure ou égale à 10 sur 20 pour l'UER Méthodologie de la recherche. - valider le stage en entreprise (UES). La compensation ne s'applique pas dès lors que l'étudiant a obtenu une note égale à 0 sur 20 pour au moins un semestre.													
SESSION UNIQUE														SESSION UNIQUE																																									
Contrôle continu														Contrôle continu														Contrôle continu																											
Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET porteuse	Nature (écrit / oral / pratique / assidue)	Nombre d'épreuves envisagées	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Coefficient	Remarques éventuelles	Nature (écrit / oral / pratique / assidue)	Nombre d'épreuves envisagées	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Coefficient	Remarques éventuelles																																	
	O	Y2MASHA		Accompagnement FC et suivi des stages		2MACS1_111																																																	
2MAS2S1	Y2MASC1			UEC : Gestion	5	2MACS1_111	écrit	2	100%				1		écrit	2	100%				1																																		
2MAS2S1	Y2MASP1			UEP : Management des politiques	4	2MACS1_111	écrit/oral	2	100%				1		écrit/oral	2	100%				1																																		
2MAS2S1	Y2MASQ1			UEQ : Qualité des soins	6	2MACS1_111	écrit	2	20%	oral	20 min	80%	3		écrit	2	20%	oral	20 min	80%	3																																		
2MAS2S1	2MAS2U1			UEH1 : Base microbiologique de	5		écrit	1	100%				1		écrit	1	100%				1																																		
2MAS2S1	2MAS2U2			UEH2 : Épidémiologie et orga. de	10		écrit	1	100%				2		écrit	1	100%				2																																		
2MAS2S2	O	Y2MASS		UES : Stage	6	2MACS1_111	pratique	1	100%				1		pratique	1	100%				1	attente d'un résultat uniquement (ADMIS ou AJOURNÉ) / validation finale par l'équipe pédagogique. L'étudiant devra fournir une attestation et une évaluation de stage complétées par le lieu de stage.																																	
2MAS2S2	Y2MASR3			UER : Méthodologie de la recherche	14	2MACS1_111	assidue			écrit/oral	20 min	100%	3	L'étudiant pourra bénéficier de points complémentaires sur la note du contrôle terminal s'il apporte la preuve de son assiduité dans le portfolio.	assidue			écrit/oral	20 min	100%	3	L'étudiant pourra bénéficier de points complémentaires sur la note du contrôle terminal s'il apporte la preuve de son assiduité dans le portfolio.																																	
2MAS2S2	2MAS2U3			UEH3 : Prévention des ILAS	10		écrit/oral	2	100%				2		écrit/oral	2	100%				2																																		

Régulier : oui

Régime spéc non

Eraumus : non

														DEMANDE CFVU 2026										Précisions complémentaires sur les règles de compensation et validation :										
														MODIFICATION																				
ORGANISATION ACTUELLE														SESSION UNIQUE																				
														Contrôle continu					Contrôle terminal															
														Contrôle continu					Contrôle terminal															
Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET portuese	Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagés	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Coefficient	Remarques éventuelles	Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagés	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Coefficient	Remarques éventuelles												
O			Y2MASHA	Accompagnement FC et suivi des stages																			Validation des UE : Une UE est validée lorsque l'étudiant obtient une note supérieure ou égale à 10 sur 20 selon les coefficients affectés entre les éléments constitutifs (=CC et/ou CT) qui la composent. L'assiduité et la participation aux cours pourra être prise en compte dans la notation de chaque épreuve.											
2MAS1S1	Y2MASC1			UEC : Gestion		5	écrit	2	100%				1		écrit	2	100%				1		Validation des semestres : Le semestre 1 est validé lorsque l'étudiant obtient une moyenne générale des UE théoriques supérieure ou égale à 10 sur 20 (compensation entre les UE théoriques selon les coefficients affectés).											
2MAS1S1	Y2MASP1			UEP : Manageme		4	écrit/oral	2	100%				1		écrit/oral	2	100%				1		Le semestre 2 est validé lorsque l'étudiant réunit les trois conditions suivantes : - obtenir une moyenne générale des UE théoriques supérieure ou égale à 10 sur 20 (compensation entre les UE théoriques selon les coefficients affectés). - obtenir une note supérieure ou égale à 10 sur 20 pour l'UER Méthodologie de la recherche. - valider le stage en entreprise (UES).											
2MAS1S1	Y2MASQ1			UEQ : Qualité der		6	écrit	2	20%	oral	20 min	80%	3		écrit	2	20%	oral	20 min	80%	3		La compensation ne s'applique pas dès lors que l'étudiant a obtenu une note de 0 sur 20 pour au moins une UE.											
2MAS1S1	2MAS1U1			UEG1 : Grand âge		5	écrit	2	100%				1		écrit	2	100%				1		Validation à l'année : L'année est validée lorsque l'étudiant réunit les trois conditions suivantes : - obtenir une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 (compensation entre les 2 semestres). - obtenir une note supérieure ou égale à 10 sur 20 pour l'UER Méthodologie de la recherche. - valider le stage en entreprise (UES).											
2MAS1S1	2MAS1U2			UEG2 : Préventio		10	écrit	2	100%				2		écrit	2	100%				2		La compensation ne s'applique pas dès lors que l'étudiant a obtenu une note égale à 0 sur 20 pour au moins un semestre.											
2MAS1S2	O	Y2MASS		UES : Stage		6	pratique	1	100%				1		pratique	1	100%				1	attente d'un résultat uniquement (ADMIS ou AJOURNE) / validation finale par l'équipe pédagogique. L'étudiant devra fournir une attestation et une évaluation de stage complétées par le lieu de stage.												
2MAS1S2	Y2MASR3			UER : Méthodolo		14	assiduité			écrit/oral	20 min	100%	3	L'étudiant pourra bénéficier de points complémentaires sur la note du contrôle terminal s'il apporte la preuve de son assiduité dans le portfolio	assiduité			écrit/oral	20 min	100%	3	L'étudiant pourra bénéficier de points complémentaires sur la note du contrôle terminal s'il apporte la preuve de son assiduité dans le portfolio												
2MAS1S2	2MAS1U3			UEG3 : Repères j		10	écrit/oral	2	100%				2		écrit/oral	2	100%				2													

DEMANDE CFVU 2026												Précisions complémentaires sur les règles de compensation et validation :									
ORGANISATION ACTUELLE												MODIFICATION									
SESSION UNIQUE												SESSION UNIQUE									
Contrôle continu												Contrôle continu									
Contrôle terminal												Contrôle terminal									
Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET porteuse	Nature (écrit / oral / pratique / assidue)	Nombre d'épreuves envisagé	Part CC			Nature (écrit / oral / pratique / assidue)	Nombre d'épreuves envisagé	Part CC							
		O	Y2MASHA	Accompagnement FC et suivi des		2MACS1_111															
2MAS3S1	Y2MASC1			UEC : Gestion	5	2MACS1_111	écrit	2	100%		1		écrit	2	100%		1				
2MAS3S1	Y2MASP1			UEC : management des politiques	4	2MACS1_111	écrit/oral	2	100%		1		écrit/oral	2	100%		1				
2MAS3S1	Y2MASQ1			UEQ : Qualité des soins	6	2MACS1_111	écrit	2	20%	oral	20 min	80%	3		écrit	2	20%	oral	20 min	80%	3
2MAS3S1	2MAS3U1			UEQ1 : Les crises et situations extrêmes	5		écrit	2	100%		1		écrit	2	100%		1				
2MAS3S1	2MAS3U2			UEQ2 : Gestion de crise	10		écrit	2	100%		2		écrit	2	100%		2				
2MAS3S2		O	Y2MASS	UES : Stage	6	2MACS1_111	pratique	1	100%		1		pratique	1	100%		1		attente d'un résultat uniquement (ADMIS ou AJOURNE) / validation finale par l'équipe pédagogique. L'étudiant devra fournir une attestation et une évaluation de stage complètes par le lieu de stage.		
2MAS3S2	Y2MASR3			UER : Méthodologie de la recherche	14	2MACS1_111	assidue			écrit/oral	20 min	100%	3		assidue			écrit/oral	20 min	100%	3
2MAS3S2	2MAS3U3			UEQ3 : Manager en situation extrême	10		écrit/assidue	1	100%		2		écrit/assidue	3	100%		2		- L'assidue concerne la participation au serious game, cette épreuve est sanctionnée uniquement par un résultat : ADMIS / AJOURNE - L'épreuve écrite collaborative est sanctionnée par un résultat : ADMIS/AJOURNE - L'épreuve écrite individuelle sera sanctionnée par une note		

Composante
Type de diplôme
Niveau de diplôme
Version d'étape

14
Master
MACS4N
2MACS4_114

UFR Santé
Santé
Master 2 Santé parcours Management des
activités de santé spéc Réponse territoriale
aux besoins de santé

Régulier : oui
Régime spécia non
Erasmus : non

														DEMANDE CFVU 2026										Précisions complémentaires sur les règles de compensation et validation :											
														ORGANISATION ACTUELLE											MODIFICATION										
														SESSION UNIQUE											SESSION UNIQUE										
														Contrôle continu					Contrôle terminal							Contrôle continu					Contrôle terminal				
Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET portuse	Nature (écrit / oral / pratique / assistée)	Nombre d'épreuves envisagé	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Coefficient	Remarques éventuelles	Nature (écrit / oral / pratique / assistée)	Nombre d'épreuves envisagé	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Coefficient	Remarques éventuelles													
	O	Y2MASHA		Accompagnement FC et sui 2MACS1_111																															
2MAS4S1	Y2MASC1			UEC : Gestio	5	2MACS1_111	écrit	2	100%				1		écrit	2	100%				1														
2MAS4S1	Y2MASP1			UEP : Manag	4	2MACS1_111	écrit/oral	2	100%				1		écrit/oral	2	100%				1														
2MAS4S1	Y2MASQ1			UEQ : Qualité	6	2MACS1_111	écrit	2	20%	oral	20 min	80%	3		écrit	2	20%	oral	20 min	80%	3														
2MAS4S1	2MAS4U1			UET1 : Staté	5		écrit	1	100%				1		écrit	1	100%				1														
2MAS4S1	2MAS4U2			UET2 : Du pa	10		écrit/oral	3	100%				200%		écrit/oral	3	100%				200%														
2MAS4S2	O	Y2MASS		UES : Stage	6	2MACS1_111	pratique	1	100%				1		pratique	1	100%				1														
2MAS4S2	Y2MASR3			UER : Métho	14	2MACS1_111	assistée			écrit/oral	20 min	100%	3	L'étudiant pourra bénéficier de points complémentaires sur la note du contrôle terminal s'il apporte la preuve de son assistée dans la notation.	assistée			écrit/oral	20 min	100%	3	L'étudiant pourra bénéficier de points complémentaires sur la note du contrôle terminal s'il apporte la preuve de son assistée dans la notation.													
2MAS4S2	2MAS4U3			UET3 : Préve	10		écrit/oral	2	100%				2		écrit/oral	2	100%				2														

DFGSMa 2 - Diplôme de Formation Générale en Sciences Maieutiques

SEMESTRE 3																		
Enseignements											Modalités de contrôle des connaissances						Commentaires	
Compétences	CODE UE	UE	Responsable UE	CODE EC	Éléments constitutifs de l'UE	Volume horaire					ects	Contrôle Continu		Contrôle terminal Session1		Contrôle terminal Session 2		
						CM	TD TP	Distanciel	Stages	Total		Nature examen	Coeff	Nature examen	Coeff	Nature examen		Part CT
Socle fondamental	UE 1	Sémiologie	Pr Marcelli et Mme Potier - Yonnet	SM2SEM	Sémentique médicale - Grands symptômes - Sémiologie pédiatrique	24	7			31	3	Ecrit	1	Ecrit	2	Ecrit	Une note moyenne ≥ à 10/20 est requise pour la validation du Socle fondamental au S3 (UE1 à UE4). Cependant, note ≥ à 10/20 est requise pour la validation de l'UE1 et de l'UE2. Une note ≥ à 8/20 est requise pour la validation de l'UE3 et de l'UE4 sous réserve que la note moyenne obtenue au socle fondamental du S3 (UE1 à UE4) soit ≥ à 10/20.	
	UE 2	Processus infectieux	Dr Dina et Mme Potier - Yonnet	SM2INF	Virologie - Bactériologie - Parasitologie - Epidémiologie - Pharmacologie	35,5	4,5			40	4	Ecrit	1	Ecrit	2	Ecrit		
	UE 3	Système cardio-vasculaire	Mme Potier - Yonnet	SM2CV	Cœur - Appareil respiratoire - Réanimation - Pharmacologie	23	2,5			25,5	3	Ecrit	1	Ecrit	2	Ecrit		
	UE 4	Système néphro-urinaire	Mme Potier - Yonnet	SM2SNU	Anatomie et physiologie du rein - Pathologie du rein - Sémiologie - Pharmacologie	8	6,5			14,5	1			Ecrit	1	Ecrit		
Domaine prénatal	UE 10	Accompagnement du projet de naissance	Mme Potier - Yonnet	SM2APN	Anthropologie - Psychologie	18				18	2			Ecrit	1	Ecrit	Il n'y a pas de compensation possible entre les UE (hormis dans le Socle fondamental), entre les domaines de compétences ou entre les deux semestres de SMA2.	
	UE 12	Accompagnement de la parentalité	Mme Potier - Yonnet	SM2AP	Anthropologie - Sociologie -Psychologie	12				12	4			Ecrit	1	Ecrit		
Domaine postnatal	UE 13	Suivi mère-enfant à bas risque	Mme Potier - Yonnet	SM2ME	Suivi de l'enfant	12				12	4	Ecrit	1	Ecrit	2	Ecrit	Pour l'UE 21 (UE clinique), la validation de chaque semaine de stage par les professionnels encadrants et une note ≥ à 10/20 à chaque épreuve sont requises pour la validation de l'UE. Pour l'UE 21, 1 ECTS clinique = 1 semaine de stage (30 heures).	
Domaine générique	UE18	Communication	Mme Potier - Yonnet et Mme Bellais	SM2COM	Anglais		15			15	2			Ecrits et participation	1	Ecrit		
	UE19	Société-Humanité-Ethique-Législation	Mme Potier - Yonnet	SM2SHE	Société - Droit et législation	7	8			15	1			Ecrit	1	Ecrit		
Parcours personnalisé	UE20	Parcours personnalisé	Mme Bourai - Bennia et Mme Brielle	SM2PPS3	UELc ou Engagement étudiant						2	UELc : En fonction de l'UELc Engagement étudiant : Validation du dossier de candidature						
Clinique	UE 21	Clinique - Socle fondamental	Mme Bourai - Bennia	SM2CLIN1	Stage de soins généraux (4 semaines)				120	120	4	ECOS soins généraux + Validation des stages	1	Epreuve clinique soins généraux	1	ECOS et/ou Epreuve clinique et/ou stage		
	TOTAL					139,5	43,5		120	303	30							
SEMESTRE 4																		
Enseignements											Modalités de contrôle des connaissances						Commentaires	
Compétences	CODE UE	UE	Responsable UE	CODE EC	Éléments constitutifs de l'UE	Volume horaire					ects	Contrôle Continu		Contrôle terminal Session1		Contrôle terminal Session 2		
						CM	TD TP	Distanciel	Stages	Total		Nature examen	Coeff	Nature examen	Coeff	Nature examen		Part CT
Socle fondamental	UE 5	Hormonologie - Reproduction	Pr Levallet et Mme Potier - Yonnet	SM2HOR	Hormonologie générale - Appareils reproducteurs - Pharmacologie	33,5	0			33,5	2			Ecrit	1	Ecrit	Une note moyenne ≥ à 10/20 est requise pour la validation du Socle fondamental au S4 (UE5 à UE7). Une note ≥ à 8/20 est requise pour la validation de l'UE5, l'UE6 et l'UE7 sous réserve que la note moyenne obtenue au socle fondamental du S4 (UE5 à UE7) soit ≥ à 10/20.	
	UE 6	Système sanguin et lymphatique	Dr Toutirais, Pr Le Mauuff et Mme Potier-Yonnet	SM2SSL	Hématologie - Immunologie - Hémostase	31	2,5			33,5	2	Ecrit	1	Ecrit	2	Ecrit		
	UE 7	Systèmes Digestif, Locomoteur, Neurosensoriel, Dermatologique	Mme Potier - Yonnet	SM2SYS	Système digestif - Système nerveux - Optalmologie - dermatologie - Appareil locomoteur	30,5	0			30,5	2	Ecrit	1	Ecrit	2	Ecrit		
Domaine prénatal	UE 9	Suivi des grossesses à bas risque	Mme Potier - Yonnet	SM2SGB	Anatomie - Complexe foeto-placentaire - Obstétrique	23,5	1,5			25	3			Ecrit	1	Ecrit	Il n'y a pas de compensation possible entre les UE (hormis dans le Socle fondamental), entre les domaines de compétences ou entre les deux semestres de SMA2.	
Domaine pernatal	UE 11	Naissances eutociques	Mme Potier - Yonnet	SM2NE	La parturiente - Le nouveau-né	10,5	8,5			19	2			Ecrit	1	Ecrit		
	UE 12	Accompagnement de la parentalité	Mme Potier - Yonnet	SM2AP	Allaitement et nutrition du nouveau-né et de l'enfant	9	3,5			12,5	1			Ecrit	1	Ecrit		
Domaine postnatal	UE 13	Suivi mère-enfant à bas risque	Mme Potier - Yonnet	SM2SME	Suivi de la mère - Suivi de l'enfant	13	4			17	1			Ecrit	1	Ecrit	Pour l'UE 21 (UE clinique), la validation de chaque semaine de stage par les professionnels encadrants, une note ≥ à 10/20 à chaque épreuve et l'obtention de l'attestation FGsu sont requises pour la validation de l'UE. Pour l'UE 21, 1 ECTS clinique = 1 semaine de stage (30 heures).	
Domaine gynécologie	UE 15	Santé sexuelle et reproductive	Mme Potier - Yonnet	SM2SSR	Anthropologie	10				10	1			Ecrit	1	Ecrit		
Domaine Recherche	UE16	Recherche	Mme Potier - Yonnet	SM2REC	Recherche documentaire - Epidémiologie	4	8			12	1			Exposé oral + Ecrit épidémiologie	1	Oral ou Ecrit		
Domaine générique	UE 17	Santé publique	Mme Potier - Yonnet	SM2SP	Santé publique - Qualité et prévention des risques - TEDS	11		20		31	1			Ecrit TEDS distanciel	1	Ecrit		
	UE 18	Communication	Mme Potier - Yonnet et Mme Bellais	SM2COM	Anglais - PIX - PIX 2 Santé		15	30		45	1	Anglais : Ecrits et participation	1	PIX2 Santé - Première partie de la certification	1	Ecrit		
	UE19	Société-Humanité-Ethique-Législation	Mme Potier - Yonnet	SM2SHE	Anthropologie - Ethique médicale - Droit et législation	7,5	8			15,5	1			Ecrit	1	Ecrit		
Parcours personnalisé	UE 20	Parcours personnalisé	Mme Bourai - Bennia et Mme Brielle	SM2PPS4	UELc ou Engagement étudiant						3	UELc : En fonction de l'UELc Engagement étudiant : Validation du dossier de preuve					Rapport écrit et exposé oral	
Clinique	UE 21	Clinique - Domaines prénatal, pernatal, postnatal - FGUS - Stage handicap	Mme Bourai Bennia	SM2CLIN2	Consultations périnatales (1 semaine) - Salle de naissance (3 semaines) - Suites de naissance (3 semaines) - Stage (1 semaine) - FGsu (2 jours)				254	254	9	ECOS SDN + Validation des stages + Attestation FGsu	1	Epreuve clinique sur soins au nouveau-né	1	ECOS et/ou Epreuve clinique et/ou stage		
	TOTAL					183,5	51	90	254	538,5	30							

--	--

Enseignements		Modalités de contrôle des connaissances	Commentaires
		Contrôle terminal	

Une note $\geq 10/20$ est requise pour la validation de chaque UE.

Il n'y a pas de compensation possible entre les UE ou entre les deux semestres de SMA3.

Pour l'UE 21 (UE clinique), la validation de chaque semaine de stage par les professionnels encadrants et une note $\geq 10/20$ à chaque épreuve sont requises pour la validation de l'UE.

Pour l'UE 21, 1 ECTS clinique = 1 semaine de stage (30 heures).

Enseignements	Modalités de contrôle des connaissances	Commentaires
---------------	---	--------------

Une note $\geq 10/20$ est requise pour la validation de chaque UE.

Il n'y a pas de compensation possible entre les UE ou entre les deux semestres de SMA3.

Pour l'UE 21 (UE clinique), la validation de chaque semaine de stage par les professionnels encadrants et une note $\geq 10/20$ à chaque épreuve sont requises pour la validation de l'UE.

Pour l'UE 21, 1 ECTS clinique = 1 semaine de stage (30 heures).

Toutes les UE et tous les stages du 1er cycle doivent être validés pour le passage en SMA4.

mise à jour demandée pour le 20 mars 2026

M C C rentrée 2026-27

			Évaluation continue intégrale			Contrôle continu			Contrôle terminal			SESSION 2				
									Contrôle terminal							
APOGÉE UE	APOGÉE EC	Libellé	Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagé (3 minimum, sauf dérogation pour EC de 20h ou moins : 2 minimum)	Mode de calcul de la moyenne (voir l'onglet précision) Préciser mode (1), (2), (3) ou (4)	Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagé (2 minimum)	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	COEFF	Remarques éventuelles
	MEUDPED	Enseignements Dirigés	NC (Non Concerné)						écrit	1h30	100%	NC (Non Concerné)			2	
	MEUDPST	Stage							écrit		100%				1	Rédaction d'un mémoire consécutif au stage
	MEUDPTP	Travaux Pratiques				assiduité										
	MEUDP1	FOAD				écrit		100%							1	1 test par semaine en ligne - la non validation de 5 tests sur 19 implique l'ajournement au diplôme

Modifications de modalités de contrôle des connaissances/organisation des enseignements 2026-2027
validées par le Conseil d'UFR du

COMPOSANTE : Santé-Odontologie

Formation/Année/Semestre/UE/EC	Organisation actuelle	Modifications souhaitées	commentaires
DFASO1 : Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques 4ème année			
UE STAGES CLINIQUES	EC O4A21 Odontologie générale EC O4A22 Chirurgie EC O4A23 Soins spécifiques EC O4A24 Accueil urgences	-	Regroupement des différents EC, sans distinction, suite à la réorganisation du service hospitalier.
DFASO2 : Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques 5ème année			
UE STAGE HORS ODONTOLOGIE	35h de stage	-	Avancée du stage en DFASO1 (2025-2026) plutôt que DFASO2 afin qu'il puisse être réalisé entre la troisième et la quatrième année, avant les stages cliniques. Cela permet aux externes de mieux appréhender différentes pathologies qu'ils rencontreront au cours de leur stage d'odontologie. Cela évite également l'empiètement sur l'activité clinique de DFASO1. Cette UE de 5e année n'a donc plus lieu d'être et peut être supprimée.
UE STAGES CLINIQUES	EC O5A11 Odontologie générale EC O5A12 Odontologie pédiatrique EC O5A13 Chirurgie EC O5A14 Urgences	-	Regroupement des différents EC, sans distinction, suite à la réorganisation du service hospitalier.

Règlement des études pour l'accès en 2^{ème} ou 3^{ème} année des formations de santé (Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie)

pour les étudiants de Licence, Master, Doctorat, Filières paramédicales

Vu l'arrêté du 24 mars 2017 modifié relatif aux modalités d'admission en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme.

Article 1 : Conditions d'accès à la candidature à l'entrée en deuxième année MMOP

Les candidats doivent, au plus tard au 1er octobre de l'année considérée :

1° soit être titulaires de l'un des titres ou diplômes suivants obtenus en France :

- diplôme d'Etat de docteur en médecine ;
- diplôme d'Etat de docteur en pharmacie ;
- diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire ;
- diplôme d'Etat de sage-femme ;
- diplôme d'Etat de docteur vétérinaire ;
- diplôme relevant de l'article D. 612-34 du code de l'éducation ou tout autre diplôme conférant le grade de master à la date de sa délivrance ; pour les diplômes des écoles de commerce conférant le grade de master, il conviendra de se reporter à l'arrêté du 19 juin 2025 fixant la liste des établissements d'enseignement supérieur technique privés et consulaires autorisés à délivrer un diplôme pouvant conférer le grade de master à leurs titulaires. Cette liste est publiée au Bulletin officiel de l'Enseignement supérieur de la recherche n°27 du 3 juillet 2025.
- diplôme national de doctorat ou titre étranger de niveau doctorat (PhD) ;
- diplôme d'Etat d'auxiliaire médical sanctionnant au moins trois années d'études supérieures en France ;
- brevet professionnel de préparateur en pharmacie ou diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière **uniquement pour les candidats qui déposent un dossier de candidature en vue de l'accès à la formation de pharmacie**
- titre d'ingénieur diplômé issu d'une école accréditée à délivrer un titre d'ingénieur diplômé (liste publiée au journal officiel n°0017 du 21 janvier 2026).
- titre correspondant à la validation de 300 crédits européens, obtenu dans un autre Etat de l'Union européenne ou Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou dans la Confédération suisse ou dans la Principauté d'Andorre ;
- titre étranger de niveau doctorat (PhD).
- titre correspondant à un diplôme national de licence avec l'une des mentions suivantes : « Chimie », « Physique, chimie », « Sciences de la vie », « Sciences de la vie et de la Terre » et « Sciences pour la santé » ou d'une licence professionnelle du « bachelor universitaire de technologie » (BUT) spécialité « génie biologique » ou « chimie », **uniquement pour les candidats qui déposent un dossier de candidature en vue de l'accès à la formation de pharmacie.**

2° soit disposer de la qualité d'ancien élève de l'une des écoles normales supérieures à condition d'avoir accompli deux années d'études et validé une première année de master ;

3° soit appartenir au corps des enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur et exercer ses activités d'enseignement dans une unité de formation et de recherche de médecine, de pharmacie ou d'odontologie ou dans une structure de formation maïeutique ;

4° soit, en vue d'une admission dans une filière différente de leur filière d'origine, justifier de la validation, dans l'Union européenne ou dans un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou dans la Confédération suisse ou dans la Principauté d'Andorre, de trois années d'études ou de 180 crédits européens dans une formation de médecine, de pharmacie, de maïeutique ou d'odontologie.

Le nombre de places réservées à ce dispositif ne peut être inférieur à 5% des capacités d'accueil en 2^{ème} et 3^{ème} année du premier cycle des formations de médecine, maïeutique, odontologie et pharmacie.

Article 2- Candidature et admission à l'entrée en deuxième année MMOP

2.1 : Acte de candidature

Les étudiants souhaitant postuler à l'entrée en deuxième année de MMOP doivent déposer un dossier de candidature à l'UFR Santé de l'université de Caen sur la plate-forme e-candidat de l'université de Caen entre le 16 février et le 15 mars de l'année considérée. Nul ne peut bénéficier plus de deux fois des dispositions du présent dispositif, quelle que soit la formation postulée.

2.2 : Dossier de candidature

Le dossier comporte les pièces suivantes :

- Copie de leur pièce d'identité ;
- Curriculum vitae détaillé à partir de l'année d'obtention du baccalauréat ;
- Copie du (des) diplôme(s) obtenu(s) accompagné(s) du supplément au diplôme ou attestation justifiant de la validation, dans l'Union européenne ou dans un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou dans la Confédération suisse ou dans la Principauté d'Andorre, de trois années d'études ou de 180 crédits européens dans une formation de médecine, pharmacie ou maïeutique ;
- Lettre de motivation précisant notamment les raisons de leur candidature ;
- Attestation sur l'honneur indiquant le nombre de présentations dans le cadre de la procédure prévue par le présent règlement avec la précision de l'année de candidature et de la filière postulée ;
- Attestation sur l'honneur indiquant le nombre de présentations au titre des deux arrêtés susvisés du 10 juillet 2010 ;
- Le nombre d'inscriptions en première année commune aux études de santé avant la date du 1er juillet 2017 » ;
- Pour les enseignants-chercheurs, copie de l'arrêté de nomination ;
- Le nombre de candidatures s'entend quel que soit le nombre de formations pour lesquelles le candidat a déposé un dossier.

2.3 : Attestation de recevabilité de la candidature

L'UFR Santé se prononce sur la recevabilité de ces candidatures énoncées à l'article 2.3.

Les crédits ECTS mentionnés à l'article R. 631-1-1 du code de l'éducation pourront être validés au plus tard à la date d'entrée en formation en cas d'admission.

L'UFR Santé confirme au candidat son dépôt de dossier et sa recevabilité administrative et réglementaire.

Cette confirmation compte pour une candidature à l'entrée en deuxième année de MMOP.

Article 3 : Le jury

Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 24 mars 2017,

Le jury d'admission directe en deuxième ou troisième année des études médicales, pharmaceutiques, de sage-femme ou d'odontologie, désigné par le président de l'université centre d'examen, comprend :

- le directeur de l'unité de formation et de recherche de médecine ;
- le directeur de l'unité de formation et de recherche de pharmacie ;
- le directeur d'une structure dispensant la formation de sage-femme ;
- le directeur de l'unité de formation et de recherche en odontologie ;
- quatre personnels titulaires enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires relevant du groupe des disciplines médicales et pharmaceutiques du Conseil national des universités, dont deux des disciplines médicales et deux des disciplines pharmaceutiques ; une sage-femme enseignant et un praticien enseignant en odontologie.

Le président du jury est désigné par le président de l'université parmi les membres.

Article 4 : Le premier groupe d'épreuve

Le premier groupe d'épreuves constitue la phase d'admissibilité.

Il est constitué des résultats obtenus dans la formation suivie par l'étudiant

Après examen des dossiers de candidature, le jury retient un nombre de candidats au plus égal au double du nombre de places fixé, pour chaque formation par l'université dans le cadre de la détermination de ses capacités d'accueil en deuxième et troisième année des formations de médecine, maïeutique, odontologie ou pharmacie.

Les candidats retenus lors de cette première phase seront convoqués au deuxième groupe d'épreuves.

Article 5 : Le second groupe d'épreuves

L'épreuve du second groupe est constituée d'un entretien avec le jury. Cette deuxième phase constitue la phase d'admission.

L'épreuve du second groupe ne peut commencer qu'au terme d'un délai de quinze jours après la publication de la liste des étudiants admis à l'issue de l'épreuve du premier groupe.

5.1 : Résultats et choix des candidats

A l'issue du second groupe d'épreuves, le jury établit, par ordre de mérite dans la limite des capacités d'accueil fixées par l'université, la liste des candidats admis pour chaque formation de médecine, de maïeutique, d'odontologie et de pharmacie. Le directeur de l'unité de formation et de recherche ou de la structure d'affectation indique au candidat les enseignements complémentaires qu'il doit suivre afin de favoriser la poursuite des études.

Les candidats inscrits sur cette liste confirment, au plus tard quinze jours après la publication des résultats, par tout moyen, y compris dématérialisé, permettant d'attester de la date de son dépôt, leur acceptation d'admission dans une seule formation, sous peine d'en perdre le bénéfice.

Les candidats admis qui n'auraient pas fourni les justificatifs des pièces mentionnées à l'article 1 du présent arrêté présentent ces documents au plus tard le 1er octobre de l'année considérée, sous peine de perdre le bénéfice de leur admission. Toutefois, leur candidature n'est pas décomptée du nombre de chances à concourir.

Les candidats admis ne peuvent bénéficier d'un report d'inscription, sauf cas de force majeure.

Ce choix est définitif.

PARCOURS DOC	S1			S2			M1 SESSION 2	S3			S4			M2 SESSION 2
	ECTS	COEFF	MCC	ECTS	COEFF	MCC		ECTS	COEFF	MCC	ECTS	COEFF	MCC	
UE1 EXPERTISE DISCIPLINAIRE	10	10	CC ECRIT + ORAL	9	9	CC ECRIT + ORAL	CT ECRIT (2h)	4	4	CC ORAL	5	5	CC ORAL	CT ORAL (30mn)
UE2 DIDACTIQUES	9	9	CC ECRIT	9	9	CC ECRIT + ORAL	CT ECRIT (temps libre nouvelle version du PF) + ORAL (30mn)	6	6	CC ECRIT	6	6	CC ECRIT + ORAL	CT ECRIT (temps libre nouvelle version du PF) + ORAL (30mn)
UE3 BLOC 2 COMMUN	5	5	CC écrit (pas de note : ADM ou AJ)	3	3	CC écrit (pas de note : ADM ou AJ)	CT écrit (1h)	5	5	Assiduité (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	2	2	1 CC ECRIT + 1 CC ORAL	CT oral (30mn) (Oral individuel)
UE4 BLOC 3 COMMUN	2	2	Assiduité (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	6	6	1 CC ECRIT + 1 CC ORAL	CT oral (30mn) (Oral individuel)	2	2	Assiduité (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	2	2	1 CC ECRIT + 1 CC ORAL	CT oral (30mn) (Oral individuel)
UE5 RECHERCHE (ancrage recherche - journées d'études - validé par assiduité)	2	2	2 CC ECRIT	2	2	1 CC ECRIT (60%) + 1 CC ORAL (40%)	CT écrit (temps libre nouvelle version du travail de recherche) + oral (30mn)	3	3	Assiduité (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	3	3	1 CC ECRIT (60%) + 1 CC ORAL (40%)	CT écrit (temps libre nouvelle version du travail de recherche) + oral (30mn)
UE6 PARCOURS ETUDIANT EC LVE au S1 et au S4 : CC ORAL EC Compétences numériques : validé par assiduité, évalué CRCN EC Engagement libre : oral au S4 EC Stage : validé par assiduité, évalué en didactique et en analyse activité	2	2	CC ORAL + Assiduité stage (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	1	1	Assiduité (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	CT oral (20mn) en LVE pour la session 2. Pas de session 2 pour l'EC stage.	10	10	Assiduité (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	12	12	CC ORAL + Assiduité stage (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	CT oral (20mn) en LVE pour la session 2. Pas de session 2 pour l'EC stage.
	30	30		30	30			30	30		30	30		

Règles de compensation M1/M2

Les UE 1 et UE 2 se compensent
 UE 5 : non compensable
 EC LVE (S4 UE6) : non compensable
 Par semestre, chaque UE se compense.
 Les EC se compensent entre eux au sein de l'UE, sauf l'EC LVE du S4.
 Assiduité : ADM ou AJ (aucune absence injustifiée acceptée)
 Pas de session 2 pour l'EC stage.

PARCOURS EPS	S1			S2			M1 SESSION 2	S3			S4			M2 SESSION 2
	ECTS	COEFF	MCC	ECTS	COEFF	MCC		ECTS	COEFF	MCC	ECTS	COEFF	MCC	
UE1 EXPERTISE DISCIPLINAIRE	8	8	CC ECRIT	8	8	CC ECRIT + ORAL	CT écrit 2h	4	4	CC ECRIT	5	5	CC ECRIT + ORAL	CT écrit 2h
UE2 DIDACTIQUES	11	11	CC ECRIT + ORAL	10	10	CC ECRIT + ORAL	CT oral 30 min	6	6	CC ECRIT + ORAL	6	6	CC ECRIT + ORAL	CT oral 30 min
UE3 BLOC 2 COMMUN	5	5	CC écrit (pas de note : ADM ou AJ)	3	3	CC écrit (pas de note : ADM ou AJ)	CT écrit (1h)	5	5	Assiduité (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	2	2	1 CC ECRIT + 1 CC ORAL	CT oral (30mn) (Oral individuel)
UE4 BLOC 3 COMMUN	2	2	Assiduité (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	6	6	1 CC ECRIT + 1 CC ORAL	CT oral (30mn) (Oral individuel)	2	2	Assiduité (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	2	2	1 CC ECRIT + 1 CC ORAL	CT oral (30mn) (Oral individuel)
UE5 RECHERCHE (ancrage recherche - journées d'études - validé par assiduité)	2	2	2 CC ECRIT	2	2	1 CC ECRIT (60%) + 1 CC ORAL (40%)	CT écrit (temps libre nouvelle version du travail de recherche) + oral (30mn)	3	3	Assiduité (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	3	3	1 CC ECRIT (60%) + 1 CC ORAL (40%)	CT écrit (temps libre nouvelle version du travail de recherche) + oral (30mn)
UE6 PARCOURS ETUDIANT EC LVE au S1 et au S4 : CC ORAL EC Compétences numériques : validé par assiduité, évalué CRCN EC Engagement libre : oral au S4 EC Stage : validé par assiduité, évalué en didactique et en analyse activité	2	2	CC ORAL + Assiduité stage (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	1	1	Assiduité (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	CT oral (20mn) en LVE pour la session 2. Pas de session 2 pour l'EC stage.	10	10	Assiduité (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	12	12	CC ORAL + Assiduité stage (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	CT oral (20mn) en LVE pour la session 2. Pas de session 2 pour l'EC stage.
	30	30		30	30			30	30		30	30		

Règles de compensation M1/M2

Les UE 1 et UE 2 se compensent
 UE 5 : non compensable
 EC LVE (S4 UE6) : non compensable
 Par semestre, chaque UE se compense.
 Les EC se compensent entre eux au sein de l'UE, sauf l'EC LVE du S4.
 Assiduité : ADM ou AJ (aucune absence injustifiée acceptée)
 Pas de session 2 pour l'EC stage.

PARCOURS HG	S1			S2			M1 SESSION 2	S3			S4			M2 SESSION 2
	ECTS	COEFF	MCC	ECTS	COEFF	MCC		ECTS	COEFF	MCC	ECTS	COEFF	MCC	
UE1 EXPERTISE DISCIPLINAIRE	10	10	CC ECRIT + ORAL	9	9	CC ECRIT + ORAL	CT ORAL (30mn)	4	4	CC ECRIT + ORAL	5	5	CC ECRIT + ORAL	CT ORAL (30mn)
UE2 DIDACTIQUES	9	9	CC ECRIT	9	9	CC ECRIT + ORAL	CT ECRIT (temps libre nouvelle version PF) + ORAL (30mn)	6	6	CC ECRIT	6	6	CC ECRIT + ORAL	CT ECRIT (temps libre nouvelle version PF) + ORAL (30mn)
UE3 BLOC 2 COMMUN	5	5	CC écrit (pas de note : ADM ou AJ)	3	3	CC écrit (pas de note : ADM ou AJ)	CT écrit (1h)	5	5	Assiduité (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	2	2	1 CC ECRIT + 1 CC ORAL	CT oral (30mn) (Oral individuel)
UE4 BLOC 3 COMMUN	2	2	Assiduité (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	6	6	1 CC ECRIT + 1 CC ORAL	CT oral (30mn) (Oral individuel)	2	2	Assiduité (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	2	2	1 CC ECRIT + 1 CC ORAL	CT oral (30mn) (Oral individuel)
UE5 RECHERCHE (ancrage recherche - journées d'études - validé par assiduité)	2	2	2 CC ECRIT	2	2	1 CC ECRIT (60%) + 1 CC ORAL (40%)	CT écrit (temps libre nouvelle version du travail de recherche) + oral (30mn)	3	3	Assiduité (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	3	3	1 CC ECRIT (60%) + 1 CC ORAL (40%)	CT écrit (temps libre nouvelle version du travail de recherche) + oral (30mn)
UE6 PARCOURS ETUDIANT EC LVE au S1 et au S4 : CC ORAL EC Compétences numériques : validé par assiduité, évalué CRCN EC Engagement libre : oral au S4 EC Stage : validé par assiduité, évalué en didactique et en analyse activité	2	2	CC ORAL + Assiduité stage (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	1	1	Assiduité (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	CT oral (20mn) en LVE pour la session 2. Pas de session 2 pour l'EC stage.	10	10	Assiduité (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	12	12	CC ORAL + Assiduité stage (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	CT oral (20mn) en LVE pour la session 2. Pas de session 2 pour l'EC stage.
	30	30		30	30			30	30		30	30		

Règles de compensation M1/M2

Les UE 1 et UE 2 se compensent
 UE 5 : non compensable
 EC LVE (S4 UE6) : non compensable
 Par semestre, chaque UE se compense.
 Les EC se compensent entre eux au sein de l'UE, sauf l'EC LVE du S4.
 Assiduité : ADM ou AJ (aucune absence injustifiée acceptée)
 Pas de session 2 pour l'EC stage.

PARCOURS LMO	S1			S2			M1 SESSION 2	S3			S4			M2 SESSION 2
	ECTS	COEFF	MCC	ECTS	COEFF	MCC		ECTS	COEFF	MCC	ECTS	COEFF	MCC	
UE1 EXPERTISE DISCIPLINAIRE	9	9	CC Ecrit et Oral	8	8	CC Ecrit et Oral	CT écrit (4h) ou oral (30mn)	4	4	CC Ecrit et Oral	5	5	CC Ecrit et Oral	CT écrit (4h) ou oral (30mn)
UE2 DIDACTIQUES	10	10	CC Ecrit et Oral	10	10	CC Ecrit et Oral	CT ECRIT (temps libre nouvelle version PF) + ORAL (30mn)	6	6	CC Ecrit et Oral	6	6	CC Ecrit et Oral	CT ECRIT (temps libre nouvelle version PF) + ORAL (30mn)
UE3 BLOC 2 COMMUN	5	5	CC écrit (pas de note : ADM ou AJ)	3	3	CC écrit (pas de note : ADM ou AJ)	CT écrit (1h)	5	5	Assiduité (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	2	2	1 CC ECRIT + 1 CC ORAL	CT oral (30mn) (Oral individuel)
UE4 BLOC 3 COMMUN	2	2	Assiduité (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	6	6	1 CC ECRIT + 1 CC ORAL	CT oral (30mn) (Oral individuel)	2	2	Assiduité (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	2	2	1 CC ECRIT + 1 CC ORAL	CT oral (30mn) (Oral individuel)
UE5 RECHERCHE (ancrage recherche - journées d'études - validé par assiduité)	2	2	2 CC ECRIT	2	2	1 CC ECRIT (60%) + 1 CC ORAL (40%)	CT écrit (temps libre nouvelle version du travail de recherche) + oral (30mn)	3	3	Assiduité (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	3	3	1 CC ECRIT (60%) + 1 CC ORAL (40%)	CT écrit (temps libre nouvelle version du travail de recherche) + oral (30mn)
UE6 PARCOURS ETUDIANT EC LVE au S1 et au S4 : CC ORAL EC Compétences numériques : validé par assiduité, évalué CRCN EC Engagement libre : oral au S4 EC Stage : validé par assiduité, évalué en didactique et en analyse activité	2	2	CC ORAL + Assiduité stage (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	1	1	Assiduité (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	CT oral (20mn) en LVE pour la session 2. Pas de session 2 pour l'EC stage.	10	10	Assiduité (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	12	12	CC ORAL + Assiduité stage (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	CT oral (20mn) en LVE pour la session 2. Pas de session 2 pour l'EC stage.
	30	30		30	30			30	30		30	30		

Règles de compensation M1/M2

Les UE 1 et UE 2 se compensent
 UE 5 : non compensable
 EC LVE (S4 UE6) : non compensable
 Par semestre, chaque UE se compense.
 Les EC se compensent entre eux au sein de l'UE, sauf l'EC LVE du S4.
 Assiduité : ADM ou AJ (aucune absence injustifiée acceptée)
 Pas de session 2 pour l'EC stage.

PARCOURS LVE	S1			S2			M1 SESSION 2	S3			S4			M2 SESSION 2
	ECTS	COEFF	MCC	ECTS	COEFF	MCC		ECTS	COEFF	MCC	ECTS	COEFF	MCC	
UE1 EXPERTISE DISCIPLINAIRE	11	11	CC ECRIT + ORAL	10	10	CC ECRIT + ORAL	CT ECRIT (4h)	4	4	CC ORAL	5	5	CC ORAL	CT ORAL (30mn)
UE2 DIDACTIQUES	8	8	CC ECRIT	8	8	CC ECRIT + ORAL	CT ECRIT (temps libre nouvelle version du PF) + ORAL (30mn)	6	6	CC ECRIT	6	6	CC ECRIT + ORAL	CT ECRIT (temps libre nouvelle version du PF) + ORAL (30mn)
UE3 BLOC 2 COMMUN	5	5	CC écrit (pas de note : ADM ou AJ)	3	3	CC écrit (pas de note : ADM ou AJ)	CT écrit (1h)	5	5	Assiduité (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	2	2	1 CC ECRIT + 1 CC ORAL	CT oral (30mn) (Oral individuel)
UE4 BLOC 3 COMMUN	2	2	Assiduité (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	6	6	1 CC ECRIT + 1 CC ORAL	CT oral (30mn) (Oral individuel)	2	2	Assiduité (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	2	2	1 CC ECRIT + 1 CC ORAL	CT oral (30mn) (Oral individuel)
UE5 RECHERCHE (ancrage recherche - journées d'études - validé par assiduité)	2	2	2 CC ECRIT	2	2	1 CC ECRIT (60%) + 1 CC ORAL (40%)	CT écrit (temps libre nouvelle version du travail de recherche) + oral (30mn)	3	3	Assiduité (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	3	3	1 CC ECRIT (60%) + 1 CC ORAL (40%)	CT écrit (temps libre nouvelle version du travail de recherche) + oral (30mn)
UE6 PARCOURS ETUDIANT EC LVE au S1 et au S4 : CC ORAL EC Compétences numériques : validé par assiduité, évalué CRCN EC Engagement libre : oral au S4 EC Stage : validé par assiduité, évalué en didactique et en analyse activité	2	2	CC ORAL + Assiduité stage (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	1	1	Assiduité (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	CT oral (20mn) en LVE pour la session 2. Pas de session 2 pour l'EC stage.	10	10	Assiduité (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	12	12	CC ORAL + Assiduité stage (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	CT oral (20mn) en LVE pour la session 2. Pas de session 2 pour l'EC stage.
	30	30		30	30			30	30		30	30		

Règles de compensation M1/M2

Les UE 1 et UE 2 se compensent
 UE 5 : non compensable
 EC LVE (S4 UE6) : non compensable
 Par semestre, chaque UE se compense.
 Les EC se compensent entre eux au sein de l'UE, sauf l'EC LVE du S4.
 Assiduité : ADM ou AJ (aucune absence injustifiée acceptée)
 Pas de session 2 pour l'EC stage.

PARCOURS MATHS	S1			S2			M1 SESSION 2	remarque M1 session 2	S3			S4			M2 SESSION 2	remarque M2 session 2
	ECTS	COEFF	MCC	ECTS	COEFF	MCC			ECTS	COEFF	MCC	ECTS	COEFF	MCC		
UE1 EXPERTISE DISCIPLINAIRE	7	7	CC1 (écrit coeff 2,33) CC2 (écrit coeff 2,33) CC3 (écrit coeff 2,34)	7	7	CC1 (écrit coeff 2,33) CC2 (écrit coeff 2,33) CC3 (écrit coeff 2,34)	S1 : CT écrit (1h30) ou oral (30 min) S2 : CT écrit (1h30) ou oral (30 min)	CT écrit, sauf si le nombre d'étudiants est inférieur ou égal à 4 étudiants.	4	4	1 CT ECRIT (coef 4)	5	5	1 CT ECRIT (coef 5)	S3 : CT écrit (1h) ou oral (30 min) S4 : CT écrit (1h) ou oral (30 min)	CT écrit, sauf si le nombre d'étudiants est inférieur ou égal à 4 étudiants.
UE2 DIDACTIQUES	12	12	CC1 (écrit coeff 1,8) CC2 (écrit coeff 1,8) CC3 (écrit coeff 4,8) CC4 (oral coeff 3,6)	11	11	CC1 (écrit coeff 1,8) CC2 (écrit coeff 1,6) CC3 (écrit coeff 4,2) CC4 (oral coeff 3,6)	S1 : CT écrit (1h) ou oral (30 min) S2 : CT écrit (1h) ou oral (30 min)	CT écrit, sauf si le nombre d'étudiants est inférieur ou égal à 4 étudiants.	6	6	CC1 (écrit coeff 3,6) CC2 (écrit coeff 2,4)	6	6	CC1 (écrit coeff 1,8) CC2 (oral coeff 4,2)	S3 : CT écrit (1h) ou oral (30 min) S4 : CT écrit (1h) ou oral (30 min)	CT écrit, sauf si le nombre d'étudiants est inférieur ou égal à 4 étudiants.
UE3 BLOC 2 COMMUN	5	5	CC écrit (pas de note : ADM ou AJ)	3	3	CC écrit (pas de note : ADM ou AJ)	CT écrit (1h)		5	5	Assiduité (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	2	2	1 CC ECRIT + 1 CC ORAL	CT oral (30mn) (Oral individuel)	
UE4 BLOC 3 COMMUN	2	2	Assiduité (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	6	6	1 CC ECRIT + 1 CC ORAL	CT oral (30mn) (Oral individuel)		2	2	Assiduité (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	2	2	1 CC ECRIT + 1 CC ORAL	CT oral (30mn) (Oral individuel)	
UE5 RECHERCHE (ancrage recherche - journées d'études - validé par assiduité)	2	2	2 CC ECRIT	2	2	1 CC ECRIT (60%) + 1 CC ORAL (40%)	CT écrit (temps libre nouvelle version du travail de recherche) + oral (30mn)		3	3	Assiduité (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	3	3	1 CC ECRIT (60%) + 1 CC ORAL (40%)	CT écrit (temps libre nouvelle version du travail de recherche) + oral (30mn)	
UE6 PARCOURS ETUDIANT EC LVE au S1 et au S4 : CC ORAL EC Compétences numériques : validé par assiduité, évalué CROC EC Engagement libre : oral au S4 EC Stage : validé par assiduité, évalué en didactique et en analyse activité	2	2	CC ORAL + Assiduité stage (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	1	1	Assiduité (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	CT oral (20mn) en LVE pour la session 2. Pas de session 2 pour l'EC stage.		10	10	Assiduité (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	12	12	CC ORAL + Assiduité stage (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	CT oral (20mn) en LVE pour la session 2. Pas de session 2 pour l'EC stage.	
30			30	30	30	30	0	0	30	0	30	30	30	30		

Règles de compensation M1/M2

Les UE 1 et UE 2 se compensent
 UE 5 : non compensable
 EC LVE (S4 UE6) : non compensable
 Par semestre, chaque UE se compense.
 Les EC se compensent entre eux au sein de l'UE, sauf l'EC LVE du S4.
 Assiduité : ADM ou AJ (aucune absence injustifiée acceptée)
 Pas de session 2 pour l'EC stage.

ANNEXE 2

INSPE de Normandie-Caen
Université de Caen
Académie de Normandie

Master M2E - Mention "Professorat des Ecoles"

Semestre 1			Total		
	EC	Intitulé de l'EC	Nb. heures	ECTS	
Intitulé UE1 - DIDACTIQUES DES DISCIPLINES DANS LES TROIS CYCLES DE L'ECOLE		Mathématiques	136	136	16
		Français			
		Sciences et technologie			
		EPS			
		LVE			
		Option Mathématiques			
		Option Français			
Intitulé UE2 - ÉTUDE ET ANALYSE DE SITUATIONS PROFESSIONNELLES DANS LEUR DIMENSION DIDACTIQUE		Contribution des didactiques disciplinaires à l'analyse de l'activité de l'enseignant et des élèves*	28	28	4
		Accessibilité des enseignements*			
		Polyvalence et approche curriculaire			
		Numérique et apprentissages dans les disciplines scolaires*			
Intitulé UE3 - ÉTUDE DE SITUATIONS PROFESSIONNELLES DANS LEURS DIMENSIONS EDUCATIVE, COLLECTIVE ET PARTENARIALE POUR S'ADAPTER A LA DIVERSITE DES ELEVES DES CONTEXTES		Sociologie au service des apprentissages scolaires	43	43	4
		Les grands courants pédagogiques et les évaluations dans le parcours de l'élève.**			
		Inscrire son action au service d'une école pour tous **			
		Spécificité de l'école maternelle			
		Compétences psychosociales, postures, gestes et voix pour enseigner			
		Accompagnement du stage dans une approche pédagogique des situations professionnelles			
Intitulé UE4- ÉTUDE DE SITUATIONS PROFESSIONNELLES RELATIVES AUX DROITS ET DEVOIRS DU PROFESSEUR DES ECOLES DANS LE CADRE DU SERVICE PUBLIC D'EDUCATION		Connaissance de l'institution et dimensions éthiques et déontologiques du métier **	24	24	3
		Les "éducation à", les questions socialement vives et les questions du vivre ensemble (dont égalité filles garçons)**			
Intitulé UE5 - LES APPORTS DE LA RECHERCHE POUR SE CONSTRUIRE COMME PROFESSIONNEL REFLEXIF		Conférences communes	18	18	2
		Atelier formation à et par la recherche.			
Intitulé UE6 - PARCOURS ETUDIANT		Stage en milieu professionnel et professionnalisation		162	1
TOTAL S1 <i>hors stage</i>			249	249	30

Semestre 2			Total		
	EC	Intitulé de l'EC	Nb. heures	ECTS	
Intitulé UE1 - DIDACTIQUES DES DISCIPLINES DANS LES TROIS CYCLES DE L'ECOLE		Mathématiques	138	138	15
		Français			
		Histoire-géographie et EMC			
		EPS			
		Arts Plastiques / Education Musicale et Chant Choral			
		Option Mathématiques			
		Option Français			
Intitulé UE2 - ÉTUDE ET ANALYSE DE SITUATIONS PROFESSIONNELLES DANS LEUR DIMENSION DIDACTIQUE		Contribution des didactiques disciplinaires à l'analyse de l'activité de l'enseignant et des élèves*	30	30	3
		Accessibilité des enseignements*			
		Polyvalence et approche curriculaire			
		Numérique et apprentissages dans les disciplines scolaires*			
Intitulé UE3 - ÉTUDE DE SITUATIONS		Psychologie de l'éducation : Cognition et apprentissages scolaires.			

PROFESSIONNELLES DANS LEURS DIMENSIONS EDUCATIVE, COLLECTIVE ET PARTENARIALE POUR S’ADAPTER A LA DIVERSITE DES ELEVES DES CONTEXTES		Inscrire son action au service d'une école pour tous**	31	31	3
		Interdegrés : collectif apprenant			
		Spécificité de l’école maternelle			
		Accompagnement du stage dans une approche pédagogique des situations professionnelles			
Intitulé UE4- ÉTUDE DE SITUATIONS PROFESSIONNELLES RELATIVES AUX DROITS ET DEVOIRS DU PROFESSEUR DES ECOLES DANS LE CADRE DU SERVICE PUBLIC D’EDUCATION		Connaissance de l’institution et dimensions éthiques et déontologiques du métier**	64	64	5
		Les "éducation à", les questions socialement vives et les questions du vivre ensemble (dont égalité filles garçons)**			
		Accompagnement du stage dans une approche éthique et institutionnelle des situations professionnelles			
		Compétences psychosociales, postures, gestes et voix pour enseigner			
		Adaptation au territoire : Option mobilité internationale ou option cultures et territoire			
Intitulé UE5 - LES APPORTS DE LA RECHERCHE POUR SE CONSTRUIRE COMME PROFESSIONNEL REFLEXIF		Conférences communes	18	18	3
		Atelier formation à et par la recherche.			
		Ancrage de la recherche au territoire et Encadrement individuel			
Intitulé UE6 - PARCOURS ETUDIANT		Stage en milieu professionnel et professionnalisation		162	1
TOTAL S2 hors stage			281	281	30

Semestre 3				Total	
	EC	Intitulé de l'EC		Nb. heures	ECTS
Intitulé UE1 - DIDACTIQUES DES DISCIPLINES DANS LES TROIS CYCLES DE L’ECOLE		Mathématiques	62	62	8
		Français			
		Sciences et technologie			
		EPS			
		LVE			
Intitulé UE2 - ÉTUDE ET ANALYSE DE SITUATIONS PROFESSIONNELLES DANS LEUR DIMENSION DIDACTIQUE		Contribution des didactiques disciplinaires à l’analyse de l’activité de l'enseignant et des élèves*	28	28	3
		Accessibilité des enseignements*			
		Numérique et apprentissages dans les disciplines scolaires*			
Intitulé UE3 - ÉTUDE DE SITUATIONS PROFESSIONNELLES DANS LEURS DIMENSIONS EDUCATIVE, COLLECTIVE ET PARTENARIALE POUR S’ADAPTER A LA DIVERSITE DES ELEVES DES CONTEXTES		Les grands courants pédagogiques et les évaluations dans le parcours de l’élève.**	36	36	5
		Inscrire son action au service d'une école pour tous**			
		Interdegrés : collectif apprenant			
		Spécificité de l’école maternelle			
		Accompagnement du stage dans une approche pédagogique des situations professionnelles			
Intitulé UE4- ÉTUDE DE SITUATIONS PROFESSIONNELLES RELATIVES AUX DROITS ET DEVOIRS DU PROFESSEUR DES ECOLES DANS LE CADRE DU SERVICE PUBLIC D’EDUCATION		Les "éducation à", les questions socialement vives et les questions du vivre ensemble (dont égalité filles garçons)**	10	10	2
		Accompagnement du stage dans une approche éthique et institutionnelle des situations professionnelles			
Intitulé UE5 - LES APPORTS DE LA RECHERCHE POUR SE CONSTRUIRE COMME PROFESSIONNEL REFLEXIF		Atelier formation à et par la recherche.	10	10	2
		Ancrage de la recherche au territoire et Encadrement individuel			
Intitulé UE6 - PARCOURS ETUDIANT		Stage en milieu professionnel et professionnalisation		243	10
		Langue Vivantes Étrangères - Niveau B2			
TOTAL S3 hors stage			146	146	30

Semestre 4				Total	
	EC	Intitulé de l'EC		Nb. heures	ECTS
Intitulé UE1 - DIDACTIQUES DES DISCIPLINES DANS LES TROIS CYCLES DE L’ECOLE		Mathématiques	48	48	7
		Français			
		Histoire-géographie et EMC			
		Arts Plastiques / Education Musicale et Chant Choral			

Intitulé UE2 - ÉTUDE ET ANALYSE DE SITUATIONS PROFESSIONNELLES DANS LEURS DIMENSIONS DIDACTIQUE, EDUCATIVE, COLLECTIVE ET PARTENARIALE POUR S’ADAPTER A LA DIVERSITE DES ELEVES DES CONTEXTES		Contribution des didactiques disciplinaires à l’analyse de l’activité de l'enseignant et des élèves*	10	10	2
		Inscrire son action au service d'une école pour tous**	6	6	2
		Accompagnement du stage dans une approche pédagogique des situations professionnelles			
Intitulé UE4 ÉTUDE DE SITUATIONS PROFESSIONNELLES RELATIVES AUX DROITS ET DEVOIRS DU PROFESSEUR DES ECOLES DANS LE CADRE DU SERVICE PUBLIC D’EDUCATION		Connaissance de l’institution et dimensions éthiques et déontologiques du métier**	18	18	2
		Les "éducation à", les questions socialement vives et les questions du vivre ensemble (dont égalité filles garçons)**			
		Accompagnement du stage dans une approche éthique et institutionnelle des situations professionnelles			
Intitulé UE5 - LES APPORTS DE LA RECHERCHE POUR SE CONSTRUIRE COMME PROFESSIONNEL REFLEXIF		Atelier formation à et par la recherche- Ancrage de la recherche au territoire et encadrement individuel	10	10	4
Intitulé UE6 - PARCOURS ETUDIANT		Stage en milieu professionnel et professionnalisation	12	243	10
		Enjeux et outils du numérique (Attestation des compétences numériques)		12	
		Langue Vivantes Étrangères - Niveau B2			3
		Engagement étudiant (EC libre)			
TOTAL S4 hors stage			104	104	30

TOTAUX	Total	
	Nb. heures	ECTS
	780	120

* Les heures prélevées dans les différents EC de l'UE1 pour alimenter l'UE2 font l'objet d'un syllabus provenant de disciplines mises à contribution pour l'UE2 avec exactement : 16h de maths, 16h de français, 8h de Sciences et Technologie, 8h HG et EMC, 12h EPS, 8h LVE et 8h Arts Plastiques et Education musicale

**Ces EC sont en partie traités de manière transversale, par situations emblématiques qui prennent en compte l'adaptation au territoire.

En effet, l'adaptation au territoire a été pensée à travers les acteurs, les ressources et les besoins et est en partie traitée dans ces EC de manière transversale par situations emblématiques, en plus des 24h dédiées spécifiquement.

PARCOURS PCH	S1			S2			M1 SESSION 2	S3			S4			M2 SESSION 2
	ECTS	COEFF	MCC	ECTS	COEFF	MCC		ECTS	COEFF	MCC	ECTS	COEFF	MCC	
UE1 EXPERTISE DISCIPLINAIRE	14	14	4 CC ECRIT (4 x 3,5 coef)	12	12	4 CC ECRIT (4 x 3 coef)	CT ECRIT (4h)	4	4	CC ECRIT (coef 4)	5	5	CC ECRIT + CC ORAL	CT ECRIT + CT ORAL (20 min)
UE2 DIDACTIQUES	5	5	2 CC ECRIT (coef 1,65 + coef 1,65) + CC ORAL (coef 1,7)	6	6	2 CC ECRIT (coef 1,98 + coef 1,98) + CC ORAL (coef 2,04)	CT ECRIT (3h)	6	6	2 CC ECRIT (coef 1,98 + coef 1,98) + CC ORAL (coef 2,04)	6	6	2 CC ECRIT (coef 1,98 + coef 1,98) + CC ORAL (coef 2,04)	CT ECRIT (3h)
UE3 BLOC 2 COMMUN	5	5	CC écrit (pas de note : ADM ou AJ)	3	3	CC écrit (pas de note : ADM ou AJ)	CT écrit (1h)	5	5	Assiduité (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	2	2	1 CC ECRIT + 1 CC ORAL	CT oral (30mn) (Oral individuel)
UE4 BLOC 3 COMMUN	2	2	Assiduité (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	6	6	1 CC ECRIT + 1 CC ORAL	CT oral (30mn) (Oral individuel)	2	2	Assiduité (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	2	2	1 CC ECRIT + 1 CC ORAL	CT oral (30mn) (Oral individuel)
UE5 RECHERCHE (ancrage recherche - journées d'études - validé par assiduité)	2	2	2 CC ECRIT	2	2	1 CC ECRIT (60%) + 1 CC ORAL (40%)	CT écrit (temps libre nouvelle version du travail de recherche) + oral (30mn)	3	3	Assiduité (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	3	3	1 CC ECRIT (60%) + 1 CC ORAL (40%)	CT écrit (temps libre nouvelle version du travail de recherche) + oral (30mn)
UE6 PARCOURS ETUDIANT EC LVE au S1 et au S4 : CC ORAL EC Compétences numériques : validé par assiduité, évalué CRCN EC Engagement libre : oral au S4 EC Stage : validé par assiduité, évalué en didactique et en analyse activité	2	2	CC ORAL + Assiduité stage (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	1	1	Assiduité (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	CT oral (20mn) en LVE pour la session 2. Pas de session 2 pour l'EC stage.	10	10	Assiduité (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	12	12	CC ORAL + Assiduité stage (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	CT oral (20mn) en LVE pour la session 2. Pas de session 2 pour l'EC stage.
	30	30		30	30			30	30		30	30		

Règles de compensation M1/M2

Les UE 1 et UE 2 se compensent
 UE 5 : non compensable
 EC LVE (S4 UE6) : non compensable
 Par semestre, chaque UE se compense.
 Les EC se compensent entre eux au sein de l'UE, sauf l'EC LVE du S4.
 Assiduité : ADM ou AJ (aucune absence injustifiée acceptée)
 Pas de session 2 pour l'EC stage.

PARCOURS PLP	S1			S2			M1 SESSION 2	S3			S4			M2 SESSION 2
	ECTS	COEFF	MCC	ECTS	COEFF	MCC		ECTS	COEFF	MCC	ECTS	COEFF	MCC	
UE1 EXPERTISE DISCIPLINAIRE	10	10	CC ECRIT + ORAL	10	10	CC ECRIT + ORAL	CT ECRIT (4h)	4	4	CC ORAL	5	5	CC ORAL	CT ORAL (30mn)
UE2 DIDACTIQUES	9	9	CC ECRIT	8	8	CC ECRIT + ORAL	CT ECRIT (temps libre nouvelle version du PF) + ORAL (30mn)	6	6	CC ECRIT	6	6	CC ECRIT + ORAL	CT ECRIT (temps libre nouvelle version du PF) + ORAL (30mn)
UE3 BLOC 2 COMMUN	5	5	CC écrit (pas de note : ADM ou AJ)	3	3	CC écrit (pas de note : ADM ou AJ)	CT écrit (1h)	5	5	Assiduité (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	2	2	1 CC ECRIT + 1 CC ORAL	CT oral (30mn) (Oral individuel)
UE4 BLOC 3 COMMUN	2	2	Assiduité (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	6	6	1 CC ECRIT + 1 CC ORAL	CT oral (30mn) (Oral individuel)	2	2	Assiduité (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	2	2	1 CC ECRIT + 1 CC ORAL	CT oral (30mn) (Oral individuel)
UE5 RECHERCHE (ancrage recherche - journées d'études - validé par assiduité)	2	2	2 CC ECRIT	2	2	1 CC ECRIT (60%) + 1 CC ORAL (40%)	CT écrit (temps libre nouvelle version du travail de recherche) + oral (30mn)	3	3	Assiduité (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	3	3	1 CC ECRIT (60%) + 1 CC ORAL (40%)	CT écrit (temps libre nouvelle version du travail de recherche) + oral (30mn)
UE6 PARCOURS ETUDIANT EC LVE au S1 et au S4 : CC ORAL EC Compétences numériques : validé par assiduité, évalué CRCN EC Engagement libre : oral au S4 EC Stage : validé par assiduité, évalué en didactique et en analyse activité	2	2	CC ORAL + Assiduité stage (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	1	1	Assiduité (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	CT oral (20mn) en LVE pour la session 2. Pas de session 2 pour l'EC stage.	10	10	Assiduité (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	12	12	CC ORAL + Assiduité stage (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	CT oral (20mn) en LVE pour la session 2. Pas de session 2 pour l'EC stage.
	30	30		30	30			30	30		30	30		

Règles de compensation M1/M2

Les UE 1 et UE 2 se compensent
 UE 5 : non compensable
 EC LVE (S4 UE6) : non compensable
 Par semestre, chaque UE se compense.
 Les EC se compensent entre eux au sein de l'UE, sauf l'EC LVE du S4.
 Assiduité : ADM ou AJ (aucune absence injustifiée acceptée)
 Pas de session 2 pour l'EC stage.

PARCOURS SES	S1			S2			M1 SESSION 2	S3			S4			M2 SESSION 2
	ECTS	COEFF	MCC	ECTS	COEFF	MCC		ECTS	COEFF	MCC	ECTS	COEFF	MCC	
UE1 EXPERTISE DISCIPLINAIRE	13	13	CC ECRIT	13	13	CC ECRIT	CT oral (30mn)	4	4	CC ECRIT + ORAL	5	5	CC ECRIT + ORAL	CT oral (30mn)
UE2 DIDACTIQUES	6	6	CC ECRIT + ORAL	5	5	CC ECRIT + ORAL	CT oral (30mn)	6	6	CC ECRIT + ORAL	6	6	CC ECRIT + ORAL	CT oral (30mn)
UE3 BLOC 2 COMMUN	5	5	CC écrit (pas de note : ADM ou AJ)	3	3	CC écrit (pas de note : ADM ou AJ)	CT écrit (1h)	5	5	Assiduité (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	2	2	1 CC ECRIT + 1 CC ORAL	CT oral (30mn) (Oral individuel)
UE4 BLOC 3 COMMUN	2	2	Assiduité (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	6	6	1 CC ECRIT + 1 CC ORAL	CT oral (30mn) (Oral individuel)	2	2	Assiduité (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	2	2	1 CC ECRIT + 1 CC ORAL	CT oral (30mn) (Oral individuel)
UE5 RECHERCHE (ancrage recherche - journées d'études - validé par assiduité)	2	2	2 CC ECRIT	2	2	1 CC ECRIT (60%) + 1 CC ORAL (40%)	CT écrit (temps libre nouvelle version du travail de recherche) + oral (30mn)	3	3	Assiduité (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	3	3	1 CC ECRIT (60%) + 1 CC ORAL (40%)	CT écrit (temps libre nouvelle version du travail de recherche) + oral (30mn)
UE6 PARCOURS ETUDIANT EC LVE au S1 et au S4 : CC ORAL EC Compétences numériques : validé par assiduité, évalué CRCN EC Engagement libre : oral au S4 EC Stage : validé par assiduité, évalué en didactique et en analyse activité	2	2	CC ORAL + Assiduité stage (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	1	1	Assiduité (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	CT oral (20mn) en LVE pour la session 2. Pas de session 2 pour l'EC stage.	10	10	Assiduité (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	12	12	CC ORAL + Assiduité stage (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	CT oral (20mn) en LVE pour la session 2. Pas de session 2 pour l'EC stage.
	30	30		30	30			30	30		30	30		

Règles de compensation M1/M2

Les UE 1 et UE 2 se compensent
 UE 5 : non compensable
 EC LVE (S4 UE6) : non compensable
 Par semestre, chaque UE se compense.
 Les EC se compensent entre eux au sein de l'UE, sauf l'EC LVE du S4.
 Assiduité : ADM ou AJ (aucune absence injustifiée acceptée)
 Pas de session 2 pour l'EC stage.

PARCOURS SVT	S1			S2			M1 SESSION 2	S3			S4			M2 SESSION 2
	ECTS	COEFF	MCC	ECTS	COEFF	MCC		ECTS	COEFF	MCC	ECTS	COEFF	MCC	
UE1 EXPERTISE DISCIPLINAIRE	8	8	1 CC Ecrit (coef 4) + 1 CC Oral (coef 4)	8	8	1 CC Ecrit (coef 4) + 1 CC Oral (coef 4)	CT oral 30 minutes (Oral individuel)	4	4	1 CC Ecrit (coef 2) + 1 CC Oral (coef 2)	5	5	1 CC Ecrit (coef 2,5) + 1 CC Oral (coef 2,5)	CT oral 30 minutes (Oral individuel)
UE2 DIDACTIQUES	11	11	1 CC Ecrit (coef 2,75) + 2 CC Oral (coef 5,5 + coef 2,75)	10	10	1 CC Ecrit (coef 2,5) + 2 CC Oral (coef 5 + coef 2,5)	CT oral 30 minutes (Oral individuel)	6	6	1 CC Ecrit (coef 2) + 1 CC Oral (coef 4)	6	6	1 CC Ecrit (coef 2) + 1 CC Oral (coef 4)	CT oral 30 minutes (Oral individuel)
UE3 BLOC 2 COMMUN	5	5	CC écrit (pas de note : ADM ou AJ)	3	3	CC écrit (pas de note : ADM ou AJ)	CT écrit (1h)	5	5	Assiduité (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	2	2	1 CC ECRIT + 1 CC ORAL	CT oral (30mn) (Oral individuel)
UE4 BLOC 3 COMMUN	2	2	Assiduité (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	6	6	1 CC ECRIT + 1 CC ORAL	CT oral (30mn) (Oral individuel)	2	2	Assiduité (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	2	2	1 CC ECRIT + 1 CC ORAL	CT oral (30mn) (Oral individuel)
UE5 RECHERCHE (ancrage recherche - journées d'études - validé par assiduité)	2	2	2 CC ECRIT	2	2	1 CC ECRIT (60%) + 1 CC ORAL (40%)	CT écrit (temps libre nouvelle version du travail de recherche) + oral (30mn)	3	3	Assiduité (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	3	3	1 CC ECRIT (60%) + 1 CC ORAL (40%)	CT écrit (temps libre nouvelle version du travail de recherche) + oral (30mn)
UE6 PARCOURS ETUDIANT EC LVE au S1 et au S4 : CC ORAL EC Compétences numériques : validé par assiduité, évalué CRCN EC Engagement libre : oral au S4 EC Stage : validé par assiduité, évalué en didactique et en analyse activité	2	2	CC ORAL + Assiduité stage (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	1	1	Assiduité (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	CT oral (20mn) en LVE pour la session 2. Pas de session 2 pour l'EC stage.	10	10	Assiduité (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	12	12	CC ORAL + Assiduité stage (ADM ou AJ - Aucune absence injustifiée autorisée)	CT oral (20mn) en LVE pour la session 2. Pas de session 2 pour l'EC stage.
	30	30		30	30			30	30		30	30		

Règles de compensation M1/M2

Les UE 1 et UE 2 se compensent
 UE 5 : non compensable
 EC LVE (S4 UE6) : non compensable
 Par semestre, chaque UE se compense.
 Les EC se compensent entre eux au sein de l'UE, sauf l'EC LVE du S4.
 Assiduité : ADM ou AJ (aucune absence injustifiée acceptée)
 Pas de session 2 pour l'EC stage.

Licence PE – Répartition des Unités d'Enseignement

Semestre 1

Unités d’Enseignement	Contenus	CM	TD	TP	Total UE	Detail ECTS	Total ECTS	MCC Modalités	MCC Coeff
UE1– Mathématiques	EC L1411.1 Mathématiques		46	4	50	6	6	3 CCE individuels (coef 1,2 + coef 2,4 + coef 2,4)	6
UE2 – Français	EC L1412.1 Français et compétences langagières	8	32	10	50	6	6	1 CCE individuel (coef 3) 1 CCO collectif (coef 1,5) 1 CCE collectif (coef 1,5)	6
UE3 – Cultures humaniste et linguistique	EC L1413.1 LVE			18	54	2 2 2	6	Assiduité (coef 1,2) 2 CCE (coef 2,4 + coef 2,4)	2
	EC L1413.2 EPS	4	4	10				1 CCE individuel (coef 2)	2
	EC L1413.3 Histoire-Géographie-EMC	2	16					Assiduité (coef 0,4) 1 CCE individuel (coef 1,2) 1 CCE individuel (coef 0,4)	2
UE4 - Sciences et arts	EC L1414.1Sciences et technologie	3h30		21h30	50	3 3	6	2 CCE individuels (coef 2,25 + coef 2,25)	4,5
	EC L1414.2 Enseignements artistiques			25				2 CCE (projet de pratique ind/groupe) (coef 2,25 + coef 2,25)	4,5
	Renforcement ou approfondissement disciplinaire (2 X 7h partagée entre ST et Arts)								3
UE5 - Adapter son projet professionnel aux enjeux éducatifs des territoires	Bloc 4 Les espaces éducatifs : publics et acteurs	3		12	50	3 3	6	1CCE individuel (coef 3)	3
	Adaptation à chaque territoire : entrer dans un territoire professionnel	4	21					1 CCE collectif (coef 1,5) 1 CCO collectif (coef 1,5)	3
	Bloc 4 Enjeux et usages des outils numériques			10					
Totaux du semestre		254			30				

Semestre 2

Unités d'Enseignement	Contenus	CM	TD	TP	Total UE	Detail ECTS	Total ECTS	MCC Modalités	MCC Coeff
UE1 – Mathématiques et culture scientifique	EC L1421.1 Mathématiques		32	4	54	4 2	6	2 CCE individuels (coef 2 + coef 2)	4
	EC L1421.2 Sciences et technologie			18				1 CCE individuel (coef 2)	2
UE2 – Langages : arts et français	EC L1422.1 Français et compétences langagières	4	24	8	54	4 2	6	1 CCE individuel (coef 2,4) 1 CCO individuel (coef 1,6)	4
	EC L1422.2 Enseignements artistiques			18				2 CCE (projet de pratique ind/groupe) (coef 1 + coef 1)	2
UE3 – Cultures humaniste et linguistique	EC L1423.1 LVE			18	54	2 2 2	6	Assiduité (coef 0,4) 2 CCO individuel/binôme (coef 0,8 + coef 0,8)	2
	EC L1423.2 EPS	4	4	10				1 CC pratique collective (coef 1) 1 CCE réflexif (avec partie collective + partie individuelle) (coef 1)	2
	EC L1423.3 Histoire-Géographie-EMC	2	16					Assiduité (coef 0,4) 1 CCO individuel (contrôle de connaissances) (coef 1) 1 CCE (écrit réflexif individuel) (coef 0,6)	2
UE4 - Sociologie de l'éducation, éthique scolaire et découvertes de milieux professionnels	Bloc 2 EC L1424.1 Fondamentaux de la sociologie de l'éducation (dont lutte contre les stéréotypes de genre)	2 4	8 6		55	2 2 2	6	2 CCE individuel (coef 1 + coef 1)	2
	Bloc 3 EC L1424.2 Principes et valeurs de l'institution scolaire	6	14					1 CCE individuel (coef 2)	2
	Bloc 4 EC L1424.3 Les espaces éducatifs : publics et acteurs	3		12				1 CCO (individuel/collectif) (coef 2)	2
UE5 - Approches historiques et philosophiques des pratiques éducatives	Bloc 2 EC L1425.1 Qu'est-ce qu'apprendre ?	9	16		50	3 3	6	1 CCE individuel (coef 1,5) 1 CCO collectif (coef 1,5)	3
	Bloc 3 EC L1425.2 Philosophie : les grands concepts de l'éducation	9	16					1 CCE individuel (coef 3)	3
Totaux du semestre		267			30				

Semestre 3

Unités d'Enseignement	Contenus	CM	TD	TP	Total UE	Detail ECTS	Total ECTS	MCC Modalités	MCC Coeff
UE1 – Mathématiques	EC L1431.1 Mathématiques		46	4	50	6	6	3 CCE individuels (coef 1,2 + coef 2,4 + coef 2,4)	6
UE2 – Français	EC L1432.1 Français et compétences langagières	8	34	8	50	6	6	1 CCE individuel (coef 3) 1 CCO collectif (coef 1,2) 1 CCE collectif (coef 1,8)	6
UE3 – Cultures humaniste et linguistique	EC L1433.1 LVE			18	54	2 2 2	6	Assiduité (coef 0,4) 2 CCO individuel/collectif (coef 0,8 + coef 0,8)	2
	EC L1433.2 EPS	4	4	10				1 CC pratique collective (coef 1) 1 CCE (avec partie collective + partie individuelle) (coef 1)	2
	EC L1433.3 Histoire-Géographie-EMC	2	16					Assiduité (coef 0,4) 1 CCE individuel (contrôle de connaissances) (coef 0,8) 1 CCE (écrit réflexif individuel) (coef 0,8)	2
UE4 – Sciences, arts et développement durable	EC L1434.1 Sciences et technologie			18	51	2 2 2	6	1 CCE individuel/collectif (coef 2)	2
	EC L1434.2 Enseignements artistiques			18				2 CCE (projet de pratique ind/groupe) (coef 1 + coef 1)	2
	TEDS	3	12					1 CCE individuel/collectif (coef 1) 1 CCO individuel/collectif (coef 1)	2
UE5 - Psychologie de l'éducation et immersion dans les pratiques professionnelles enseignantes	Bloc 2 EC L1434.1 Psychologie	25			55	3 3	6	1 CCE individuel (coef 3)	3
	Bloc 4 EC L1434.2 Le métier de professeur des écoles : diversité des espaces de scolarisation et des publics	3		17				1 CCE individuel (coef 1,5) 1 CCO collectif (coef 1,5)	3
	Enjeux et usages des outils numériques			10					
Totaux du semestre		260			30				

Semestre 4

Unités d’Enseignement	Contenus	CM	TD	TP	Total UE	Détail ECTS	Total ECTS	MCC Modalités	MCC Coeff
UE1 – Mathématiques et culture scientifique	EC L1441.1 Mathématiques		23	4	55	4 2	6	2 CCE individuels (coef 2 + coef 2)	4
	EC L1441.2 Sciences et technologie			18				1 CCE individuel (coef 2)	2
	Renforcement ou approfondissement disciplinaire mathématiques		10						
UE2— Langages : arts et français	EC L14421.1 Français et compétences langagières	2	14	11	55	4 2	6	1 CCE individuel (coef 2,4) 1 CCO individuel (coef 1,6)	4
	EC L14421.2 Enseignements artistiques			18				2 CCE (projet de pratique ind/groupe) (coef 1 + coef 1)	2
	Renforcement ou approfondissement disciplinaire français		10						
UE3– Cultures humaniste et linguistique	EC L1443.1 LVE			18	54	2 2 2	6	Assiduité (coef 0,4) 2 CCE individuels (coef 0,8 + coef 0,8)	2
	EC L1443.2 EPS	4	4	10				1 CCE Individuel (coef 2)	2
	EC L1443.3 Histoire-Géographie-EMC	2	16					Assiduité (coef 0,4) 1 CCO individuel (contrôle de connaissances) (coef 0,8) 1 CCE (écrit réflexif individuel) (coef 0,8)	2
UE4 - Sociologie de l’éducation, inégalités et contextes territoriaux	Bloc 2 EC L1444.1 Sociologie	9	16		50	3 3	6	1 CCE individuel (coef 3)	3
	EC L1444.2 Adaptation à chaque territoire : comprendre la diversité des territoires – Education à la défense (6h)	4	21					1 CCE collectif (coef 1,5) 1 CCE individuel (coef 1,5)	3
UE5 - Partenariats éducatifs, coéducation et pratiques professionnelles	Bloc 3 EC L1445.1 Enjeux partenariaux	9	16		50	3 3	6	1 CCO collectif (coef 3)	3
	Bloc 4 EC L1445.2 Le métier de professeur des écoles : diversité des espaces de scolarisation et des publics	3		22				1 CCE individuel (coef 1,5) 1 CCO individuel (coef 1,5)	3
Totaux du semestre		264			30				

Semestre 5

Unités d’Enseignement	Contenus	CM	TD	TP	Total UE	Detail ECTS	Total ECTS	MCC Modalités	MCC Coeff
UE1 – Mathématiques	EC L1451.1 Mathématiques <i>Renforcement ou approfondissement disciplinaire</i>		44 5	6	55	6	6	3 CCE individuels (coef 1,5 + coef 1,5 + coef 3)	6
UE2 – Français	EC L14521.1 Français et compétences langagières <i>Renforcement ou approfondissement disciplinaire</i>	10	29	16	55	6	6	1 CCE individuel (coef 3) 1 CCO collectif (coef 1,2) 1 CCE collectif (coef 1,8)	6
UE3 – Cultures humaniste et linguistique	EC L1453.1 LVE			18	54	2 2 2	6	2 CCE individuels (coef 1 + coef 1)	2
	EC L1453.2 EPS	4	14					1 CCE individuel (coef 2)	2
	EC L1453.3 Histoire-Géographie-EMC	2	16					Assiduité (coef 0,4) 1 CCE individuel (contrôle de connaissances) (coef 0,6) 1 CCE (écrit réflexif individuel) (coef 1)	2
UE4 – Sciences, arts et développement durable	EC L1454.1 Sciences et technologie			18	51	2 2 1	5	1 CCE individuel (coef 2)	2
	EC L1454.2 Enseignements artistiques			18				2 CCE (projet de pratique ind/groupe) (coef 1 + coef 1)	2
	EC L1454.3 TEDS			15				1 CCE individuel/collectif (coef 0,5) 1CCO individuel/collectif (coef 0,5)	1
UE5 - Fondements et principes pour une prise en compte de la diversité des apprenants)	Bloc 2 EC L1455.1 Enjeux, principes et acteurs d’une Ecole pour tous	5	10		50	2 2 3	7	Assiduité (coef 2)	2
	Bloc 3 EC L1455.2 De l’Ecole inclusive à l’Ecole pour tous : cadrage institutionnel	4	11					1 CCE individuel (coef 2)	2
	Bloc 4 EC L1455.3 Le métier de professeur des écoles : faire classe pour faire apprendre.	3		7				1 CCE individuel (coef 1,5) 1 CCO collectif (coef 1,5)	3
	Adaptation à chaque territoire : tensions de l’inclusion dans chaque territoire		5						
	Enjeux et usages des outils numériques			5					
Totaux du semestre		265			30				

Semestre 6

Unités d'Enseignement	Contenus	CM	TD	TP	Total UE	Detail ECTS	Total ECTS	MCC Modalités	MCC Coeff
UE1– Mathématiques et culture scientifique	EC L1461.1 Mathématiques		25	2	53	4 2	6	1 CCE individuel (coef 2,2) à lier avec un CCE de l'UE2 français pour constituer un écrit type CRPE 1 CCE individuel (coef 1,8)	4
	EC L1461.2 Sciences et technologie			18				CCE individuel (30% en lien avec les CC maths) (coef 2)	2
	EC L1461.3 Option 1 Renfo disciplinaire oral 1 HGEM EC L1461.4 Option 2 Renfo disciplinaire oral 1 LVE-Arts EC L1461.5 Option 3 Renfo disciplinaire oral 1 Sciences et technologie		8						
UE2 – Langages : arts et français	EC L1462.1 Français et compétences langagières		15	22	53	4 2	6	1 CCO individuel (coef 2) 1 CCE individuel (coef 2)	4
	EC L1462.2 Enseignements artistiques			18				2 CCE (projet de pratique ind/groupe) (coef 1 + coef 1)	2
	EC L1462.3 Option 1 Renfo disciplinaire oral 1 HGEM EC L1462.4 Option 2 Renfo disciplinaire oral 1 LVE-Arts EC L1463.5 Option 3 Renfo disciplinaire oral 1 Sciences et technologie		8						
UE3 – Cultures humaniste et linguistique	EC L1463.1 LVE			18	54	2 2 2	6	3 CCO individuels/collectif (coef 2,4 + coef 2,4 + coef 1,2)	2
	EC L1463.2 EPS	4	14					1 CCE individuel (coef 2)	2
	EC L1463.3 Histoire-Géographie-EMC	2	16					Assiduité (coef 0,4) 1 CCO individuel (contrôle de connaissances) (coef 0,6) 1 CCE (écrit réflexif individuel) (coef 1)	2
UE4 - Éducation à la citoyenneté et contextes territoriaux	Bloc 3 EC L1464.1 Education à la citoyenneté	9	16		50	3 3	6	1 CCE collectif (coef 3)	3
	EC L1464.2 Adaptation à chaque territoire	4	21					1 CCE collectif (coef 1,5) 1 CCO collectif (coef 1,5)	3
UE5 - Ecole pour tous, valeurs républicaines et professionnalisation	EC L1465.1 Bloc 2 Pratiques professionnelles au service d'une Ecole pour tous	4	6		50	2 2 1 1	6	1 CCE individuel (coef 2)	2
	Bloc 3 Laïcité : des principes à la pratique	4	6					Assiduité (coef 2)	2

	Bloc 4 Le métier de professeur des écoles : faire classe pour faire apprendre.	3		7				1 CCE individuel (coef 0,5) 1 CCO individuel (coef 0,5)	1
	EC L1465.2 Adaptation à chaque territoire : faire de l'école un territoire Republicain Education à la défense (6h)		20					1 CCO individuel (coef 1)	1
Totaux du semestre		260			30				

Règles de compensation pour L1/L2/L3 :

- Par semestre, chaque UE se compense (UE1 semestre 1 avec UE1 semestre 2, UE1 semestre 3 avec UE1 semestre 4, UE1 semestre 5 avec UE1 semestre 6, UE2 semestre 1 avec UE2 semestre 2, etc.).
- Les EC se compensent entre eux au sein de l'UE.
- Assiduité : 3 absences injustifiées acceptées.
- AJAC : 80% des crédits ECTS doivent être validés sur l'année.

Licence 1 Parcours allemand et sciences politiques

bleu = inchangé
vert = nouveau
rouge = supprimé

Semestre 1

Codes	UE	Intitulé	Coeff	Heures CM	Heures TD	Volume horaire ét.	ECTS	Mutualisation - porteur
UE1		Enseignements fondamentaux langue - allemand				48	30	
Y1AL1A	1	Allemand: Grammaire			24	24	2,5	LLCER LV1 + LV2
Y1AL1B	1	Allemand: Phonétique			12	12	1	
Y1AL1C	1	Allemand: Expression/compréhension écrite			12	12	2,5	
UE2		Enseignements fondamentaux culture - allemand				48		
Y1AL2A	2	Allemand Littérature (Méthodologie)		6	18	24	3	
Y1ALL3B	2	Allemand Civilisation		24		24	3	LLCER LV1 + LEA LV2
UE3		Introduction au parcours Sciences politiques: Histoire contemporaine				50	6	UE disciplinaire 2 de la licence histoire, mutualisé avec philosophie
Y1DHCON	3	Initiation à la dissertation en histoire contemporaine			18		3	
Y1HCON	3	Histoire contemporaine		32			3	
UE remplacée:		Enseignements fondamentaux LV2-LV3				48		
Y1V2AN1 etc.	3	LV2 Anglais et autres choix LV2 et LV3				24	3	
UE4		Enseignements transversaux				48		
Y1FR4A	4	Français				24	3	cours commun tous parcours LLCER
Y1MET4B	4	Méthodologie universitaire				19	2	cours commun tous parcours LLCER
Y1PPP4C	4	Projet Professionnel Personnel				5	1	cours commun tous parcours LLCER
UE5		Personnalisation				58		
Y1AL5A	5	Allemand Renforcement Traduction (Thème et Version)			34	34	3	
Y1EL5	5	Echanges linguistiques		12	12	24	3	cours commun tous parcours LLCER
Total S1						252		
UE facultative								
		LV2 Anglais (Carré international ou UFR LVE)				20 ou 24		UFR LVE ou Carré
		Stage d'observation (5 à 15 jours)						

Semestre 2								
UE6		Enseignements fondamentaux langue - allemand				48		
Y2AL6A	6	Allemand: Grammaire		12	12	24	2,5	LLCER LV1 + LV2
Y2AL6B	6	Allemand: Phonétique			12	12	1	
Y2AL6C	6	Allemand: Expression/compréhension écrite			12	12	2,5	
UE7		Enseignements fondamentaux culture - allemand				48		
2AL7A	7	Allemand Littérature (Méthodologie)		12	18	24	3	
2AL7B	7	Allemand Civilisation		6	18	24	3	
UE8		Introduction au parcours Sciences politiques: Histoire contemporaine				50	6	avec initiation au commentaire historique en TD
Y4HCON		L'Europe et le monde au premier XXe siècle						
UE remplacée:		Enseignements fondamentaux LV2-LV3				48		
Y2V2AN1 etc.	8	LV2 Anglais et autres choix LV2 et LV3					6	
UE9		Enseignements transversaux				48		
Y2FR9A	9	Français				24	3	cours commun tous parcours LLCER
Y2MET9B	9	Méthodologie de la recherche 2				19	2	cours commun tous parcours LLCER
Y2PPP9C	9	Projet Professionnel Personnel				5	1	cours commun tous parcours LLCER
UE10		Personnalisation				58		
2AL10A		Allemand Renforcement Traduction (Thème et version)			34	34	3	
Y2ALL8B		Allemand Renforcement Civilisation		12	12	24		
Total S2						252	30	
UE facultative								
		LV2 Anglais (Carré international ou UFR LVE)				20 ou 24		UFR LVE ou Carré
		Stage d'observation (5 à 15 jours)						

Licence 2

Parcours allemand et sciences politiques

bleu = inchangé

vert = nouveau

rouge = supprimé

Semestre 3

Codes	UE	Intitulé	Coeff	Heures CM	Heures TD	Volume hor. ét.	ECTS	Mutualisations-porteur
UE 11	11	Enseignements fondamentaux langue				60	30	
Y3AL11A		Allemand Grammaire		12	12	24	3	LLCER LV1 + LV2
Y3AL11B		Allemand - Compréhension expression orale			24	24	2	L2 + L3 LLCER LV1
Y3AL11C		Allemand - Compréhension expression écrite			12	12	1	LLCER LV1 + LV2
UE12	12	Enseignements fondamentaux langue et littérature				48		
Y3AL12A		Allemand Version			18	18	2	L2 + L3 LLCER LV1
Y3AL12B		Allemand - Littérature		10	20	30	4	partie panorama (12h) mutualisée L2 + L3 LLCER LV1
UE 13		Enseignements fondamentaux langue et civilisation				42		
Y3AL13A		Allemand Thème			18	18	3	L2 + L3 LLCER LV1
Y3ALL13B		Allemand - Civilisation		12	12	24	3	LV1 LLCER + LV2 LEA
UE14	14	BLOC "SCIENCES POLITIQUES"				50	6	Commun aux 3 licences qui proposent le parcours
Y3CMONCO		Introduction à la science politique	2			50		
		<i>Enseignement facultatif de renforcement en histoire</i>	1					
UE remplacée	14	Enseignements transversaux					6	
Y3UN14A		Usages digitaux					3	
Y3LI14A	au choix	Lecture de l'image 1					3	
Y3FLE14B	au choix	Didactique du FLE					3	
UE15	15	BLOC "SCIENCES POLITIQUES"				50		Commun aux 3 licences qui proposent le parcours
Y2SOP31 et Y2SOP32		Sociologie politique	1			50	6	
UE remplacée	15	Personnalisation ou pré-professionnalisation					6	
Y3V2AN1 etc.		LV2 Anglais Langue etc (tous les choix de LV2 et LV3)						

UE facultative								
		LV2 Anglais				20 ou 24		UFR LVE ou Carré
		Stage d'observation (5 à 15 jours)						
Total S3						250		
Semestre 4								
UE16	16	Enseignements fondamentaux langue				60	30	
Y4AL16A		Allemand Grammaire		12	12	24	3	LLCER LV1 + LV2
Y4AL16B		Allemand - Compréhension expression orale			24	24	2	L2 + L3 LLCER LV1
Y4AL16C		Allemand - Compréhension expression écrite			12	12	1	LLCER LV1 + LV2
UE17	17	Enseignements fondamentaux langue et littérature				48		
Y4AL17A		Allemand Version			18	18	2	L2 + L3 LLCER LV1
Y4AL17B		Allemand - Littérature		10	20	30	4	partie panorama (12h) mutualisée L2 + L3 LLCER LV1
UE 18	18	Enseignements fondamentaux langue et civilisation				42		
Y4AL18A		Allemand Thème			18	18	3	mutualisation L2 + L3 LLCER LV1
Y4ALL18B		Allemand - Civilisation		12	12	24	3	mutualisation LLCER + LEA
UE19	19	BLOC "SCIENCES POLITIQUES"				50	6	Commun aux 3 licences qui proposent le parcours
HIPDTCS4		Droit constitutionnel				50		
	facultatif	<i>Enseignement facultatif de renforcement en histoire</i>						
UE remplacée	19	Enseignements transversaux					6	
Y4UN19A		Usages digitaux					3	
Y4DLE19A	au choix	Diversité des langues de l'Europe					3	
Y4FLE19B	au choix	Didactique du FLE					3	
UE20	20	BLOC "SCIENCES POLITIQUES"				50		Commun aux 3 licences qui proposent le parcours
HIPHFRS4		Histoire de la France et de l'Europe du temps présent	2			36	4	
Y2SOCP81		Sociologie des médias	1			14	2	
UE remplacée	20	Personnalisation ou préprofessionnalisation						
Y4V2AN1 etc.		LV2 Anglais Langue etc (tous les choix de LV2 et LV3)						

UE facultative								
		Stage d'observation (5 à 15 jours)						
		LV2 Anglais				20 ou 24		UFR LVE ou Carré
Total S4						250		

Préparation concours CAPEPS STAPS / INSPE

Maquette de formation

Unité d'enseignement		Nb. heures	CM	TD	TP	EI
UE 1 Préparation de la première épreuve d'admissibilité. Evolutions de l'EPS : enjeux éducatifs et connaissances historiques, sociales et culturelles		40		40		
UE 2 Préparation de la deuxième épreuve d'admissibilité. Favoriser le développement et les apprentissages des élèves dans les APSA		40		40		
UE 3 Préparation de la première épreuve d'admission. Techniques et connaissances technologiques au service de l'enseignement de l'EPS		92		92		
UE 4 Préparation de la deuxième épreuve d'admission : parcours personnel et valeurs de la République	préparation oral 2	34		34		
	accompagnement individualisé	3				3
	Total heures étudiants	209				

Préparation concours CAPEPS STAPS

Maquette de formation

Unité d'enseignement		Nb. heures	CM	TD	TP	EI
UE 1 Préparation de la première épreuve d'admissibilité. Evolutions de l'EPS : enjeux éducatifs et connaissances historiques, sociales et culturelles		40		40		
UE 2 Préparation de la deuxième épreuve d'admissibilité. Favoriser le développement et les apprentissages des élèves dans les APSA		40		40		
UE 3 Préparation de la première épreuve d'admission. Techniques et connaissances technologiques au service de l'enseignement de l'EPS		92		92		
UE 4 Préparation de la deuxième épreuve d'admission : parcours personnel et valeurs de la République	préparation oral 2	34		34		
	accompagnement individualisé	3				3
Total heures étudiants		209				